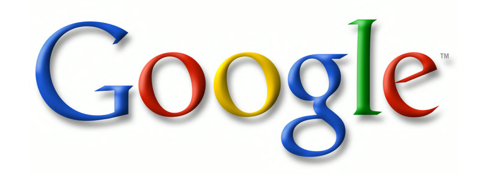
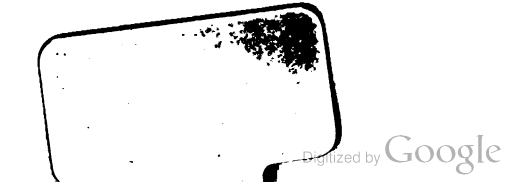
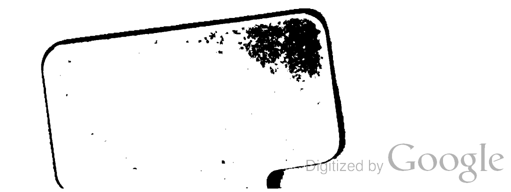



Digitized by Google



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

D'AMIENS

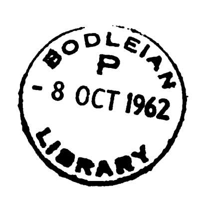
ANNÉE 1883. — 5me SÉRIE

X.



AMIENS,
IMPRIMERIE H. YVERT

1884



Les opinions émises par les auteurs des Mémoires

leur sont personnelles, et l'Académie

n'en est pas responsable.

Jean-Antoine-Nicolas Caritat
MARQUIS DE CONDORCET

(1743-1794).

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. A. DELPECH.

(Séance du 9 Juin 1882.)

Messieurs,

L'un des vôtres, dont l'amitié, je l'espère, me pardonnera cette réminiscence, s'excusait, le plus spirituellement du monde, dans son discours de réception, de vous arriver les mains vides. Avec moins d'esprit que lui, ce qui augmente d'autant mon embarras, je suis obligé de vous faire le même aveu.

Quels sont les titres qui m'ont valu l'honneur d'entrer dans votre savante compagnie ? C'est ce qu'il m'est impossible de deviner. J'ai beau fouiller dans mon passé, je n'en trouve aucun. Telle est la confession qu'à mon tour, je suis bien obligé de vous faire, au risque de paraître céder au travers qu'on appelle la fausse

modestie. Mais enfin, puisque me voici des vôtres, grâce à l'indulgente amitié de ceux de vos collègues qui m'ont recommandé à vos suffrages, il faut bien me résigner à payer le tribut que vos règlements imposent à vos nouveaux élus. Le désir, tout en acquittant ma dette, de rendre hommage à mon pays d'adoption, m'a conduit facilement à l'idée d'essayer de faire revivre devant vous, un écrivain méconnu naguère, aujourd'hui un peu oublié peut-être, mais dont le nom m'a paru, à bien des titres, mériter d'être enfin rétabli parmi les illustrations de la Picardie.

Je veux parler de Condorcet.

Je ne me suis pas fait illusion sur les difficultés que pouvait présenter une pareile étude. Esprit universel, Condorcet a touché à tout : les sciences mathématiques, morales, philosophiques et politiques ont tour à tour captivé son intelligence depuis son jeune âge jusqu'à sa fin tragique. Condorcet a passé sa vie en plein mouvement du XVIIIe siècle, et il en a porté tout le poids. Il en avait traversé toutes les disputes, les grandeurs et les petitesses ; il en avait fatalement les contradictions. Enfin, votre compatriote a été l'un des vulgarisateurs les plus infatigables des idées de la Révolution française ; il en a, par ses écrits, préparé l'avènement. Il n'est pas une des importantes questions sociales, politiques ou économiques qui s'agitaient à cette époque, à laquelle il n'ait consacré ses veilles, il les a méditées et en a formulé les solutions au milieu de la fièvre des combats de l'époque. Il n'en a pas fallu davantage pour attirer sur lui la polémique ardente des partis.

Quant à moi, si je me laisse entraîner à une apologie, je me défendrai de la tentation de vous imposer une

apothéose. J'y serais encouragé cependant par l'éloquent éloge que mon savant compatriote Arago a consacré à son ancien collègue de l'Académie des sciences, et par le portrait que nous ont laissé de lui, Mlle de Lespinasse, et l'ami compromettant de Mme d'Épinay.

Parmi les écrivains qui se sont occupés de Condorcet, il en est deux plus particulièrement, MM. de Lamartine et Sainte-Beuve dont le jugement a été empreint d'une sévérité qui va jusqu'à l'injustice.

M. Sainte-Beuve a passé sous silence les innombrables travaux de Condorcet depuis 1765 jusqu'en 1791, époque à laquelle il est entré dans la vie politique, d'abord comme collaborateur de diverses publications périodiques de l'époque révolutionnaire, puis comme secrétaire, et enfin comme président de l'Assemblée législative.

Pour M. Sainte-Beuve « une déviation fatale » s'est emparée de Condorcet à partir de cette nouvelle phase de sa vie. Il lui reproche « quelque chose de louche » dans la conduite et de peu net dans le caractère. » Il reconnaît cependant qu'après le 10 août 1792, on le voit ralentir son mouvement, « mais, qu'on le sache bien » (ajoute-t-il), c'est là finalement, une amnistie, et » qu'on n'essaie pas d'en faire une apothéose. »

C'est donc uniquement dans la courte période de 1791 à 1792 que M. Sainte-Beuve trouve à redire dans la vie de Condorcet. Il faut avouer que c'est se montrer bien sévère que de condamner ainsi un homme dont tous les écrits qui comprennent un espace de vingt-cinq annees, ont puisé leurs inspirations dans l'amour de la justice et de l'humanité, et qui est mort fidèle à son

idéal. Si Condorcet a eu des défaillances, l'auteur de Port-Royal n'a-t-il pas eu les siennes ? N'a-t-il pas eu, lui aussi, « sa déviation fatale » (pour quelques-uns du moins), l'historien éloquent et ému des austères vertus de la mère Angélique, des Arnauld d'Andilly et des Lancelot ? Sans vouloir médire ici du célèbre critique, je me persuade assez volontiers que certains de ses Lundi, et celui que je lui reproche porte la date du 3 février 1851, eussent été tout autres, s'il les eut écrits dans les dernières années de sa vie, alors que ses idées sur les hommes et les évènements politiques avaient pris une nouvelle direction.

La vérité c'est que Sainte-Beuve ne pardonne pas à Condorcet son évolution vers la politique. — De la part de l'auteur des Lundi, cela n'a rien de surprenant.

Sacrifier le doux repos de la famille, ou la calme solitude du cabinet de travail pour se jeter dans la mêlée des luttes publiques ; avoir soif de vérité et de justice ; s'imposer la tâche ingrate d'en répandre les lueurs autour de soi, par la parole, par la plume, par le sacrifice ; affronter les préventions qu'engendrent l'esprit de caste et l'ignorance, est, de la part de quelques hommes du moins, la soumission à un devoir. A l'époque où vivait Condorcet, c'était du courage. — Au moment de s'engager dans la tempête, il ne se dissimulait pas les dangers qu'il allait courir. Indifférent pour lui même, il les craignait pour sa jeune femme et son enfant ; il pressentait la fuite et l'exil ; et si j'en crois l'un de ses écrits, c'est le port de Saint-Valery qu'il avait choisi pour s'y embarquer avec sa famille.

Le monde comprend peu ceux qui exposent leur destinée à ces cruelles perspectives inséparables des Révolutions ; il rit assez volontiers des mâles vertus.

L'aimable sceptique a partagé ce sentiment vulgaire contre lequel il semble que mieux qu'un autre, la profondeur de son esprit aurait dû le mettre en garde.

Quant à M. de Lamartine (et ici je ne parle que de l'historien) qui ne sait combien son âme si généreuse d'habitude, mais trop facilement impressionnable, était accessible à l'erreur et aux entraînements du parti pris ! Pour l'auteur de l'histoire des Girondins, Condorcet » est un ombitieux sans scrupule qui haïssait la cour de » la haine des transfuges. »

Pour être un transfuge, il ne suffit pas d'être marquis ; encore faut-il qu'on ait abandonné son parti pour passer dans le parti contraire. Or, l'on chercherait vainnement la preuve que l'ami de d'Alembert, de Turgot, de Franklin, ait été, à une époque quelconque de sa vie, du parti de la Cour. Condorcet n'a paru à la cour qu'une seule fois, c'est le jour ou suivant l'usage traditionnel, il dut être présenté au Roi comme membre de l'Académie française.

L'ambition de Condorcet ? — Pascal, appelé par les jésuites « Porte d'enfer » avouait gaiement qu'il était embarrassé pour se défendre. — Heureusement, pour la mémoire de Condorcet, la chose est plus facile qu'elle le paraissait à l'auteur des *Provinciales*. Il suffit de rappeler deux faits incontestables.

On propose à Condorcet d'être le précepteur du Dauphin ; il refuse. — On lui offre le ministère de la marine ; il refuse encore et fait nommer Monge. Son ami Turgot, devenu ministre, veut l'appeler aux plus hautes fonctions de l'État ; Condorcet ne veut accepter que la place modeste d'inspecteur des monnaies qu'il s'empresse de quitter lors de la retraite de Turgot.

Serait-ce l'amour de l'argent ou l'attrait de nombreux

titres scientifiques et littéraires ? La vie de Condorcet est pleine de traits de désintéressement qui montrent combien pour lui l'appât des richesses était la plus vile de toutes les ambitions ; et quant aux distinctions qui ont couronné ses nombreux travaux, personne ne les envisageait avec plus de philosophie, si ce n'est même d'indifférence.

Ce n'est pas tout : En parlant de la fuite de Condorcet proscrit, et des scrupules qui l'avaient retenu au moment d'accepter un refuge dans la maison de Mme Suard à Fontenay-aux-Roses, l'auteur des *Girondins* s'exprime ainsi :

« Condorcet se refusa généreusement, aux instances » qui lui furent faites, de peur de traîner avec lui son » malheur, et *son crime* sur le seuil qu'il aurait habité. »

De quel crime M. Lamartine a-t-il voulu parler ? — Est-ce un crime privé, un crime public ou politique ? — C'est ce qu'on a jamais pu savoir et ce que M. de Lamartine aurait été fort embarrassé de dire.

Lorsque Mme O'Connor guidée par la profonde vénération qu'elle avait vouée à la mémoire de son père, vint trouver l'auteur des *Girondins* pour lui exprimer la douleur que lui causait cette parole d'une cruelle injustice et lui en demander l'explication, elle s'aperçut, par l'accueil qui lui fut fait, que le poète, cédant à son habitude d'entrer peu dans le fond des choses, avait entraîné l'historien à une hardiesse de style dont il éprouvait le regret. — Mme O'Connor attendit une rétractation à laquelle le cœur si généreux de M. de Lamartine avait facilement paru se résigner. Mais il en coûte, même aux grands hommes, d'avoir à reconnaître une erreur ; et voilà comment, grâce à l'imagination d'un poète transformé un jour en historien, Condorcet

est accusé d'un crime resté jusquà présent à l'état d'énigme.

Un écrivain de notre temps, M. Taine, n'a pas été plus indulgent. Il n'a voulu voir dans Condorcet « qu'un » fanatique à froid, violent par système, et le plus » chimérique des esprits faux. »

Sans manquer de respect à l'illustre académicien, bien qu'il ait été fort peu respectueux lui-même de la mémoire d'un ancien confrère de l'Académie, je crois pouvoir dire qu'à l'exemple de MM. Sainte-Beuve et Lamartine, M. Taine a accepté les yeux fermés une légende toute faite ; — il me paraît d'ailleurs que ce jugement sur l'homme a dû s'inspirer plus que de mesure des préventions conçues par l'auteur de la *Conquête Jacobine* contre la Révolution française, et qui l'ont souvent entraîné à des appréciations injustes.

Dans son réquisitoire contre les Jacobins, M. Taine a confondu Condorcet qui cependant était un Girondin, et des plus modérés.

Assurément les conceptions de Condorcet n'ont pas toutes été exemptes d'illusions parfois chimériques. Mais il vivait dans un temps d'agitations fiévreuses où les esprits les plus rassis se laissaient facilement hanter par les chimères, sans être pour cela des esprits faux.

Condorcet un fanatique à froid ?

Mais il a protesté contre les massacres de septembre ; » cet ouvrage, a-t-il dit, de la férocité comme de la folie » de quelques hommes a souillé la Révolution. » Mais il a défendu à la tribune la liberté des prêtres insermentés, menacés de la déportation. Enfin il a voté contre la mort de Louis XVI. « Je crois la peine de mort injuste, (a-t-il » dit en novembre 1792), toutes les fois qu'elle est » appliquée à un coupable qui peut être gardé sans

» danger pour la société... Des peines qui permettent
» la correction et le repentir sont les seules qui puissent
» convenir à l'espèce humaine régénérée. — Juger un roi
» accusé est un devoir ; lui pardonner peut être un acte
» de prudence ; en conserver la possibilité, peut être un
» acte de sagesse. »

Condorcet le plus chimérique des esprits faux ?

Lisez son éloge de l'Hôpital, vous y trouverez le panégyrique éloquent des idées de tolérance et de justice. —

Lisez son éloge de Turgot, ses Lettres sur l'Amérique ; il y plaide la cause de la liberté du commerce des subsistances et celle de l'affranchissement des nègres. — Lisez enfin son plan d'éducation nationale : il y réclame l'instruction gratuite et obligatoire pour tous, sans distinction de classe et de culte, voulant que tout ce qui concerne les religions soit enseigné, non dans l'école, mais au temple. — Voilà les principales chimères de Condorcet ; je ne sais ce qu'en pensaient ses contemporains. Pour nous qui les avons vues devenir des réalités, nous estimons qu'elles doivent faire pardonner les quelques erreurs auxquelles cet esprit, parfois rêveur peut-être, a pu se laisser entraîner.

Je vous demande pardon, Messieurs, de cette trop longue digression. J'ai un peu abusé de votre temps ; mais je n'aurai pas perdu le mien si j'ai pu, au début de cette étude biographique, dissiper les ombres qui obscurcissaient la figure de Condorcet.

Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de Condorcet, naquit le 17 septembre 1743 dans la petite ville de Ribemont en Picardie, où son père, ancien capitaine de cavalerie, originaire du Dauphiné, étai venu se fixer. Élevé par sa mère, née de Gaudry, femme d'une piété ardente, et par son oncle, l'évêque de Lisieux, il fut d'abord confié par ce dernier à l'un des membres de la Société célèbre sur laquelle se formait déjà l'orage qui devait l'emporter quelques années plus tard. D'autres liens de parenté presque aussi rapprochés l'attachaient au cardinal de Bernis et à l'archevêque de Vienne, M. d'Yse de Saléon, que le Concile d'Embrun avait rendu célèbre.

En 1756, il avait 13 ans ; nous le trouvons à Reims, au collège des Jésuites, où il remporte le prix de seconde, et deux ans après à Paris, au collège de Navarre où il soutient avec éclat une thèse d'analyse devant Clairaut, D'Alembert et Fontaine. Ce premier succès décida de sa vocation scientifique.

Il était sans fortune, lorsque, son éducation terminée, il vint, en 1762, se fixer à Paris. Trois ans aprês, à peine âgé de vingt-deux ans il faisait paraître son ouvrage intitulé : « *Essai sur le calcul intégral* » puis successivement son « *Traité sur le problème des trois corps* » et les mémoires sur le « *Calcul analytique.* » — Ces premiers travaux, soumis à l'Académie des sciences, reçurent l'approbation de D'Alembert et du géomètre Lagrange qui, dès cette époque, le proclamaient digne d'entrer dans la savante compagnie.

Condorcet y fut reçu en 1769 ; il avait alors vingt-six ans. Jusque-là il avait paru vouloir se consacrer exclusi vement aux études mathématiques ; mais un voyage qu'il fit à Ferney, l'année suivante, en compagnie de d'Alembert, imprima à son esprit une nouvelle impulsion,

et l'entraîna vers des travaux littéraires. il fut d'ailleurs encouragé dans cette résolution par sa désignation pour la survivance de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

Cette fonction, sur laquelle le neveu du grand Corneille avait jeté un véritable éclat, était occupée alors par Grandjean de Fourchy. Pour se conformer aux anciens réglements, Fontenelle avait bien fait l'éloge des Académiciens morts au cours de son exercice, mais il avait négligé la partie antérieure à l'année 1699.

Avant même son élection définitive, Condorcet entreprit de remplir cette lacune. — L'accueil flatteur qu'au dire de ses contemporains, reçurent ses publications, l'amena plus tard à composer les éloges d'Euler et de d'Alembert, ceux de Franklin, de Turgot, de Pascal et de bien d'autres. — C'est dans ces éloges que Condorcet me paraît avoir le mieux répandu la souplesse de son esprit, et quoi qu'on en dise, les élans de sa sensibilité.

C'est en mai 1773 que Condorcet fut définitivement élu secrétaire de l'Académie des Sciences. Il était tout naturel qu'il fit part de cet événement au châtelain de Ferney, qu'il avait visité en 1770 et de qui, deux mois auparavant, il avait reçu une lettre des plus flatteuses à l'occasion de l'envoi qu'il lui avait fait de plusieurs de ses éloges des Académiciens. Ce fut là le point de départ d'une correspondance échangée entre Voltaire et Condorcet et qui s'est continuée pendant plusieurs années. — Cette correspondance est particulièrement intéressante.

La plus piquante de ces lettres est assurément celle de Voltaire du 20 Août 1774 à propos d'un opuscule sans nom d'auteur, ayant pour titre : *Lettre d'un Théologien* et qu'il ignorait être l'œuvre de Condorcet. Malgré

ses hardiesses d'écrivain, Voltaire était quelque peu timoré. Le souvenir de la Bastille, quelque éloigné qu'il fût, celui de ses désagréments à la Cour du Roi de Prusse, le poursuivaient comme un cauchemar. Le grand luteur se souciait peu de s'attirer de nouveaux ennuis, et le rôle d'un martyr ne convenait guère à son caractère ni à son amour de la tranquillité, bien naturel, il faut en convenir, chez un homme de son âge. Aussi Voltaire ne se gène pas pour censurer vertement l'écrit comme dangereux ; il tremble à l'idée de passer pour en être l'auteur.

Condorcet se faisant déjà le précurseur de la souveraineté nationale, s'était permis de dire : « C'est du » peuple que les princes ont reçu leur autorité. » Voltaire trouve que c'est là une grande hardiesse ; il craint qu'elle ne soit du goût ni du peuple ni du clergé ; il fait remarquer que le Roi a reçu sa couronne de soixante-cinq Rois ses ancêtres par la même loi que tout particulier hérite de la fortune de son père. Erreur bien excusable chez un vieillard de soixante-dix-neuf ans que les libres allures de son esprit n'avaient pu affranchir complètement des préjugés politiques de l'ancien régime !

De son côté, l'admiration de Condorcet pour le génie de Voltaire ne l'entraîne pas jusqu'à l'adutation. On sait les récriminations parfois excessives de Voltaire contre l'auteur de *l'Esprit des Lois*. Pour lui, Montesquieu, tout comme l'auteur de *la Lettre d'un Théologien* était un pur révolutionnaire. (On dirait aujourd'hui un *radical*). Condorcet s'en afflige, et malgré toute sa déférence pour l'illustre vieillard, il a la franchise de le réprimander doucement :

« Vous me pardonnerez, lui écrit-il, de ne pas adopter » un avis auquel vous paraissez tenir beaucoup. Mon

» attachement me commande de vous dire ce qui vous
» sera avantageux et non ce qui pourrait vous plaire.
» Si je vous aimais moins, je n'aurais pas le courage
» de vous contredire. Je sais les torts de Montesquieu ;
» il est digne de vous de les oublier. »

La réponse de Voltaire fait autant d'honneur à celui qui l'a écrite, qu'à celui qui l'a provoquée :

« Il n'y a pas un mot à répondre, lui écrit-il de
» Ferney, à ce qu'un vrai philosophe m'a écrit le
» 20 juin. On voit toujours mal les choses lorsqu'on les
» voit de trop loin. Il ne faut jamais rougir d'aller à
» l'école, eût-on l'âge de Mathusalem... Je vous renou-
» velle ma reconnaissance. »

Mais il est une partie de cette correspondance qui me paraît de nature à éveiller plus particulièrement votre intérêt, parce qu'elle se rapporte directement à notre histoire locale : c'est celle relative à l'affaire du chevalier de La Barre. — Condorcet a eu incontestablement l'honneur d'avoir provoqué la révision de ce procès lamentable. — Ce fut lui qui y poussa Voltaire, lequel « de peur de gâter l'affaire, » disait-il, ne voulait pas d'abord y mêler son nom.

Dès le mois de novembre 1774, il demande à Voltaire de le tenir soigneusement au courant des informations qu'il a pu recueillir. Voici la réponse de Voltaire :

« Ce que vous proposez, mon digne et respectable
» sage, est un trait de lumière admirable. . Je suis très-
» instruit depuis longtemps par Mme de Brou, abbesse
» de Villancourt dans Abbeville, tante du chevalier,
» qu'il n'y avait pas, dans toutes les dépositions, de
» quoi mettre trois mois en pénitence un cordelier
» novice. — Un intrigant barbare ameuta les sauvages

» d'Abbeville ; ces sauvages ameutèrent le jésuitique » évêque d'Amiens, d'Orléans de la Motte, fanatique et » diseur de bons mots, d'ailleurs bon homme à ce » qu'on dit, et qui s'est bien repenti de la catastrophe » exécrable dont il a été la cause ridicule.

Voltaire explique ensuite qu'il s'est assuré l'appui de son neveu, M. d'Hornoy, conseiller au Parlement : » Picard candide, très accrédité dans son corps, qui » croit que le Parlement a toujours raison, et pourtant, » persuadé cette fois qu'il s'est laissé entraîner à une » cruauté qui jettera sur le corps un opprobre éternel. » Je suis indigné, ajoute-t-il, que l'arrêt de ces canni- » bales qui n'a passé que de deux voix, ait cependant » été exécuté. »

Enfin, au cours du mois de décembre 1874, l'affaire avance vers sa solution. Voltaire a pu mettre la main sur la procédure.

« Le voici enfin, écrit-il à Condorcet, l'exécrable » procès verbal, avec ses contradictions, ses imbécilités » et ses noirceurs, accomplies par une cabale de Hot- » tentots... Vous viendrez à bout certainement de cette » entreprise entamée par vous avec tant de générosité. » — Vous montrerez à quoi servent la justesse de » l'esprit et la bonté du cœur... Ce sera ensuite à M. » d'Hornoy, ajoute-t-il, à conduire l'affaire. Prions » Dieu qu'elle réussisse ! »

La correspondance continue jusqu'à l'année suivante sur le même ton ; et, vous le voyez, j'avais raison de vous dire que c'est à Condorcet que revient l'honneur d'avoir le premier conçu l'idée de la réhabilitation de la mémoire de l'infortuné chevalier de La Barre.

Mais c'est dans sa correspondance avec Turgot que

nous apprendrons à mieux connaître encore Condorcet. Votre compatriote s'y révèle tout entier. Entre ces deux penseurs éminents, il y avait une communauté de sentiments qui les avaient rapprochés dans une intimité que rien n'a pu altérer. C'est surtout sur la question du commerce des grains que leur union avait été plus étroite, parce qu'elle se rattachait à leurs vues générales sur la liberté commerciale.

Plus tard, Condorcet rencontra un adversaire dans la personne de Necker, qui avait publié des écrits contre la libre circulation des subsistances. Il y répondit par une première brochure d'une forme quelque peu ironique, sous le titre de : « *Lettre d'un laboureur de Picardie*, » puis, par un second écrit dans lequel, sous le titre modeste de : « *Réflexions sur le commerce des blés*, » il démontre avec une hauteur de vues remarquables, les dangers et l'inanité du système prohibitif.

Cette réfutation qui s'attaquait à l'un des puissants du jour, alors fort en vogue, souleva des tempêtes. L'auteur fut traité d'utopiste et de rêveur. Aujourd'hui la théorie de la liberté commerciale a fait son chemin, et si elle a soulevé contre elle la coalition de quelques intérêts elle a converti des économistes éminents.

De même que Condorcet, Turgot s'était fait le champion de la suppression des corvées et de l'abolition de l'esclavàge; il professait les mêmes théories humanitaires. L'intendant de la province du Limousin s'en était ouvert souvent à son ami qui lui répondait en 1773 :

« J'ai reçu votre profession de foi ; voici la mienne :
» Lorsque je suis sorti du collège, je me suis mis à
» réfléchir sur les idées morales de la justice et de la
» vertu ; j'ai cru observer que l'intérêt que nous avions
» à être justes et vertueux était fondé sur la peine que

» fait nécessairement éprouver à un être sensible l'idée
» du mal qu'il peut faire à un autre être sensible.....
» je pense qu'on peut être très juste, très bienfaisant et
» très scrupuleux, que surtout on peut être un grand
» homme de guerre, un grand philosophe, un grand
» poète, et avoir des mœurs détestables. Je pense qu'en
» établissant de l'ordre dans toutes les vertus, il faut
» mettre la justice, la bienfaisance, l'amour de sa patrie,
» le courage, la haine des tyrans, au-dessus des autres. »

On épiloguera tant qu'on voudra sur ces lignes ; des esprits railleurs et sceptiques, comme il s'en rencontre tant, pourront y voir les chimères d'une sensiblerie humanitaire quelque peu naïve; mais pour tout esprit non prévenu, l'homme qui a écrit ces lignes ne sera jamais un fanatique à froid, ou un esprit faux.

« On m'accordera, dit-il dans la préface de son traité
» de l'*Abolition de l'esclavage*, de ne dire que des
» choses communes ou de n'avoir que des idées chimé-
» riques; en effet, rien n'est plus commun que les
» maximes de l'humanité et de la justice; rien n'est plus
» chimérique que de proposer aux hommes d'y conformer
» leur conduite. » — Hâtons-nous de dire que Condorcet croyait trop au progrès de l'humanité pour se figurer que cette dernière boutade serait prise au sérieux. Il savait que les leçons de la philosophie ne sont jamais perdues et qu'elles finissent par porter leurs fruits.

Cette profession de foi de Condorcet se trouve complétée dans un document beaucoup plus récent ; il est daté de 1790 ; on était alors à la veille de la période révolutionnaire, c'est le fragment d'une lettre écrite à un de ses amis qui lui reprochait déjà d'être un Jacobin :

« Je me défie, lui dit-il, encore plus de ceux qui se
» plaisent dans le trouble, qui applaudissent aux

» violences, qui cherchent à multiplier le nombre des
» mécontents par des rigueurs plus nuisibles qu'utiles....
» Les hommes qui ont des lumières et des talents n'ont
» pas besoin de tous ces moyens pour être quelque
» chose ; ceux qui ont de l'humanité, de véritables
» vertus, ne voudraient pas les employer. — Voilà ma
» profession de foi ; est-ce là ce que vous appelez être
» un vrai Jacobin ? »

A la mort de Louis XV, Turgot appelé d'abord au ministère de la marine, devenait peu de temps après contrôleur général des finances (août 1774) ; ainsi que je l'ai dit, Condorcet n'avait voulu accepter de lui que la fonction d'inspecteur des monnaies qu'il résigna du reste entre les mains de M. de Maurepas, dès que Necker fut appelé à la succession de Turgot. C'est à partir de cette époque qu'il se trouva plus activement associé aux projets de réforme du savant économiste. Turgot n'eut pas le temps de les exécuter. Sa retraite du ministère (mai 1776) affecta vivement Condorcet.

« Je ne vous ai pas écrit, mon cher et illustre maître,
» écrit-il à Voltaire, depuis l'événement fatal qui a ôté à
» tous les honnêtes gens l'espérance et le courage. Cet
» événement a changé pour moi toute la nature. Je n'ai
» plus le même plaisir à regarder ces belles campagnes
» où il eût fait naître le bonheur. »

Plus tard en 1686, à la mort de Turgot, Condorcet consacra un éloge à la mémoire de celui dont il avait été le confident et le collaborateur assidu.

Turgot croyait à la perfectibilité indéfinie ; bien avant Condorcet il avait esquissé un tableau des progrès de l'esprit humain ; avec lui il avait défendu la liberté du commerce des subsistances. C'est dans cette dernière

thèse qui leur était chère à tous deux, que Condorcet trouve le principal titre de Turgot à la reconnaissance publique. Aussi, y insiste-t-il plus particulièrement. Il montre que cette liberté est également utile aux propriétaires, aux cultivateurs, aux salariés ; que plus une denrée est nécessaire, plus elle doit être libre. Il établit que les lois prohibitives, envers ceux contre qui on les a faites, loin d'être justifiées par l'utilité, sont funestes à ceux dont l'intérêt en a été le prétexte. Il prouve enfin que les troubles, les séditions, les famines, sont l'ouvrage de ces lois dans lesquelles il faut voir la véritable cause des préjugés, des terreurs et des violences des peuples.

Condorcet a composé d'autres éloges, parmi lesquels celui de Pascal qui souleva des querelles dont il serait trop long de vous entretenir.

C'est vers cette époque que l'Académie française mit au concours l'éloge de Michel de L'Hopital. Ce sujet devait tenter Condorcet à cause des points de contact que, sauf la différence des temps, il y avait entre ses idées et celles du chancelier. Comme Condorcet, L'Hopital avait plaidé la cause de la tolérance et de la justice. Aux magistrats, assemblés à Rouen, il avait dit : « Vous êtes » les juges du droit et de la doctrine, il ne s'agit pas de » décider quel est le meilleur chrétien, mais de quel » côté est la justice. »

Je me hâte de dire que Condorcet n'obtint pas le prix qui fut accordé à un certain abbé Rémi, dont la renommée n'a pas, que je sache, survécu à cet honneur. Condorcet dut cet insuccès, dont il se consola facilement, non à ce que, ainsi que le lui reprocha La Harpe, le style « manquait de nombre, » mais aux proportions de son

œuvre qui dépassait les limites réglementaires. L'Académie ne voulut pas admettre qu'au lieu de se renfermer dans le cadre étroit du programme, Condorcet, traitant son sujet à un point de vue beaucoup plus élevé, eut fait une étude philosophique sur l'époque où vivait L'Hôpital, quand on lui demandait une simple appréciation de sa vie et de ses œuvres :

Ce jugement ne fut ratifié ni par Voltaire ni par Franklin qui adressèrent à l'auteur leurs félicitations.

N'en déplaise à la savante assemblée de cette époque, l'étude ainsi conçue de Condorcet est des plus remarquables. Elle vaut la peine qu'on s'y arrête. — Ou je me trompe fort, ou vous serez frappé comme je l'ai été moi-même de la sûreté et de la profondeur de son jugement sur la sombre époque où vivait son héros. Voici comment, dès le début de son œuvre, il résume le rôle que L'Hopital y a joué :

« Au milieu du plus violent fanatisme, le chancelier » de L'Hopital a fait entendre la voix de la raison et de » l'humanité ; au sein de l'anarchie et de la révolte, il a » défendu avec un égal courage, l'autorité du roi et les » droits de la nation. — La corruption de son siècle, » les intrigues de la cour n'ont altéré ni son intégrité » ni sa franchise ; et lorsque tous ne songeaient qu'à » établir leur fortune sur les malheurs publics, seul il » veillait pour la patrie. »

Condorcet prévoit cependant le reproche qui lui sera fait d'avoir dépeint cette époque sous des couleurs trop odieuses ; aussi recommande-t-il de se souvenir que ce siècle de luttes religieuses avait été peut-être le plus coupable dans les annales du monde. Il se défend d'avoir calomnié la nature humaine. Ecoutez sa défense :

« C'est, dit-il, parce que je crois l'homme naturelle-

» ment bon, que je m'indigne contre ceux qui le rendent
» l'instrument du malheur de ses semblables ; je parlerai
» des atrocités que le fanatisme a inspirées, sans craindre
» que ceux qui aiment la religion puissent m'en faire un
» crime. Si la religion a été établie pour le bonheur des
» hommes par un Dieu, leur père commun, certes, ce
» n'est pas elle qui allume les bûchers et ordonne les
» massacres. »

Après ces précautions oratoires, Condorcet se sent plus à l'aise pour aborder les événements. Mais il ne s'attarde pas à en faire le récit, n'ayant jamais eu la prétention d'être un historien. Il suffit d'en faire ressortir la portée philosophique, au point de vue des idées qui lui sont communes avec son héros. Il ne peut s'empêcher cependant de consacrer à la Saint-Barthélemy des pages d'une indignation éloquente.

Ecoutez le portrait qu'il fait de la mère des trois derniers Valois. — Ne dirait-on pas une page détachée de l'histoire des Douze Césars ou des annales de Tacite !

« Avide du pouvoir et ne sachant ni s'en servir ni le
» conserver. Lâche dans le danger, mais insultant avec
» audace à l'opinion, aux lois, au bonheur du peuple ; se
» livrant au crime sans remords et le regardant comme un
» simple moyen de politique ; se croyant plus habile à
» mesure qu'elle augmentait la liste de ses atrocités,
» mais affable et sachant se faire aimer de cette classe
» d'hommes malheureusement trop nombreuse, qui par-
» donne aux princes d'oublier qu'ils sont des hommes,
» pourvu que, dans leurs manières, ils paraissent s'en
» souvenir parfois ; — Bienfaisante, mais de cette bien-
» faisance qui est inutile aux courtisans et funeste au
» peuples. »

Condorcet dépeint ensuite quelques-uns des acteurs principaux de la Ligue :

Le roi de Navarre. — « Intrépide dans les batailles » et timide partout ailleurs ; à la poursuite d'un trône » imaginaire ; gouverné par les femmes et n'ayant de » force que contre la sienne. »

Condé. — « Homme de guerre humain, généreux, » aimable au point de se faire pardonner par les » catholiques son hérésie, et par les protestants, ses » maîtresses. »

Le cardinal de Lorraine (qui eût établi l'inquisition en France, si L'Hopital ne l'avait arrêté), Condorcet le dépeint en deux mots : « Son âme tout entière, dit-il, » appartenait à l'ambition et à la haine. » — *Le duc de Guise*, son frère : « Aussi ambiteux, mais plus profond » politique. »

Au milieu de ces ténèbres où il est difficile de se reconnaître, Condorcet se demande si, à côté de L'Hopital, il ne trouvera pas un autre homme vertueux. Il n'en découvre qu'un : c'est Coligny ; et alors il établit un parallèle entre ces deux hommes respectables tous deux par leurs mœurs austères ; L'Hopital rayonnant d'une vertu plus pure ; Coligny d'une vertu plus forte. Mais dans son impartialité, il ne veut pas méconnaître que L'Hopital a eu des faiblesses, et il en trouve l'excuse dans celles du siècle où il vivait. C'est ainsi qu'il explique comment le chancelier a pu s'abaisser dans son testament usqu'à recommander sa famille à Catherine encore fumante de la nuit du 24 août ;

L'Académie française, disons-le à sa louange, ne garda pas rancune de cet éloge à Condorcet dont le seul tort, à ses yeux, avait été de sortir du cadre réglementaire du

concours. Condorcet fut élu en 1782 pour remplacer l'académicien Saurin. Il l'avait emporté d'une seule voix sur son concurrent Bailly, dont les titres scientifiques pouvaient égaler les siens, mais dont les travaux littéraires avaient sans doute paru insuffisants. Il est juste d'ajouter qu'il dut surtout son élection à d'Alembert dont l'influence l'emporta sur celle de Buffon. Bailly ne tarda pas d'ailleurs à être dédommagé de son échec. — Moins de deux ans après, il était à son tour élu académicien.

Dans son discours de réception, Condorcet avait pris pour sujet : « Les avantages que la société peut retirer » de la réunion des sciences physiques aux sciences » morales. » Peu de temps après, il avait la douleur de perdre le géomètre illustre qui avait été son appui et son guide. D'Alembert mourait le 29 octobre 1783, léguant à son fils adoptif la charge de deux malheureux domestiques dont son état de fortune ne lui avait pas permis d'assurer l'existence. Je n'ai pas besoin d'ajouter que Condorcet exécuta scrupuleusement ce legs de bienfaisance qui fut fidèlement recueilli par Mme O'Connor, sa fille.

Condorcet avait depuis longtemps dit adieu à la fréquentation du grand monde qu'il définissait : « la » dissipation sans plaisir, la vanité sans motif, et l'oisi» veté sans repos, » Il n'avait pas renoncé toutefois au charme des réunions intimes où il se trouvait en contact avec les hommes éminents de cette époque, si féconde en grands esprits. C'est là qu'il rencontra une jeune fille d'une rare beauté et d'une élévation d'âme remarquable, Mlle de Grouchy, nièce de M. Dupaty, président au Parlement. Il avait alors quarante-trois ans. Mlle de Grouchy en avait à peine vingt-quatre. La disproportion des âges n'empêcha pas le rapprochement de deux cœurs qui

semblaient faits l'un pour l'autre. Le mariage fut célébré en 1786.

Bientôt le salon de Mme de Condorcet, situé sur l'autre rive de la Seine, en vue du pavillon de Flore, et presque en face du salon royaliste de la duchesse de Lamballe, devint le centre de l'Europe pensante. Tous les étrangers de distinction et les hommes politiques s'y donnaient rendez-vous. On y causait des événements du jour, et l'on y discutait les théories de la Révolution avec l'ardeur qu'éveillent les idée nouvelles. Au milieu de ce monde d'allures quelque peu sérieuses, et dans lequel les sentiments pour les personnes étaient rendus plus intimes par le culte de la liberté qui était l'idéal commun, rayonnait la noble et séduisante figure de la jeune maîtresse de la maison. Mme de Condorcet n'était pas seulement une femme d'esprit : elle s'était déjà fait connaître par un livre d'analyse fine et délicate, intitulé : *Lettres sur la sympathie*.

On était à la veille de la convocation des États-Généraux. La Révolution allait entreprendre sa première étape. Condorcet en avait préparé l'avènement par ses écrits. Comme tant d'autres, il devait subir la loi fatale et être pris dans l'engrenage. Mathématicien dans sa jeunesse avec d'Alembert, puis critique avec Voltaire, philosophe, économiste avec Turgot, il allait aborder la dernière phase de sa vie, et entrer dans le tourbillon de la politique.

En attendant cette nouvelle évolution de son esprit, il avait produit des écrits innombrables qui témoignent de l'universalité de ses connaissances et de la souplesse de ses aptitudes. C'est lui qui, en 1784, prononce à l'Académie française le discours d'usage à l'occasion de la

réception de Bailly et de celle de M. de Choiseul-Gouffier. L'année précédente, il avait fait l'éloge de son ami d'Alembert. Presque en même temps, revenant aux premières études de sa jeunesse, il présentait à l'Académie des sciences de nouveaux travaux sur les sciences mathématiques, sur l'astronomie et le calcul des probabilités. Enfin, il s'exerce dans le genre dramatique en écrivant *Spartacus*, *l'Anglomanie*, *Biverley* et quelques autres pièces de théâtre, aujourd'hui oubliées.

Mais c'est surtout au cours des années 1786 et 1787, que cet esprit aux allures si variées devient d'une fécondité inouïe. C'est dans cette période que, sous la signature « d'un habitant obscur de l'ancien hémisphère, » il publie son étude sur la Révolution d'Amérique. Il la dédie « à M. le marquis de La Fayette qui, à l'âge où » les hommes ordinaires sont à peine connus de la » société, a mérité le titre de bienfaiteur des deux » mondes. »

L'abbé Raynal avait offert un prix à décerner au meilleur discours « sur le bien et le mal qui sont résultés pour l'Europe de la découverte du Nouveau-Monde. » Condorcet puise dans ce sujet l'idée de son travail, en concentrant toutefois son étude dans l'exposé des résultats du grand événement qui venait de s'accomplir dans l'autre hémisphère.

Avant d'étudier la nouvelle Constitution Américaine, Condorcet pose en principe que le bonheur d'un peuple, loin de s'accroitre par le malheur ou l'affaiblissement de ses voisins, doit augmenter, au contraire, par la prospérité des autres peuples.— Suivant lui, il en reçoit alors, par l'exemple de bonnes lois, de la destruction des abus, ou de nouveaux moyens d'industrie, tous les avantages

qui naissent de l'expansion des lumières. Toutefois il reconnait qu'il y a une exception à cette loi générale qui peut paraître un peu trop absolue ; c'est le cas où un peuple, égaré par une fausse politique, fatigue ses voisins par son ambition, et cherche par la guerre ou de mauvaises lois, à leur rendre sa puissance dangereuse et sa prospérité inutile. Tel est le principe à l'aide duquel Condorcet entend démontrer l'heureuse influence de la Révolution d'Amérique ; mais il ne se dissimule pas qu'il s'expose à passer pour un rêveur à l'exemple de l'abbé de Saint-Pierre, et il se hâte d'ajouter, non sans quelque bonhomie : « Je me consolerai « sans peine d'avoir passé toute ma vie pour un rêveur, » si je puis espérer qu'un siècle après moi, l'exécution » d'une seule de mes idées puisse faire un peu de bien. »

Au milieu de son enthousiasme, Condorcet entrevoit dans l'avenir la suppression de l'esclavage des nègres.— « Tous les hommes éclairés, dit-il, en sentent la honte » comme le danger, et cette tâche ne souillera plus » longtemps la pureté des lois américaines. »

Et dire que ce n'est qu'après 80 ans, et à la suite d'une guerre implacable, que cette prophétie a pu s'accomplir !

La conclusion de Condorcet est facile à prévoir ; il en revient à son idée favorite, et il montre les avantages de la Révolution d'Amérique relativement à la perfectibilité de l'espèce humaine.

« Occupé depuis longtemps à méditer, dit-il, sur les » moyens d'améliorer le sort de l'humanité, je n'ai pu me » défendre de croire qu'il n'y en a réellement qu'un » seul : c'est d'accélérer le progrès des lumières. »

Tout autre moyen, suivant lui, n'a qu'un effet passager et borné. Des erreurs, des fables, des législations combi-

nées non d'après la raison, mais d'après les préjugés locaux, ont pu faire le bonheur de quelques nations ; le bonheur a disparu en peu de temps pour faire place à des maux que rien n'a pu guérir, même après plusieurs siècles ; et il conclut ainsi :

« Que les hommes soient éclairés, et bientôt vous » verrez le bien naître de la volonté commune. »

Parmi les autres travaux de Condorcet, il en est un que vous ne me pardonneriez pas de passer sous silence : c'est son mémoire sur le canal de Picardie. Déjà MM. de Charbise et Préfontaine, et avant eux M. de Crozat avaient exécuté le canal de Chauny à Saint-Simon, et les deux embranchements qui conduisent à La Fère et à Saint-Quentin. Quant à la partie du canal qui devait aller de Saint-Simon au point où la Somme peut devenir navigable, elle n'avait même pas été commencée. On en avait fait seulement imprimer le devis et le projet. Condorcet, comprenant combien l'extension de ces voies de communication si nécessaires au commerce contribuerait à augmenter le bien-être, signale dans son travail l'intérêt qu'il y aurait à joindre la Seine à l'Escaut par le moyen de l'Oise et de la Somme, ou de l'Oise et de la Sambre.

Cette création lui tient tellement à cœur qu'il ne se borne pas à exposer les considérations générales qui en justifient l'utilité ; son mémoire entre dans les détails du projet au point de vue du tracé, des moyens d'exécution et de la dépense. La Picardie ne saurait, sans ingratitude, oublier que c'est à Condorcet qu'elle doit les avantages qu'elle a retirés de cette conception.

J'en ai fini, Messieurs, avec cette longue étude des œuvres philosophiques et littéraires de votre compatriote.

Ce qui les distingue ce n'est pas toujours l'éclat et la correction absolue du style. Les écrits de Condorcet sont loin de présenter en effet les qualités de précision et de limpidité qui font de Voltaire un écrivain incomparable. Mais, pour tout esprit non prévenu, il est impossible de n'y pas admirer le puissant relief que donnent à un écrivain les inspirations de la morale la plus pure et d'une sincérité irréprochable servies par l'effort consciencieux d'une pensée toujours active, ingénieuse et féconde.

Ce caractère des écrits de Condorcet, nous le retrouverons dans ses œuvres politiques, mais avec cette différence que son style y prend des couleurs plus vives, et atteint parfois une véritable élévation.

Dès 1788, il avait écrit son *Essai sur la constitution et les fonctions des assemblées provinciales*, qui est peut-être l'un de ses travaux les plus considérables. Il avait collaboré à diverses publications de l'époque, comme *la Feuille Villageoise* et plus tard à *la Chronique de Paris*. Bien qu'il eût déjà acquis un renom politique, il ne fit pas partie de l'Assemblée Constituante, mais il a préparé ses résolutions par des travaux importants parmi lesquels il faut citer : *Les Lettres d'un gentilhomme à Messieurs du Tiers-Etat* et *Les idées sur le despotisme.*

Dans le premier de ces écrits, après avoir résumé les plaintes des générations passées et les vœux de l'avenir consignés dans les cahiers, il indique quels sont les droits que la future Constituante devra reconnaître. Il énonce, en première ligne, le droit pour la nation de rejeter tout pouvoir qui ne viendrait pas d'elle. Viennent ensuite la liberté individuelle des citoyens, le droit de n'être jugé que par des magistrats reconnus ou établis par la nation et responsables, — celui de répartir les subsides au

moyen de représentants nommés par chaque province ; — enfin, la responsabilité ministérielle. — Vous le voyez, Messieurs, Condorcet avait trouvé les formules de notre droit politique moderne.

Dans le second de ces écrits, il demande qu'à l'exemple de la déclaration du 1er juin 1776, émanée de l'Etat de Virginie et adoptée par les autres Etats de l'Amérique, les droits naturels de l'homme soient définis et exposés dans une déclaration solennelle. Il revendique pour le peuple, le droit de réviser sa Constitution, moyennant certaines garanties destinées à prévenir tout abus.

Telles sont, Messieurs, au point de vue constitutionnel, les principales conceptions de cet esprit « rêveur. »

En 1791, Condorcet avait été délégué par sa section au corps municipal ; il y trouva son collègue de l'Académie, Bailly, déjà investi de la pénible et périlleuse fonction de maire de Paris. Peu de temps après, il était élu à l'Assemblée législative dont il fut président l'année suivante.

Condorcet n'était pas orateur. Une timidité invincible, l'hésitation et l'embarras même de sa parole, l'impossibilité de garder son sang-froid au milieu du tumulte d'une nombreuse assemblée, arrêtaient chez lui l'élan de l'improvisation. Il a abordé rarement la tribune, moins pour y faire des discours que pour y lire des résolutions, et surtout ces manifestes qui ont fait de lui, dans des circonstances solennelles, l'organe officiel et souvent éloquent de l'Assemblée.

Sur ce terrain ardent de la politique où les passions humaines arrivent parfois à obscurcir les notions du vrai et du juste, Condorcet apporte la sénérité du philosophe toujours pénétré de ses idées de tolérance et de justice.

S'agit-il de la déportation qu'on voulait appliquer aux prêtres réfractaires, il combat cette mesure qu'il juge excessive ; il réussit à la faire écarter.

« La garantie de la liberté du culte, dit-il, doit être » établie par la Constitution et aucun culte ne doit en » être excepté. La loi ne peut reconnaître aucun délit » religieux. Les violences à l'égard d'un prêtre de » quelque religion qu'il soit, pour empêcher les citoyens » de célébrer leur culte ou les forcer d'en prendre un » autre, doivent être punis comme les autres atteintes à » la liberté. »

Dans la séance de l'Assemblée législative du 26 octobre 1791, à propos des mesures à prendre contre l'émigration, il fait entendre des paroles pleines de modération et de sagesse. Il reconnaît qu'il est des circonstances où une nation peut, sans blesser la justice, chercher les moyens de réprimer les émigrations qui compromettent la tranquillité. Mais il n'admet pas que tout citoyen qui a quitté son pays doive être considéré comme émigrant. On ne doit, suivant lui, le traiter comme ennemi que lorsqu'il a pris les armes contre son pays, ou manifesté des desseins hostiles, ou bien encore lorsque l'émigration a pris des proportions menaçantes, qu'elle est le fait simultané d'un grand nombre d'individus qui vont en pays étranger former une nouvelle nation sans territoire.

A la suite d'une discussion à laquelle prirent part Vergniaud, Pâstoret, Merlin, Isnard, l'Assemblée législative jugea que la situation justifiait des résolutions plus énergiques que celles que Condorcet avait proposées.

Vaines précautions ! Rigueurs inutiles ! L'émigration devient de plus en plus menaçante pour l'intégrité du

territoire, grâce à la complicité des souverains étrangers ameutés par elle. L'Assemblée législative va en appeler à la force pour avoir raison des rebelles qui, abrités derrière les frontières, menacent de déchirer la patrie. Mais avant de recourir à cette extrémité, elle charge Condorcet, dans sa séance du 27 décembre 1791, d'exposer dans une déclaration solennelle les motifs qui ont déterminé ses résolutions et les règles qui dirigeront sa conduite. Jamais les idées généreuses de la Révolution française n'ont été exprimées en un langage plus noble et plus élevé.

Après avoir énuméré les justes griefs qui peuvent réduire le peuple français à la nécessité d'exercer le droit terrible de la guerre, Condorcet rappelle que, fidèle au texte de sa Constitution, la nation française n'a en vue aucune conquête, et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. La paix ne cessera d'être le premier de ses vœux. « La France » prendra les armes avec regret, mais avec ardeur, pour » sa sûreté, pour sa tranquillité intérieure ; et on la » verra les déposer avec joie, le jour où elle sera sûre » de n'avoir plus rien à craindre. — Victorieuse, elle ne » cherchera ni réparation ni vengeance. »

Condorcet ne repousse pas avec moins d'énergie toute pensée de propagande internationale. Ces moyens révolutionnaires répugnent à son cœur épris de liberté. Ecoutez ce qu'il dit à ce sujet :

« Lorsqu'en demandant aux nations de respecter son » repos, la France a pris l'engagement éternel de ne » jamais troubler le leur, peut-être aurait-elle mérité » d'être écoutée. Et cependant, les princes étrangers » apprendront que le droit cruel de représailles, justifié » par l'usage, condamné par la nature, ne la fera point

» recourir à ces moyens employés contre son repos ;
» qu'elle sera juste envers ceux qui ne l'ont pas été
» pour elle ; que partout elle respectera la paix comme
» la liberté, et que les hommes qui croient pouvoir se
» dire encore les maîtres des autres hommes, n'auront
» à craindre d'elle que l'autorité de son exemple..... »

Repousser la force, résister à l'oppression, tout oublier lorsque la nation n'aura plus rien à redouter, et ne plus voir que des frères dans des adversaires vaincus, réconciliés ou désarmés ; voilà, Messieurs, comment, à la veille de la tempête qui allait soulever l'Europe, Condorcet comprend le rôle politique de la Révolution française.

Si cet appel désespéré eut été entendu ; si la royauté avait rejeté toute compromission avec l'émigration ; si celle-ci avait reculé devant les maux qu'elle allait déchaîner contre la patrie, nous n'aurions pas à gémir sur les excès qui auraient pu déshonorer la Révolution, s'ils n'avaient été l'œuvre de quelques factieux.

Dans la séance du 26 avril 1792, l'Assemblée législative avait adopté, sur la proposition du député Pastoret, un décret portant déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie. C'est Condorcet qui est encore chargé de justifier, dans un nouveau manifeste, les motifs de cette détermination, en faisant une suprême invocation à la justice et à la raison des peuples.

Il y rappelle que la nation française n'a été amenée à la guerre que par une nécessité inexorable ; qu'en proclamant que sa souveraineté n'appartient qu'au peuple, elle n'a en vue de rien entreprendre contre la tranquilité des Etats voisins chez lesquels elle a le devoir de respecter le droit de se gouverner comme ils l'entendent ; que s'il convient à ceux-ci d'avoir des sujets, ils ne peuvent

empêcher, de leur côté, qu'il n'y ait ailleurs, des citoyens libres.

Mais les dangers qui menaçaient déjà la patrie deviennent plus imminents. Une armée de 120,000 Autrichiens et Prussiens menacent nos frontières. La complicité de la Cour avec les ennemis du dehors apparaît à tous les yeux. — « La Patrie est en danger, » s'écrie-t-on de tous côtés. Mais comment prévenir ce danger ? — Tandis que les uns, tremblant pour la Royauté ne voient de salut que dans l'union chimérique de la nation avec son souverain, des patriotes plus clairvoyants n'aperçoivent le péril que dans les secrètes menées de la Cour.

Une discussion s'engage à l'Assemblée législative dans la séance du 6 juillet 1792. — Après un ardent réquisitoire de Vergniaud, dirigé non seulement contre les ministres, mais contre le roi lui-même qu'il accuse d'avoir systématiquement imposé son *veto* à toutes les mesures que commandait le salut public, et d'avoir permis aux princes français de se servir de son nom pour soulever l'Europe, l'évêque constitutionnel de Lyon, Lamourette, monte à la tribune. Il repousse les mesures extrêmes que, suivant lui, le danger de la Patrie ne justifie pas encore ; il réussit à prouver que le salut est dans la concorde et dans l'union des pouvoirs de l'État. Il adjure ses collègues de se décharger du poids de leurs préventions et de leurs animosités pour conjurer le danger public. Son émotion gagne l'Assemblée tout entière. — L'enthousiasme est à son comble.

Au milieu d'une acclamation universelle, on se précipite des bancs opposés pour s'embrasser. Les tribunes applaudissent ; et quelques instants après, le roi, précédé

par la députation envoyée vers lui, faisait son entrée dans la salle des séances et y était accueilli par les cris unanimes de : « Vive la nation, vive le roi. » — La Patrie est sauvée ! on le crut du moins !

Ce ne fut qu'une courte illusion, que la journée du 10 août devait bientôt dissiper.

Y eut-il là, comme certains l'ont cru, cette comédie du » baiser Lamourette » jouée par des hommes feignant l'oubli des injures pour se mieux tromper le lendemain ?

« Non sans doute, a dit un historien illustre, un tel » projet ne se forme pas subitement, sans préméditation » chez un si grand nombre d'hommes. Mais la haine » pèse ; il est si doux d'en décharger le poids. D'ailleurs, » à la vue d'événements plus menaçants, quel était le » parti qui, dans l'incertitude de la victoire, n'eût con- « senti à garder le présent tel qu'il était, pourvu qu'il » fût assuré ? »

Si j'ai insisté, Messieurs, sur les incidents de cette séance mémorable, c'est parce que l'intervention de Condorcet n'a pas été sans influence sur cette dernière tentative de réconciliation des représentants de la nation avec le souverain.

« Portons au Roi, dit-il dans son discours, les véri- » tables sentiments de la nation française ; qu'il apprenne » de nous à quel point il est trompé ; montrons lui qu'il » ne peut espérer de tranquillité ou d'honneur qu'en » défendant franchement, hautement avec nous, la » cause de la liberté, qu'en unissant ses sentiments et » sa volonté à la volonté de la nation. Osons espérer » encore qu'il sera touché des maux auxquels il expose » sa patrie, et que nous ne le trouverons pas inaccessi- » ble à la gloire de la sauver. »

Illusion généreuse qui fait plus honneur au caractère

qu'à la clairvoyance de Condorcet, mais qui montre du moins toute la légèreté du reproche qui lui a été fait d'être un sectaire, et d'avoir poursuivi la Cour avec la haine d'un transfuge.

L'on croît rêver lorsqu'on songe qu'un mois à peine a séparé cette séance de la journée du 10 août ! En preprenant possession des Tuileries, le peuple n'avait pas moins frappé la Législative que la Royauté elle-même. Inerte au moment de la bataille, l'Assembée ne pouvait gouverner la Révolution, et le peuple allait désormais lui parler en maître. En détrônant le Roi, elle avait paru obéir ; il ne lui restait plus qu'à abdiquer à son tour. Cette nécessité ne pouvait échapper à l'esprit politique de Vergniaud. A la suite de la séance du 10 août, dans laquelle l'orateur de la Gironde avait proposé et fait adopter un décret prononçant la déchéance du Roi et la convocation d'une Convention nationale, Condorcet est chargé de rédiger un exposé des motifs qui ont dicté ces résolutions.

Dans cette proclamation adressée à tous les départements et aux puissances étrangères, il expose que les factions qui, au dedans et au dehors, menacent la sureté de la Patrie, agissent au nom du Roi ; que c'est pour les rétablir dans ce qu'ils appellent son autorité légitime que les uns ont pris les armes et que les autres prêchent l'assassinat et la trahison. Il montre que dans l'émigration, figurent les frères du roi, ses parents, ses courtisans, ses anciens gardes, et que c'est pour les aider dans leur révolte que le Roi a frappé de son veto les mesures jugées nécessaires à la conservation de l'intégrité du territoire.

Le 22 septembre 1792, à midi, l'Assemblée Législative

terminait ses travaux. Un quart d'heure aprés, la Convention Nationale, devenue souveraine, lui succédait et ouvrait sa première séance sous la présidence de Pétion.

Dans les temps de Révolution, ceux que domine l'amour des principes plutôt que le souci de la faveur populaire, sont accusés de faiblesse par leur parti. C'était alors, plus qu'aujourd'hui peut-être, le sort des hommes modérés. Le corps électoral de Paris, alors complètement aux mains du parti Jacobin, avait retiré à Condorcet le mandat qu'il lui ait confié pour la Législative. Il fut dédommagé de cette injustice par l'élection de cinq départements qui l'envoyèrent à la Convention.

Désigné dans la séance du 10 octobre 1792 pour faire partie de la Commission instituée pour élaborer un projet de Constitution, il fut chargé de la rédaction de ce projet, qui fut déposé dans la séance du 15 février 1793. Dans l'intervalle, la Convention, s'érigeant en tribunal criminel, avait jugé et condamné le Roi.

Condorcet ne figura dans les débats de ce long procès que pour répondre à l'appel nominal sur les diverses questions posées. Je vous ai dit comment il sut résister au vertige qui entraîna la majorité de ses collègues à voter pour la mort du Roi. Inaccessible à l'esprit de secte, il ne voulut pas renier sa foi dans le dogme de l'inviolabilité de la vie humaine. Dans cette circonstance solennelle où tant d'autres subirent une entraînement dont ils cherchèrent plus tard à se faire une excuse pour justifier leurs apostasies, Condorcet sut garder son sang-froid. Vertu bien rare dans les temps troublés où les idées justes et les forces aveugles, se livrent de perpétuels combats !

De tous les écrits de Condorcet, il n'en est guère qui eût sur sa destinée une plus fatale influence que son projet de Constitution de l'an II, auquel, bien qu'il eût obtenu la priorité, l'Assemblée crut devoir substituer plus tard celui de Hérault de Séchelles.

Le plan de Constitution de Condorcet repose sur trois principes fondamentaux : la souveraineté du peuple, — l'égalité entre tous les hommes, — et l'unité de la République. Ces principes sont résumés dans « la déclaration des « droits naturels, civils et politiques des hommes. » Cette déclaration en 33 articles forme en quelque sorte le frontispice de la Constitution. Elle énonce, comme devant être la base du pacte social, les droits suivants : la liberté, — l'égalité, — la sûreté, — la propriété, — la garantie sociale — et la résistance à l'oppression.

Mais la confiance de Condorcet dans la supériorité de son œuvre, ne l'aveugle pas sur les dangers qu'elle peut courir. Pour cet esprit « chimérique et rêveur », comme l'ont dit de lui les écrivains que vous connaissez, la Constitution la plus sage et la mieux combinée ne vaut que par la vertu de ceux qui la reçoivent, par leur soumission aux lois, leur amour de la justice et de la vérité, et leur souci de ne jamais abandonner leurs intérêts à des hommes incapables ou corrompus. Quelques défauts au contraire, que renferme une Constitution, si elle offre les moyens de la réformer à un peuple ami des lois, à des citoyens occupés des intérêts, dociles à la voix de la raison, réfractaires à la violence, bientôt, suivant lui, ces défauts sont réparés avant même qu'ils aient pu nuire.

Peine perdue ! Vains conseils ! On n'était plus au 6 juillet. La sagesse et la raison n'avaient plus d'empire.

sur les factions déchaînées. Suivant l'expression d'Edgard Quinet « la terreur allait onvrir ses portes « triomphales ; la mort allait y passer désormais toute « grande, les ailes déployées. »

Condorcet assista avec tritesse à ce déchirement de la patrie. Et cependant, en voyant les partis se dévorer, les notions de la justice, de la tolérance et de l'humanité violemment reniées sous le cruel et inexorable prétexte de la raison d'État, l'ami de Turgot et de Franklin ne se laissa pas aller à désespérer des vérités éternelles dans lesquelles il avait foi. Il se dit que la méchanceté des hommes n'a pour cause que l'ignorance, et que c'est de l'instruction à tous les degrés que dépend la régénération sociale.

Déjà, en 1792, il avait publié dans « la Bibliothèque de l'homme public » un long mémoire sur l'organisation de l'instruction publique qu'il considérait comme le premier devoir de la société envers les citoyens.

Dans cette œuvre importante, il distinguait quatre degrés d'instruction, depuis l'école primaire jusqu'à l'Institut qui en était le degré supérieur. Ce projet contenait la pensée la plus démocratique de la Gironde, le procédé par lequel elle croyait arriver à niveler la société sans secousses. L'école gratuite pour tous était la porte par laquelle l'enfant laborieux du pauvre pouvait entrer dans la classe des élèves de la Patrie qui parcouraient tous les autres degrés de l'instruction.

En 1793, Condorcet crée son « Journal d'instruction « sociale ». Il y déclare que son but n'est pas de donner des opinions, mais de mettre chacun à même de s'en former, parce qu'il faut que les hommes apprennent à penser, non d'après les autres, mais d'après eux-mêmes.

Dans un article du 1er juin, il explique le sens du mot « Révolutionnaire » ; il y démontre que les lois révolutionnaires ne sont efficaces qu'à la condition d'être, comme les autres, assujetties aux règles sévères du droit et de la justice, qu'elles doivent être des lois de sûreté et non de violence.

Cet écrit courageux suivi peu de temps après d'un mémoire dans lequel il avait attaqué, non sans quelque vivacité, le projet de Constitution d'Hérault de Séchelles, devait lui être fatal. Dénoncé à la tribune de la Convention le 8 juillet 1793 par l'ex-capucin Chabot, en même temps que de Vérité, député d'Abbeville, qu'on accusait d'avoir répandu son mémoire par l'entremise du maire de cette ville, Boucher d'Ailly, il fut compris dans le décret d'accusation du 3 octobre suivant, qui traduisait les Girondins devant le Tribunal Révolutionnaire.

Vous savez le reste. Condorcet proscrit fut mis hors la loi et inscrit sur la liste des émigrés. On confisqua ses biens ; son beau-frère Cabanis et deux amis cherchèrent à sauver sa tête, en l'entraînant dans cette cellule de la rue Servandoni où, caché pendant plus de 10 mois comme un malfaiteur, il put échapper aux poursuites de ses ennemis.

A peine était-il entré dans cette retraite, qu'à diverses reprises il chercha à quitter, pour ne pas compromettre la femme courageuse qui, au péril de ses jours, lui avait donné asile, que Condorcet entreprit sous ce titre : *Fragment de justification*, un écrit qui commence ainsi :

« Comme j'ignore si je survivrai à la crise actuelle,
« je crois devoir à ma femme, à ma fille, à mes amis,

« une exposition simple de mes principes et de ma « conduite pendant la Révolution..... Je n'ai eu depuis « quatre ans ni une idée ni un sentiment qui n'ait eu « pour objet la liberté de mon pays ; — je périrai pour « l'avoir servi, sans avoir jamais été l'instrument ni la « dupe, sans avoir jamais voulu partager les intrigues « ou les fureurs des partis qui l'ont déchiré. » Éloquente protestation de la raison contre l'affligeant spectacle de l'explosion de la folie humaine !

Ce mémoire resta inachevé. Mme Condorcet craignit sans doute que venant à tomber un jour dans les mains des ennemis de son mari, il ne fournît de nouvelles armes à ses accusateurs. Elle a écrit de sa main, au bas des dernières lignes, la note suivante :

« Quitté à ma prière, pour écrire l'*Esquisse des « progrès de l'esprit humain.* — Signé : Sophie de « Condorcet, née de Grouchy. »

Condorcet se rendit facilement à cette prière. L'idée de la perfectibilité indéfinie avait été la croyance persévérante de sa vie. En transmettre les notions aux générations à venir, est pour lui la consolation suprême. Le reste lui importe peu, du moment que sa pensée lui survivra. Sous le couteau de la terreur, il écrit son livre comme Cicéron écrivant ses Philippiques devant les sicaires d'Antoine. — Le Philosophe martyr des factions qui déchiraient la France, est en face de la mort ; il se recueille dans sa foi ; il oublie les excès de cette Révolution qu'il aime encore à la veille d'être l'une de ses plus nobles victimes ; et, dans un sublime oubli de lui-même, il trouve encore dans sa raison et son patriotisme l'enthousiasme pour la louer.

Ce dernier ouvrage de Condorcet est trop connu pour

que j'aie à vous en parler autrement que sous la forme d'une rapide analyse. C'est à vrai dire l'esquisse d'une histoire générale de la civilisation, des institutions politiques, sociales et religieuses des peuples au point de vue des manifestations de l'esprit humain dans le domaine des sciences et des arts ; l'auteur y passe en revue les découvertes les plus saillantes et fait ressortir l'influence qu'elles ont eue sur les progrès accomplis ; il entrevoit ceux qui restent à réaliser.

Condorcet prend l'homme dans les premiers âges du monde ; il le suit dans les diverses périodes de son état social ; il examine les transformations successives des agglomérations en peuplades, en peuples pasteurs et agriculteurs, depuis la formation de la langue parlée jusqu'à l'invention de l'écriture alphabétique ; il montre l'éclosion de l'âme humaine chez les Grecs ; il salue chez ce peuple les progrès des sciences, des arts, de la littérature. Il traverse les ténèbres du moyen-âge qu'éclaire par moments le réveil intellectuel des Croisades et que dissipent enfin la réforme et la renaissance ; et, analysant les grands travaux de l'école philosophique du XVIIIe siècle, il arrive à la Révolution française qui est pour lui l'épanouissement de ce prodigieux effort de l'intelligence humaine.

Il montre par le raisonnement et par les faits que la nature n'a marqué aucun terme au perfectionnement des facultés de l'homme ; que sa perfectibilité est réellement indéfinie ; que les progrès de cette perfectibilité, désormais indépendants de toute puissance qui voudrait les arrêter, n'ont d'autre terme que la durée du globe où la nature nous a jetés.

« Sans doute, dit-il, ces progrès pourront suivre une » marche plus ou moins rapide ; mais jamais elle ne

» sera rétrograde, tant que la terre du moins, occupera
» la même place dans le système de l'univers, et que les
» lois générales de ce système ne produiront sur ce
» globe, ni un bouleversement général ni des change-
» ments qui ne permettraient plus à l'espèce humaine
» d'y conserver, d'y déployer les mêmes facultés, et d'y
» trouver les mêmes ressources. »

Pendant ce temps, Mme de Condorcet, poursuivie d'asile en asile, demandait au travail des moyens d'existence auxquels la confiscation des biens de son mari et des siens, l'obligeait d'avoir recours. Après avoir passé ses journées à faire des portraits, elle en fut réduite à tenir un magasin de mercerie dont les produits lui permirent de venir en aide à d'anciens serviteurs.

Quelles que fussent les précautions qu'on prit autour de lui, les bruits sinistres du dehors franchissaient quelquefois le seuil de la cellule de Condorcet. Ce fut ainsi qu'il apprit la mort tragique des Girondins condamnés avec lui. Cette catastrophe lamentable porta le dernier coup à l'illustre proscrit en détruisant ses dernières espérances.

Le pressentiment de sa fin prochaine, sans faire défaillir en lui le courage du citoyen, déchira son cœur de père. Un dernier écrit, daté de mars 1794, contient ses dernières dispositions sous ce titre : « *Avis d'un* » *Proscrit à sa fille.* » — Je ne connais pas de lecture plus attendrissante ; tout mon regret est de ne pouvoir, au terme de cette étude déjà trop longue, vous en donner que quelques extraits :

« Dans quelque situation que tu sois, dit-il à sa fille,
» quand tu liras ces lignes que je trace loin de toi,

» indifférent à ma destinée, mais occupé de la tienne et
» de celle de ta mère, songe que rien ne t'en garantit
» la durée. »

(Suivent des conseils à sa fille sur la nécessité de s'assouplir aux exigences d'un travail qui remplisse le vide de la vie, et remplace la fortune). . . . .

. . . .

« L'habitude des actions de bonté, celle des affections
» tendres, est la source de bonheur la plus pure, la plus
» inépuisable. Elle produit un sentiment de paix, une
» sorte de volupté douce, qui répand du charme sur
» toutes les occupations, et même sur la simple existence.

. . . .

« Prends de bonne heure l'habitude de la bienfai-
» sance, mais éclairée par la raison, dirigée par la
» justice. — Ne donne point pour te délivrer du spectacle
» de la misère ou de la douleur, mais pour te consoler
» du plaisir de les avoir soulagés. »

Il recommande à sa fille d'exercer toujours la bienfaisance avec ce respect pour le malheur qui ennoblit le bienfait : « N'oublie jamais, lui dit-il, que celui qui
» reçoit est, par la nature, l'égal de celui qui donne ;
» que tout secours qui entraîne de la dépendance n'est
» plus en don, mais un marché, et que s'il humilie, il
» devient une offense. »

Il lui conseille, non d'éviter les passions, mais de se défier d'une sensibilité trop vive : « On peut n'être pas
» maître de ne pas écouter son cœur, mais on l'est tou-
» jours de l'exciter ; c'est le seul conseil utile et
» praticable que la raison puisse donner à la sensibilité. »

Enfin, une dernière note trouvée dans sa cellule, et datée aussi du mois de mars 1794, contient les recommandations suivantes : « Que ma fille soit élevée dans

» l'amour de la liberté, de l'égalité, dans les mœurs et
» vertus républicaines ; qu'on éloigne d'elle tout senti-
» ment de vengeance personnelle ; qu'on lui apprenne à
» se défier de ceux que sa sensibilité pourrait lui
» inspirer. »

Ces deux derniers écrits sont les derniers tombés de la plume de Condorcet. Ils ne veulent pas de commentaires.

Dans la matinée du 5 avril 1794, il trompait la surveillance des personnes de la maison qui lui servait d'asile, et s'enfuyait au hasard, ne voulant plus s'exposer à entraîner dans sa perte l'amie dévouée qui, depuis dix mois, avait réussi à le soustraire à toutes les recherches.

Après avoir traversé Paris sans être reconnu, le malheureux fugitif erra dans la campagne pendant deux jours ; et le 7 avril dans la soirée, grelottant de froid, épuisé par la fatigue et la faim, les jambes ensanglantées, il arrive ou plutôt il tombe dans un cabaret de Clamart. On l'arrête et on le conduit à Bourg-la-Reine où il est gardé prisonnier pour être livré le lendemain au Tribunal révolutionnaire.

C'est là que Condorcet s'est dérobé à l'échafaud en homme qui ne dispute pas sa vie, mais qui ne veut pas la livrer, et qui, à l'exemple des stoïciens sous le glaive des Césars, s'est réservé le droit de devancer le centurion.

Quelles furent ses pensées dans cette dernière nuit ? — Comme ses amis de la Gironde qui, à la veille du supplice, avaient eu le pressentiment de la servitude future, il a peut-être salué la mort comme la délivrance anticipée de ce supplice de l'âme. Mais il croyait trop au progrès, à la justice et à la liberté pour désespérer de la société moderne issue de la Révolution. Il en a préparé

l'avènement ; il nous en a légué les formules. C'est là son éternel honneur. C'est parce qu'il lui a voué sa vie jusqu'au mépris de la mort, que le nom de cet infatigable écrivain mérite de figurer à côté de ceux qui ont le mieux servi l'humanité.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. A. DELPECH

PAR M. A. MOULLART.

(*Même Séance.*)

MONSIEUR,

Vous prétendez que l'amitié seule vous a introduit dans nos rangs et que l'Académie indulgente en a cru le témoignage sans vous demander d'autres titres. N'eussions-nous eu pour motif que cette confiance, notre Compagnie ne se féliciterait pas moins de votre nomination et trouverait que votre éloge de Condorcet la justifie complètement. Mais, pour emprunter une expression à votre philosophe, « des entreprises utiles » aux lettres » puisque c'étaient des services rendus à l'instruction, paraissaient à vos amis des raisons suffisantes pour attirer sur vous les sympathiques suffrages de l'Académie.

Votre choix de Condorcet a été une inspiration heureuse que vous a donnée l'affection pour votre pays d'adoption. Elle vous a permis de nous faire apprécier un compatriote méconnu et de tracer d'une main ferme

et rapide une vie consacrée d'abord aux sciences, aux lettres, à la philosophie, aux plus hautes études spéculatives ; puis aux luttes ardentes d'une carrière politique noblement commencée, malheureusement terminée par une catastrophe où Condorcet, victime volontaire de la liberté, mérita la proscription de ceux qui la trahissaient et devança leur arrêt.

On écoute avec plaisir votre genéreuse défense, vos réfutations des inexplicables expressions de Lamartine, de la critique dédaigneuse de Sainte-Beuve et des affirmations indifférentes de M. Taine, confondant l'art avec l'histoire et trouvant que Condorcet transformé en Jacobin ne troublerait pas l'harmonie de son tableau.

Ces réfutations par lesquelles vous croyez devoir commencer votre travail pour dissiper les préjugés accumulés autour de Condorcet, sont complétées par l'ensemble de votre étude si achevée dans sa brièveté. J'aimerais pourtant à y revenir par le détail ; car il ne m'est pas permis après vous de refaire l'histoire de Condorcet, je ne puis que glaner.

Je ne sais s'il y a des temps où l'inertie est pardonnable en politique : en 1789, les événements commandaient l'action. Le devoir pour ceux qui allaient être les agents de cette grande et nécessaire Révolution n'était pas d'être infaillibles, d'être certains qu'ils ne se tromperaient jamais ; mais de se demander s'ils étaient préparés à cette lutte, à cette action, à ce gouvernement des choses et des hommes qu'il fallait entreprendre. Or, qui plus que Condorcet avait travaillé en ce sens et pouvait se croire apte à faire quelque bien ?

N'était-ce rien que ces vingt-cinq années consacrées à des études dans tous les ordres d'idées, à des travaux,

souvent considérables, sur les questions les plus importantes de ce qui constitue aujourd'hui le domaine des sciences sociales ? N'était-ce rien que ce commerce intime avec Turgot, qui devenu ministre, le mit aux affaires dans un poste que le désintéressement de Condorcet seul voulut petit et modeste ?

M. Taine paraît avoir ignoré tout ce passé.

L'ingénieux écrivain qui a fait son livre pour acquérir des principes qu'il n'avait pas, nous dit-il, a été récompensé en trouvant celui-ci : « *Une société humaine, surtout une société moderne est une chose vaste et compliquée.* » La connaître, la comprendre et surtout la bien manier est difficile. « Il suit de là qu'un esprit cultivé en est » plus capable qu'un esprit inculte et un homme spécial » qu'un homme qui ne l'est pas. »

Je ne sais tout ce qu'on peut tirer de ces thèses d'un publiciste qui peut bien, par malice, emprunter la forme des oracles antiques, mais qui serait fâché si on croyait à leur apparente naïveté. Il nous suffit de conclure du passé que vous nous avez décrit l'incontestable préparation de Condorcet, par conséquent sa bonne foi quand il se croit appelé à être un des auteurs des réformes voulues par tous et que M. Taine réclamerait peut-être avec plus de vivacité s'il ne profitait pas de leur accomplissement partiel.

Laissons un instant M. Taine. Sainte-Beuve l'avait devancé dans le blâme. L'analyste exact et délicat des passions littéraires, le gourmet qui aime à savourer le goût des livres bien faits, l'écrivain désenchanté qui décrit des luttes de l'âme pour peser les mobiles et pour rester neutre plutôt qu'impartial dans ses opinions, ce jugeur sans relâche devenu critique un peu amer des déviations morales qu'il poursuit jusque dans le style

où il croit les trouver, a, dans l'espace d'une semaine, lu, compris et condamné Condorcet.

Il y a dans Sainte-Beuve deux hommes et pour ainsi dire deux écrivains : l'auteur de l'histoire de Port-Royal ne ressemble pas à l'auteur des *Causeries du Lundi*.

Quand Sainte-Beuve a écrit l'histoire de Port-Royal, il a étudié, fouillé, creusé ses personnages ; il a puisé aux sources et il a tout connu ; il est passionné, généreux, aimant ; s'il ne partage ni la foi, ni les convictions de ses héros, il est impartial et juste précisément parce que l'affection en ouvrant le cœur éclaire l'esprit.

Dans ses causeries, ce n'est plus le même écrivain, il fait de l'art pour l'art, il est plus indifférent, et, par profession même de critique, il croit donner par sa froideur une preuve d'impartialité. Condorcet paraît dans sa galerie entre Bussy-Rabutin et Fontenelle; ses œuvres publiées par sa famille viennent de paraître, précédées d'un très-beau travail de M. Arago. « Le besoin de » cette publication ne se faisait pas sentir, » dit M. Sainte-Beuve révélant dès le début toute sa pensée.

Enfin l'œuvre appartient au critique, c'est son domaine. Comment va-t-il la juger ? Des inexactitudes dans la biographie faite par M. Arago l'ont mis en doute sur l'ensemble : aussi après examen, il arrive à une toute autre appréciation de l'homme et du caractère. Vient alors la phrase qui est la clef de la causerie, en indique le ton, en donne la méthode : « Comme Condorcet a été » un personage politique des plus considérables, un de » ceux qui font des révolutions qui y poussent, qui en » espèrent tout, qui ne s'arrètent qu'au dernier moment, » j'ai cru utile de dégager mon point de vue avec » franchise et hardiesse. »

Le parti est pris. Pour qui connaît Sainte-Beuve, on

sent dès ces premières paroles qu'il va accabler Condorcet.

Mathématicien, Condorcet n'est que le secrétaire de ses amis : il n'est pas inventeur. — Ses amis vantent sa bonté. Mme Roland, adversaire politique, dit de son intelligence que c'est une liqueur fine imbibée dans du coton ; il a des colères de savant contre Necker qui le font appeler plaisamment par d'Alembert le mouton enragé : M. Sainte-Beuve nous le présente en conséquence comme un homme acrimonieux, haineux et perfide. — Économiste, Condorcet encore ne crée rien, il tient tout de Turgot, il vulgarise ses idées, mais comment ? Turgot a dans le style des images et quelque couleur : Condorcet y met beaucoup de gris et une teinte de plomb ; Turgot, c'est Condorcet resté moral et innocent... J'abrège. Voilà le Condorcet de M. Sainte-Beuve : c'est un thème dont on se défie à bon droit.

C'est que M. Sainte-Beuve a en égale horreur les encyclopédistes et la politique, la politique surtout : il a pu voir des hommes dont le métier était de faire des révolutions, d'y pousser, d'en espérer tout. Cela était dans un pays et dans un temps troublés par vingt révolutions ; on avait l'expérience de ces caractères en Février 1851, à la veille du Deux Décembre. Mais franchement dire de Condorcet, parce qu'il avait pris part à cet initial mouvement de 1789, qu'il était du métier, faire d'une semblable accusation la justification d'un jugement sans indulgence, c'est rendre suspect d'avance tout ce qu'on va dire.

Désormais Sainte-Beuve ne fera plus grâce : chaque fois que dans une causerie il voudra rehausser un personnage contemporain, Condorcet lui servira de repoussoir. Il le montre inférieur à de Maistre s'il s'agit de juger le rôle des femmes ; battu par de Bonald en

philosophie ; flétri par La Harpe ; élève de Sieyès, comme il l'avait été de Turgot, mais moins pratique que son maître et se noyant dans des utopies ; n'ayant qu'un style opaque qui pâlit devant celui de Vicq d'Azyr ; si Saint Martin rêve et délire comme Condorcet, c'est plus divinement.

M. Sainte-Beuve qui est pourtant assez riche pour n'être point avare ne lâche plus sa proie. C'est que, si chargée de couleurs que soit sa palette, si habile que soit son pinceau, on sent souvent le même faire. Il y a un peu du métier dans ce travail commandé et périodique ; il fallait qne chaque semaine Sainte-Beuve livrât un homme, je ne veux pas dire aux bêtes, mais au public ; il fallait faire vite, faire rapide. De là un peu de procédé.

En lisant quelques-uns de ses portraits et notamment celui de Condorcet, involontairement j'ai pensé, j'en demande pardon à ceux qui prisent si haut ce talent complet, j'ai pensé à un joli trait qu'il nous raconte : « Un de mes amis, dit-il dans une note de Port-Royal, » qui s'entend à analyser les styles quand il a une fois » saisi le procédé et la manière d'un de ces écrivains de » parti pris, a coutume de dire en posant le livre : oh ! » toi, je connais maintenant ton gaufrier. »

Le même défaut imprime aux volumes publiés par M. Taine sur la Révolution, l'uniformité de lignes et de développements symétriques ; la lecture en devient fatigante. Des faits microscopiques se déroulent avec abondance dans le même ordre ; ils remplissent alternativement avec des portraits les cases préparées et étiquetées.

Voici comment il trace le portrait de Condorcet : « En « fait de législateurs et de fabricants de constitutions, on

» trouve Condorcet, fanatique à froid, niveleur par
» système, persuadé que la méthode des mathématiques
» convient aux sciences sociales, nourri d'abstractions,
» aveuglé par ses formules, le plus chimérique des
» esprits faux. Jamais homme plus versé dans les
» livres n'a moins connu les hommes ; jamais amateur
» de l'exactitude scientifique n'a mieux réussi à dénaturer
» les faits. »

Qui a fourni les traits de ce portrait ? Qui a donné les quelques citations contestables que l'auteur produit à l'appui ? Je lis la note insérée au bas de la page : « Consultez la *très pénétrante* étude de Sainte-Beuve sur Condorcet, *Causeries du Lundi*, 111-245. » M. Taine cite une autre source encore, c'est un extrait des mémoires d'un M. Hua.

Il eût été préférable de jeter un coup d'œil sur les œuvres de Condorcet. Car ce portrait, qui est un décalque raccourci de Sainte-Beuve, n'est pas ressemblant. M. Taine jette toute la lumière sur ce trait caractéristique : Condorcet est un théoricien. Il détaille le mot qu'il ne prononce pas et qui eût suffi, sans le torrent de répétitions dont il l'accompagne, pour faire condamner l'homme par les esprits sages, ennemis des utopies, éminemment pratiques, auxquels s'adresse l'écrivain. Voyez donc ! Condorcet est persuadé que la méthode des mathématiques convient aux sciences sociales !

Mais c'est comme s'il avait enseigné l'astrologie ! raisonner en morale comme en géométrie, n'est-ce pas le comble de la fausseté d'esprit ? Sans doute. Seulement Condorcet n'y a jamais songé ; il est économiste et il arrive à penser que par certains côtés, les mathématiques sont applicables et leur connaissance nécessaire

aux progrès des sciences sociales. Dans ses mémoires sur l'instruction publique, il veut même que des professeurs soient créés pour cette objet ; et le programme de leur enseignement révèle qu'il s'agit simplement de ce que nous appelons aujourd'hui la *statistique*. Mais Condorcet ne lui donne pas ce nom, il l'appelle l'arithmétique politique.

Vous nous disiez, Monsieur, que Condorcet eût été heureux s'il avait pu espérer qu'un siècle après lui l'exécution d'une seule de ses idées eût fait quelque bien. Il y a aujourd'hui des cours et une grande Société de statistique et, chaque année, le gouvernement, dans les comptes rendus de la justice civile et criminelle donne des documents et des chiffres qui permettent de tirer des conclusions aux économistes, aux moralistes, aux jurisconsultes et aux législateurs s'ils connaissent cette science.

Condorcet voulait encore la création de cours d'économie politique. Cette fois, il dit bien le nom de la science. Libre à M. Taine de penser qu'en cela non plus il n'était pas pratique et était un esprit faux puisque les gouvernements qui se sont succédé jusqu'à ces derniers temps ont toujours, plus ou moins, redouté cet enseignement.

C'est peut-être encore un défaut de Condorcet d'avoir été économiste. Buffon, qui ne l'aime pas, et qui n'a peut-être pas compris ses travaux sur le commerce des blés, écrivait à M. Necker à ce sujet : « Je n'avais rien » compris à ce jargon *d'hôpital* de ces demandeurs » d'aumônes que nous appelons économistes. » Cependant, pour ne citer qu'elle, *la Lettre d'un Cultivateur de*

Picardie que Condorcet adressait au célèbre banquier est un petit chef-d'œuvre. Elle fait penser aux pamphlets de l'honnête et illustre Bastiat. La fin de la lettre est un peu empreinte d'amertume ; mais on le comprend quand on connaît le *Voyage d'Young,* quand on se rappelle les vers du fabuliste peignant aussi le paysan dans son *Bûcheron :*

> En est-il un plus pauvre en la machine ronde ?
> Point de pain quelquefois et jamais de repos ;
> Sa femme, les enfants, les soldats, les impôts,
> Les créanciers et la corvée
> Lui font d'un malheureux la peinture achevée.

« Quand vient l'occasion, dit M. Taine, commentant cette fable, La Fontaine trouve ces traits *pénétrants* et cette pitié contagieuse qui prouve qu'un homme d'esprit est aussi un homme de cœur. » La conséquence n'est pas forcée, mais je ne nierai pas que La Fontaine ne fût un homme d'esprit. Du drame ou de la comédie humaine qu'il a ainsi tracée en mille traits divers, il sort de la tristesse. « Au fond de toute gaîté, il y a de la mélancolie, » dit encore M. Taine appliquant la parole du poète latin :

Sunt lacrimæ rerum.

Condorcet n'est ni critique littéraire, ni poète ; mais lui aussi a vu ces tortures du paysan pressuré et comme il est homme d'État, après les avoir décrites dans *la Lettre d'un Laboureur*, il remonte aux institutions qui en étaient en partie la cause, il écrit dès 1775 les articles sur les corvées et les droits seigneuriaux et approuve ou demande leur suppression. Il fait aussi la part de la justice en signalant ceux de ces droits qu'on

peut rembourser et en donnant, c'est une application de la science mathématique selon lui, des bases pour déterminer le prix du rachat.

M. Taine eût vu cet exemple et bien d'autres que vous avez cités où la pratique chez Condorcet s'allie à l'esprit de justice, s'il n'avait pas puisé aux sources de seconde main et si l'emploi de son gaufrier politique, dans sa conquête jacobine, ne l'avait amené à donner à tous les personnages qu'il met en scène l'empreinte du Jacobin.

A l'appui de la condamnation sans appel qu'il prononce contre Condorcet, l'auteur de *la Conquête Jacobine* invoque encore l'autorité de M. Hua. Tout le monde n'a pas sous la main les mémoires de cet inconnu. Quel est-il ? Je l'ai demandé au *Moniteur universel :* il apparaît dans quelques séances de l'année 1792. Est-ce un juge impartial de Condorcet ? C'est douteux, il siège sur les bancs de la droite et on peut juger de sa modération par le trait suivant : lorsque Servan, Clavières et Roland viennent d'être renvoyés par le roi, M. Hua proteste contre une motion favorable qu'on voulait faire en faveur « de ministres dont les comptes sont examinés » et qui peut-être, loin d'avoir mérité les regrets de la » nation, ont plutôt emporté son argent. » Aujourd'hui ces choses-là ne se disent plus à la tribune.

Lorsqu'en 1792, sur la proposition du roi, aux applaudissements de tous les spectateurs, l'Assemblée législative déclare la guerre à l'Autriche, sept membres seuls s'élèvent contre le décret, M. Hua est de ceux-là. Condorcet au contraire prend la parole, il soumet à l'Assemblée un projet de manifeste pour justifier devant l'Europe la déclaration de guerre et exposer les principes politiques de la France. C'est ce manifeste, approuvé par

l'Assemblée, dont M. Thiers a dit : « L'histoire doit » recueillir ce morceau précieux, modèle de raison et de » mesure. »

M. Hua est donc un membre du côté droit, plus royaliste que le roi, qui accuse M. Condorcet, membre du côté gauche ; je viens de montrer une des circonstances où le désaccord a éclaté. Voilà pourtant, avec M. Sainte-Beuve, le témoin invoqué par M. Taine et qui l'a aidé à tracer le portrait cruel que nous connaissons.

Cependant vous avez reconnu, Monsieur, que Condorcet avait eu les contradictions du siècle dont il est l'enfant. J'ai voulu rechercher dans quelle mesure il les avait partagées.

D'après M. de Tocqueville, le XVIII[e] siècle est caractérisé par deux mouvements en sens contraire : l'un imprimé aux esprits et dirigé par cette école de publicistes qu'on appelle du nom commun d'*économistes* ou de *physiocrates ;* l'autre est celui de ceux que nous appellerions des libéraux, si le mot n'était usé et ne servait à couvrir bien des choses différentes : disons des partisans de la liberté.

Le premier courant s'accentue au milieu du siècle ; le second se fait sentir plus tardivement.

Les économistes du XVIII[e] siècle, qu'il ne faut pas confondre avec ceux d'aujourd'hui, demandent avant tout des réformes ; ils descendent plus près des faits que les philosophes, leurs alliés. S'ils veulent des réformes, ils ne les demandent pas à la liberté : sans elle, le pouvoir royal peut, par l'éducation, transformer la nation. L'omnipotence de l'État est un merveilleux instrument pour accomplir tant de réformes désirables et détruire tant d'abus. « L'État fait des hommes ce qu'il veut, »

dit l'abbé Bodeau. Et, en 1755, dans son *Code de la nature*, Morelly, entre autres choses, écrit : « A cinq » ans, tous les enfants seront enlevés à la famille et » élevés en commun, aux frais de l'État, d'une façon » uniforme. »

Les économistes donc aimaient plus les réformes que la liberté, ils haïssaient la diversité, dit Tocqueville, autant que les privilèges et adoraient l'égalité jusque dans la servitude. Turgot lui-même, avant que le réveil de l'opinion publique et son arrivée aux affaires lui eussent donné le sens et le goût des libertés publiques, ne songeait qu'à des réformes et par l'intervention du pouvoir.

On le conçoit, puisque les derniers débris des Assemblées politiques du moyen âge, les derniers défenseurs de la liberté, les Parlements et les Assemblées d'État, étaient les plus entêtés partisans des abus et les ennemis les plus énergiques des réformes qu'ils entravaient.

L'idée de la liberté naquit plus tard et quand elle apparut, les philosophes s'en étonnèrent. Les Parlements sont abolis en 1771, aussitôt des troubles éclatent : il semble que la nation, par un instinct secret de la liberté, comprend la gravité du fait, elle oublie leurs fautes, leurs préjugés ; elle s'émeut parce qu'elle voit tomber une dernière barrière qui pouvait encore contenir le despotisme royal.

Voltaire, toujours plus soucieux des réformes et de sa propagande contre le christianisme que de la liberté, ne comprend rien à cette émotion populaire ; il approuve hautement le roi, il applaudit à des réformes d'ailleurs excellentes, comme l'abolition de la vénalité des charges, la gratuité de la justice, mise à la portée des jus-

ticiables par la création de juridictions multipliées ; il se moque de ces magistrats persécuteurs et barbares, des velches qui prennent le parti de ces bourgeois insolents et indociles. Le tout, pour finir par un éloge du despotisme qu'on peut trouver un peu cru, même aujourd'hui, où nous connaissons la théorie de la démocratie césarienne : « Pour moi, dit-il, je crois que le roi a raison » et puisqu'il faut servir, je pense que vaut mieux le » faire sous un lion de bonne maison, et qui est » beaucoup plus fort que moi, que sous deux cents rats » de mon espèce. »

Il n'en est plus de même en 1789, l'amour de la liberté est en plein épanouissement, il pousse aux élections, il inspire les députés de la nation. Mais le goût des réformes reste non moins intense et depuis ces temps de nos grandes Assemblées, nous assistons à toutes les tentatives pour concilier l'un avec l'autre.

D'un côté, pour réformer, il faut suivant les idées du XVIII[e] siècle, un pouvoir très fort ; et alors apparaissent l'idée et l'organisation d'une administration toute puissante. Peu à peu elle deviendra le bras et la voix de cet être impersonnel qu'on appelle l'État ; elle se cachera et s'abritera sous son nom ; en réalité, elle tendra à devenir l'État vivant et agissant.

D'un autre côté, pour devenir libre, pour rester libre, il faut que chacun ait une part à la formation des lois, afin de les empêcher de trop limiter les droits individuels au profit de l'ensemble de la nation dont l'unité apparaît dans l'État ; et comme l'État n'est qu'une abstraction s'il n'est pas l'Administration, en réalité, la condition de la liberté est de protéger contre l'administration l'individu. Comme conséquence, le sentiment de la liberté pousse à

la prépondérance du pouvoir législatif, émanation des électeurs.

Tels sont les deux grands courants qui prennent leur source au plus profond de notre histoire, mais qui apparaissent distincts et formidables surtout à la fin du XVIIIe siècle.

Condorcet se laissa-t-il entraîner exclusivement par le courant réformateur, mot bien préférable, pour le dire en passant, à celui de *révolutionnaire*, qui est aussi un mot usé ? Condorcet sacrifia-t-il la liberté à la concentration du pouvoir ? Je ne le crois pas. Que quelquefois il se soit laissé aller à des exagérations dans le sens de la prédominance de l'État sur la liberté : il était impossible qu'il en fût autrement, étant donnée l'inexpérience forcée des hommes d'État de ce temps et ces courants en sens contraire qu'ils ne pouvaient ni reconnaître, ni mesurer, ni diriger. Voilà la part qu'il y a à faire aux contradictions que vous avez signalées sans y insister. Je n'ai donc pas besoin de chercher une excuse dans les violences des partis, dans les résistances sans frein et sans mesure apportées parfois aux réformes.

Ce qui importe, c'est de savoir si Condorcet aima et voulut la liberté. Il la défendit dans les circonstances que vous avez signalées et sur lesquels je ne veux pas revenir : mais je trouve un autre exemple, qui a quelque chose de piquant au point de vue contemporain, de ce goût de Condorcet pour la liberté, c'est en matiére d'éducation.

J'ai cité le mot de Morelly si absolument contraire à la liberté : les enfants étant la nation future, le meilleur moyen de faire passer les réformes dans le sang, pour

ainsi dire, est de s'emparer de tous les enfants et de leur inoculer ce qu'on croit être la justice : l'État, l'autorité, l'administration feront la besogne. On a l'idéal autoritaire.

Condorcet aussi a son plan d'éducation nationale qu'il a soumis à la Convention. Quand on lit avec soin ce plan si avancé pour l'époque, on voit qu'il part de cette règle: c'est que toutes les écoles publiques doivent être des externats ; il n'est applicable qu'à cette condition. L'exposition abrégée du système le démontre.

Condorcet divise l'instruction publique en quatre degrés :

1° L'enseignement primaire. La durée est de quatre ans. Dans le titre qui y est consacré est posée cette règle que la religion sera enseignée dans les temples par les ministre des différents cultes ;

2° L'enseignement secondaire où entre autres choses on doit expliquer les principales lois et les règles des conventions et des contrats ;

3° L'enseignement des Instituts. Il me paraît quelque chose de mixte par les sujets expliqués entre nos lycées, nos facultés et des écoles spéciales ; il devait y avoir 110 Instituts répartis dans le pays ;

4° L'enseignement des Lycées, tout à fait supérieur, il n'y en avait que neuf pour toute la France.

Au-dessus plane la Société nationale des sciences et des arts.

Dirai-je que Condorcet ne veut pas confier l'instruction à des corps enseignants se recrutant par eux-mêmes, ni à des ordres de moines, ni à des congrégations de demi-moines, ni à des universités, ni à des corporations?

La Société nationale est divisée en quatre classes comme l'enseignement des deux derniers degrès ; elle se compose de 188 membres nationaux et de 30 étrangers, répartis dans les diverses classes. La moitié des membres nationaux résident à Paris, l'autre moitié dans les départements aux arrondissements des lycées ; ils n'enseignent pas et au rôle des académies qu'ils remplacent, ils joignent la direction et le gouvernement de l'instruction. Ils se recrutent eux-mêmes par voie d'élection et ils nomment de même tous les professeurs de Lycée ; ceux-ci nomment les professeurs d'Instituts et ainsi de suite. L'élection est la base du recrutement, mais le suffrage est donné à des électeurs spéciaux.

Et Condorcet énumère les caractères de cette grande Société sur laquelle repose son édifice, ce sont : « l'égalité » réelle qui en est la base, son indépendance absolue du » pouvoir exécutif, la liberté entière d'opinions qu'elle » partage avec tous les citoyens, les fonctions qui lui » sont attribuées relativement à l'instruction publique, » une distribution du travail qui ne la force à ne s'occuper » que d'objets utiles, un nombre égal de ses membres » répartis dans les départements. »

Ne pensez-vous pas, Monsieur, qu'il y a déjà loin de ces projets à l'idée jacobine de l'omnipotence de l'État. Mais ce n'est pas tout. Condorcet ne veut pas que l'instruction publique, donnée par des fonctionnaires et payée avec les deniers de l'État, soit réunie à l'éducation ; et c'est ce qui m'a fait dire que son plan avait pour base l'externat. C'est l'externat, en effet, qui seul permet l'application de ce système, et, si je ne me trompe, il a

existé dans nos écoles publiques jusqu'à la création de l'Université par Napoléon.

Voici les raisons que Condorcet donne pour borner l'éducation publique ou commune à l'instruction proprement dite.

L'éducation commune n'est pas possible à cause de la différence nécessaire des travaux et des fortunes : elle ne peut pour ce motif avoir plus d'étendue que n'en contient l'instruction, qui n'est qu'un de ses éléments. L'égalité dans l'instruction n'a pu exister que chez des peuples où tous les travaux de la société sont exercés par des esclaves qui n'avaient droit ni à l'éducation, ni à l'instruction.

Ensuite, c'est la seconde raison, l'éducation commune porterait atteinte aux droits des parents : la puissance publique doit les respecter. La société n'a de raison d'être que pour assurer aux hommes une jouissance plus paisible et plus assurée de leurs droits naturels ; au nombre desquels, sans doute, on doit conprendre celui de veiller sur les premières années de ses enfants, de suppléer à leur intelligence, de soutenir leur faiblesse et de guider leur raison naissante. Ce serait une véritable injustice de donner à la majorité réelle des pères de famille et plus encore de confier à la majorité de leurs représentants le pouvoir d'obliger les pères à renoncer au droit d'élever eux-mêmes leurs familles.

Enfin, dit Condorcet, et c'est sa dernière raison, l'éducation commune deviendrait contraire à l'indépendance des opinions : car si l'instrnction proprement dite doit se borner à l'enseignement positif, à l'enseignement des vérités de fait et de calcul, l'éducation dans toute son étendue, embrasse toutes les opinions positives, morales

et religieuses. Or la liberté de ces opinions ne serait plus qu'illusoire si la société, c'est-à-dire l'État, s'emparait des générations naissantes pour leur dicter ce qu'elles doivent être.

Tel est le principe fondamental du plan d'instruction publique de Condorcet : il en sépare l'éducation dans la mesure que je viens d'indiquer en reproduisant autant qu'il m'a été possible ses expressions. Une citation achèvera de donner l'idée de la manière dont il entend la pratique de l'instruction positive ; il s'agit de l'enseignement de la Constitution :

» On a dit que l'enseignement de la constitution de » chaque pays devait y faire partie de l'instruction » nationale. Cela est vrai, sans doute, si on en parle » comme d'un fait, si on se contente de l'expliquer et » de la développer ; si en l'enseignant on se borne à » dire : Telle est la constitution établie dans l'État et à » laquelle tous les citoyens doivent se soumettre. Mais » si on entend qu'il faut l'enseigner comme une doctrine » conforme aux principes de la raison universelle, ou » exciter en sa faveur un aveugle enthousiasme qui » rende les citoyens incapables de la juger ; si on leur » dit : voilà ce que vous devez adorer et croire, alors c'est » une espèce de religion politique qu'on veut créer, c'est » une chaîne que l'on prépare aux esprits et on viole la » liberté dans ses droits les plus sacrés, sous prétexte » d'apprendre à la chérir. Le but de l'instruction n'est » pas de faire admirer aux hommes une législation toute » faite, mais de les rendre capables de l'apprécier et de » la corriger. »

Est-ce à dire qu'il faille tout admirer et tout accepter

dans le plan d'instruction publique de Condorcet, qu'il n'y ait pas d'illusions, aucun défaut de logique ? Cela ne viendra à la pensée de personne. Ce que je veux constater, c'est que s'il fut partisan résolu des réformes, il ne leur sacrifia pas la liberté ; il eut au contraire le sentiment très vif du droit individuel et le respect de la personnalité humaine existe chez lui à un degré où on ne le rencontre guère chez les hommes politiques de son temps.

C'est que le sentiment de la liberté était encore nouveau et un peu vague. M. de Tocqueville, venu plus tard, l'a mieux définie, il faut aimer la liberté en elle-même et pour elle-même. Ce qui doit lui attacher les cœurs, dit-il, « ce sont ses attraits mêmes, son charme » propre indépendant de ses bienfaits ; c'est le plaisir » de pouvoir parler, agir, respirer sans contrainte, sous » le seul gouvernement de Dieu et des lois. Qui cherche » dans la liberté autre chose qu'elle même, est fait pour » servir. »

Peut-être M. Taine, le Taine de la première manière, s'il eut connu d'avantage Condorcet et s'il l'eut connu avant de s'armer du gaufrier jacobin, peut-être eût-il fait de lui un affreux réactionnaire.

La vérité est que Condorcet en son temps fut ce que nous appellerions aujourd'hui un modéré, dirigé par des principes. Aussi fut-il attaqué avec une égale violence par les exagérés de tous les camps, accusé de faiblesse par tous les partis.

Y a-t-il un moment, Monsieur, où les modérés doivent s'abstenir ? Je me demande parfois si Turgot, Tocqueville, Franklin, ou Bastiat, jetés au milieu des tempêtes de 93, se fussent éloignés des affaires ? Condorcet, qui

peut l'en blâmer ? crut devoir lutter jusqu'au bout pour ce qu'il croyait être la vérité. Entre la proscription et la mort, il resta fidèle à ses principes, à sa croyance en la perfectibilité de l'homme par la liberté et la science ; condamné à sortir de la scène politique, on ne le vit pas, déserteur de son passé, trahir ce qu'il avait défendu.

C'est ce spectacle que vous nous avez montré dans votre belle étude, Monsieur ; et, vous le voyez, je suis ramené à vous par une association d'idées toute naturelle : l'unité de la vie et la constance dans vos convictions.

Il y a eu un jour, où, comme celui dont vous venez de nous tracer la vie, vous avez aussi « sacrifié le doux » repos de la famile et la calme solitude du cabinet de » travail pour vous jeter dans la mêlée des luttes poli» tiques. »

Entre autres actes qu'il n'y a pas lieu de rappeler dans cette enceinte, vous avez rendu à l'instruction publique des services qui m'ont engagé à examiner les plans de Condorcet sur cette question si complexe. Avec l'organisation de son armée, il n'est peut-être pas pour un pays libre d'objet plus important.

Pendant que la France entière applique au développement de l'instruction une part de plus en plus grande de son énergie et de ses ressources, vous avez été à Amiens, avec vos amis et vos collaborateurs, l'un des ouvriers les plus énergiques de cette entreprise.

C'est bien la pensée commune qui vous inspire ; elle vous faisait dire à une distribution de prix aux cours d'adultes : « Si l'époque que nous traversons a quelque» fois ses amertumes et ses tristesses, qui sont après » tout inhérentes à l'histoire de tous les peuples, elle a du

» moins ses côtés brillants et glorieux ; et quant à moi,
» j'envisage que nos contemporains n'auront pas de
» meilleurs titres à la reconnaissance des générations
» futures que les efforts tentés pour relever au moyen
» de l'instruction la condition morale et matérielle du
» peuple »

Et avec cet esprit pratique de l'administrateur vous donniez à tous, dans ces improvisations que vos fonctions vous imposaient à chaque instant, l'idée nette du bien immédiat que donne l'instruction. Sa nécessité est de tout temps, mais combien plus urgente avec les progrès de l'industrie : « Vous êtes l'industrie vivante, » disiez-vous aux enfants.

Voici comment vous leur prouviez que l'égalité politique impose le devoir d'étudier : « Tout citoyen, étant appelé
» par son vote à donner son avis sur les affaires de
» l'État, devient en quelque sorte un juge, le juge doit
» savoir ce qu'il fait, pour cela il faut qu'il s'éclaire par
» lui-même. »

Vous avez les mots qui frappent et restent.

Comme Condorcet, vous voulez que l'instruction donne à l'homme les moyens de chercher, de trouver, de comparer, de juger ; et vous indiquez ainsi aux instituteurs leur mission : « Ce n'est pas tout de cultiver la
» mémoire de l'enfant et de créer en lui cette habitude
» de la réflexion que donne l'étude. Il faut enrichir cette
» mémoire de choses saines pour le cœur en même
» temps que pour l'esprit, il faut fortifier son âme par le
» sentiment et le goût du devoir, en l'habituant à puiser
» dans l'instruction l'inspiration de tous les actes de la
» vie. Et aux enfants vous dites que les mouvements
» de l'esprit en vue de s'instruire ne sont pas unique-
» ment destinés à conduire l'homme à la fortune et au

» bien être, mais qu'ils doivent surtout élever son
» caractère et fortifier son âme par le culte de la morale
» et de la vertu. C'est à cette condition, ajoutez-vous,
» que vous serez des hommes et des citoyens. »

Vous leur donniez un autre enseignement qui me fournit un douloureux rapprochement.

En 1792, le ministre autrichien, entre autres réclamations insolentes, demandait à la France de restituer aux princes de l'empire des terres d'Alsace avec tous leurs droits féodaux. Les princes allemands avaient déjà reçu des indemnités pécuniaires. Condorcet dans le manifeste célèbre où il exposait les principes politiques de son pays, répondait : « Les citoyens de l'Alsace sont Français,
» et la nation ne peut sans honte et sans injustice
» souffrir qu'ils soient privés de la moindre partie des
» droits communs à tous ceux que ce nom doit égale-
» ment protéger. Dira-t-on qu'on peut, pour dédomma-
» ger ces princes, leur abandonner une portion du
» territoire ? Non, une nation généreuse et libre ne
» vend pas des hommes, elle ne livre point à des maîtres
» ceux qu'elle a une fois admis au partage de sa
» liberté. »

Ce qui était refusé en 1791, nous a été arraché en 1870 avec d'autres lambeaux saignants de la patrie : le souvenir doit en être ravivé chaque jour dans toutes les écoles françaises. Vous ne faisiez point défaut à ce devoir, Monsieur, et le même sentiment qui animait Condorcet, qui inspirait les municipalités qui vous avaient précédé, vous faisait convoquer à l'anniversaires de nos défaites, autour du monument qui les rappelle, la jeunesse de nos établissements publics. C'est à elle

surtout que vous donniez cette leçon de choses qui avait son éloquence comme les paroles que vous lui adressiez.

Je ne puis vous quitter, Monsieur, sans chercher la leçon qui ressort de votre étude sur la vie et les œuvres de Condorcet.

On est parfois pris de découragement, en voyant les luttes, les guerres, les malheurs publics et privés, ces transformations sans fin de l'histoire, ce changement perpétuel des choses, des hommes et des peuples emportés par un tourbillon. Est-ce donc à jamais le sort de l'humanité ?

« Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages,
» Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
» Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges,
» Jeter l'ancre un seul jour ? »

Certains savants prétendent que l'humanité arrivera un jour à l'état stationnaire d'une médiocrité sans désir ; mais d'autres, et Condorcet est de ce nombre, répondent au poète que la grande loi de la vie n'est ni la jouissance, ni le repos. L'homme est un voyageur dans les régions infinies de la science et de l'art : s'il plante parfois sa tente dans quelque oasis péniblement découverte, il est condamné à la lever le lendemain, toujours marchant, toujours cherchant, toujours trouvant. Son besoin insatiable de l'utile, du vrai, du juste, du bien, du beau n'est satisfait que pour renaître et pour le provoquer à de nouveaux travaux. Mais, il faut que nous le sachions, aucun de nos efforts bien dirigé, aucun devoir rempli n'est perdu pour nos enfants ; et ainsi peut se réaliser, si nous le voulons, la théorie d'un progrès indéfini dans l'humanité de plus en plus heureuse.

DEVANT LE PORTAIL

DE LA

CATHÉDRALE D'AMIENS

(Feuilleton).

PAR M. LEVAVASSEUR.

(Séance du 9 Février 1882.)

L'Inspecteur primaire, je veux dire le chanoine écolâtre qui fit décorer le portail de la Cathédrale d'Amiens, inventa la « leçon de choses » cinq cents ans avant Pestalozzi. N'étant pas confiné dans la pédagogie, il put être plus populaire et plus libéral que les modernes dans son cours d'enseignement par l'aspect. Il alla même plus avant qu'eux dans la solution du problème de l'extinction du paupérisme de l'esprit ; il fit un cours permanent aux adultes et aux réfractaires. En illustrant le catéchisme, l'histoire et la science usuelle, il fit violence à l'insouciance et à l'entêtement, il instruisit comme de force le peuple tout entier. Les plus ignares lisaient couramment et sans efforts dans ses images de pierre. Il écrivait plus durablement que sur l'airain le livre des illettrés, des analphabétiques, comme on disait au XVIe siècle quand on avait le mot du guet.

Le gros du peuple s'ébahissait et se divertissait à la mise en scène de ce terrible *Dies iræ* dont il n'entendait la trompette qu'à travers les sonorités d'un idiòme qu'il ne comprenait pas; il goûtait singulièrement l'iconographie de ce jugement dernier où le hardi sculpteur ne ménage point les mauvais riches et jette pêle-mêle à la chaudière, ainsi qu'il convient, oppresseurs civils et militaires, clercs et laïcs, prévaricateurs et conquérants, tyrans et tyranneaux. La liberté de la presse a précédé l'invention de l'imprimerie.

Les commères dodelinantes et les fillettes rougissantes épelaient la parabole des Vierges sages et des vierges folles. Les unes se souvenaient, les autres songeaient. Le Regret et la Tentation voltigeaient à l'entour. Combien étaient préservées ? Une sur dix ? Combien corrigées ? Une pour cent ? C'était toujours cela.

II.

Un matin du grand hiver, la gelée, dont le brouillard monte au cerveau des poètes et les grise comme un rayon de soleil mousseux, me piqua si fort au vif ici-même que je trouvai le soir sur mon carnet le sonnet suivant, écrit tout d'une venue :

L'hiver nous arrive à souhait,
La neige vole comme cendre,
Il gèle, il gèle à pierre fendre,
Sur la ville qui s'enrouait.

La bise grogne comme un rouet,
Un saint tout neuf en pierre tendre
Eclate et craque ; on croit entendre
Claquer un petit coup de fouet.

Son nez, chef-d'œuvre de sculpture,
Bondit de moulure en moulure
Avec un cliquetis moqueur

Les vieux saints et les vieux apôtres,
Sans s'émouvoir, disent en chœur :
» Ah ! nous en avons vu bien d'autres ! »

Ils en ont aussi vu bien d'autres, ces vingt-deux monarques qui font au péristyle cette couronne dont Victor Hugo regrette tant l'absence à Notre-Dame de Paris. Mérovingiens, Carlovingiens et Capétiens un peu au hasard. Vieilles balançoires, dans lesquels s'est tranquillement bercé l'esprit des enfants et des simples, depuis Mézeray jusqu'au père Loriquet aux oscillations réglées d'un pendule classique, vous n'inspiriez ni frayeur ni défiance et vous donniez à tous les mêmes rêves innocents. Aujourd'hui on se livre à une gymnastique plus hardie et plus brillante, mais est-on bien en sureté sur nos modernes escarpolettes où ceux qui veillent ont le vertige, ceux qui dorment le cauchemar ?

Peu importe d'ailleurs que celui-ci soit Childebert, Chilpéric ou Childéric II. N'en déplaise au tailleur de pierres, si quelque Mérovingien mérite ici une place d'honneur, c'est Clodion. Le Chevelu ne manque pas de références. Grégoire de Tours, qui n'est pas tendre aux idolâtres, fait l'éloge de « son mérite et de sa noblesse. » Clodion ne fut ni le fils d'une sainte comme Childebert ni le mari d'une picarde comme Chilpéric, mais au lieu d'égorger ses neveux pour en hériter, ou de faire le barbe-bleu avec ses femmes, il mourut de chagrin dans la bonne ville d'Amiens, sa capitale, en apprenant la défaîte et la mort de son fils.

Sans malice et sans nommer personne, on peut bien dire qu'on a élevé des statues à des gens qui ne valent pas Clodion.

Un payen, direz-vous, au seuil d'une église ! Les antiquaires en font bien d'autres. Certain savant a bien vu un Bacchus dans ce monarque « barbu qui s'avance » au milieu du grand portail, couronne en tête et sceptre en main. Un Bacchus à Amiens. Dieux immortels !

Passe pour Gambrinus, et encore ! Et pourtant ce n'est pas là qu'est la bévue, le vin de Coucy fut la boisson des Rois et celui de Cagny, dit-on, se laissa boire. Mais le savant eût du cette fois, ne fut-ce que pour donner un exemple unique, se rallier à l'opinion d'un confrère qui s'en tient au Roi Dagobert.

C'est un saint dont volontiers j'entreprendrais le panégyrique.

DAGOBERT,

Un des Rois dont le peuple a « chanté » la mémoire.
Le « bon » Roi Dagobert, dit la chanson.
Le « grand » Roi Dagobert, dit l'histoire.

Justicier comme Saint-Louis, père du peuple avant Louis XII.

« Dagobert, régnant déjà depuis sept ans, alla en » Bourgogne. L'arrivée de Dagobert frappa d'une » crainte merveilleuse les Evêques, les grands et tous » les leudes de ce royaume, mais il procura une grande » joie aux pauvres en leur rendant justice. Lorsqu'il » vint à Langres, il jugea avec tant d'équité tous les » leudes, les pauvres comme les riches, que partout on » le regarda comme tout-à-fait agréable à Dieu. Aucun » présent, aucune acception de personnes ne pouvaient » réussir auprès de lui et seule régnait la justice que » chérit le Tout-puissant. Etant ensuite allé à Dijon et » ayant passé quelques jours dans Saint-Jean de Losne, » il établit une grande équité sur le peuple de son » royaume. Plein de ces sentiments de bienveillance, » il ne mangeait ni ne dormait, voulant que tout le » monde s'en retournât de sa présence après avoir » obtenu justice. »

Dagobert, qui mourut à 36 ans, finit comme Salomon, après avoir été le précurseur de Henri IV. Au moins fit-il le fou à l'âge des folies et fut-il à la lettre le plus vert-galant des trois. « De retour en Neustrie, dit » encore Frédégaire, il se plut dans la résidence de son » père Clotaire et résolut d'y demeurer continuellement. » Oubliant la justice qu'il avait beaucoup aimée il » voulut... remplir de nouveaux trésors. Adonné outre » mesure à la débauche, il avait comme Salomon trois » reines et une multitude de concubines. Les reines » étaient Nantéchilde, Walfégonde et Berchilde. Je ne » saurais insérer dans cette chronique le nom de ses » concubines, tant elles étaient nombreuses. »

Comme on le voit, Dagobert est accusé de toutes les faiblesses reprochées plus tard au Béarnais, y compris l'avarice.

Il avait aussi son Sully.

« Les leudes gémissaient... Ce que voyant, Pépin, le » plus habile de tous, très sage dans le conseil... con- » tinua de se montrer équitable, ne s'écarta point de la » voie du bien et lorsqu'il s'approchait de Dagobert, il » se conduisait prudemment envers tout le monde et » adroitement en toutes choses. »

Ronsard, qui écrivait à sa façon la légende des siècles trois cents ans avant Victor Hugo, parle de Dagobert comme Frédégaire. Mais il insiste davantage sur le côté héroïque, autre face du « triple talent. » Le « bon » Roi Dagobert disparaît devant le « grand » Roi Dagobert.

» L'autre, qui vient en magnifique arroi,
» Qui de maintient représente un grand Roi,
» Est-il des miens ? Dis-le moi, je te prie.

» — C'est Dagobert, fleur de Chevalerie ;
» En sa jeunesse aura le cœur hautain,
» Revesche en mœurs....
» Puis, par le temps venant son âge à croîstre,
» De prince fier, deviendra gracieux,
» Tant seulement en deux points vicieux,
» L'un, de nourrir par trop de concubines,
» L'autre de faire excessives rapines....
» Au reste, accort, de *bonnes mœurs* et sage,
» Qui craindra Dieu, qui punira l'outrage,
» Des orphelins, qui vivra par Conseil,
» Prudent guerrier qui sera sans contrainte,
» L'amour des siens, de ses voisins la crainte.

Suit en vingt-cinq vers pompeux le récit des exploits du bataillard.

» Aux uns hautain, aux autres débonnaire,
» Qui, desliant de ses membres pesants
» L'âme légère, après mainte victoire
» Rendit son nom d'éternelle mémoire

Passe pour l'éternelle mémoire, mais bien que Ronsard et Voltaire aient une certaine notoriété dans la république des lettres, ce n'est point grâce à la Franciade et à la Henriade que leurs héros sont immortels et populaires, c'est surtout grâce à la chanson. Ici tout le monde, une fois de plus, a plus d'esprit que Ronsard et Voltaire. Le Pont-Neuf reconnaissant qui célèbre le Roi de la poule au pot le prend tout net par son faible ou plutôt par ses faiblesses. On n'est pas plus malin courtisan. Le chansonnier n'est pas un moraliste farouche. A chacun son rôle. Le populaire est sous la chaire et n'a garde d'y monter. Il est prêché et ne prêche pas.

La chanson du Roi Dagobert serre de plus près la

légende que « vive Henri IV». Le « bon » Roi Dagobert est bien le justicier de Frédégaire qui ne mangeait ni ne dormait tant que justice n'avait pas été rendue aux riches et aux pauvres. Sans doute il avait ses jours mauvais et ses instants d'oubli. Toute médaille a son revers. Mais, comme le dit Ronsard « il vivait par conseil ». Ici la légende populaire, comme toute honnête légende, côtoie l'histoire. Au lieu du prudent et adroit Pépin, seigneur un peu sérieux et un peu triste pour donner la réplique au compère sur un air de Carillon familier, elle donne sans façon son rôle au « grand » Saint Eloi, non pas parce qu'il fut évêque, mais parce qu'il fut orfèvre et honnête, ce qui se constate toujours avec plaisir si peu rare que ce soit. Bien que ce limousin n'ait occupé le siège épiscopal de Noyon que deux ans après la mort de Dagobert, la légende en fait sans façon un franc-picard de la veille. Excellent monarque ! précieux sujet ! Si le maître a la tête ou quelque autre chose à l'envers, le loyal serviteur n'a qu'à dire : ô mon Roi !... et cela suffit pour tout remettre à l'endroit.

Si le carillon national ne souffle mot de ces reines de la main droite et des caprices de la main gauche que Ronsard, après Frédégaire, nomme vilainement par leurs propres noms, tout en délivrant à Dagobert un singulier certificat de bonnes mœurs, c'est que chez nous souvent galanterie n'est pas vice ; nous cédons plutôt à l'étourderie du cœur qu'à l'emportement de la passion ; nous pêchons plus en parole qu'en action. Nous ne prenons guère au gros la tragédie de l'amour. En revanche, nous sommes acoquinés au petit mot pour rire. Le Français, né malin, a perfectionné le vaudeville créé par les Normands. D'un innocent fabliau et d'une chanson à boire, nous avons fait une comédie à couplets. On y rime

sans raison tout le long de l'aune et on chante à la fin quand on ne sait plus que dire ; mais, invariablement, de l'exposition au dénouement, à la grande joie de l'auditoire, Valère berne Arnolphe et Arthur mystifie Coquardeau. La jeunesse est plus souvent récompensée que la vertu et qui nous jugerait par nos fredons nous croirait profondément corrompus. Heureusement, profondément n'est pas français. Derrière le masque où grimace le rire impertinent se cachent la plupart du temps des figures d'honnêtes gens et, comme le dit Prud'homme en ses jours de madrigaux, notre scéleratesse ne dépasse point l'amabilité.

III.

Si ce n'est Dagobert, ce doit être Philippe Auguste. Cette fois je m'y tiens. Personnellement et par préjugé de race, je n'éprouve pas une grande sympathie pour ce fils malingre de la vieillesse d'un roi qui ne fut jamais jeune que dans les sobriquets de l'histoire, pour ce conquérant subtil qui annexa si adroitement le duché de Normandie au royaume de France, mais il y a Bouvines et, si au lieu d'être Normand jusqu'aux moëlles, j'avais l'honneur d'être Picard, si j'avais une seule goutte de sang de bourgeois d'Amiens dans les veines, au seul nom de Bouvines, je me sentirais tressaillir jusqu'au fond des entrailles.

Et, ne fut-ce que pour bien me persuader que mes grands pères ont gagné la bataille, j'en referais à mon usage le glorieux récit que je me répéterais à moi-même aux bons jours comme un chapitre de catéchisme national.

J'entendrais « le tocsin bondissant dans les beffrois

» de toutes les communes, » je me représenterais « chaque ville, chaque bourgade, chaque manoir se » hâtant d'envoyer son contingent à l'armée chargée » de défendre le territoire contre l'invasion » (1). L'invasion elle-même n'est pas chose moderne, hélas ! et la Picardie en sait quelque chose, mais le courage des envahis est aussi ancien que la furie des envahisseurs.

Avec mes ancêtres je suivrais tous les braves gens de l'armée de Philippe, je passerais résolument la rivière de Marque et, sur le point de me jeter tête baissée sur l'ennemi, un contre quatre, je battrais en retraite. Des Barres grogne, mais Barthélemy de Roye et Philippe l'ont ainsi voulu et ils ont eu raison.

(2) « Déjà, (dit le chroniqueur), la plus grande partie » des troupes avait passé le pont et le Roi était désarmé... » fatigué de la marche et du poids de ses armes, il se » reposait un peu à l'ombre d'un frêne, lorsque des » gens venus des derrières de l'armée arrivèrent à » grande course, annnonçant que l'ennemi venait, que » les arbalétriers et sergents à pied et à cheval qui » étaient aux derniers rangs ne pouvaient soutenir » l'attaque et se trouvaient en grand péril. Aussitôt le » Roi se leva et, après une courte prière.... se fit armer » et sauta à cheval d'un air tout joyeux, comme s'il eût » été convié a une noce ou à une fête.... on rappela » l'oriflamme de Saint-Denis qui devait être en avant » de toutes les autres bannières, mais, comme elle ne » revenait pas assez vite, on ne l'attendit point. Le Roi

(1) H. Martin.

(2) A. Thierry.

» retourna des premiers à grande course de cheval, de
» sorte qu'il n'y avait personne entre lui et les ennemis. »

..... « Guillaume des Barres, la fleur des chevaliers,
» Barthélemy de Roy, homme d'âge et d'expérience.....
» et plusieurs autres, tous gens de cœur et exercés au
» métier des armes avaient été commis à la garde du
» Roi pendant le combat. »

Les chevaliers combattaient aux côtés du Roi. C'étaient ses gardes du corps ; mais comme en ce moment il n'y avait personne entre le Roi et ses ennemis, Philippe avait de vaillantes épées pour le seconder, mais pas de bouclier pour le protéger.

Patience, voici le bouclier.

« Cependant retourna l'oriflamme de Saint-Denis et
» les légions des communes vinrent après et spéciale-
» ment les communes de Corbie, d'Amiens, d'Arras, de
» Beauvais et de Compiègne et accoururent à la bataille
» du Roi, là où elles voyait l'enseigne royal au champ
» d'azur et aux fleurs de lis d'or. Les communes outre-
» passèrent toutes les batailles des chevaliers et se
» mirent devant encontre Othon et sa bataille et quand
» Othon vit ces gens, il n'en fut pas moult joyeux. »

De sorte que, devant le drapeau, devant le Roi, devant Guillaume des Barres et la fleur des chevaliers bardés de fer se tenait l'élite des bourgeois d'Amiens, rempart vivant de corps sans armures.

L'Empereur Othon, malgré son ennui, chargea avec tant de furie les milices communales qu'il perça leurs rangs. Les Allemands pénètrèrent jusqu'au Roi et le désarçonnèrent. Mais la violence du choc étant amortie, les chevaliers et les bourgeois remirent en selle le Roi qui se jeta à corps perdu dans la mêlée et cette fois les conduisit à la victoire.

Or il arriva que, dans le « Chapple » de la bataille, Des Barres, s'échauffant dans son harnais, poussa droit à l'Empereur Othon et, l'enlevant de son cheval, le saisit par son casque. Il le trainait comme une proie et l'emmenait prisonnier tout en le martelant de sa masse d'armes quand un flot d'Allemands se précipita sur lui. Le Duguesclin picard ne lâcha prise que lorsque son cheval fut tué et alors il battit lentement en retraite, recevant les coups sur son impénétrable armure, l'épée d'une main, le poignard de l'autre et « faisant si » grand'place à l'entour que l'on y pouvait mener un » char à quatre roues, tant il éparpillait et abattait de » gens autour de lui. »

Guillaume des Barres était alors le plus fort et le plus brave chevalier de France, mais à cette bataille de Bouvines, quelqu'un le passa en bravoure. Ce fut le bourgeois de la milice d'Amiens qui, n'ayant ni masse d'armes ni armure impénétrable, mettait résolument sa poitrine entre le drapeau et l'ennemi et tombait au premier rang pour Dieu et la patrie, *civis murus erat.*

Je sais bien que Philippe Auguste joua au fin avec notre Richard cœur de lion et qu'il rapporta de Palestine avec quelques lauriers cueillis à Saint-Jean-d'Acre une sorte de lèpre qui le rendit glabre et le fit changer de peau. Je sais que, cruel à ses heures, il entra dans Saint-Taurin-d'Evreux, comme deux cent soixante ans plus tard Charles le Téméraire à Nesle, dans le sang jusqu'aux jarrets de son cheval. Je sais qu'il dédaigna pour Agnès de Méranie qu'il fit mourir de chagrin cette incomparable Ingelburge qui, suivant Etienne, évêque de Tournay « égalait Sara en prudence, Rebecca en » sagesse, Rachel en grâce, Anne en dévotion, Hélène » en beauté » et dont le port « était aussi noble que

» celui de Polyxène.... » Mais c'est le Normand qui prête sa mauvaise oreille à tous les commérages historiques et, si j'étais bourgeois d'Amiens, je pardonnerais à Philippe Auguste péchés et peccadilles et je l'aimerais d'amour tendre comme on aime les gens auxquels on a sauvé la vie.

J'aimerais mon Roi Philippe et si j'avais quelque gloire nationale à choisir je n'oublierais pas son bras droit, ce brave chevalier des Barres qui fit des prodiges de valeur à Saint-Jean-d'Acre comme à Bouvines et resta fidèle à son maître dans la plus délicate des conjonctures et la plus méritée des disgrâces : l'interdit. Dans l'histoire héroïque de Picardie, Des Barres ne me paraît pas occuper la place qu'il mérite et que prennent sans façon dans la popularité d'outre-tombe les hommes à poigne. On raconte de lui des prouesses dignes d'Ajax et de Godefroy de Bouillon. Il était plus fort que notre Roi Richard lui-même.

« Un jour. — C'était à Messine, pendant l'hiver de 1192.
Un jour (l'histoire dit un jour de chandeleur)
Un âne cheminait, suivi d'un laboureur.
L'âne portait un faix de cannes. Par malheur
Dans le même chemin Richard le Batailleur
Chevauchait après boire et de méchante humeur.
Un gros de cavaliers escortait son seigneur,
Des Barres en était. Ce Des Barres, la fleur
Des chevaliers picards n'étaient pas grand parleur,
Mais il était plus fort que le Roi querelleur,
Le prouvait au besoin et n'en avait pas peur.

*
* *

Il n'avait de normand que le nom de Guillaume.
Deux ans auparavant ce hardi gentilhomme
Traitant le Roi Richard comme un bœuf qu'on assomme
L'avait tenu couché sous lui le temps d'un Psaume.

Cet échec poursuivait Richard comme un fantôme.
A Bouvines plus tard il sauvait le royaume
Fauchant les Allemands comme on fauche le chaume
Et martelait Othon qu'il traînait par son heaume.
Lorsque le Roi Richard vit la bête de somme.
— « Des Barres » cria-t-il « à toi, je suis ton homme ! »

*
* *

Aux barres, chevalier des Barres et joutons !
Les jours de chandeleur ne sont guère moins longs
Que les jours de carême et sont tout aussi bons
Pour bouhourder, d'ailleurs, qui sait où nous serons
Au carême prochain ? Aux bâtons ! Aux bâtons !
— Soit, dit le chevalier des Barres, combattons ;
Bouhourdons, roi Richard, aussi bien nous savons
Ce que nous pouvons faire et ce que nous valons.
Au premier choc le bois fut brisé par tronçons,
Mais des Barres resta ferme sur ses arçons.

*
* *

En commençant c'est presque un jeu de demoiselle,
Mais le cœur de lion se gonfle, l'étincelle
Jaillit des yeux, aux fronts d'où la sueur ruisselle
La colère petit à petit s'amoncelle ;
La bile du Picard s'échauffe comme celle
Du Normand, la rancœur fermente et se décèle,
Tous deux à bras le corps se prennent sous l'aisselle,
Le pourpoint de Richard se déchire, sa selle
Tourne. — Un cheval ! Un cheval ! Qu'on me selle
Un cheval ! Voyez-vous des Barres qui chancelle ?

*
* *

Des Barres chanceler ! c'est à rire aux éclats
Au nez du Roi. Le jour où tu chancelleras,
Ce jour là, chevalier des Barres, tu mourras.
Il est habile à toute espèce de combats,
Au col de son cheval il enlace ses bras ;
Richard s'efforce en vain de le jeter à bas,

— Par la splendeur de Dieu, Picard, tu tomberas !
— Roi, faut-il vous aider à sortir d'embarras ?
— Grand merci, dit le Roi, mais ce n'est pas le cas,
Deux contre un ! me prends-tu pour un lâche ? Non pas.

*
* *

Richard fait un dernier effort ; il pousse, il serre.
Etreint des Barres, mais en vain ; son adversaire
Reste ferme à cheval et semble un bloc de pierre.
Alors le roi Richard voit rouge, la colère
Qui l'étouffe le pousse au meurtre et l'exaspère,
Mais l'honneur parle encore plus haut et la fait taire.
— O l'obstiné Picard ! dit-il, assez de guerre !
Mieux eût valu pour toi tomber que me déplaire,
Français présomptueux, va-t-en loin de ma terre !
Je suis ici chez moi tout comme en Angleterre.

*
* *

Des Barres, je te hais, sais-tu bien ? Je te hais !
Reste sur ton cheval puisque tu le veux, mais
Pique des deux, vaillant Picard et disparais !
Retourne avec ton roi Philippe au camp français
Et dis-lui qu'il te donne à garder son palais.
Des Barres répondit : — Seigneur Richard, j'y vais.
Philippe Auguste était subtil, on fit la paix.
Mais Richard ne put voir Des Barres désormais.
Nous pardonnons parfois les torts qu'on nous a faits,
Mais ceux que nous avons faits nous mêmes, jamais.

IV.

Il est bon de chanter les héros et les Dieux. *Ab jove principium* ; mais quand on veut donner au populaire l'enseignement par l'aspect, il faut surtout s'appliquer à vulgariser les sciences exactes. L'écolâtre du XIII[e] siècle pensait là-dessus sans doute comme les pédagogues du XIX[e]. Le stéréobate du portail de Saint

Firmin est entièrement couvert d'un almanach du bon laboureur illustré. La pratique y est enseignée à côté de la théorie. Au dessous des signes du zodiaque correspondant aux divers mois de l'année sont indiqués les travaux et les occupations agricoles de saison.

Tout le monde sait que jusqu'à l'an 1564, l'année commençait généralement au mois de mars. Les variantes locales avaient, je crois, disparu au XIIIe siècle ; d'ailleurs aucun document du temps, si je ne me trompe, ne fait supposer que l'année civile ou ecclésiastique ait jamais commencé au mois de juin. Est-ce par caprice ou par ignorance que le sculpteur, ici d'ailleurs comme à Chartres, a couvert le mur exposé au Midi des signes correspondant aux mois qui vont de juin à Novembre et la parois exposée au Nord des signes correspondant aux mois compris entre décembre et mai ? Caprice j'en doute ; ignorance, je ne saurais l'admettre. Mais, en faisant bien entendu abstraction de la précession des équinoxes dont on ne doit pas tenir compte et en admettant comme correspondant exactement aux mois de l'anné le passage du soleil dans les constellations du zodiaque, nous trouvons ici la divison naturellle donnée par le parcours du soleil dans l'Ecliptique : d'un côté, du tropique du Cancer au tropique du Capricorne et de l'autre, du tropique du Capricorne au tropique du Cancer ; du jour à la nuit, de la nuit au jour ; du solstice d'Été au solstice d'Hiver, du solstice d'Hiver au solstice d'Été ; de Juin à Décembre, de Décembre à Juin ; et, comme nous sommes sous le porche d'une église et qu'il faut tenir compte du sens mystique et de l'allégorie, de la porte du soleil à la porte d'ombre et de la porte d'ombre à la porte du soleil.

Cet almanach en vaut bien un autre.

Il donne d'ailleurs d'excellents conseils pratiques qui seront à l'usage des Picards jusqu'à la fin du monde.

Fauchez en Juin. Moissonnez en Juillet et en Août. Ensemencez en Novembre. Garnissez votre saloir en Décembre. Festinez en Janvier. Chauffez-vous en Février et quand vient le mois de Mai, allez écouter chanter *ch'cadoreux*.

Par exemple ne chassez plus en Avril ; ce n'est pas de ce côté que la liberté a fait des progrès. Prenez en patience cette abstinence de carême laïque et obligatoire. Vous faites si peu l'autre !

Mais voici qui est plus grave : trois mois consacrés à la vigne, Mars aux soins de la culture, Septembre aux vendanges, Octobre aux travaux du pressoir. Cela justifierait presque le Bacchus de tantôt.

Hélas ! oui, on faisait jadis du vin en Picardie. Dans la Charte de fondation de l'abbaye de Corbie, vers le milieu du VII[e] siècle, Clotaire III donne aux religieux les vignes du canton. A Amiens, tout autour de cette riche et féconde tache jaune de moissons qu'on avait surnommé Abladènée, on faisait la vendange. Dans une liste des rues dressée en 1456 on cite la vigne à Collart de Molliens dite la vigne Saint-Aubin que les antiquaires pensent avoir occupé partie de l'emplacement actuel de la Citadelle. Le crû de Villers-Bretonneux paraît avoir joui de quelque renom. Mon excellent et vieil ami, notre honorable et savant collègue M. Ernest Prarond, dans son Abbeville à table, a signalé des traces de vignobles jusqu'aux frontières de la Morinie. On faisait encore du vin en Picardie au XVI[e] siècle, puisqu'un certain Baccius (un *i* de trop) qui sous François I[er] a fait un relevé exact de tous les vignobles de France mentionne avec soin les vignobles de Normandie, de Bretagne et de Picardie.

Hélas ! Hélas ! oui, avant le cidre, d'importation relativement récente, on a fait du vin en Normandie, en Bretagne et en Picardie.

Etait-il bon ? C'est une autre question.

Votre Philippe Auguste était un fin gourmet, s'il faut en croire l'auteur du fabliau de la *Bataille des vins.* Il possédait 21 vignobles, pas un en Picardie. En conquérant la Normandie, il s'était attribué avec quelque autre butin certaines redevances sur les vignobles des abbayes du Bec et de Jumièges. On ne sait pas s'il goûta jamais au jus des ceps Normands ; ce qu'on sait, c'est qu'il s'empressa d'abord de changer la faisance en nature en une redevance de 14 sols, puis, estimant la chose à sa plus juste valeur, il abandonna gratuitement l'année suivante la purée septembrale aux religieux tributaires. On se souvient de l'anathème lancé par Raoul Tortaire contre les vins du Bessin. Un vieux dicton de Normandie qualifie d'ailleurs et classe suivants leurs mérites les vins du pays. A son extrémité occidentale, le terroir Normand produisait le vin *trenche-boyau* d'Avranches et dans la contrée Méridionale, hors des limites de la Normandie, dans le Maine, on récoltait le *rompt-ceinture* de Laval. Ces épithètes à la Ronsard n'ont pas besoin de commentaire. Du Mont Saint-Michel à Alençon, nos vignes de Normandie donnaient une boisson rafraîchissante, parcourant à doses graduées l'échelle des acidités et des vertus laxatives qui va du *trenche-boyau* au *rompt-ceinture.*

Quant aux vins de Bretagne, — un jour, dit un vieux conte, au temps du Roi François I[er], les Suisses de la garde s'exerçaient sur le quai du Louvre au jeu de la pierre de faix. C'était le disque d'Homère dans sa plus simple expression. Les joueurs luttaient à qui jetterait

le plus loin une grosse pierre. Quelques français avaient défié les suisses. Mais ceux-ci étaient de beaucoup les plus forts et la galerie applaudissait tout en murmurant. L'honneur national était en péril, lorsque quatre gentilshommes bretons se mirent de la partie et dépassèrent tous le but atteint par les suisses. On les porta en triomphe et il fut parlé d'eux au souper du Roi. Alors un breton bretonnant, faisant le glorieux, dit tout haut que la victoire de ses compatriotes était toute naturelle, la Bretagne produisant ce qu'il y avait de meilleur en hommes, en chevaux et en vins. — Pour ce qui est des hommes, repartit François Ier, ils ont fait leurs preuves. Quant aux chiens, je les tiens de grand sens plutôt que de bon flair ; j'ai oüi dire qu'un chien breton fort altéré ayant avisé aux environs de Rennes une grappe de raisin vermeille l'avala sans la mâcher, ce qui lui causa une tranchée subite qui le coléra si fort qu'il aboya d'angoisse et mordit d'agacement le pied de la vigne.

Ah ! si certain étymologiste de ma connaissance entendait ce bon conte et s'il savait qu'il y ait eu jadis un vignoble à Cagny, il s'empresserait de déplacer la scène, le chien breton deviendrait picard et le dictionnaire des étymologies fantaisistes s'enrichirait d'un article.

Hélas ! trois fois hélas ! nos vins du Nord étaient détestables ; ils grattaient le gosier, piquaient la langue et inquiétaient les entrailles, mais nos pères s'en accomodaient et les buvaient, sinon avec délices, du moins avec entêtement, comme produits naturels dans leur franche et grossière rudesse. Ils étaient moins délicats que nous, allant au gros régal plutôt qu'à la partie fine, tirant à la pièce sans se soucier du glouglou charmeur de la bouteille. Ils les trouvaient bons d'ailleurs, leurs vins, parce qu'ils étaient du crû. Ils sortaient du terroir

natal et en avaient le goût. Amour aveugle, pourtant amour vrai. Nos bonnes gens voulaient si bien aimer, qu'ils aimaient réellement d'amour tendre.

Et, comme M. Jourdain fit plus tard de la prose sans le savoir, ils donnaient inconsciemment leçon de philosophie. Dans leur sentiment puéril et sublime, ne peut-on pas en effet trouver la preuve la plus frappante de la spiritualité de l'âme, puisqu'ici l'illusion met ce qui doit être à la place de ce qui est et que l'imagination seule rend spirituellement, relativement et réellement bon ce qui est matériellement, absolument et réellement mauvais ? Au surplus, dans l'espèce, nos pères étaient plus favorisés que nous. Le purgatif amer ou acide de la tonne vaut mieux que le poison doucereux et nauséabond de l'alambic. Le jus de la plus modeste vigne réjouit mieux le cœur de l'homme que la plus ingénieuse combinaison de l'analyste affolé par le philloxera qu'il ne peut braver ni détruire.

Si la chimie est déesse, je suis Athée.

V.

Il n'est pas d'os médulaire si petit, si petit qu'on n'en puisse retirer ou sucer la moëlle. Autrement, il n'est bon qu'a faire un bouton, un domino ou un manche de couteau.

Sans doute. La fricassée de béatilles que je viens de vous servir renferme sa morale, ne fût-ce qu'à dose infinitésimale.

Quels progrès à faits l'humanité depuis six cents ans ? — Le cœur n'a pas bougé. Il est resté ce qu'il était avec ses héroïsmes, ses dévouements, ses défaillances,

ses lâchetés et ses malices. Depuis le commencement du monde l'on aime et l'on hait de la même façon et aux mêmes fins. Le cœur a été crée tout d'une pièce et la femme auquel le dépôt a été commis le rendra tel qu'il lui a été confié. Notre dernière fille ressemblera à notre première mère.

— La tête a fermenté, l'Esprit s'est agité. L'Écureuil s'est échappé de la cage où il faisait le manège. La Science a fait un, dix, cent, mille pas de géante. Elle brûle le sable et le pavé et n'est peut-être qu'au commencement de sa course. Bon voyage et gare devant !

— Les Arts ont donné la main à l'Industrie. Mariage d'argent.

— Quant aux lettres, elles se sont guidées sur le calendrier du portail. Elles sont résolument sorties de la porte d'ombre et ont depuis longtemps fleuri en pleine lumière. Sommes-nous en décadence ? peut-être, mais le soleil qui se couche est plus éclatant que le soleil qui se lève. Les lettres ont toujours leurs poëtes et leurs orateurs, leurs génies et leurs talents, leurs chaires et leurs écoles, leurs maîtres et leurs disciples. Elles ont leurs théâtres, leurs palais, leurs académies et, fussent-elles bannies de la terre, on les retrouverait dans quelqu'un de ces asiles discrets où des auditeurs courtois et des critiques indulgents à oreilles complaisantes, laissent, comme aujourd'hui, captiver, sinon surprendre ce qu'un prédicateur de la vieille roche appellait leurs « favorables attentions. »

MÉTAPHYSIQUE ET POSITIVISME

PAR M. L'ABBÉ CRAMPON.

(*Séance du 6 Avril 1883.*)

PREMIÈRE LECTURE.

MESSIEURS,

Une des gloires les plus pures de notre siècle, c'est le vif élan imprimé à la science. Dans toutes les directions, l'esprit humain se lance avec une ardeur généreuse, et d'ordinaire avec des méthodes plus sûres, à la recherche du vrai. Non seulement les domaines exploités par nos pères, fouillés de nouveau, ont mis au jour de nouvelles richesses ; mais, par une juste application de la loi de la division du travail, plusieurs sciences ont été dédoublées ; d'autres, qui n'avaient pas même de nom, créées de toutes pièces. La faveur publique encourage ces efforts, applaudit à ces progrès.

Il y a pourtant une exception : reine autrefois, la métaphysique est aujourd'hui délaissée, presque bannie. Prononcer son nom, c'est éveiller l'idée de la science la plus contestée et la plus contestable, d'une science qui parle un langage inintelligible, qui se confine dans d'inaccessibles hauteurs, sans en faire descendre pour

l'homme aucun élément de puissance et de bien-être, qui, en un mot, se nourrit d'abstractions, et n'enfante que des chimères. Que ne lui reproche-t-on pas ? Peut-être, comme à d'autres, d'avoir régné... trop longtemps sur les intelligences. Exclue de toutes les positions officielles, de nos programmes d'études comme de nos chaires d'enseignement, il lui reste à peine quelques fidèles dans le monde laïque, sans parler de l'humble asile qu'elle trouve encore dans le silence de nos séminaires.

Une idée nouvelle se répand aujourd'hui dans le monde ; sous le nom, né d'hier, de science positive ou de positivisme, elle tend à envahir tous les esprits. Le seul objet de la science, c'est le réel ; il est le seul positif. Or il n'y a pas d'autre réalité que les faits perçus par les sens, les phénomènes constatés par l'expérience. L'univers ne nous offre qu'une série de phénomènes enchaînés les uns aux autres, et qui se rapportent tous aux métamorphoses incessantes de la force et de la matière. Nulle distinction entre les faits de conscience et les fait physiques : des mouvements atomiques diversement polarisés expliquent la vie, l'instinct, la sensation, la pensée. Tout ce qui dépasse l'expérience positive, c'est l'inconnu, ou plutôt l'inconnaissable. Plus de théologie, plus de métaphysique. Dieu et l'âme, sublimes et naïves hypothèses dont la science n'a pas besoin pour expliquer le fonctionnement de l'univers. Elle n'en a pas besoin non plus pour satisfaire les exigences morales, les plus hautes aspirations de l'humanité. Maîtresse de la nature dont elle a pénétré tous les secrets, la science suffit à tout : elle saura dompter le mal, remédier à toutes nos douleurs, assurer le progrès des sociétés comme le bonheur des individus.

Ces prétentions du positivisme sont-elles fondées ? La métaphysique est-elle pour jamais exclue du domaine

de la science (1) ? Le monde d'au-delà, avec ses attraits supérieurs, avec ses nobles espérances, est-il à jamais fermé à l'esprit et au cœur de l'homme ? Fondée ou non, il est incontestable que la doctrine positiviste, en mettant en question les principes dont a vécu l'humanité passée, et dont une portion considérable de l'humanité présente croit vivre encore, jette en ce moment un grand trouble dans les consciences morales et religieuses. C'est sans doute la raison qui décidait naguère l'Académie des science morales et politiques a proposer pour l'un de ses concours le sujet d'étude ainsi formulé : *La Métaphysique considérée comme science*. Douze concurrents ont répondu à cet appel ; deux furent couronnés ; M. Domet de Vorges, devenu depuis notre associé correspondant, a obtenu une mention honorable. Il a retouché son Mémoire, il en a fait un livre (2) et l'a offert en hommage à l'Académie d'Amiens, et vous m'avez fait l'honneur, Messieurs, de me charger de vous en rendre compte. Il me faudrait pour bien m'acquitter de cette tâche, être tout à la fois aussi savant et aussi bon métaphysicien que l'est notre honorable associé correspondant. Ces deux qualités, nécessaires pour écrire un pareil livre, me font également défaut. Mais si M. de Vorges, dans ses considérations, touche à tous les sommets des connaissances humaines, il marche sur ces hauteurs d'un pied si sûr, il y porte une si vive lumière, qu'un lecteur attentif n'a guère à craindre de s'égarer à sa suite. Disons encore, avant d'entrer en matière, que le meilleur ton préside partout à la discussion : nulle violence, nulle déclamation banale ; le plus grand respect pour les hommes et les opinions adverses ;

(1) Il est certain, écrivait M. Littré, « qu'il n'y a jamais, ni pour la théologie ni pour la métaphysique, de retour offensif. »

(2) *Essai de Métaphysique positive*. — Didier, 1883.

un style simple et clair, qui se colore ou s'échauffe dans la nature justement suffisante pour animer l'aridité du sujet ; peut-être quelques répétitions difficiles à éviter ; enfin une sympathie très vive, mais non aveugle, pour la philosophie scolastique dont il sait à l'occasion reconnaître les défauts, sympathie très naturelle à qui en a parcouru tout le domaine et sondé toutes les profondeurs, à l'auteur d'une savante étude sur saint Thomas d'Aquin, également honorée d'une mention, il y a quelque vingt ans, par la même Académie des sciences morales et politiques (1).

I.

Le nouveau livre de M. de Vorges a pour titre *Essai sur la métaphysique positive.*

Aujourd'hui, dit-il dans son *Introduction*, c'est la matière que l'on interroge, que l'on ramène à ses derniers éléments. On veut savoir de quels atomes chaque corps est composé, et de combien d'atomes ; on veut arriver aux forces particulières dont l'ensemble constitue les grandes forces de la nature. Certes, on a raison d'étudier les faits, puisque nous passons au milieu d'eux et que sans eux on n'aboutit qu'à des spéculations extra-scientifiques. Mais ce serait une grande erreur de croire que nous connaissons l'univers seulement par les qualités et les changements sensibles que nous fournit

---

(1) Outre l'étude sur la philosophie de saint Thomas, M. de Vorges a publié en 1875 *la Métaphysique en présence des sciences*, et, à diverses époques, un certain nombre d'articles philosophiques dans la *Revue scientifique* de Bruxelles, la *Revue des Questions scientifiques*, etc.

l'observation. Ces apparences passagères couvrent quelque chose d'immuable, des principes essentiels que les sens n'atteignent pas. Si l'antiquité a eu le tort de vouloir juger de tout par les seuls principes, les savants de nos jours tomberaient dans l'excès opposé en s'enfermant dans la pure contemplation des faits. Il faut donc une métaphysique : elle seule fournit aux sciences d'observation leurs conclusions dernières et forme leur couronnement.

Après avoir ainsi exposé l'idée générale et le but de son travail, l'auteur en donne la division :

1° La métaphysique est vraiment une science ; elle en remplit toutes les conditions : elle a donc sa place et son rang, — que l'auteur déterminera, — parmi les innombrables sujets d'étude dont les groupes logiques forment l'ensemble des sciences humaines.

2° Les notions d'où elle part ont une base légitime et pleinement expérimentale ; ce ne sont pas des conceptions artificielles, des entités chimériques, pures formes de notre esprit, sans aucune réalité objective ; elles répondent à des réalités : les conclusions auxquelles aboutit la métaphysique ont donc une valeur réelle.

3° Les erreurs où sont tombés beaucoup de métaphysiciens sont imputables, non à la science métaphysique elle-même, mais à certains abus qu'il serait facile d'éviter.

Et d'abord qu'est-ce qu'une science ? à quels caractères la reconnaît-on ? Quels sont les procédés scientifiques ? — Il est clair que si l'étude appelée métaphysique répond à la définition et si elle emploie des procédés vraiment scientifiques, on ne saurait lui contester le titre de science.

« Une science, dit M. de Vorges, que nous allons suivre pas à pas dans cette discussion, — une science, c'est la connaissance distincte d'un certain ordre de vérités (1). » Cette définition s'accorde avec celle que donne M. Herbert Spencer, un des chef de l'école positiviste : « La science n'est pas autre chose qu'un développement supérieur de la connaissance vulgaire. » En effet, le savant n'a pas d'autres facultés que le peuple ; il ne connaît donc pas d'autres réalités, ou, s'il en connaît d'autres, ce n'est que par le rapport qu'elles ont à des réalités connues. Mais tandis que la connaissance vulgaire est vague, confuse, inexacte sur beaucoup de points, le savant connaît mieux ; non seulement il rectifie l'observation vulgaire, mais il la développe ; il distingue une foule de rapports, de conséquences que la foule ne saisit pas. Quant à la définition d'Aristote : « La science est la connaissance certaine et évidente des choses par leurs principes, » elle ne convient qu'aux sciences rationnelles ; mais elle marque l'idéal auquel les autres doivent tendre ; car la science complète, la science générale du monde ne sera faite que lorsqu'on pourra, si jamais on le peut, tout expliquer par les premières lois et les premières causes.

De cette notion découlent les caractères généraux qu'implique toute science digne de ce nom. Son premier caractère est d'être désintéressée. Connaître la réalité, ce qui est, voilà son but ; toute fin proposée en dehors de cette connaissance, si bonne qu'elle soit d'ailleurs, est nécessairement extra-scientifique. Organiser la science uniquement en vue des applications utiles, c'est la fausser, car on méconnaîtrait alors l'importance

(1) *Essai de métaphysique*, p. 7 suiv.

objective de la vérité pure ; on la rendrait même inféconde, car l'expérience nous apprend que les plus grandes découvertes qui ont enrîchi notre époque ont presque toujours eu pour point de départ une étude qui semblait d'abord purement théorique. Pourquoi, dira-t-on, scruter des mystères dont la connaissance ne nous apportera peut-être jamais aucun avantage ? C'est une question, dit M. de Vorges, que les âmes élevées ne poseront jamais. L'homme est fait pour la vérité ; la science cherche la vérité, et il se trouve que la vérité est utile. Aussi la nature a-t-elle attaché à cette occupation une jouissance supérieure, moins enivrante peut-être, mais plus pleine, plus sereine et plus constante que toute autre jouissance. Saint Thomas, qui fait consister la béatitude snprême dans la vision intuitive de Dieu, ajoute que la science est une participation de la vraie et parfaite béatitude. Et cela se comprend : la béatitude est la vue de Dieu en lui-même, la science est la vue de Dieu dans ses œuvres.

La science n'a donc d'autre fin qu'elle-même ; son but propre est de savoir. Elle subsiste, elle est complète sans les applications utiles que souvent elle fait naître. Ces applications contribuent d'ailleurs à sa popularité, et par suite à son développement, peu d'hommes étant capables de travailler par le seul amour de la vérité.

Un autre caractère de la science, c'est d'être objective et impersonnelle, c'est-à-dire de représenter exactement la réalité, non les idées, les vues particulières de tel savant, de tel homme de génie. Pour cela, l'attention, qui écarte sans doute beaucoup d'erreurs, serait insuffisante. Il faut de plus un grand nombre de travailleurs, non pas seulement, comme on le croit d'ordinaire, pour accumuler un plus grand nombre de

faits, mais surtout pour que le point de vue de chacun soit rectifié par celui des autres, et qu'ainsi les éléments subjectifs, nécessairement variés, se neutralisent.

Voulez-vous diminuer encore les chances d'erreur, comparez les travaux d'une génération à ceux des générations précédentes. Si chaque homme a ses préjugés, chaque siècle a aussi les siens, d'autant plus dangereux que l'on s'en méfie moins, l'accord des savants d'une même époque leur conférant une sorte d'autorité : tel âge, par exemple, ne veut croire qu'aux faits de l'observation physique ; tel autre préfère l'observation intime ; un troisième ne reconnait de valeur qu'au raisonnement. Et comme il n'y a aucun motif de juger que les penseurs de l'âge précédent n'aient pas eu le même amour de la vérité, la même pénétration, la même puissance de raisonnement que nous possédons aujourd'hui, la prudence autant que la modestie nous recommande de faire des études anciennes le point de départ de nos propres études, sauf à le rectifier ensuite. L'individu ne commence-t-il pas par recueillir et s'assimiler la science des maîtres ? Ainsi doit se développer la science de l'humanité : la tradition la transmet d'une génération à l'autre, et dans ce passage les erreurs anciennes se corrigent, les vérités simplement entrevues s'éclairent de nouvelles lumières, enfin les vérités contrôlées par l'expérience des siècles deviennent définitives et entrent dans le patrimoine de l'humanité. N'est-ce pas pour avoir brisé la chaîne de la tradition que la philosophie, depuis un siècle, a enfanté des fantaisies individuelles plus semblables à un roman qu'à une science véritable ?

Désintéressée, objective et par suite traditionnelle,

la science offre un quatrième caractère qui la distingue des connaissance vulgaires : elle donne une connaissance distincte, c'est-à-dire 1° plus précise : l'homme vulgaire ne voit rien que par masses ; le savant distingue nettement chaque objet et chaque idée, et en fixe exactement les limites ; — 2° plus profonde : l'homme vulgaire ne saisit dans un corps qu'une masse homogène, dans une graine qu'un objet utile, dans un rayon de lumière qu'une simple clarté ; le savant entre dans la nature intime de ces objets, en démêle les éléments divers et la composition ; — 3° plus étendue : l'homme vulgaire voit confusément le rapport des choses ; il n'en saisit qu'un petit nombre et les plus extérieurs ; le savant, au contraire, cherche les rapports essentiels, fondés sur la nature même des êtres : rapports de ressemblance, qui sont la base de ses classifications ; rapports de dépendances, qui relient entre eux les êtres de l'univers et lui font deviner soit l'existence, soit certaines propriétés des êtres qu'il n'atteint pas directement : les perturbations d'Uranus lui révèlent Neptune (1).

Par quels moyens la science obtient-elle ces trois qualités de précision, de profondeur et d'étendue qui la distinguent de la connaissance vulgaire ? Par trois procédés correspondants à chacune de ces qualités, savoir : l'observation, qui fait connaître l'objet dans ses phénomènes les plus apparents, tels que la forme, le mouvement, etc. ; l'analyse, qui en distingue les parties et la composition ; le raisonnement qui, de la connaissance de quelques détails, de quelques faits particuliers, s'élève aux lois générales, sonde même des parties inaccessibles à nos sens.

(1) *Essai*, etc. p. 32.

Les pages que M. de Vorges consacre à l'exposition de ces procédés sont remplies de réflexions fines et judicieuses que nous regrettons de ne pouvoir pas même indiquer (1) ; mais la dernière ne saurait être passée sous silence. Certains procédés, nécessaires à la science totale, ne sont pas, dans la même mesure, à l'usage de toutes les sciences particulières ; chacune emploie de préférence celui qui convient le mieux à son objet spécial. Les sciences descriptives, dont le but est de bien déterminer les caractères extérieurs des objets, usent surtout de l'observation. D'autres, qui cherchent à pénétrer plus avant dans la nature des êtres, recourent habituellement à l'analyse. Il y a enfin des sciences, telles que les mathématiques, qui, s'attachant à un petit nombres de notions, travaillent à déterminer tous leurs rapports : elles emploient surtout le raisonnement. Quant à la philosophie, qui se rapproche le plus de la science totale, les trois procédés lui sont indispensables.

Ces préliminaires posés, l'auteur aborde la question principale du livre : la métaphysique a-t-elle droit de prendre rang parmi les sciences ? Mais comme on emploie ce mot en beaucoup d'acceptions diverses, il commence par en bien préciser la notion.

Plusieurs donnent le nom de métaphysique à la philosophie tout entière, c'est-à-dire à cet ensemble de sciences qui traitent d'objets supérieurs à la connaissance sensible : psychologie, théodicée, logique, morale. D'autres appellent ainsi ces essais de synthèse générale de l'univers si chers aux penseurs d'Outre-Rhin, qui se plaisent à rechercher les rapports de la matière et de l'esprit, comment le fini a pu dériver de l'infini, le con-

(1) *Essai*, etc , p. 35 suiv.

tingent de l'absolu. Mais ces notions de la métaphysique sont trop vagues et n'indiquent pas son objet propre. Pour le connaître, interrogeons le véritable fondateur de cette science.

« Aristote, l'esprit le plus encyclopédique qui ait jamais paru, après avoir étudié toutes les sciences de son temps avec les moyens les plus puissants dont on disposait alors, l'histoire naturelle, la physique, la psychologie la logique, etc., s'avisa que plusieurs notions fort importantes sur la nature des êtres ne ressortissaient à aucune de ces sciences. Et considérant que ces notions sont les plus fondamentales, il résolut de les étudier à part. » Il composa ainsi plusieurs traités que ses disciples réunirent en un seul ouvrage avec cette inscription : τὰ μετὰ τὰ φυσικά, *ce qui vient, ce qui doit être lu après la physique*. De quoi s'agit-il dans ces traités ? De l'être et de ses conditions. La science de l'être, l'*ontologie*, tel est l'objet propre de la métaphysique. De même qu'il y a une science qui étudie l'étendue dans tous les corps, quels qu'ils soient, la géométrie ; une science qui étudie le nombre, à part des individus, l'arithmétique, pourquoi n'y aurait-il pas une science, la métaphysique, étudiant, dans toutes les choses qui sont, le fait le plus patent, le plus saisissant de leur existence, l'être ?

Mais l'idée d'être ainsi considérée n'est-elle pas une notion trop simple pour se prêter à l'étude ? Un être est : que dire de plus ? Cette idée semble n'avoir point de parties, point d'aspects divers, rien qui puisse devenir l'objet d'une investigation scientifique. La métaphysique prétendrait-elle connaître l'essence intime, substantielle des choses ? — Les scolastiques — ce sont les métaphysiciens du moyen âge — n'ignoraient pas cette objection. L'un d'eux, Suarez, y répond très-bien. Ce n'est ni

l'essence intime des choses, laquelle est inaccessible à l'homme, ni l'idée d'être considérée comme une notion abstraite, qui sont l'objet de la métaphysique, mais l'être réel et concret des choses, étudié dans les conditions générales qui le font subsistant. Du moment que les choses existent, leur existence implique certaines conditions, certaines lois qui s'appliquent à toutes. Que le vulgaire passe, sans les apercevoir, à côté de ces lois et de ces conditions, à la bonne heure : il n'aperçoit pas davantage, dans la pierre qu'il foule aux pieds, ce que savent y distinguer le minéralogiste, le physicien, le chimiste ; mais il y a là pour le philosophe un vaste champ d'études, des problèmes à résoudre, tout à la fois très importants et en dehors de l'expérience sensible.

Le premier de ces problèmes est celui que Kant a soulevé dans sa *Critique de la raison pure* : c'est le passage de la pensée à l'être ou de l'idée à la réalité ; c'est le droit que nous avons d'affirmer que les choses que nous concevons nécessairement existent, et qu'elles existent comme nous les concevons. Tant que ce problème n'a pas été résolu, il est impossible, dit M. A. Franck (1), d'en résoudre un autre d'une manière définitive et vraiment satisfaisante pour l'esprit. Mais est-il possible qu'il soit résolu ? Oui, répond le même philosophe, et nous verrons tout-à-l'heure que M. de Vorges a consacré à cet examen toute la deuxième partie de son livre. Or il est bien clair que pour arriver à cette solution, ce n'est pas l'observation sensible, mais la métaphysique qu'il faut interroger.

Lorsque vous aurez établi d'une manière générale la communication de la raison avec les choses, de la

(1) *Dictionnaire des sciences philosophiques*, art. *Métaphysique*.

pensée avec la réalité, d'autres problèmes se présentent en foule. Les choses réelles ont des propriétés communes : l'*unité*, la *bonté*, la *beauté*, etc. Qu'est-ce qui fait qu'un être est bon et beau ? En quoi consiste l'*individualité* d'un être, la *personnalité humaine*, une des bases de la morale ? M. Taine nie l'unité vivante et consciente de la personne ; nous ne serions plus que des « états de concience » instables et momentanés, des « polypiers d'images » et l'on connaît l'exclamation de Michelet à la lecture du livre sur l'*Intelligence :* « On me prend mon *moi !* » Si Michelet vivait encore, ce n'est plus seulement à M. Taine qu'il aurait à disputer son *moi*, mais à une véritable légion de ravisseurs. Les choses réelles ont une *cause* et une *fin*, c'est-à-dire qu'elles ont un rôle à jouer, sans quoi leur existence serait absolument irrationnelle. Elles occupent une portion de l'*espace* et du *temps* ; elles se meuvent ; les savants tendent à ramener toutes les modifications de l'univers à une somme constante de *force*, dans une somme également constante de *mouvement* : mais que signifient exactement ces mots ? Qu'est-ce, en particulier que le *mouvement* ? A quel titre est-il réel ? Comme propriété ? comme fait ? comme relation ? Que de choses sont réelles, sans l'être de la même manière ! Un corps n'existe pas au même titre qu'une couleur, un esprit au même titre qu'une pensée, une pensée au même titre qu'un rapport : quelle différence y a-t-il entre ces divers modes de l'être ? Ces notions qui touchent à la racine et au sommet de toutes les sciences et qui sont la substance même de notre esprit : l'unité, la substance, l'espace, le temps, la durée, l'étendue, le bien, l'infini, le possible, le nécessaire, tout cela ne peut être éclairci qu'à l'aide d'une étude

approfondie des catégories ou modes de l'être, en d'autres termes par la métaphysique.

Ce n'est pas tout : après avoir considéré séparément et d'une manière analytique ces divers aspects de l'existence, il reste à les rapprocher les uns des autres pour les ramener à une synthèse, en recherchant les rapports des existences particulières et déterminées avec les conditions universelles de l'existence, de l'homme avec la nature, de l'esprit avec la matière, et de tous les deux ensemble avec l'infini.

Enfin il y a ce qu'on appelle habituellement la métaphysique de chaque science, et qui n'est qu'une application des idées métaphysiques aux différentes branches des connaissances humaines. Ainsi, laissant de côté tous les phénomènes particuliers qui se constatent par les sens et les lois du calcul, on voudra savoir, en physique, ce que c'est que la gravité, l'électricité, le fluide magnétiqne ; si ces forces sont primordiales et inhérentes à la matière ; en chimie, si le mouvement se produit au sein d'une matière spécifiquement une, comme Sainte-Claire Deville et d'autres inclinent à le croire, ou, comme la science officielle continue à l'enseigner, s'il y a des essences matérielles multiples ; en histoire naturelle, ce que c'est que l'organisation, ces formes animées qui se conservent inaltérables dans les genres et les espèces ; en physiologie, ce que c'est que la vie et la mort, quel est le principe qui circule dans l'économie annimale, et tient sous son empire les éléments les plus hétérogènes ; si le principe d'évolution et les lois morphologiques qui président au développement du protoplasme ont toute leur raison d'être dans les phénomènes chimiques ou mécaniques, ou bien si ces lois, comme l'affirme Claude Bernard,

irréductibles à ces phénomènes, tirent leur vertu d'un principe supérieur. Qui oserait nier l'immense intérêt qui s'attache à ces questions ? On y a répondu jusqu'ici par des hypothèses contradictoires, quelquefois extravagantes. Pourra-t-on jamais les résoudre ? Je l'ignore ; mais, s'il y a une voie quelconque qui ouvre l'accès de ces mystères, la seule observation sensible, sans le secours de la métaphysique, ne saurait nous y conduire.

Tels sont les principaux problèmes qui ressortissent, en tout ou en partie, à la métaphysique générale, à la science de l'être, qui fait l'objet de la thèse de M. de Vorges. L'auteur s'étend moins longuement sur la métaphysique spéciale, laquelle s'occupe de quelques êtres eu particulier, de Dieu et de l'âme.

La conclusion de cette première partie du livre s'offre d'elle-même : la métaphysique a droit de prendre rang parmi les sciences ; lui refuser cet honneur ne serait pas seulement une injustice, mais en même temps un préjudice pour la science elle-même.

Qu'est-elle, en effet, avant tout, sinon « un effort méthodique pour éclaircir les données fondamentales de l'esprit humain ? » Nous l'avons dit plus haut, l'homme ne voit rien naturellement que dans une grande confusion ; la science a pour but essentiel de ramener cette confusion à une connaissance distincte. Croit-on que, par un privilège spécial, les premiers concepts de l'esprit humain soient au-dessus de l'obscurité générale ? Il faut donc une science pour en rendre la connaissacce distincte et précise ; par là, la métaphysique est utile à toutes les sciences, qui peuvent employer avec plus de sécurité et d'exactitude ces notions et ces principes (1).

---

(1) *Essai*, etc., p. 78.

La division des sciences est en partie artificielle ; il y a donc nécessairement des points qui ne peuvent être suffisamment éclairés que par le concours de plusieurs sciences. Ainsi l'algèbre féconde la géométrie, la mécanique développe la physique, la physique aide à l'astronomie, la chimie à la physiologie. Pourquoi la métaphysique ne s'appliquerait-elle pas à la psychologie pour la féconder, à la physique et aux mathématiques pour en éclairer les notions fondamentales ? Trop fréquente est chez les savants modernes la tendance à vouloir chacun résoudre toutes les questions par la science qui lui est familière. C'est une grande source d'erreurs. La division des sciences est nécessaire pour travailler ; leur union seule permet, en beaucoup de cas, de conclure avec certitude (1).

M. Dubois-Reymond avouait dernièrement, dans un congrès de naturalistes allemands, que la philosophie naturelle, c'est-à-dire les sciences physiques et mathémathiques, ne pouvait expliquer deux choses : l'essence de la matière et de la force, et la présence de l'intelligence dans des êtres corporels (2). Sur ces questions où la science est impuissante, la métaphysique donnera des renseignements utiles, et si elle ne peut pénétrer non plus jusqu'au dernier fond des choses, elle monte bien au delà des faits sensibles, dans une sphère assez élevée pour y trouver le point d'union des divers ordres de vérités.

Autrefois on n'observait pas assez, ou plutôt on ne savait pas observer : les alchimistes du moyen âge

---

(1) *Essai*, etc. p. 85

(2) *Revue scientif.* 10 oct. 1874.



torturaient la nature, et elle répondait mal à leurs questions ; de nos jours on a trouvé mille moyens ingénieux de lui dérober ses secrets. En outre, d'observations superficielles ou mal conduites, les scolastiques concluaient trop vite aux causes et aux principes. Ne pécherait-on pas aujourd'hui par l'excès contraire ? On ne veut plus que des faits constatés par l'expérience sensible. Certes, les faits bien observés sont le point de départ nécessaire de toutes les sciences. Mais s'y tenir exclusivement et de parti pris, sans vouloir s'élever au delà par le raisonnement, sans chercher le lien intime qui les unit, ce serait agir comme le maçon qui amasserait et travaillerait des pierres sans aucun dessein de construire.

A vrai dire, cette abstention est impossible. Toute science a dans sa sphère le besoin et le droit de dépasser les faits. Ceux-ci ne sont que des matériaux ; la loi, l'au delà, est le but. « L'expérience, dit M. Tyndall, amène toujours à ce qui est au delà du domaine expérimental. Elle produit toujours quelque chose de supérieur à elle-même, et la différence entre le savant éminent et le savant médiocre consiste surtout dans leur faculté d'extension idéale. » Or, cette faculté de l'idéal, de l'universel, j'allais dire du divin, la raison, on pourrait l'appeler d'un seul mot la faculté métaphysique.

Qu'il y ait dans la physique, et en général dans toutes les sciences, un dernier fond qui n'est plus de la physique, presque tous les savants le reconnaissent. Beaucoup s'y résignent, et, pour pénétrer jusque là, prennent loyalement la métaphysique pour auxiliaire. « Nous ne sommes pas des métaphysiciens, dit M. Clerck Maxwell, mais quand nos travaux journaliers nous entraînent vers les questions qui touchent à la métaphysique, nous

ne les fuyons pas (1). » D'autres le font sans le dire; quelquefois même sans le savoir. Mais quelques uns ont pour cette science une si grande horreur, qu'ils aiment mieux s'arrêter en chemin et déclarer le problème insoluble. D'où vient ce dédain, cette aversion pour une science que les plus grands génies ont tenu à honneur de cultiver ? Sans aucun doute, de ce que beaucoup ne la connaissent pas. Mais n'y aurait-il pas aussi, chez plusieurs, une de ces dispositions préjudiciables à la science que Bacon flétrissait avec tant d'énergie comme indignes du véritable savant, la crainte d'être conduit, dans cette voie, jusqu'où on est bien décidé à ne jamais aller, jusqu'à un premier Être, cause universelle et nécessaire de tout ce qui existe ? M. de Vorges le soupçonne, et, dans une page éloquente, il en donne pour indice les confusions qu'il a fallu entretenir dans l'esprit moderne et l'obscurité qu'il a fallu répandre sur les notions fondamentales de la raison pour rendre spécieuse à certains esprits, je ne dis pas la négation directe de Dieu, mais seulement cette affirmation plus ou moins explicite, que tout se passe dans l'univers comme si Dieu n'existait pas.

Ce soupçon, j'avoue en toute franchise que je le partage, et l'on me permettra de rapporter une petite anecdote, racontée par M. Ernest Naville, et qui prouve, si je ne me trompe, que des préoccupations de ce genre peuvent se rencontrer. Il y a trente ans, on s'en souvient, un certain nombre de savants affirmaient, à la suite d'Agassiz, que les diverses races d'hommes étaient trop différentes pour qu'il fût possible de leur attribuer une

(1) *Revue scientifique*, 1871, n° 10.

souche commune (1), et ils condamnaient, comme contraire aux données de l'observation, la thèse théologique que tout le genre humain provient d'un couple unique. A peine Darwin eut-il publié ses premiers ouvrages sur le transformisme, qu'on y trouva une nouvelle arme contre la tradition religieuse, mais cette fois dans l'idée absolument contraire à la précédente, que tous les êtres organisés, l'homme compris, proviennent, par voie de génération régulière, d'organismes primitifs semblables. A ce propos, dit M. Naville, je demandai un jour à mon illustre ami, M. Pictet, s'il ne pensait pas que tel de ses confrères en sciences naturelles avait soutenu l'impossibilité de faire dériver tous les hommes d'un même couple, et quelques mois après avait affirmé que tous les êtres organisés peuvent provenir d'ancêtres identiques. Il me répondit *oui*, sans hésiter. N'est-il pas manifeste, ajoute M. Naville, que ce brusque changement d'opinion ne peut s'expliquer que par l'influence indue d'une préoccupation relative aux questions religieuses ?

Revenons à M. de Vorges. L'auteur de la *Métaphysique positive* reconnaît que cette science, pour être acceptée des intelligences modernes, doit subir quelques modifications.

La première, porte sur son langage : non de ce qu'elle a parlé une langue spéciale tant soit peu barbare et inintelligible à la foule. Sous ce rapport, nos sciences modernes, la minéralogie, la zoologie, la chimie, etc., l'ont bien dépassée. C'est là une nécessité. En littérature, en histoire, où il s'agit d'exprimer des idées courantes, il faut un langage que tous puissent entendre. Il en est

(1) M. de Quatrefages consacre son livre de l'*Unité de l'Espèce humaine* à réfuter cette opinion.

autrement dans les sciences ; un langage spécial y est de rigueur : pourquoi ? Parce que les notions scientifiques ne concordent pas exactement avec les notions vulgaires. Si donc le savant n'employait que la langue vulgaire en son sens vulgaire, il serait nécessairement inexact ; sous l'apparente clarté du style, la pensée resterait obscure et sans précision. Mais la métaphysique doit modifier en partie son langage pour le mettre en rapport avec celui des sciences avec lesquelles elle se trouve en contact. Pourquoi, par exemple, ses *accidents* ne deviendraient-ils pas des *phénomènes*, sa *quantité*, en parlant des corps, leur *masse*, etc. ?

Un autre errement dans lequel est parfois tombée l'ancienne métaphysique, et que la nouvelle devra éviter, c'est de fonder ses déductions sur des distinctions subtiles et hypothétiques, et de perdre un temps précieux à scruter des questions oiseuses, qui ne mènent à rien (1). Quel-

(1) Ces défauts mêmes de la philosophie scolastique, la subtilité et la précision portée jusqu'à la sécheresse, ont eu leur utilité. Cousin reconnaissait que « l'étude de la logique au moyen âge avait beaucoup contribué à fortifier l'esprit français. » Au jugement de M. Hauréau, notre langue leur doit en grande partie la netteté et la clarté qui la caractérise. « Pour satisfaire aux exigences de la démonstration syllogistique, dit ce savant, il fallait employer des mots d'un sens clair, c'est-à-dire bien déterminé, fuir les périphrases et réduire la formule de toute l'argumentation aux termes nécessaires. Or cela fut observé avec tant de rigueur par saint Thomas, par Duns Scot et par le plus grand nombre de leurs disciples, que l'addition ou le retranchement d'un seul mot suffisait bien souvent pour altérer le sens de leurs *distinctions*. C'est ainsi que se forma, dans les écoles du XIII[e] siècle, cette langue nette, fière et pleine d'énergie qui devait, avec le temps, perdre sa rudesse, mais non sa précision, et devenir, après quelques autres transformations, notre langue nationale. »

ques unes de ses théories devront même être abandonnées comme inconciliables, soit avec les données du calcul, soit avec les récentes découvertes de la physique, de la physiologie et même de la psychologie expérimentale.

Enfin le métaphysicien moderne prendra garde de n'emprunter ses notions qu'à des faits bien constatés. Mais ici, il faut s'entendre. Un écrivain zélé pour les spéculations scientifiques, M. Ribot, ouvrant il y a quelques années la *Revue philosophique*, voulait bien y offrir une place aux métaphysiciens. Il y mettait cette condition qu'ils se présenteraient munis de faits : « La *Revue,* disait-il, garde une place à la métaphysique, car elle ne fait pas profession d'empirisme pur ; mais aux métaphysiciens eux-mêmes, elle demandera des faits.» Demander des faits aux métaphysiciens ! autant vaudrait demander à un avocat des consultations médicales. A-t-on jamais demandé des faits aux géomètres ? Quelques philosophes, Aristote, par exemple, étaient en même temps physiciens et naturalistes ; mais c'est là une exception. D'ordinaire, le métaphysicien n'aime pas à observer les faits par lui-même ; il le ferait mal, n'y étant pas préparé par la tendance de son esprit. Mais il y a des observateurs de génie et de profession ; à eux la tâche déjà très difficile de multiplier les expériences et de constater les faits. Ils n'ont ni le temps ni souvent l'aptitude nécessaires pour en dégager les conditions les plus générales. Vient alors la métaphysique qui les creuse, qui en découvre les profondeurs intimes, et en déduit les principes généraux et permanents. Ne demandez donc pas au métaphysicien de vous apporter des faits ; c'est à vous, psychologues, à vous, physiologistes, à vous, physiciens et chimistes, de les lui fournir ; son seul devoir est de se montrer

empressé de connaître les nouveaux secrets révélés aux investigateurs de la nature. Mais ce devoir est essentiel ; pour lui aussi la leçon du fait précis et scientifique, partout où il pourra la rencontrer, se trouvera toujours la meilleure (1).

En donnant à la métaphysique ces sages conseils, M. de Vorges fait preuve de discernement et d'impartialité ; il montre sa discrétion et sa mesure dans la manière dont il la recommande. Après avoir affirmé que l'oubli de cette science est un élément de faiblesse, un germe de confusion et d'erreur introduit dans le monde moderne, il ajoute : « Je trouve assurément fort naturel que tout le monde n'aime pas la métaphysique. Cela n'est pas non plus nécessaire : il faut des goûts et des esprits variés. Petit serait le nombre de ceux qui se livreraient aux mathématiques, si ces sciences n'ouvraient l'entrée d'une foule de carrières. Le nombre des métaphysiciens est nécessairement plus restreint encore, car une étude séduit d'autant moins l'intelligence, qu'elle est plus éloignée des habitudes ordinaires de l'esprit. Je crois cependant en avoir dit assez pour montrer que la métaphysique est une science sérieuse, qu'elle a un objet réel, saisissable, qu'enfin son étude a une véritable utilité. Ce n'est pas une raison pour que tous veuillent faire de la métaphysique ; c'en est une suffisante pour que les autres sciences admettent la métaphysique comme une sœur, respectent son domaine et tiennent compte de ses solutions (2). »

(1) *Essai*, etc. p. 90 suiv.

(2) *Essai*, etc., p. 79-80.

Telle est, dans un résumé bien imparfait, et surtout fort incomplet, la première partie du livre de M. de Vorges ; c'est la plus importante ; on pourrait même croire que la thèse de l'auteur n'exige rien de plus et que l'ouvrage pourrait se terminer là. Il en serait ainsi si tout le monde admettait que les notions dont la métaphysique se sert pour étudier les conditions de l'être sont vraiment objectives, c'est-à-dire représentent quelque chose de réel. On l'avait pensé pendant longtemps, et le sens commun continue d'assurer qu'il existe des substances et des phénomènes, des causes et des effets, des individus et des personnes. Mais aujourd'hui, tout celà est nié. Les idées d'être, de sujet, de cause, d'effet, de fin, d'espace, de temps, de fini, d'infini, etc., sont de pures formes intelligibles qui ne visènt par elles-mêmes rien de réel, et que nous appliquons aux choses par un aveugle instinct. Pour la conscience humaine, à tout acte direct de perception répond un objet : illusion ! notre conscience n'atteint rigoureusement qu'au phénomène. Autrefois la vérité était la conformité de la pensée aux faits ; pour Kant, ce n'est plus que la conformité de l'entendement avec ses propres lois. Selon M. Taine, nous l'avons vu plus haut, la personnalité humaine, le *moi*, n'est qu'une notion artificielle, une abstraction de l'esprit. « Je suis un dedans, dit-il, qui est capable, » non pas d'actes, mais « de certains événements sous certaines conditions... Qu'est le monde pour nous ? une suite de sensations, une lanterne magique, une hallucination persistante. Qu'est-le *moi* ? la possibilité de ces sensations. » Plus de substance ; on disait autrefois d'un animal : C'est un être étendu, coloré, sensible, etc. ; il faut dire : C'est un composé d'étendue, de couleurs, de sensations. Plus de

cause : une bille sur un billard en touche une autre et la met en mouvement. Gardez-vous de croire que la première bille soit la cause efficiente du mouvement de la seconde : vous n'avez là qu'une succession de phénomènes. Entre l'effet et la cause, dit M. Bain, il n'existe aucune différence essentielle. Si deux phénomènes liés ensemble sont simultanés, on pourra appeler indifférem-ment l'un cause et l'autre effet. Le philosophe anglais accorde seulement qu'on a l'habitude de donner le nom de cause au phénomène qui précède l'autre ou qui est le plus constant. Nous sommes vraiment heureux de cette concession ; car nous allions nous demander si le soleil est la cause du jour, ou si ce ne serait pas le jour qui serait la cause du soleil. Enfin plus de finalité : « L'œil, comme le disait ironiquement Voltaire à propos du *Système de la Nature*, l'œil n'est pas fait pour voir ; mais on s'en est servi pour cet usage quand on s'est aperçu que les yeux y pouvaient servir (1). »

M. de Vorges consacre la seconde partie de son livre à réfuter une à une ces étranges assertions (2). Je ne le suivrai pas dans ce détail ; mais je ne saurais taire que ces questions sont beaucoup plus difficiles qu'on ne le croirait à première vue, les découvertes de la physique ayant beaucoup compliqué les phénomènes de sensation; Il avait d'ailleurs pour adversaires des psychologues des plus habiles et des plus perspicaces. C'est donc pour lui un grand mérite d'avoir su, par de fines analyses où la métaphysique s'allie heuseusement à la psychologie,

(1) Ne serait-ce pas le cas de rappeler l'adage de Démocrite : « Beaucoup de savants ont perdu le bon sens ? »

(2) *Essai*, etc., p. 185-298.

démontrer que les notions métaphysiques ont une origine expérimentale, qu'elles répondent par là même à des réalités, et qu'il ne reste à l'esprit humain que cette alternative : ou métaphysique ou scepticisme absolu.

Dans sa troisième et dernière partie, l'auteur, suivant la métaphysique dans sa marche à travers les siècles, signale la cause des incertitudes et des erreurs justements reprochées à cette science, erreurs et incertitudes qui dérivent de l'abus qu'on en a fait, non de l'usage légitime qu'on en peut faire (1).

Ma tâche est remplie ; je vous ai fait connaître le nouveau livre de notre savant Confrère. J'avais eu le dessein, en commançant ce compte-rendu, d'y ajouter quelques mots pour mon propre compte. Mais lors même que j'aurais fait autre chose que d'en recueillir les matériaux, je n'aurais pas l'indiscrétion, après une lecture si sérieuse et si longue — deux choses presque inévitables en pareil sujet — de demander à votre attention fatiguée un nouvel effort. Je me bornerai à vous en dire le sujet en trois lignes. Vous venez d'entendre les offres d'alliance et de bonne amitié que la métaphysique, par la bouche de M. de Vorges, adresse à la science positive : eh bien, j'aurais conseillé à cette dernière de les bien accueillir, en essayant de lui montrer, sur le terrain purement philosophique, que, réduite à elle-même, elle est impuissante à satisfaire tous les besoins de l'humanité, et spécialement à donner à l'homme deux biens souverains dont il ne saurait se passer, la vertu et le bonheur. Les loisirs de l'Académie et les miens me permettront peut-être d'y revenir un jour.

(1) *Essai*, etc. p. 299-415.

DEUXIÈME LECTURE.

MESSIEURS,

En vous rendant compte du livre de M. de Vorges, *Essai de métaphysique positive*, j'ai mis sous vos yeux le grave débat qui s'agite à l'heure présente entre la métaphysique et la science positive. On peut affirmer sans exagération qu'il n'en est pas de plus important, ni qui préoccupe d'avantage les esprits sérieux. Des deux adversaires, l'un, gardien des antiques traditions de l'humanité, après avoir pendant des siècles exercé un empire souverain sur les intelligences, a perdu aujourd'hui tout son prestige ; l'autre, jeune encore, enivré de ses premiers succès, est entré dans sa phase triomphante. C'est de la cause humiliée, quelques uns disent vaincue à jamais, que M. de Vorges, comme le vieux Romain, s'est fait le champion :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

Vous n'avez pas oublié la conclusion de son éloquent plaidoyer en faveur de la métaphysique. Non seulement il ne demande pas la condamnation de son adversaire : nul n'a pour la science un culte plus sincère ; mais il lui tend une main amie et lui adresse, dans l'intérêt de la science elle-même, des offres de paix et d'alliance. On sait aussi avec quel dédain superbe les savants de l'école positiviste repoussent d'ordinaire de pareilles offres. J'aurais bien voulu, ce jour-là, vous montrer que ce dédain n'est nullement justifié ; mais le temps m'a fait défaut. Une voix qui rend des arrêts ayant témoigné le désir que cette discussion fût reprise un jour, je vais essayer, sans sortir du terrain purement philosophique,

de vous faire voir ce qui manque à la science positive, c'est-à-dire à la science qui, s'en tenant aux seuls faits constatés par l'expérience sensible, rejette tout ce qui la dépasse comme chimérique et inutile.

Le programme du positivisme est connu. Il renferme une partie négative : ne pas s'occuper des questions d'origine, de cause première et de fin, de Dieu et de l'âme : c'est l'inaccessible, l'inconnaissable, l'immensité fermée ; — une partie positive : la science expérimentale suffit à expliquer l'univers et l'homme ; mieux que l'ancienne métaphysique, elle est en mesure d'assurer à l'humanité deux biens dont elle ne saurait se passer, le bonheur et la vertu.

Examinons tour à tour les deux parties de ce programme.

I.

Le système positiviste est tout d'abord une négation ; nous aurions pu dire une double négation ; car ce n'est pas seulement l'idée religieuse et métaphysique qu'il écarte *a priori ;* il exclut nom moins nettement, au moins dans ses programmes officiels, le matérialisme et l'athéisme. Se tenir à égale distance de ces deux extrémités ; ne rien affirmer, ne rien nier au sujet des réalités invisibles, telle est sa ferme et constante profession de foi.

« Ne connaissant ni l'origine ni la fin des choses, dit M. Littré dans une des dernières pages qu'il ait écrites (1), il n'y a pas lieu pour nous de nier qu'il y

(1) *Transrationalisme* (dans la *Revue de philosophie positive*. Janvier 1880).

ait quelque chose au delà de cette origine et de cette fin, pas plus qu'il n'y a lieu d'affirmer... La doctrine positive réserve la question suprême d'une intelligence divine, en ce sens qu'elle reconnaît être dans une ignorance absolue de l'origine et de la fin des choses, ce qui implique nécessairement que, si elle ne nie pas cette intelligence, elle ne l'affirme pas, demeurant parfaitement neutre entre la négation et l'affirmation, qui, au point où nous en sommes, se valent. Il va sans dire qu'elle exclut le matérialisme, qui est une explication de ce que nul ne peut expliquer. Elle ne cache pas non plus ce que le naturalisme a d'exorbitant, car elle dit comme M. de Maistre, en parlant de la nature : « Quelle est cette femme ? » Si la Nature représente l'ensemble des choses à nous connues, tant mieux ; cette connaissance est, comme ces choses, relative, expérimentale, et laisse en dehors les régions de ce que nous appelons l'*inconnaissable*. Si, au contraire, la Nature représente un pouvoir infini, auteur et *arrangeur* de l'univers, tant pis ; nul savoir positif ne rencontre au bout de ses recherches ce pouvoir, qui, dès lors, doit être rigoureusement passé sous silence. Expérimentalement, nous ne savons rien sur l'éternité de la matière ni sur l'hypothèse Dieu. Sur quel fondement déclare-t-on la matière éternelle ? Sur ce que nous ne la voyons jamais ni croître, ni décroître, ni naître, ni périr ? Mais ce qui est un dogme assuré dans les limites du connaissable ne le dépasse pas, et ne vaut pas plus que tout autre expérience ; c'est-à-dire que l'expérience ne nous apprend rien sur l'origine ni la fin du temps. » — Un peu plus loin, à l'occasion de certains philosophes qui reprochaient à Laplace, comme une « insolence » d'avoir banni Dieu de l'explication du

monde comme une hypothèse inutile : « *Insolence*, dit M. Littré, n'est pas du style philosophique. S'il y a une insolence de la part de celui qui nie, il y en à aussi de la part de celui qui affirme, et la philosophie positive renvoie les deux plaideurs dos à dos. Eux-mêmes, ces philosophes, ces métaphysiciens, quand ils parlent d'un principe supérieur d'ordre, d'harmonie, d'unité, n'avouent-ils pas que ce principe, Dieu en d'autres termes, échappe à toute perception sensible, à toute investigation scientifique ? Ce qui échappe à toute perception sensible, a toute investigation scientifique, qu'est-ce autre chose qu'une hypothèse sur laquelle les opinions sont libres sans insolence ? »

En lisant pour la première fois ces passages où un esprit si distingué ne déclare pas seulement ignorer s'il y a un infini, un absolu, une cause première de tous les êtres, mais se résigne à cette ignorance, plus encore s'en fait gloire, l'érige en principe, le met à la base et au sommet de son système, repoussant pour lui-même et condamnant dans les autres tout effort pour en sortir, j'ai éprouvé, je l'avoue, un profond sentiment de tristesse, et je me suis rappelé une belle page de Pascal, dont je vous demande la permission de vous citer quelques lignes :

« Je ne sais qui m'a mis au monde, ni ce que c'est que le monde, ni que moi-même...; et cette partie même de moi qui pense ce que je dis, et qui fait réflexion sur tout et sur elle-même, ne se connaît non plus que le reste. Je vois ces effroyables espaces de l'univers qui m'enferment, et je me trouve attaché à un coin de cette vaste étendue, sans savoir pourquoi je suis plutôt placé en ce lieu qu'en un autre, ni pourquoi ce peu de temps qui m'est donné à vivre m'est donné à ce point plutôt

qu'à un autre de toute l'éternité qui m'a précédé et de toute celle qui me suit. Je ne vois que des infinités de toutes parts qui m'engloutissent comme un atome et comme une ombre qui ne dure qu'un instant sans retour. Tout ce que je connais, c'est que je dois bientôt mourir, mais ce que j'ignore le plus, c'est cette mort même que je ne saurais éviter. Comme je ne sais d'où je viens, aussi ne sais-je où je vais... Voilà mon état, plein de misère, de faiblesse, d'obscurité. Et de tout cela, je conclus que je dois passer tous les jours de ma vie sans songer à ce qui doit m'arriver.., et traitant avec mépris ceux qui se travailleraient de ce soin, je veux aller sans prévoyance et sans crainte tenter un si grand événement, et me laisser mollement conduire à la mort, dans l'incertitude de l'éternité de ma condition future(1).»

« Ce repos dans cette ignorance, ajoute Pascal, est une chose monstrueuse. » J'aime mieux dire avec M. Caro qu'il est tout simplement impossible, ou, si l'on veut, que c'est un état idéal où l'on ne peut se tenir un instant que par un effort systématique. Une curiosité indomptable pousse l'esprit de l'homme à la recherche des origines et des fins. En proclamant ces grands problèmes insolubles, vous ne refoulerez pas, vous irriterez plutôt les instincts métaphysiques et religieux de l'humanité. Le cœur aussi bien que l'esprit vous répondra toujours avec un poëte contemporain :

Je ne puis, malgré moi l'infini me tourmente (2).

(1) *Pensées*. IIe partie, art. 2.

(2) « Comment vivre en paix, dit de même Jouffroy, quand on ne sait ni d'où l'on vient, ni où l'on va, ni ce qu'on a à faire ici-bas, quand tout est énigme, mystère, sujet d'incertitude et d'alarmes ? » *Mélanges philosophiques*. Et M. Paul Janet : « Le besoin de l'infini dans un être fini, voilà la contradiction essentielle de l'esprit humain. *La vie sans Dieu est le plus grand des mystères, et en même temps le plus triste.* »

Certes je suis reconnaissant à la science des merveilleuses inventions par lesquelles elle ne cesse de rendre meilleures les conditions de ma vie matérielle, des secrets arrachés à la nature qu'elle me révèle chaque jour. Comment ne pas savoir gré, par exemple, à M. Clausius, de nous apprendre que les molécules des corps, douées d'un perpétuel mouvement, reçoivent de leurs voisines 4 milliards 700 millions de petits chocs par seconde ; qu'un centimètre cube d'air à l'état normal en contiendrait 21 trillions, en appelant trillion la troisième puissance du million ; d'où il suit qu'il en faudrait 10 trillions pour faire un milligramme ; — à M. William Thompson, d'avoir constaté que cet immense éther autour duquel évoluent les astres, malgré son vieux nom de corps impondérable, a une masse, mais si légère qu'elle égale à peine un millionième de gramme pour un mille anglais cube ? etc., etc... Mais plus la science me fait admirer sa pénétration et ses conquêtes, plus elle est près d'atteindre à ce dernier fond des choses au delà duquel il n'y a plus que les causes primordiales et les essences, plus je m'étonne et m'attriste de la voir, au lieu de prendre son essor dans les régions des réalités cachées, replier ses ailes en alléguant son impuissance. De cet ensemble de besoins que je sens s'agiter dans mon cœur, elle n'a satisfait que les plus humbles ; de tous les problèmes qui fermentent dans mon intelligence, elle n'a résolu que les plus vulgaires. Elle a sondé les profondeurs du ciel visible qui déploie son immensité sur ma tête : ne saurait-elle rien me dire du ciel intelligible sans cesse ouvert au-dessus de ma pensée ? Sur la question capitale de mon origine et de ma destinée, elle n'a pas d'autre réponse, sinon qu'elle garde et qu'elle doit

garder la neutralité entre les affirmations opposées ! Encore une fois, cet état d'équilibre est contraire à la nature humaine et aux conditions de notre esprit. Il faut à l'humanité une solution dans un sens ou dans l'autre.

M. Littré lui-même, dans la pratique, est-il fidèle à son programme de neutralité obligatoire ? En aucune manière. Et de quel côté penche-t-il ? On le devine sans peine. Dans l'acte initial par lequel on écarte ce genre de problème, il y a déjà, dit M. Caro, une tendance, un effort hostile. Ce n'est donc pas au profit des spiritualistes et des métaphysiciens, c'est à leurs dépens et au profit de leurs adversaires, que M. Littré, cet esprit d'ailleurs si sincère, rompt la neutralité. Les preuves abondent dans ses écrits philosophiques. Voici ce que nous lisons dans les *Paroles de philosophie positive* (p. 34) : « L'univers nous apparaît présentement comme un ensemble ayant ses causes en lui-même, causes que nous nommons des lois. *L'immanence*. c'est la science expliquant l'univers par des causes qui sont en lui... L'immanence est directement infinie ; car, laissant les types et les figures, elle nous met sans intermédiaire en rapport avec les éternels moteurs d'un univers illimité et découvre à la pensée stupéfaite et ravie les mondes portés sur les abîmes de l'espace et la vie portée sur l'abîme du temps. » Il y a bien là une doctrine explicite. A l'idée d'une cause première supérieure et indépendante, M. Littré oppose celle de l'immanence qui explique l'univers par des causes qu'il porte en lui-même, qui suppose qu'il a en lui son principe et sa raison d'être, sa nécessité et son éternité. C'est là tout à la fois une dérogation flagrante au programme, et une affirmation dépassant singulièrement

« la sphére des faits vérifiables et des lois démontrées (1). »

Il en est de même quand M. Littré s'explique sur la nature de l'âme. Qu'est-ce que l'âme pour un positiviste conséquent ? C'est la cause inconnue et inconnaissable des phénomènes de sentiment, de pensée et de volonté, soit que cette cause se résolve dans l'organisme, soit qu'elle constitue un principe distinct et supérieur. Eh bien, qu'on lise la préface que M. Littré a mise au livre de M. Leblais, *Matérialisme et Spiritualisme*, et l'on verra ce que devient ici encore la neutralité platonique des positivistes. Il réduit clairement l'âme à n'être qu'une fonction du système nerveux. « De même, dit-il, que le physicien reconnaît que la matière pèse, le physiologiste constate que la substance nerveuse pense, sans que ni l'un ni l'autre ait la prétention d'expliquer pourquoi l'une pèse et pourquoi l'autre pense. » Un matérialiste décidé ne désavouerait pas une pareille proposition.

Ce que nous disons de M. Littré est vrai de ses disciples. Tous inclinent visiblement vers le naturalisme pur et simple. Plusieurs même, abandonnant un programme trop difficile à garder, ont passé au matérialisme scientifique, sous les lois plus claires de Büchner et de Moleschott. D'autres ont fait une évolution dans le sens opposé. Cédant à je ne sais quel appel irrésistible de l'au-delà, en dépit de leur pacte avec l'expérience sensible, ils ont franchi par de vives intuitions la frontière interdite et porté leur pensée dans les régions où se cachent les causes inconnues. Comte, le fondateur du positivisme, avait donné le premier exemple de ce singulier

(1) *M. Littré et le positivisme*, p. 149 sv.

revirement. Dans la seconde partie de sa vie philosophique, il était revenu à une nouvelle théologie et avait fondé une nouvelle religion de l'humanité ; mais quelle religion et quelle théologie !

M. Littré lui-même subit parfois l'attrait des régions mystérieuses. « Ce qui est au delà des faits et des lois, dit-il quelque part (1), est absolument inaccessible à l'esprit humain. Mais inaccessible ne veut pas dire nul ou non existant. L'immensité, tant matérielle qu'intellectuelle, tient par un lien étroit à nos connaissances et devient par cette alliance une idée positive et du même ordre ; je veux dire que, en les touchant et en les bordant, cette immensité apparaît sous son double caractère, la réalité et l'inaccessibilité. C'est un océan qui vient battre notre rive et pour lequel nous n'avons ni barque ni voile, mais dont la claire vision est aussi salutaire que formidable. »

M. Stuart Mill, lui aussi, a eu des visions semblables. Il entrevoit « des fissures à ce mur qui nous enferme, » à travers lesquelles perce un rayon de cette lumière qui éclaire un dehors inconnu. Il entreprend même de montrer que, sans sortir de la philosophie positive, on peut se figurer dans l'inconnaissable un Dieu qui gouverne le monde.

Un autre penseur, et des plus puissants, issu plus ou moins directement du positivisme, M. Herbert Spencer, accepte plus résolument encore ce concept de l'inconnaissable et les conséquences qu'il implique. Voici l'exact résumé du chapitre IV des *Premiers principes*, que j'emprunte à M. Caro : « Les arguments à l'aide desquels on démontre que l'absolu est l'inconnaissable

(1) *Auguste Comte et la Philosophie positive*, p. 505.

exprimment imparfaitement la vérité ; ils l'expriment uniquement sous le côté logique ; sous le côté psychologique, c'est différent. Toutes les propositions de ce genre omettent ou plutôt excluent un fait de la plus haute importance. A côté de la conscience définie dont la logique formule les lois, il y a une conscience indéfinie qui ne peut être formulée. Il y a tout un ordre de pensées, réelles quoique indéfinissables, qui sont des affections normales de l'intelligence. On dit que nous ne pouvons connaître l'absolu ; mais dire que ne pouvons le connaître, c'est affirmer implicitement qu'il y en a un. Quand nous nions que nous ayons le pouvoir de connaître l'essence de l'absolu, nous en admettons tacitement l'existence, et ce seul fait prouve que l'absolu a été présent à l'esprit, *non en tant que rien, mais en tant que quelque chose*... Un sentiment toujours présent d'existence réelle et substantielle fait la base même de notre intelligence. Le relatif est inconcevable s'il n'est en relation avec un absolu réel ; autrement ce relatif deviendrait absolu lui-même et acculerait l'argument à une contradiction... En examinant l'opération de la pensée dans ses conditions et dans ses lois, nous voyons également comment il nous est impossible de nous défaire de la conscience d'une réalité cachée derrière les apparences, et comment de cette impossibilité résulte notre indestructible croyance à cette réalité (1). »

Enfin un ami de M. Spencer, et son interprète aux États-Unis, M. John Fiske, reconnaît l'existence d'un pouvoir, impersonnel il est vrai, qui se manifeste éternellement et universellement dans l'activité phénoménale de l'univers. Cette doctrine a reçu au delà de l'Atlan-

(1) V. *Littré et le Positivisme.*

tique le nom de *cosmisme,* et quelques uns de ces adeptes proposent d'en faire un culte, le « culte cosmique de l'univers, » complément futur du christianisme. — Tout cela démontre que la neutralité théorique du pur positivisme est pratiquement une chimère. « Telle est la vertu des instincts métaphysiques, dit un philosophe contemporain, que, si l'on chasse la métaphysique de la croyance par la porte de la science, elle revient bien vite par celle de la poésie et du mysticisme. »

Soit, dira-t-on, l'homme est porté par la nature de son esprit à scruter sans cesse le problème de ses origines et de ses destinées, à remonter vers la source supérieure et dernière de toute substance et de toute force. Mais si, comme l'affirment les positivistes, le problème est insoluble, ne vaut-il pas mieux nous résigner à une sage ignorance, quelque triste et humiliante qu'elle puisse nous paraître, que de nous jeter tête baissée dans l'erreur ? Ecoutons M. Littré : « On nous reproche, dit-il, de laisser de grandes lacunes qui empêcheront à jamais les doctrines positives de prévaloir dans le gouvernement moral des sociétés. On dit que nous ne satisfaisons aucunement au besoin que l'âme humaine éprouve de s'élever au delà des bornes de l'univers visible,de s'occuper des mystères de l'inconnaissable, et d'écouter l'instinct qui nous fait croire que notre vie se prolonge au delà du tombeau. A cela, notre réponse est facile, non qu'en effet nous satisfassions en rien cet ordre de désirs,mais parce que, aussi curieux que nos adversairses des secrets d'outre-monde et d'outre-tombe, notre curiosité n'a jamais obtenu de résultats. Il est pénible sans doute d'être ainsi enfermé dans le domaine du relatif ; nous n'avons pu en sortir par nous-mêmes, et, résignés à dire avec le poète :

Sors tua mortalis ; non est mortale quod optas,

nous attendons qu'on nous apporte des preuves meilleures que celles qui ont cours. »

Pourtant ces problèmes d'origine et de fin, de cause première et d'immortalité, ont été étudiés, approfondis par les plus grands génies de l'humanité, et, sauf des dissidences de détail, résolus dans le même sens. L'accord sur ces points existe entre Platon et saint Augustin, Leibnitz et Bossuet, Kant même et le christianisme, en y ajoutant, si l'on veut, Rousseau et Voltaire. Les positivistes ont-ils pris corps à corps leurs raisonnements ? nous en ont-ils fait toucher du doigt les côtés faibles ? Qu'on se garde de le croire. M. Littré en particulier n'oppose aux conclusions spiritualistes sur Dieu que des objections timides et embarrassées. Comme ce point est capital, il convient de nous y arrêter un instant.

L'idée de finalité, c'est-à-dire d'un plan et d'un dessein dans la nature, est, on le sait, une des plus importantes en métaphysique. Partout où vous la rencontrez clairement vérifiée, il vous est impossible de ne pas affirmer l'existence d'une cause quelconque qui a eu un plan et s'est proposé un but qu'elle a atteint. C'est, en deux mots, l'argument de Voltaire : Une horloge prouve un horloger. Or M. Littré reconnait une finalité évidente dans la constitution de l'œil et d'autres cas analogues. Mais alors comment échapper à la conséquence qu'en tirent les métaphysiciens ? Par l'explication suivante : « Il n'y a pas lieu, dit-il, de demander pourquoi la substance vivante se constitue en des formes où les appareils sont, avec plus ou moins d'exactitude, ajustés

au but, à la fonction. *S'ajuster ainsi est une des propriétés immanentes de cette substance*, comme se nourrir, se contracter, sentir, penser (1). » — « On s'étonne, répond très justement M. Paul Janet (2), un de ces spiritualistes si malmenés, on s'étonne de voir un esprit aussi familier que celui de M. Littré avec la méthode scientifique se payer si facilement de mots. Qui ne reconnaîtrait là une de ces qualités occultes dont vivait la scolastique. et que la science moderne tend partout à éliminer?...Parler de vertu accomodatrice dans la matière, c'est ressusciter les vertus dormitives et autres que Molière a tuées pour toujours. Dans un autre écrit, M. Littré avait combattu avec une éloquente vivacité la vertu médicatrice de l'école hippocratique. En quoi est-il plus absurde d'admettre dans la matière organisée la propriété de se guérir soi-même que la propriété de s'ajuster à des fins ? »

Serrons la question de plus près encore. C'est surtout à la théodicée, c'est-à-dire à une connaissance rationnelle de Dieu, que Littré fait allusion quand il reproche à la métaphysique la prétention de saisir l'inconnu, d'atteindre l'inaccessible. — Certes, ce ne sont pas les positivistes qui nous ont appris que Dieu en lui-même est inconnu, que l'intelligence humaine ne saurait pénétrer sa nature intime. Cette conviction est aussi ancienne que la connaissance même de l'existence de Dieu. La Bible elle-même, malgré ses anthropomorphismes nécessaires et intentionnels, le reconnait partout : *Vere tu es Deus absconditus*, chante le plus

---

(1) *Préface d'un disciple.*

(2) *Les Causes finales*, 2me édit. p. 631.

éloquent des prophètes (1). Platon, dans son *Timée*, confesse qu'il est très difficile de découvrir ce que peut être l'Auteur de l'univers, et plus difficile encore de l'exprimer. Les Pères de l'Eglise, Clément d'Alexandrie, S. Basile, etc., ne parlent pas autrement. D'après l'auteur des *Noms divins*, aucun nom ne désigne directememt et adéquatement la nature divine. Saint Grégoire de Nazianze formule la doctrine traditionnelle dans de beaux vers, dont le sens est que « tout ce que nous connaissons a été fait par un être inconnaissable. »

Μοῦνος ἔων ἄγνοστος, ἐπεὶ τέκες ὅσσα νοεῖται·

L'idée de l'incompréhensibilité divine fait également le fond de l'enseignement scolastique. « Tout nom que l'on donne à Dieu, dit saint Thomas, est dépassé par l'objet auquel on l'applique ; il peut servir à l'indiquer, non à le faire comprendre. » Non-seulement Dieu n'est pas connu en lui-même, mais il ne l'est pas non plus par quelque rapport de ressemblance avec ses créatures. On peut bien dire que les créatures lui ressemblent parce qu'elles tiennent quelque chose de lui ; mais on ne saurait dire qu'il leur ressemble, parce que nous ignorons absolument de quelle manière il possède en lui-même les perfections qu'il leur a donnée (1).

Ainsi la philosophie spiritualiste peut accepter dans sa généralité la formule du positivisme : Dieu en lui-même est inconnaissable ; l'essence de l'absolu nous échappe.

---

(1) Isaïe.

(1) De Vorges, *la Métaphysique en présence des sciences*, p. 247 suiv.

Mais, d'abord, comme le fait observer Herbert Spencer dans le passage cité plus haut, nier que nous ayons le pouvoir de connaître l'essence de l'absolu, c'est en admettre tacitement l'existence, et ce seul fait prouve que l'absolu est présent à notre esprit, « non pas en tant que rien, mais en tant que quelque chose. » Ensuite, ce quelque chose dont je ne puis comprendre la nature intime, j'en affirme l'existence parce que cette existence m'est invinciblement démontrée par des phénomènes qui appartiennent à la sphère des faits vérifiables par l'expérience. Dieu et l'âme ne sont pas, en réalité, inaccessibles ; des faits, des faits saisissables et parfaitement constatés me conduisent jusqu'à eux. Dans cet ensemble de choses, êtres, mouvements, forces, qui constituent l'univers, et où se montre un plan, un dessein, n'y a-t-il pas la claire manifestation d'une cause première intelligente, aussi cachée en elle-même qu'on voudra, mais réelle et nécessaire ? De même l'unité et l'identité du moi en présence de la multiplicité et des variations incessantes de l'organisme, nous montrent en quelque sorte une âme spirituelle, cachée, mais vivante sous ces phénomènes.

Qu'on le remarque bien, ce n'est pas non plus directement et en eux-mêmes que nous atteignons les objets matériels qui nous environnent. Nous ne connaissons aucun être en dehors des phénomènes qui nous le manifestent ; nous ne constatons par nos sens que les signes ou les effets de causes réellement existantes, mais en elles-mêmes inconnues, ou du moins insaisissables à l'observation directe. Qui a vu et touché un atome ? Et cependant on les compte et on les pèse. Mon œil perçoit une couleur. Il est aujourd'hui démontré que cette sensation m'arrive sous la forme d'un mouvement

moléculaire. Mais alors qu'est-ce en soi que la couleur? Il paraît bien qu'elle n'existe même pas, comme couleur, hors de l'esprit qui la perçoit, qu'il n'y a qu'un mouvement et rien de plus ; pourtant ce mouvement n'est pas le dernier fond des choses ; il n'est lui-même que le signe ou l'effet de forces cachées qui en sont la cause ; et ces forces à leur tour tiennent à l'essence même de l'être, laquelle est plus insaisissable encore. Est-ce directement que MM. Siemens et W. Thompson ont étudié la densité de l'éther ? Evidemment non ; c'est en partant de certains phénomènes sensibles, au moyen du calcul et du raisonnement. Ainsi, pour tous les êtres corporels qui nous entourent, nous saisissons leur existence au moyen de signes ou d'effets qui nous la révèlent, mais nous n'atteignons par leur nature intime. Tel, à peu près, le fẹu Saint-Elme qui couronne le mât d'un navire est le signe de son électricité intérieure. Tel encore l'ingénieux instrument appelé sphygmographe, en décrivant une ligne qui rend visible sur le papier le pouls d'un malade, traduit aux yeux du médecin les phases de la fièvre et en quelque sorte les orages intérieurs qui précipitent ou ralentissent le cours de la vie. C'est par un procédé analogue que nous arrivons jusqu'à Dieu.

Est-ce à dire que nous ne sachions absolument rien de Dieu et de l'âme, sinon qu'ils existent ? Nous n'avons pas à faire au positivisme une semblable concession. Les faits, des faits bien étudiés, indéniables, nous ont conduits à l'existence de Dieu. Ici s'arrête le domaine de l'expérience sensible ; mais l'emploi du raisonnement nous mènera beaucoup plus loin. Une fois Dieu atteint comme cause première de tous les êtres, comme auteur de l'ordre, du dessein qui se montre dans la nature, la

Ainsi, d'abord, comme le fait observer Herbert Spencer dans le langage de plus haut, nier que nous ayons le pouvoir de connaître l'essence de l'absolu, c'est en admettre implicitement l'existence. Ce seul fait prouve que l'absolu est présent à notre esprit, « non pas en tant que rien, mais en tant que quelque chose. » Ensuite, ce quelque chose dont je ne puis comprendre la nature intime, j'en affirme l'existence parce que cette existence m'est invinciblement démontrée par les phénomènes qui appartiennent à la sphère des faits vérifiables par l'expérience. Dieu et l'âme ne sont pas, en réalité, inaccessibles : les faits, les faits saisissables et parfaitement connus me conduisent jusqu'à eux. Dans cet ensemble de choses, êtres, mouvements, forces, qui constituent l'univers, et où se montre un plan, un dessein, n'y a-t-il pas la claire manifestation d'une cause première intelligente, aussi cachée en elle-même qu'on voudra, mais réelle et nécessaire ? De même l'unité et l'identité du moi en présence de la multiplicité et des variations incessantes de l'organisme, nous montrent en quelque sorte une âme spirituelle, cachée, mais vivante sous ces phénomènes.

Qu'on le remarque bien, ce n'est pas non plus directement et en eux-mêmes que nous atteignons les objets matériels qui nous environnent. Nous ne connaissons aucun être en dehors des phénomènes qui nous le manifestent ; nous ne constatons par nos sens que les signes ou les effets de causes réellement existantes, mais en elles-mêmes inconnues, ou du moins insaisissables à l'observation directe. Qui a vu et touché un atome ? Et cependant on les compte et on les pèse. Mon œil perçoit une couleur. Il est aujourd'hui démontr[illegible] cette sensation m'arrive sous la forme d'un r[illegible]

moléculaire. Mais alors qu'est-ce en soi que la couleur? Il paraît bien qu'elle n'existe même pas, comme couleur, hors de l'esprit qui la perçoit, qu'il n'y a qu'un mouvement et rien de plus ; pourtant ce mouvement n'est pas le dernier fond des choses : il n'est lui-même que le signe ou l'effet de forces cachées qui en sont la cause ; et ces forces à leur tour tiennent à l'essence même de l'être, laquelle est plus insaisissable encore. Est-ce directement que MM. Siemens et W. Thompson ont étudié la densité de l'éther ? Evidemment non ; c'est en partant de certains phénomènes sensibles, au moyen du calcul et du raisonnement. Ainsi, pour tous les êtres corporels qui nous entourent, nous saisissons leur existence au moyen de signes ou d'effets qui nous la révèlent, mais nous n'atteignons par leur nature intime. Tel, à peu près, le feu Saint-Elme qui couronne le mât d'un navire est le signe de son électricité intérieure. Tel encore l'ingénieux instrument appelé sphygmographe, en décrivant une ligne qui rend visible sur le papier le pouls d'un malade, traduit aux yeux du médecin les phases de la fièvre et en quelque sorte les orages intérieurs qui précipitent ou ralentissent le cours de la vie. C'est par un procédé analogue que nous arrivons jusqu'à Dieu.

Est-ce à dire que nous ne sachions absolument rien de Dieu et de l'âme, sinon qu'ils existent ? Nous n'avons pas à faire au positivisme une semblable concession. Les faits, des faits bien étudiés, indéniables, nous ont conduits à l'existen[illegible] Dieu. [illegible] s'arrête le domaine de l'exp[illegible] ma[illegible] oi du raisonnement nous [illegible] fois Dieu atteint [illegible] res, comme auteur [illegible] dans la nature,

métaphysique, qui n'est par ici autre chose que la raison, arrive à son tour ; elle étudie, d'après ses procédés et ses principes, les conditions d'existence d'un être qui est la cause de tous les autres, et elle établit qu'il est un, qu'il est infini, qu'il est intelligent, libre, juste, etc., non pas exactement comme nous sommes nous-mêmes justes, libres et intelligents, mais d'une manière suréminente et qui ne convient qu'à lui. Il arrive parfois en mathémathiques que, sans pouvoir déterminer une quantité, on démontre qu'elle ne peut être inférieure ni supérieure à un certain nombre. Par là, on n'a pas une connaissance exacte de cette quantité, mais on peut cependant assigner son rôle. Ainsi faisons-nous pour la nature divine ; nous traçons pour ainsi dire certaines lignes dans lesquelles elle est comprise, certains caractères qui lui conviennent nécessairement, et nous pouvons avoir ainsi quelque idée de ses rapports avec nous.

Avons-nous besoin de faire observer que les savants qui étudient les choses matérielles, s'ils veulent s'élever au dessus de la simple constatation des phénomènes, formuler des lois et des théories, n'emploient pas d'autre méthode et d'autres procédés : lorsqu'ils recherchent, par exemple, la nature de la force et du mouvement, si la matière est divisible à l'infini, si les atomes sont étendus ou inétendus, s'ils sont en contact immédiat ou séparés les uns des autres, soit par le vide absolu, soit par les forces dont ils sont comme les foyers. C'est le raisonnement, souvent aidé du calcul, en d'autres termes l'application des notions métaphysiques sur les conditions essentielles de l'être, qui seul peut les guider dans ces régions fermées à l'expérience sensible. Et encore devons-nous reconnaître que le raisonnement appliqué

à l'étude de Dieu et de l'âme sera pour nous un guide plus sûr et nous conduira plus loin qu'il ne saurait le faire dans l'étude des êtres matériels. Dans ce dernier domaine, tout nous est pour ainsi dire étranger ; c'est un monde inconnu, semé d'embûches et de surprises : les savants en font chaque jour l'expérience. Dans le premier, au contraire, c'est Dieu, et l'âme que nous rencontrons : Dieu, dont l'image se reflèchit en nous; l'âme, qui n'est autre que nous-mêmes ; nous avons donc pour l'explorer la lumière toujours présente, non-seulement des notions rationnelles, mais du sens moral et des faits de notre propre conscience.

En résumé, la partie négative du programme positiviste constitue pour la science une misérable abdication ; elle est contraire à tous les instincts de l'humanité : ni le cœur ni l'esprit de l'homme ne sauraient s'en contenter, et les savants eux-mêmes de cette école, M. Littré le premier, n'ont pu s'y tenir ; enfin, ni Dieu ni l'âme ne sont inaccessibles à la raison humaine : nous les atteignons comme la matière elle-même, au moyen de phénomènes saisissables, constatés par l'expérience, signes et effets de réalités cachées ; l'existence d'une cause première une fois acquise, le raisonnement nous en donne une certaine connaissance qui suffit à nos premiers besoins, de la même manière, mais avec plus de sûreté, que le raisonnement et le calcul nous font pénétrer jusqu'à un certain point dans la nature intime des êtres matériels.

Si vous voulez plus de lumière, ajoute M. de Vorges, vous trouverez un ordre de faits où Dieu s'est rendu sensible par une expérience directe et positive, qui confirme et complête les données que la raison a pu entrevoir. — Mais ce terrain est celui de la révélation ;

le ne fais que l'indiquer, et je rentre dans celui de la pure philosophie pour examiner la seconde partie du programme positiviste.

II.

Rien de plus vaste que ce programme ; il embrasse tout : science de l'univers (cosmologie), science de l'homme (psychologie), gouvernement rationel des sociétés (sociologie), morale et éducation, etc. La science positive a la prétention d'être l'unique institutrice de l'humanité, de tenir sous sa direction suprême toute notre existence individuelle, domestique et sociale, de réaliser en un mot dans le monde moral ce qu'elle a fait dans le monde matériel. — Où en est-elle, à l'heure présente, dans l'accomplissement d'une pareille tâche ? Je vois partout des efforts, j'entends retentir de grands mots et des promesses ambitieuses ; mais de résultat certain, acquis, reconnu, je n'en aperçois nulle part. Parcourez les écrits de M. Littré, vous ne trouverez, dit M. Caro, que de vagues formules : organiser la société suivant la conception positive du monde, il ne sort guère de là. Quand il veut arriver à des précisions, il indique, comme grandes lois sociologiques, le développement ininterrompu des sciences et l'extension toujours croissante de la laïcité dans le monde moderne. Cela suffit-il pour fonder à tout jamais le bonheur de l'humanité (1) ? Afin de ne pas mériter nous-mêmes le reproche de rester dans les généralités, nous devons examiner quelques points spéciaux, les plus importants seulement et aussi brièvement que possible.

---

(1) *M. Littré*, etc., p. 132.

M. Littré appartient au groupe de savants qui, dans notre siècle, ont le mieux approfondi tous les problèmes de la science de la nature ; nul par conséquent, n'était plus capable d'en résumer toutes les découvertes et de les enchaîner dans une puissante synthèse. Il l'a essayé en effet ; mais, enfermé par son système dans le domaine étroit de l'expérience positive, il s'arrête, fatigué et mécontent, et s'écrie dans l'aveu de son impuissance : « Ce n'est pas avec l'impression d'une orgueilleuse satisfaction que j'ai voulu laisser mon lecteur. J'ai exposé les hypothèses relatives à l'univers, au monde, à la terre, aux espèces vivantes. Rien n'est plus propre à faire toucher à l'esprit humain les bornes qui le renferment. Dès qu'il tente de parvenir à ce qu'exprime le mot de *cosmogonie*, il franchit, les uns après les autres, maints degrés prodigieux ; mais, quelque vaste espace qu'il parcoure ainsi, quelque immensité qu'il traverse, d'autres immensités s'ouvrent à perte de vue, et il revient résigné à ignorer (1). » — Qu'une cosmogonie complète soit encore une entreprise prématurée, à la bonne heure ! Que l'on soutienne même, si l'on veut, que la science ne pénétrera jamais jusqu'au fond le mystère de la création, tous ses progrès ne pouvant avoir d'autre résultat que de le déplacer, de le reculer, et, suivant la belle expression de Royer-Collard, « de dériver notre ignorance d'une source plus haute, » nous n'irons pas à l'encontre. Mais alors pourquoi la confiner dans la sphère des faits observables par l'expérience sensible et lui interdire l'emploi des notions rationelles, au moyen desquelles elle pourrait du moins voir plus loin et atteindre plus haut ?

(1) *M. Littré*, etc., p. 171.

L'impuissance de la science positive pour expliquer la nature de l'homme est plus radicale encore. Selon M. Littré, l'observation par la conscience, ou de l'esprit par lui-même, est un procédé stérile, qui d'ailleurs n'est pas compris dans l'ordre des faits sensibles. C'est par le dehors qu'il faut aborder l'étude de la nature humaine. Les fonctions morales et intellectuelles sont des propriétés cérébrales, attachées à des parties diverses de l'encéphale. L'ancienne *psychologie* doit donc faire place à la *physiologie psychique*, ou, en un seul mot, à la *psycho-physiologie*, le terme *psychique* désignant ce qui est relatif aux sentiments et aux idées, et la *physiologie* indiquant le rapport qui existe entre la formation de ces sentiments et de ces idées avec la constitution et la fonction du cerveau. Dans toute la série animale, jusqu'aux degrés les plus inférieurs, les faits intellectuels et moraux appartiennent au tissu nerveux ; le cas humain n'est qu'un anneau, le plus considérable, il est vrai, de cette chaîne sans limite bien tranchée. — Mais il n'y a là qu'une analyse superficielle des faits de conscience, sans même un essai de démonstration. Aussi Stuart Mill se sépare-t-il de ses amis sur ce point capital. Lors même, dit-il dans sa *Logique*, qu'il serait prouvé (et dans l'état actuel, cela ne l'est pas) que tout état de conscience a pour antécédent invariable quelque état particulier du système nerveux, et spécialement du cerveau, il reste incontestable qu'on ignore en quoi consistent ces états nerveux dont on parle toujours comme si on les connaissait. Nous ne savons pas et nous n'avons aucun moyen de savoir en quoi l'un diffère de l'autre. Nous n'avons même d'autre manière d'étudier leurs lois de succession et leurs coexistences que d'observer les successions et les coexistences des états

d'esprit dont on les suppose les générateurs et les causes. Au rebours des prétentions de la psychologie cérébrale, loin que nous puissions déduire les phénomènes intellectuels ou moraux des lois physiologiques de l'organisation nerveuse, c'est uniquement l'observation mentale qui nous en donnera une connaissance réelle. Il existe donc une science de l'esprit, directe et séparée. « C'est une erreur très grande, très grave en pratique, conclut Stuart Mill, que le parti pris de s'interdire les ressources de l'analyse psychologique et d'édifier la théorie de l'esprit sur les seules données de la physiologie. Si imparfaite que soit la science de l'esprit, je n'hésite pas à affirmer qu'elle est beaucoup plus avancée que la partie correspondante de la physiologie ; abandonner la première pour la seconde me semble une infraction véritable aux règles de la philosophie inductive (1). »

Une des sciences dont le positivisme s'est plus d'une fois naïvement enorgueilli, quoiqu'il ait créé bien plutôt le nom que la chose elle-même, c'est la *sociologie* ou l'étude des lois qui président à la vie des sociétés. Or, au premier rang des lois que M. Littré croyait avoir le mieux constatées, figure celle qu'il appelle la loi de croissance et de décroissance inverses de la guerre et de l'industrie. Ne semble-t-il pas, en effet, que l'industrie, suivant pas à pas le progrès des sciences, liant les peuples par des échanges infinis et les rendant tous solidaires, les forçant en quelque sorte à considérer toute interruption de ces rapports comme un malheur public et particulier, doivent être un puissant agent de la paix dans les temps modernes? Sous le charme de cette idée, M. Littré écrivait en 1850 : La paix est prévue aujourd'hui ; la solidarité

---

(1) *M. Littré*, p. 176 suiv.

est déja établie entre les nations, elle le sera encore mieux dans dix ans, dans quinze ans. Allemands, Anglais, Italiens, Français et Espagnols seront plus près de s'entendre, plus éloignés de se guerroyer, qu'ils ne le furent en 1848. Ce sont les partis qui sont en lutte dans l'Occident, ce ne sont plus les nations. — Quel démenti les faits n'ont-ils pas donné à ces prévision ! Non seulement des guerres furieuses ont éclaté qui ont fait passer sur le sol de la vieille Europe une trombe de fer et de feu ; mais nous avons sous les yeux le spectacle le plus inquiétant pour l'avenir : le réveil de l'esprit de nationalité et de conquête, les peuples de plus en plus défiants et jaloux, des armées de plusieurs millions d'hommes prêts à se ruer les uns sur les autres, l'industrie elle-même, au service de la force brutale, perfectionnant tous les moyens de destruction. N'insistons pas ; M. Littré, sur la fin de sa vie, avec une bonne foi qui l'honore, a reconnu lui-même la vanité de ses prophéties (1). Eh bien, en dehors de ce point particulier si durement démenti par les faits, vous ne trouverez plus dans la fameuse *sociologie* que de vagues formules et des assertions en l'air où il est question de *progrès terrestre*, de *progrès humain*, s'accomplissant fatalement par *la seule force évolutive de l'histoire,* etc.

Un problème beaucoup plus grave s'imposait à la science positive et réclamait impérieusement une solution.

Jusqu'à présent, les deux bases de la vie morale chez les peuples civilisés ont toujours été, d'une part, l'existence d'un Dieu personnel, offrant, dans sa bonté et sa beauté souveraine le type de la loi morale, l'idéal de la

(1) *Conservation, Révolut on, Positivisme*. 2[e] édit p. 48?-483.

perfection humaine, s'exprimant par la conscience avec une autorité absolue; d'autre part l'immortalité de l'âme, complément nécessaire de l'existence terrestre, sans lequel la morale n'aurait plus qu'une sanction insuffisante. Parcourez les siècles, interrogez les poètes et les philosophes, vous verrez partout la loi, la justice, la vertu, consacrée par une divine auréole. Homère nous montre les rois, fils de la Grèce, rendant la justice et défendant les lois au nom de Jupiter :

. . . . δικασπόλοι, οἵτε θέμιστας;
Πρὸς Διὸς εἰρύαται.

Accusée d'avoir transgressé la défense de Créon en jetant un peu de poussière sur le cadavre de son frère, Antigone répond que cette défense n'est pas une de ces lois immuables, éternelles, qu'ont portées Zeus et Diké, assise sur le trône des dieux infernaux (2). Platon, énumérant les quatre vertus nommées cardinales par les anciens, et y joignant la sainteté, les appelle toutes ensemble « des biens divins, » que l'homme doit s'efforcer d'acquérir de préférence à tous les autres. Le bon sens de Voltaire lui inspire un langage analogue : « La morale vient de Dieu, comme la lumière. » « O devoir, s'écrie Kant, mot grand et sublime, où est la racine de ta noble tige ? » Question à la quelle Lamennais répond très bien, en disant : « La morale est une plante dont les fleurs et les fruits parfument et embellissent la terre, mais dont la racine est au ciel. »

Les deux bases du devoir, Dieu et l'âme, étant renversées, tout l'édifice de l'ancienne morale croule avec

---

(2) Sophocle, *Antigone*, 450 suiv.

elle. Le devoir et la vertu vont-ils donc disparaître de la terre? A nulle autre époque ils n'y furent plus indispensables. « Le progrès des sciences, dit Mme de Staël, rend nécessaire le progrès de la morale ; car en augmentant la puissance de l'homme, il faut fortifier le frein qui l'empêche d'en abuser. » J'ajoute avec un philosophe contemporain que le progrès de la liberté entraîne la même conséquence. « La liberté, dit M. Ferraz, consiste à être peu gouverné, et la plus grande liberté à être gouverné le moins possible. Or quel est le peuple chez lequel ce *maximum* de liberté, ou, ce qui revient au même, ce *minimum* de gouvernement peut impunément s'établir? Celui chez lequel les citoyens ont des mœurs, c'est-à-dire savent se régler et se gouverner eux-mêmes, sans avoir besoin que les lois et les pouvoirs publics interviennent sans cesse pour les mettre à la raison. »

Nous avons donc le plus grand besoin de morale. Non seulement les positivistes en conviennent ; mais ils rivalisent d'ardeur pour établir une théorie du devoir qui puisse remplacer l'ancienne. M. Adler, fondateur aux Etats-Unis d'une association réligieuse (athée), sous le titre de *Society for ethical culture,* écrivait récemment dans un manifeste : « Notre mouvement est un appel à la conscience, un cri pour plus de justice, une exhortation à plus de devoir. » Le savant Tyndall déclare que tout en ayant rejeté les croyances de ses jeunes années, « il n'est aucune des expériences spirituelles qu'il connaissait alors, aucun accomplissement du devoir, aucune œuvre de misericorde, pas un acte d'abnégation, pas une pensée solennelle, pas une joie dans la vie ou dans les aspects de la nature qu'il ne veuille garder encore. » L'illustre compatriote de Tyndall, M. Herbet Spencer, « averti par

les ans, dit-il d'une manière touchante, que le temps était venu pour lui d'achever sa tâche, » a publié dans ces dernières années, comme conclusion de son système de philosophie, une théorie de morale scientifique et positive, modestement intitulée : *Les Données de l'éthique* (1), et traduit en français sous le titre plus accusé de *Bases de la morale évolutionniste*. Parmi nous, enfin, M. Littré, avec ses instincts supérieurs et sa haute intelligence, ne s'est pas moins préoccupé du sort de la loi morale dans le monde transformé par le positivisme, et il s'est également efforcé de rétablir, sur des bases universellement acceptées, l'idée de justice et tout l'ordre moral qui en dépend (2).

L'humanité n'aura donc rien perdu à la ruine du vieil édifice ; on nous assure même qu'elle y gagnera beaucoup ; car « la nouvelle morale est absolument scientifique, dégagée de toute hypothèse métaphysique comme de tout dogme surnaturel... Là seulement est l'avenir des sociétés humaine ; là seulement les jeunes générations trouveront une éducation virile, appropriée à leurs futures destinées. Ce sera pour elles la *moelle des lions* (3). »

Examinons à quoi ont abouti ces promesses et ces efforts ; voyons si les théories morales qui en sont sorties ne risqueraient pas de ressembler, suivant une compa-

---

(1) *The Data of Ethics*.

(2) Indiquons encore : Clifford, *Lectures and Essays* 1880. — Sidgwick, *Methods of Ethics*, 2e édit. 1880. — Stephen Leslies, *The science of Ethics*. 1882. — Clém. Royer, *Le Bien et la loi morale*. 1881, etc.

(3) Discours de M. Gambetta à la séance de clôture du congrès de la *Ligue de l'enseignement*. 21 avril 1881.

raison de Descartes, « à ces palais fort superbes et fort magnifiques, qui ne sont bâtis que sur du sable et de la boue. »

Tout d'abord et avant d'entrer dans l'examen de ces théories, j'aperçois plusieurs préjugés défavorables qui m'inspirent sur leur valeur une légitime défiance. La science positive a une tendance bien connue à supprimer toute distinction de nature entre l'homme et l'animal, en exagérant les ressemblances qui les rapprochent, en atténuant les différences qui les séparent. Non seulement elle assujettit sa liberté à un impérieux déterminisme, elle s'attaque jusqu'à son *moi*, elle absorbe sa personnalité dans l'évolution inconsciente de la vie universelle; autant qu'elle le peut, en un mot, elle efface de son front le caractère divin de sa grandeur. Mais si l'homme n'est qu'un animal plus ou moins supérieur aux autres, s'il n'a pas une fin qui lui soit propre, s'il ne peut mériter ni démériter, de quels devoirs supérieurs, de quelle moralité sera-t-il capable ? Le vrai nom de la morale à son usage sera celui d'hygiène : hygiène individuelle, hygiène sociale, et c'est dans l'histoire naturelle des espèces qu'on sera réduit, nous le verrons tout à l'heure, à en chercher les bases (1).

En outre, le positivisme écarte tout principe métaphysique. Or la science de l'action aboutit par tous les côtés à des problèmes sur lesquels la métaphysique roule tout

---

(1) M Emerson, philosophe et publiciste des Etats-Unis, descendrait même volontiers jusqu'au règne inorganique : « Je cherche, dit-il, le maître qui verra dans le monde l'image de l'âme, qui reconnaîtra *l'identité de la loi de gravitation et de la pureté du cœur*, qui enseignera que le devoir est un avec la science, la beauté et la joie. »

entière, et l'on peut affirmer, en retournant un mot célèbre, que si la métaphysique était bannie du reste des sciences, elle devrait garder sa place au cœur de la morale. Toutes les autres sciences, en effet, ont leurs principes propres, qui trouvent dans les faits une constante vérification ; les considérations métaphysiques ne servent qu'à les confirmer rationnellement, quelquefois à les éclaircir ou à résoudre certaines antinomies. Mais les idées de bien, de devoir, d'obligation, de personnalité, de fin, de bonheur, etc., sont des vues de la raison, irréductibles à l'expérience, et elles ne peuvent demander qu'à des notions de même ordre, soit leur démonstration au point de vue spéculatif, soit leur efficacité au point de vue pratique. Elles ont d'autant plus besoin de se fortifier dans les esprits, qu'elles n'ont pas seulement à compter, comme les idées purement scientifiques, avec l'ignorance et l'erreur, mais avec l'intérêt et la passion. « Si la géométrie, dit Leibnitz, s'opposait à nos passions et à nos intérêts présents autant que la morale, nous ne la contesterions et ne la violerions guère moins, malgré toutes les démonstrations d'Euclide et d'Archimède. » Conçoit-on un système de morale qui laisse indécis les problèmes suivants : Que vaut l'individu en face de l'univers ? Le *moi* est-il une réalité, ou n'est-il qu'un centre d'échos intérieurs, comme le foyer d'une voûte sonore ? — L'individu humain a-t-il une fin qui lui soit propre, et quelle est cette fin ? — En quoi consiste le bien suprême ? Est-il identique au plaisir, au bonheur ? Le vrai bonheur est-il celui de la vie organique actuelle ? Cette vie organique doit-elle être considérée comme un tout, ou seulement comme une partie d'une existence plus longue, d'une existence indéfinie ? — Existe-t-il, ou non, un Dieu rénumérateur de la vertu et vengeur du

crime ? — Or tous ces problèmes ressortissent à la métaphysique. C'est en vain que le positivisme prétendrait ne pas avoir à les résoudre. La suspension du jugement, fût-elle admissible en théorie, ne l'est plus en pratique. En mille circonstances se pose dans la conscience l'alternative suivante : Faut-il agir comme si la vie présente était tout pour moi, ou si comme si elle devait être suivie d'une autre ? Aucune morale ne peut échapper à l'empire de ce dilemme. Un acte de dévouement est en même temps un acte de foi à une conception métaphysique.

Enfin des devoirs supposent une conscience. Or, dit M. Caro (1), rien de plus difficile à expliquer que la formation d'une conscience positiviste, c'est-à-dire, d'une conscience placée en dehors de toute espèce d'idée ou de loi supérieure à l'homme. « Comment pourra-t-elle être, dans la rigueur du mot, une conscience morale, si elle se constitue sans aucune loi qui la domine, si elle répudie tout commandement catégorique, si elle écarte toute autorité qui puisse éclaircir ses incertitudes, briser ses résistances ou condamner ses révoltes ? Comment cette conscience pourra-t-elle se lier elle-même, s'obliger ? En vertu de quelle nécessité physique ou de quelle induction expérimentale, puisqu'on exclut toute nécessité rationelle en dehors et au dessus de l'homme ? » Toute obligation, en effet, implique un sujet envers lequel l'agent moral est obligé, devant lequel il est responsable. Ce sujet de l'obligation ne saurait se confondre avec l'agent obligé lui-même ; autrement le devoir serait abandonné au bon plaisir ; pour en être légitimement affranchi, il suffirait de le

(1) Op. cit. 256.

mépriser. Mais, ce sujet, où le trouver dans un système qui persuade à l'homme qu'il n'y a autour de lui, au-dessus de lui, devant lui, rien que le jeu éternel des forces aveugles ?

C'est dans la psychologie que M. Littré, après M. Aug. Comte, a cherché les bases de la moralité. Il la fait dériver de deux impulsions contraires qui existent en nous : l'amour de soi et l'amour des autres, *l'égoïsme* et *l'altruisme*, pour employer les vocables de l'école. De ces deux principes, le premier ne tend pas seulement à la satisfaction des besoins indispensables à la vie, mais il embrasse tous les moyens d'atteindre la plus grande somme d'existence et de bonheur. Dans le second sont comprises toutes les dispositions aboutissant à l'amour, à la famille, à la patrie, à l'humanité tout entière, ce grand être collectif « qui remonte dans les profondeurs inconnues du passé, embrasse le présent avec ses diversités, et descend dans l'avenir infini et insondable (1) » — Quoi de plus chancelant qu'une telle base ? Asseoir le morale sur des instincts et des passions, elle qui a pour tâche de les modérer et de les contenir ! Autant vaudrait bâtir un édifice sur les vagues de l'océan. Entre l'égoïsme et la bienveillance, je n'aperçois que des conflits perpétuels, sans aucune autorité pour les régler.

La vie morale ne se compose que de renoncements et de sacrifices. A quel titre et de quel droit exigez-vous que je renonce à mon intérêt individuel, à mon bonheur d'aujourd'hui ou de demain, pour l'amour d'un autre homme ou par dévouement à l'espèce humaine en général ? Pour me persuader, il vous faudrait deux choses qui vous manquent également : une autorité supérieure

(1) A. Comte.

à la mienne d'où découle une obligation, et l'assurance qu'en sacrifiant mon bien individuel au bien de l'humanité je ne fais pas un métier de dupe. « Entre les deux extrémités de cette vie s'étend un si court intervalle ! Vais-je donc le remplir de la préoccupation obstinée du bonheur d'autrui, avec si peu de jours pour penser au mien, avec tant de peine pour me le procurer, tant d'efforts pour en retenir la rapide et précaire jouissance (1) ? » En vérité, vous me demandez trop.

Comment les positivistes espèrent-ils obtenir ce dévouement ? Ils comptent, pour cela, sur le développement graduel des sentiments sympathiques. Au sein de l'humanité, comme dans la nature entière, nous disent-ils (Littré, Stuart Mill, H. Spencer, etc.), s'agite une force mystérieuse, le *principe d'évolution*, qui tend sans cesse à perfectionner les êtres, à élever le niveau des mœurs et de la civilisation. Ce progrès moral, incessant, irrésistible, en se fixant par l'hérédité dans chaque génération, devient le point de départ de nouveaux progrès. « l'espèce humaine, dit M. Austin, a une flexibilité indéfinie. » Par l'éducation et l'hérédité, on pourra de plus en plus adoucir les mœurs, apprivoiser les hommes, comme on a apprivoisé les animaux, fixer à jamais dans la race humaine la fidélité, comme elle l'est chez le chien, l'ardeur généreuse, comme elle l'est chez le cheval, etc. Dans la société future, dit M. Spencer, la justice ne peut pas plus manquer de régner un jour, que l'équilibre ne peut manquer de s'établir entre les corps soumis à la gravitation. Chaque siècle verra donc s'affaiblir les penchants égoïstes, et l'altruisme triomphant étouffer à la fois tous les désirs personnels. Mme

(1) Caro, *op. cit.*

Clémence Royer nous donne pour modèle les fourmis, qui naissent avec le dévouement à la communauté. L'altruisme entrera ainsi dans notre sang même. L'homme alors sera aussi incapable de ne pas compatir aux maux d'autrui et de préférer son bonheur à celui des autres, qn'un homme bien élevé et instruit est de nos jours incapable d'un vol de grand chemin ou d'un attentat grossier et brutal (1). En même temps la législation sera devenue assez parfaite pour tracer aux hommes les voies les plus sûres. Une meilleure organisation sociale aura fait disparaître ou rendu extrêmement rares ces situations difficiles où un homme est placé dans l'alternative de mourir de faim ou de voler, de tomber dans la misère ou de perdre l'honneur, de faire un mensonge, une bassesse, un acte de servilité, ou de renoncer à une charge qu'il possédait, à un avancement qu'il espérait. Lès lois enfin ressembleront aux rails de nos chemins de fer qui guident les locomotives, mais à des rails assez perfectionnés pour rendre tout écart impossible. En tout cas, lorsqu'une locomotive déraille, ce n'est ni par la volonté du mécanicien, ni par celle des voyageurs : de même le jour viendra où il sera aussi absurde pour tout

(1) On remarquera aisément le caractère métaphysique de cette « morale évolutionniste, » qui prétend être une morale purement scientifique. L'idée directrice de tout le système, l'idée de l'évolution, peut sans doute être réclamée par les sciences expérimentales ; mais quand on ne se borne pas à constater les faits d'évolution et à en chercher les lois ; quand on les subordonne à un principe formel de finalité ; quand on y reconnaît un progrès constant vers un idéal de perfection inaccessible à toute expérience, on fait appel, qu'on le veuille ou non, aux principes et aux procédés de la métaphysique (Em. Beaussire, *Revue des Deux-Mondes*, XLVI, 319).

le monde de vouloir mauœuvrer en dehors des lois que de vouloir conduire une locomotive hors des rails (1).

Admettons que tout ne soit pas utopie dans ces belles visions de l'avenir ; que l'humanité, dans sa marche à travers les siècles, s'élève peu à peu à une plus grande hauteur morale, non pas certes par l'action d'un principe aveugle et fatal caché dans son sein, mais en mettant librement et sagement à profit les exemples et les leçons du passé (2), toujours est-il que ce progrès s'accomplit très lentement. L'Afrique et l'Asie presque tout entières, et bien d'autres contrées n'ont guère changé depuis trois mille ans ; plusieurs sur qui avait brillé le flambeau de la civilisation sont retombées dans la barbarie. Parmi celles mêmes où il brille encore, nous voudrions bien qu'on nous montrât quelque coin fortuné où la parole du vieux patriarche de l'Idumée a cessé d'être vraie : *Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis* (3). L'esprit d'individualisme a-t-il jamais

---

(1) *Revue des Deux-Mondes*, LVI, 394 suiv.

(2) Il y a, dans la comparaison de Mme Clémence Royer, cette différence entre la fourmi et l'homme, que la première n'a pour guide que l'instinct, immuable dans toute l'espèce, tandis que l'homme possède l'intelligence, une intelligence réfléchie, par cela même progressive et insatiable comme sa sensibilité.

(3) Homère, peut-être un contemporain l'auteur du livre de Job, fait dire à Jupiter : « Parmi tous les êtres qui se meuvent et respirent sur la terre, il n'en est pas de plus misérable que l'homme. » *Iliade*, XVII, 446. Plus tard, l'épicurien Lucrèce a vu jaillir, de la coupe du plaisir, la lie empoisonnée qu'elle recèle :

medio de fonte leporum
Surgit amari aliquid, quod in ipsis floribus angat.

Et Voltaire, au siècle dernier, écrivait encore :

Le présent est affreux, s'il n'est point d'avenir.

régné avec plus d'empire chez les peuples comme chez les individus ? Il est clair que si l'évolution a commencé son œuvre, elle est loin de l'avoir achevée. Bien des siècles s'écouleront sans doute avant que cette force merveilleuse, même en redoublant d'activité, ait fait entrer dans nos cerveaux égoïstes une « morale organique, » et supprimé ainsi tout effort pour la vertu. Nous serions donc en droit de demander aux positivistes des principes de morale qui soient d'usage dans les circonstances présentes ; ils ne sont pas moins nécessaires à la vie de l'humanité que le pain matériel. Mais n'y mettons pas trop de rigueur. Nous le voulons bien : la sociologie est enfin parvenue à réaliser l'idéal d'une société parfaite. Transportons-nous par la pensée dans ce nouvel Eden. Est-ce qu'il ne restera plus dans la vie de luttes, de douleurs, de maladies, de deuils pour exercer le courage, le renoncement à soi et le dévouement aux autres ? M. Spencer lui-même est obligé d'en convenir. Il reconnaît qu'une sphère de plus en plus étroite, mais toujours subsistante, restera ouverte au dévouement et au sacrifice, et il place dans cette sphère les inondations, les incendies, les naufrages. Ce n'est pas, je pense, faire injure au système que de présumer qu'il y aura encore, dans la vie de chaque jour, une part à la colère, à l'orgueil, à la haine, à la rivalité et à la jalousie, soit pour l'amour, soit pour l'ambition et les honneurs. Par l'effet même de la civilisation, le sens moral rendu plus délicat, deviendra en même temps plus susceptible, plus facile à froisser ; les besoins de toutes sortes seront plus nombreux et plus impérieux.

Ainsi l'homme de la société idéale rêvée par les positivistes aura, comme nous, quoique dans une moindre nature, des douleurs à supporter, des deuils à consoler,

des instincts à réprimer, des passions à combattre, des sacrifices et des renoncements à accomplir. Mais alors reviennent les questions posées plus haut : A quel titre et de quel droit lui demanderez-vous cet acte de dévouement qui lui coûtera la santé où la vie ? Quelle consolation apporterez-vous à ses deuils ? En vertu de quel principe supérieur devra-t-il se résigner à la souffrance, s'exposer à un danger ? Tout système de moral unit ensemble, par un lien nécessaire, l'accomplissement du devoir et lė bonheur, en sorte que le bien moral est pour l'homme le bien absolu. Même la célèbre et fière maxime: « Fais ce que dois, advienne que pourra, » n'y est pas contraire. Les mots, *advienne que pourra*, ne visent que les conséquences immédiates de l'acte, par exemple, un dommage actuel pour la santé, la fortune ou l'honneur ; mais ils laissent subsister, ou plutôt ils supposent et affirment implicitement la conséquence finale et nécessaire, savoir, que le devoir accompli, le bien, ne saurait jamais avoir pour terme définitif le mal. Les positivistes n'en disconviennent pas. Eux aussi adressent à l'homme des promesses de bonheur. Mais de quel bonheur peut-il s'agir ? D'après eux, la fin de l'homme doit être atteinte et cherchée dans l'existence présente, sur la surface de la terre, en dehors de toute conception d'un être transcendant. Cette fin, ce bien suprême qui contient à la fois le secret de notre vie et la règle de toute notre conduite, c'est, disent-ils, le bonheur social. Mais que devient, dans la poursuite du bien social, le bonheur individuel ? — Il faut le sacrifier pour faire le bon-

heur d'autrui(1).— «Une pareille morale, dit très-bien M. Caro, risque fort d'être un objet de luxe hors de la portée et de l'usage du plus grand nombre. En face de l'individu, du *moi* qui souffre et qui combat, l'humanité, s'il n'y a pas un Dieu créateur et père commun de tous les hommes, n'est plus qu'un être abstrait, qui n'a pas même d'existence propre, qui n'a ni conscience ni sensation personnelle, qui ne se réalise que par des milliers d'existences successives, semblables à la mienne, pas plus dignes de respect après tout, étant faites des mêmes impressions, des mêmes joies et des mêmes douleurs, avec cette différence que celles-ci sont à moi ou plutôt sont moi-même, et que les autres ne me touchent que par l'imagination. Pourquoi donc sacrifier la solide et substantielle réalité à ce qui pourrait n'être qu'un rêve (2) ? »

---

(1) « Déjà, du sein de la vie individuelle, il est permis de s'associer à cet avenir, de travailler à le préparer, de devenir ainsi, par la pensée et par le cœur, membre de la société éternelle, et de trouver en cette association profonde, malgré les anarchies contemporaines et les découragements, la foi qui soutient, l'ardeur qui vivifie, et l'intime satisfaction de se confondre sciemment avec cette grande existence, satisfaction qui est le terme de la béatitude humaine. » — Littré, *Testament philosophique.*

(2) *M. Littré* etc. p. 242. — Il paraît bien que ce ne serait qu'un rêve, en effet ; car, d'après les conjectures de beaucoup de savants, la terre, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, cesserait un jour d'être habitable pour l'espèce humaine. Voy. Gosselet, *Traité élémentaire de Géologie.* C'est aussi le sentiment de M. Jules Soury (*Philosophie naturelle*, p. 325) : « Déjà, dit-il, la fin du monde apparaît dans un avenir dont la science déchire le voile. Comme les espèces fossiles des diverses époques géologiques, l'homme n'aura fait que passer sur la terre. Eloignée ou prochaine, une époque viendra sûrement où tout ce qui vit sur la terre retournera avec l'homme à la poussière. La lutte pour l'existence sera terminée. L'éternel repos de la mort règnera sur la terre solitaire. Privé d'atmosphère et de vie comme la lune, son globe désert continuera de tourner autour d'un pâle soleil. L'homme et la civilisation, ses efforts, ses arts et ses sciences, tout cela aura été. » — Cité par M. Caro, *M. Littré*, etc., p. 291.

Pour résumer en deux mot ce qui précède, la morale positiviste manque à la fois d'autorité et de sanction. Elle n'atteint pas le devoir, elle n'a rien à opposer aux passions, à tous ces désirs qui, de l'aveu de Huxley, « vont à l'encontre du bien du genre humain. » Elle n'a pas non plus de sanction. Comme la nature, uniquement préoccupée de l'espèce, elle est sans pitié pour les individus. Soyez vertueux, pratiquez le renoncement et le sacrifice : vous aurez fait progresser l'humanité ; puis, êtres d'un jour, disparaissez pour jamais !

Quelques positivistes s'efforcent de nous consoler de l'*immortalité* dont ils nous privent, par la certitude de l'*éternité* qui appartient à nos atomes constituants. C'est ainsi que Mme Clémence Royer nous promet, après cette vie, un état de repos qu'elle appelle « la quiétude indifférente du repos inorganique, la douce uniformité des sensations de l'être élémentaire. » Et comme une semblable perspective pourrait ne pas contenter tout le monde, elle s'empresse d'ajouter : « Ce sera un état heureux, qui alternera agréablement avec les agitations passionnelles de l'état organique, comme l'état de sommeil alterne avec l'état de veille pour les êtres vivants supérieurs, dont les activités surexcitées ne semblent pouvoir se passer de ces accalmies périodiques. »

D'autres nous renvoient, en partie, le reproche que nous leur adressons. La morale positiviste n'a pas de sanction ; — mais c'est là précisément son honneur : elle est désintéressée, et le désintéressement est de l'essence même de la vertu. Écoutons un philosophe contemporain : « La justice mesure, partage, indemnise, distribue des récompenses et des peines, et tend à établir l'équilibre entre tous. La vertu donne sans compter, se dévoue et se sacrifie ; mais elle n'est la

vertu que si la justice ne s'immisce pas dans ses œuvres. Elle ne veut aucune rémunération... ; c'est une vierge immaculée qui ne souffre pas qu'on la récompense, fût-ce par une éternité de béatitude. » — Conclusion : proposer à l'homme, pour le conduire au bien, l'espoir de récompenses ou la crainte de peines dans une vie future, c'est le rabaisser.

« Mon Dieu, non, répond avec beaucoup de bon sens M. de Vorges (1), ce n'est point l'abaisser, c'est le prendre au niveau peu élevé où il est réellement. » C'est en agir avec lui, dans un ordre supérieur, comme fait la société civile elle-même à l'égard de ses membres, dont elle récompense et honore les vertus publiques et punit les crimes. Personne ne nie que, sans la propriété, l'homme n'étant plus excité au travail par l'aiguillon de l'intérêt privé se relâcherait singulièrement et cesserait presque de produire. Cet intérêt même, s'il devient collectif, ne suffit pas toujours à entretenir son ardeur. Un célèbre homme de guerre, le maréchal Bugeaud (c'est une histoire que tout le monde sait), avait donné à un groupe de colons de l'Algérie des terrains à exploiter en commun ; mais les travaux se faisaient mal ou ne se faisaient pas du tout, de sorte qu'ils vinrent eux-mêmes, au bout de quelque temps, le prier de changer cet état de choses. Il leur en demanda la raison : « C'est, lui répondirent-ils, que le travail de chacun de nous ne lui profitant que d'une fraction inappréciable, il est naturellement porté à travailler le moins possible et à se mettre au niveau des plus paresseux. » — Tel est l'homme, pris en masse, et cela dans la sphère même de ses besoins les plus immédiats et les plus indispensables.

(1) *Essai*, etc., p. 373.

Et l'on veut qu'il se renonce, qu'il réprime ses passions et ses désirs, non pas même dans un intérêt collectif où il aurait du moins, si je puis ainsi parler, sa part de bénéfice, mais pour le bonheur d'une humanité future qui ignorera jusqu'à son nom !

Une ville héroïque, après un long siège, ouvre ses portes, domptée par la famine. Le vainqueur exaspéré menace de passer tous les habitants au fil de l'épée ; il se contente, à la fin, de six victimes qui viendront nu-pieds, la corde au cou, se mettre à sa merci... Ces victimes, qui les désignera ? Eustache de Saint-Pierre s'offre le premier : « Si je meurs pour sauver ce peuple, dit il, j'espère avoir grâce et pardon auprès de Notre-Seigneur. » Cinq autres, qui partagent sa foi et son espérance, s'associent à son dévouement, et la ville est épargnée. — Sans cette foi et cette espérance, je crois bien qu'il eût fallu tirer au sort. Ce jour-là, du moins, l'espérance d'une éternelle béatitude n'a pas nui à la vertu.

D'ailleurs, qu'on le remarque bien, cette sanction spiritualiste de la loi morale ne s'ajoute pas après coup à son accomplissement comme quelque chose d'artificiel et d'étranger ; elle en dérive forcément et par la nature des choses. Le bien engendre le mérite et le démérite, ainsi que le bonheur et le malheur qui s'y rattachent étroitement. La félicité est donc le résultat naturel et comme le rayonnement de la perfection morale. En promettant une récompense à la vertu, le philosophe spiritualiste a tout simplement foi au principe de tout bien et aux lois éternelles de l'ordre, d'après lesquelles l'accomplissement du devoir emporte avec soi la possession du bonheur.

Non seulement cette sanction est inséparable du

devoir accompli, mais elle entre comme partie intégrante dans la perfection morale elle-même; loin de l'amoindrir, elle l'achève et y met le sceau de l'immortalité. Sans doute, la raison abandonnée à ses seules lumières ne saurait pénétrer les mystères de la vie future. Cependant, puisque Platon concevait déjà la vertu comme une ressemblance avec Dieu, n'est-il pas logique de croire que la récompense du juste consistera essentiellement dans une union plus intime entre Dieu et lui, par conséquent dans une vie supérieure, presque divine, à la fois plus parfaite et plus heureuse que la vie présente ? Si donc, conclurons-nous avec M. Ollé-Laprune, «si nous trouvons dans la vertu ce qu'on appelle notre intérêt, c'est un intérêt d'un tel ordre et pour ainsi dire tellement transfiguré, que l'on n'a rien à en craindre pour l'exquise pureté de la vertu (1). »

Impuissante à donner au devoir un caractère impératif, la morale de l'évolution se montre, dans les détails, molle et terre à terre. M. Spencer identifie

---

(1) Ollé-Laprune, *Essai sur la morale d'Aristote.* — Le christianisme, ajoute M. de Vorges, tout en maintenant l'idée des pensées et des récompenses, sait très bien nous offrir un mobile plus noble ; mais ce n'est pas le mobile vague et abstrait des évolutionnistes. Le vrai mobile chrétien, c'est l'idée du devoir, ou plutôt de l'obéissance à Dieu, notre Créateur et notre Père, dont nous devons faire la volonté et la faire avec amour. Nous suivons l'ordre, non par le seul attrait du beau et du grand, mais avant tout pour la déférence et l'affection que nous devons à l'auteur de cet ordre. Il en coûte à un enfant bien né de ne pas suivre la volonté de son père ; il en coûte au chrétien parfait de pas se conformer à la volonté de Dieu. Dans le *Pat. r noster... fiat volontas tua*, il n'y a nul intéret personnel ; il y a dévouement absolu à un être réel et supérieur. *Essai*, etc. p. 373-4.

partout le bien avec le plaisir, par cette raison spécieuse que tout ce qui est considéré comme un bien procure du plaisir. Mais ce n'est pas parce qu'il procure du plaisir qu'un bien quelconque est regardé comme tel, et tout ce qui procure du plaisir n'est pas un bien. Quel est à ses yeux, le type de la beauté morale ? Une mère saine allaitant un enfant sain. Citons ce passage curieux mais où se révèle la faiblesse du système :

« Considérez la relation qui existe entre une mère bien portante et un enfant bien portant. Entre l'un et l'autre, il y a une mutuelle dépendance, qui est pour tous les deux une source de plaisir. En donnant à l'enfant sa nourriture naturelle, la mère éprouve une jouissance ; en même temps l'enfant satisfait son appétit, et cette satisfaction accompagne le développement de la vie, la croissance, l'accroissement du bien-être. Suspendez cette relation, et il y a souffrance de part et d'autre. La mère éprouve à la fois une douleur physique et une douleur morale, et la sensation pénible qui résulte de cette séparation pour l'enfant a pour effet un dommage physique et quelque dommage aussi pour sa nature émotionnelle. Ainsi l'acte dont nous parlons est exclusivement agréable pour tous les deux, tandis que la cessation de cet acte est une cause de souffrance pour tous les deux ; c'est donc un acte de ceux que nous appelons ici *absolument bons.* » — Le tableau ne manque pas de charme, mais c'est à d'autres actes que l'humanité a réservé jusqu'ici le plus haut degré de son admiration.

M. Spencer veut l'accord du plaisir avec les biens véritables : à tout prix il faut écarter la douleur ; son idéal ne dépasse pas le *mens sana in corpore sano.* Mais l'homme qui ne viserait pas plus haut serait-il capable de sacrifice ? serait-il capable d'héroïsme ? On

a toujours attaché une idée de grandeur et de purification à la souffrance courageusement supportée ou même audacieusement bravée. Il semble qu'il n'y ait pas de vertu parfaite, achevée, comme parle Bossuet, qui n'ait passé par ce creuset.

Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur,

dit un poète, et ce mot nous paraît plus profond et plus vrai que toutes les déductions de la philosophie du plaisir (1).

Nous pouvons nous arrêter ici.

Le positivisme, en écartant *à priori* toute recherche dans les régions supra-sensibles de la connaissance humaine, laisse dans les âmes un vide profond que lui-même, malgré ses promesses, est impuisssant à combler. Cependant il semble jouir en ce moment d'une grande faveur. Comment expliquer le triomphe apparent de cette philosophie ?

Plusieurs circonstances y ont concouru et y concourent encore. La première, sans contredit, est le magnifique développement que les sciences physiques et leurs applications ont acquis dans notre siècle. L'homme, dont elles ont décuplé le bien-être matériel, est séduit par la beauté du spectacle qu'elles lui découvrent, des vérités, inférieures sans doute, mais nettes et précises,

---

(1) Jouffroy dit dans le même sens, peut-être avec un peu d'exagération : « La vie actuelle est éminemment bonne, parce qu'elle est éminemment mauvaise. Sa bonté est dans le mal qu'elle contient ; car *au prix de ce mal est la moralité*, la personnalité. »

qu'elles lui révèlent. Ces merveilleuses découvertes ont développé et en même temps satisfait ses instincts scientifiques. Dès lors se présentait à la masse des esprits cette question : La science ne suffit-elle pas à nous donner tout ce qui nous est nécessaire, aussi bien dans l'ordre religieux et moral, que dans l'ordre industriel et physique ? Qu'avons-nous besoin d'autre chose, et à quoi bon nous troubler l'esprit de dogmes insaisissables, perpétuellement discutés, quand nous avons là, sous la main et sous les yeux, des faits et des lois vérifiés par l'expérience sensible ? D'ailleurs, comme le fait très bien observer M. de Vorges, la multitude se plaît aux faits. « L'induction la plus fantaisiste, dès qu'elle peut se prévaloir d'un fait, a plus de valeur pour les intelligences superficielles qu'un raisonnement solide, mais abstrait dans la forme, que le plus grand nombre ne sait pas comprendre. C'est ainsi que nous sommes devenus la proie du positivisme. Maniée par un Darwin ou un Lubbock, la méthode des petits faits accumulés est si séduisante, elle a des perspectives si imprévues, il est si facile de charmer le lecteur sans que son esprit travaille, si facile de rendre spécieuse n'importe quelle conclusion à force de petites vraisemblances ! L'esprit moderne se laisse aller à cet agrément (1). »

A cette première raison viennent se joindre certaines préventions instinctives de notre âge contre la métaphysique, que l'on ne connait plus, et contre le dogmatisme théologique, que l'on s'imagine intimement lié à la métaphysique. Ces préventions se traduisent sous nos yeux dans la lutte chaque jour plus vive et plus aiguë entre l'Etat laïque et les croyances surnaturelles. On a été bien aise

(1) *Essai*, etc., p. 132 3.

d'avoir à opposer un dogme à un autre dogme, la doctrine positive à la doctrine spiritualiste, la première non moins autoritaire que la seconde, puisqu'elle affirme la nature, sa nécessité et son éternité, et en même temps plus étroite, puisqu'elle confine l'esprit humain dans l'ordre purement matériel,

Ajouterai-je une autre raison qui tient de près à celle qui précède et que nous pourrions appeler : l'attrait de la morale facile ? Combien d'hommes dont les doctrines spiritualistes importunent bien moins l'esprit que le cœur et la volonté ? Une loi inflexible, des devoirs austères, et à la fin un compte à rendre à un Dieu qui sait tout : voilà de quel joug la nouvelle doctrine délivrait l'humanité. Désormais on n'aurait plus affaire qu'à la nature, mère indulgente, avec laquelle, plus facilement qu'avec le ciel, on peut s'accomoder. La faiblesse humaine ne devait-elle pas accueillir avec faveur un si heureux changement ?

C'est à ces divers titres qu'une partie de la génération contemporaine a cru reconnaître son image dans la philosophie positive et lui a donné d'emblée sa confiance.

Cependant les problèmes vitaux des peuples sont loin d'être résolus. C'est pour en avoir cherché la solution dans la science seule, au lieu de la demander à des principes d'une origine plus élevée, que notre siècle s'agite dans l'impuissance et la confusion. Les systèmes succèdent aux systèmes, attestant moins la richesse que l'inconstance de l'esprit humain. Tout est irréflexion, idées vagues ; on n'agit plus que par des sentiments ; on se passionne pour des mots sonores et des formules creuses. Les masses s'attachent à des espérances impossibles, les politiques s'égarent sur la foi de théories sans bases ; l'histoire, érigeant le plus petit fait en sym-

bole d'une civilisation, un individu en représentant d'une époque, change les faits en idées et les idées en faits ; la littérature mêle le bon et le mauvais, le vrai et le faux (1).

Quelle est la cause de ce désarroi intellectuel et moral ? M. de Vorges répond sans hésiter : l'oubli de la métaphysique comme science (2), et par suite la décadence des doctrines spiritualistes. Son livre, nous l'avons dit, est un vigoureux et éloquent plaidoyer en faveur de cette noble philosophie qui a fait la gloire de l'humanité. Il n'y envisage pas seulement le présent avec tristesse, son regard se porte aussi sur l'avenir avec inquiétude. « Le temps presse, dit-il en terminant; il n'y a pas à s'y tromper, une science de l'erreur se forme autour de nous... Figurez-vous ce qui arriverait s'il était entré dans la croyance de tous qu'il n'y a pas de Dieu, pas de vie immortelle ; que l'homme n'est qu'un animal comme un autre, n'ayant que des appétits à satisfaire. Si l'homme n'est qu'un animal, c'est un animal terriblement mal fait ; c'est une honte pour la création. Les autres animaux sont bornés dans leurs désirs, ils n'ont à satisfaire que leur ventre. L'homme est insatiable ; un seul est capable de dévorer tout l'univers. Ne dites pas : La masse, en se liguant, contiendra l'individu. Ce serait compter sans l'homme

(1) *Essai*, etc., p. 435-6.

(2) « La métaphysique est le code des principes éternels qui gouverne les sciences, et à notre époque on supporte difficilement les gouvernants. Cependant il en faut dans l'ordre scientifique comme dans l'ordre civil et politique, Il n'y a pas plus de sens commun sans la métaphysique, qu'il n'y a d'ordre dans une société sans un gouvernement respecté. » *P. Monsabré.*

habile qui saura toujours trouver moyen de dominer la masse. Toute société matérialiste aura son César, et ce sera encore pour le mieux. Autrement ne connaissant plus de loi que la force, chacun cherchera à exploiter son semblable; » — ce sera vraiment alors la lutte pour l'existence, selon la formule de Derwin, ***struggle for life***, — « et l'espèce humaine se détruira elle-même par l'anarchie (1). »

Nous n'ajoutons qu'un mot, qui sera l'expression d'une espérance meilleure. La fable nous parle d'un géant, fils de la terre, dont les forces épuisées se ranimaient chaque fois qu'il touchait sa mère. L'homme, fils du ciel, est le contraire d'Antée : ce n'est pas en touchant la terre, c'est en levant les yeux vers l'éternel Idéal, vers le Dieu grand et bon qui l'a fait, qu'il conservera sa vigueur intellectuelle et morale.

---

(1) *Essai*, etc., p. 122.

DE L'ÉTUDE SIMULTANÉE DES LANGUES

ET DE LA

RECHERCHE DES RADICAUX QUI LEUR SONT COMMUNS

Lecture par M. H. DAUSSY.

(*Séance du 9 Novembre 1883.*)

PREMIÈRE PARTIE.

De l'enseignement simultané des langues.

Une place importante a été faite, dans les nouveaux programmes d'enseignement secondaire, aux langues vivantes, notamment à l'allemand et à l'anglais. On a eu certainement raison de donner cette impulsion à des études que les communications incessantes avec nos voisins rendent absolument indispensables.

Faut-il pour cela négliger le grec et le latin, et abaisser par suite le niveau de ces études classiques qui sont la base nécessaire de toute éducation littéraire ? je ne le pense pas.

Mais alors, comment exiger des élèves l'étude de tant

de langues : français, latin, grec, allemand et anglais ? Leur temps n'est-il pas déjà absorbé par les études scientifiques qui, à notre époque, sont une nécessité de premier ordre ?

Le problème serait résolu si on unifiait l'enseignement des cinq langues ; il y aurait économie considérable de temps et grand avantage, parce que l'élève aurait une intelligence plus complète de ces cinq idiômes.

On demandera sans doute ce que j'entends par là : unification de l'enseignement des langues. C'est une idée qui peut paraître nouvelle à beaucoup d'esprits ; elle n'a pas encore fait son chemin.

J'entends que le même professeur enseignerait toutes les langues et les enseignerait l'une par l'autre en les rapprochant et les comparant sans cesse.

Actuellement, quand l'élève étudie l'allemand par exemple, le professeur d'allemand ne l'entretient que de cette langue. Elle lui apparaît comme un monde absolument étranger et étrange, sans rapport avec ce qu'il sait de français, de latin et de grec. Il lui faut apprendre chaque mot du vocabulaire, chaque forme grammaticale, comme si tout cela était essentiellement différent de ce qu'il connaît déjà. On demande à sa mémoire des efforts prodigieux.

Il en est de même s'il apprend l'anglais, dont la connaissance est aussi nécessaire que celle de l'allemand ; tout est encore à apprendre comme chose nouvelle. Le professeur d'anglais ne lui enseigne point l'allemand et ne peut lui faire, par conséquent, aucun des rapprochements qui faciliteraient, par l'allemand, l'intelligence d'une foule de mots et de tournures que l'anglais a empruntés à la langue germanique. Le vocabulaire

anglais n'est guère composé que de mots français, latins et allemands plus ou moins défigurés.

N'est-il pas évident qu'on gagnerait beaucoup de temps en enseignant à la fois l'allemand et l'anglais ? L'un s'expliquerait par l'autre. Voilà pour un premier groupe.

Le français doit être enseigné avec et par le latin. On est si bien entré dans cette voie que, même dans les écoles normales primaires, on fait des cours de racines latines. Voilà un deuxième groupe.

A ce deuxième groupe, pourquoi ne pas joindre le grec ? N'y a-t-il pas des rapprochements de toute sorte à faire entre le latin et le grec, et d'autre part entre le grec et le français, puisque, à tort ou à raison, tous nos savants parlent grec; de sorte que l'étude des sciences n'est possible qu'à la condition de connaître les principaux radicaux de cette langue.

Actuellement le même professeur enseigne le français, le latin et le grec. Il lui serait donc facile de faire apprendre simultanément les trois langues, de montrer aux enfants leur commune origine, leur fonds identique pour la majeure partie. Il habituerait les élèves à reconnaître dans les trois langues les mêmes mots ou les mêmes manières d'envisager les choses.

Mais il faut aller plus loin et demander au même professeur d'enseigner en même temps l'allemand et l'anglais. Car entre l'allemand d'une part, le latin ou le grec de l'autre, il y a lieu de faire les mêmes rapprochements, de constater la même identité, de démontrer la même communauté d'origine qn'entre le latin et le grec.

Les groupes seraient donc réunis en un seul, comprenant :

Trois langues sœurs : latin, allemand et grec, dont le vocabulaire primitif, dans ses parties essentielles, est identique, et qui ont pour base de leur syntaxe un même procédé de l'esprit humain. La construction de la phrase obéit aux mêmes lois dans les trois idiômes;

Deux langues dérivées : le français et l'anglais, qui empruntent leur vocabulaire aux trois précédentes, ont une commune syntaxe, mais une syntaxe différente de celle des langues grecque, latine et germaine.

De l'étude de l'alphabet.

Une étude des lettres de l'alphabet et de leurs propriétés devrait être la base de cet enseignement simultané des langues, car il faut que l'élève soit habitué à reconnaître le même mot malgré les changements qu'il peut éprouver dans les lettres qui le constituent.

Voici le mot *écrire* dans nos cinq langues.

f.	É	C	R	I		re
L.	S	C	R	I	B	ere
G.		G	R	A	PH	ein
A.	S	CH	R	EI	B	en
a.		W	R	I	T	e

J'ai détaché les désinences qui servent uniquement de marque de l'Infinitif. Quant aux radicaux je les ai disposés en colonne, en mettant l'une sous l'autre les lettres qui se correspondent.

Il n'est pas difficile de faire comprendre à un enfant comment *écrire* est identique à *scrib ere*. Le B a disparu

	sauf à reparaître sous forme de V
f. É C O L e	dans le participe présent *écri vant*.
L. S C O L a	Quant à l'S du latin elle est rempla-
	cée par l'É du français en vertu
f. É T U D e	de la même loi de permutation
L. S T U D ium	qui transforme *scol a* en *écol* e,
	stud ium en *étud e*.

Entre *scrib ere* et *graph ein*, il n'y a d'autre différence que celle de l'S qui manque au mot grec: l'addition d'une lettre, surtout au commencement d'un mot, est chose fréquente. Quant à la substitution du C au G, du B au PH, c'est-à-dire d'une gutturale à une autre, d'une labiale à une autre, rien de plus ordinaire. Je ne parle pas du changement de la voyelle : on peut dire que la voyelle est indifférente. Du reste A=I dans une foule de mots ; nous disons *fact eur* et *coëffic ient*.

COEF F I C ient	
F A C T eur	

Entre *graph ein* et *schreib en*, il n'y a pas plus de différence qu'entre *graph ein* et *scrib ere*. Le G grec est remplacé par une autre gutturale, le SCH allemand.

Entre *schreib en* et *writ e* la différence consiste dans la permutation, assez rare, du B en T, et la permutation, très ordinaire, de la gutturale SCH en W, qui est une labiale. On sait que *Guillaume* devient en anglais *William*.

Cet exemple indique les principaux phénomènes qui se produisent. Suppression et addition de lettres, changement de consonnes de même famille, permutation entre consonnes de familles différentes. On pourrait ajouter : suppression de consonne ; car dans *write* le W ne se prononce pas.

Il faut que l'enfant y soit habitué dès l'abord. Quand

on lui a justifié par de nombreux exemples un de ces phénomènes, qui s'expliquent d'ailleurs presque tous par des différences de prononciation, ou qui répondent à des besoins d'oreille, il n'éprouve plus aucune difficulté à reconnaître le mot ; il le voit, pour ainsi dire, à travers le vêtement étranger dont il peut être revêtu.

f. É C O L e
L. S C O L a
A. S CH U L e
a. S CHOO L

f. É C U M e
A. S CH AU M
L. S P U M a

f. É. C AI LL e
A. S. CH A L e

L. G R AD i, marcher
A. SCHR EIT en, marcher

De même qu'il voit *écol e* dans *scol a,* il le voit dans *schul e* et *school.* Il reconnaît *écum e* dans *schaum*, et, s'il est exercé à la permutation des labiales avec les gutturales, dans *spum a.*

Il retrouve *écaill e* dans *schal e.*

On lui a montré tout à l'heure, en comparant *graph ein* et *schreib en* que G = SCH. Il comprend à merveille qu'en traduisant ainsi G en SCH, on trouve identité entre le latin *grad i* et l'allemand *sch-reit en.*

Un élève qui est accoutumé ainsi à faire des *traductions de lettres* a déjà fait un grand pas dans l'étude des langues.

f. R O S eau
A. R OH R

Il a appris, je suppose, que l'R peut permuter avec l'S ; on lui a fait voir, par exemple, que l'allemand *rohr* est identique au français *ros eau.*

Il n'a pas de peine à comprendre qu'un même mot puisse en latin affecter la forme *jus* au cas-sujet et *jur* au cas-régime, et à reconnaître l'identité de la pensée

première dans les dérivés français de ces deux formes du mot latin.

J U S te — tice — tesse, etc.
J U R iste — idiction, etc.

Les lettres de l'alphabet sont les mêmes dans les cinq langues ; leurs propriétés sont les mêmes, parce qu'elles tiennent à la nature des choses. Peu importe qu'on soit grec, allemand, français ou anglais, c'est toujours avec les lèvres qu'on produit une labiale, et avec la langue sur les dents qu'on fait une dentale. Les transformations sont donc le résultat de lois générales qu'il est rationnel de commencer par étudier.

Préparé par cette étude de l'alphabet, qui, je puis l'assurer par expérience, ne rebute nullement le jeune âge, l'enfant aura triomphé par avance d'une des principales difficultés des langues, et notamment de la langue grecque.

Il sera exercé à la substitution des lettres, à leur doublement, à leur déplacement.

On lui aura fait voir qu'en français nous doublons fréquemment certaines labiales. Par exemple nous disons *nom*, et nous en tirons non pas *nom er* mais *nomm er*, *renomm ée*. Il lui sera aisé de comprendre que le grec a fait de même et que son radical LAB du verbe qui signifie *prendre* devient fréquemment *lamb*.

N O M
N O MM er

G. ε LA B on, j'ai pris
G. LAMB anô, je prends

La différence apparente de l'M au B ne l'arrête pas. On lui aura montré que l'allemand *lamm* (agneau) est devenu en anglais *lamb*.

A. L A MM agneau
a. L A MB agneau

	On l'aura accoutumé aux trans-
F *R* E M er	positions de lettres, notamment au
F E *R* M er	déplacement de la liquide; on lui aura
	montré que le Picard dit *fremer* la
F *R* O M age	porte pour *fermer* la porte, que le
FOU*R* M e	français appelle *from age* ce que
	l'Auvergnat appelle beaucoup plus

justement *fourme*, puisque le nom est tiré des *formes* dans lesquelles on fait le fromage ; et il ne s'étonnera point de ces déplacements si fréquents dans le grec.

		Il reconnaîtra
		klés is dans
		kal ein comme
A. B A *L* G	G. K A *L* ein	nous reconnais-
f. B *L* A GU e	G. K *L* Ê S is	sons *appel* dans
		appel er, lors-
A. D U *R* CH	A. SCH *N* EI D en	qu'on lui aura
a. TH*R*OU GH	f. S C I *N* D er	fait voir, au ta-
		bleau, l'allemand
f. P OU*R*	P OU*R* mener	*balg* dans le fran-
L. P *R* O	P *R* O mener	çais *blague*, l'al-
		lemand *schneid en*
		dans le français

scinder ou le latin *scin dere*, l'allemand *durch* dans l'anglais *through*, le latin *pro* dans le français *pour* : (du reste n'avons nous pas dit autrefois *pour mener* au lieu de *pro mener*) ?

En un mot, les divers phénomènes d'altération qui peuvent affecter les mots étant les mêmes dans nos cinq langues, il faut commencer par y habituer l'enfant.

Cela se fait au tableau noir, sans l'emploi de ces désignations qui effarouchent les jeunes esprits. A

quoi bon parler de métathèse? Est-ce que transposition ne rend pas exactement la même idée ? Le fait matériel du déplacement de la liquide sur le tableau en dit plus à l'esprit de l'enfant que tous les termes techniques.

Il arrive ainsi à constater l'identité d'une foule de mots qui lui constituent un vocabulaire commun aux cinq langues.

Les uns n'ont subi que peu de changements :

f.	P IE D	O R eille	G E *N* ou
L.	P E D	AU R	G E *N* u
G.	P O D	O T	G O *N* at
A.	F U SS	OH R	K *N* IE
a.	F OO T	EA R	K *N* EE

Les autres présentent des accidents plus variés :

f.	A G N eau
L.	A G N us
G.	A M N os
A.	L A M M
a.	L A M B

Dans l'exemple ci-joint on peut remarquer l'addition d'une L au commencement du mot, en allemand et en anglais, et la permutation de la gutturale G avec la labiale M.

Cette étude des lettres de l'alphabet, de leurs propriétés, de leurs affinités, de leurs hostilités, des accidents auxquels elles sont sujettes, intéresse l'élève par la variété même des transformations. Elle excite son imagination si vive, et de lui-même il s'exerce à faire les rapprochements, à reconnaître les changements, à expliquer les difficultés qui se présentent.

Par ce travail préparatoire il acquerra non seulement un vocabulaire déjà assez étendu, mais il pénétrera mieux dans le sens des mots.

Qu'on prenne, par exemple, le radical ST, qui a donné au grec le verbe *ist êmi*, au latin *st are*, à l'allemand *st ehen* â l'anglais *to st ay*, au français *est er*, *rest er*, et on en tirera une quantité prodigieuse de dérivés qui procédent de l'idée de *st abilité* renfermée originairement dans cea deux lettres.

f.	RE	S T		er
L.		S T		are
G.	I	S T	Ê	mi
A.		S T	EH	en
a.		S T	AY	

Le grec *epista mai*, savoir, ouvrira l'esprit sur l'allemand *versteh en*, anglais *understand*, et réciproquement. Ce que l'on sait véritablement, ce que l'on comprend bien, c'est ce qui est fixé dans l'esprit d'une manière *stable*.

G.	EPI	S T	A	mai,	je sais,
A.	VER	S T	EH	en,	comprendre
a.	UNDER	S T	A	ne,	comprendre

Nous venons de rencontrer deux mots composés. *epi sta mai*; *ver steh en*, cela nous amène à l'examen des mots composés.

Etude de la formation des mots composés.

On peut faire des leçons de mots comme on fait des leçons de choses. Dans celles-ci on prend un oiseau, par exemple, et on montre qu'il a une tête, un corps, des ailes, des pattes, etc., puis on explique à quoi sert tout cela.

Il faut procéder de même pour les mots composés qui sont si nombreux dans nos cinq langues, montrer qu'ils ont été tous fabriqués par le même procédé, et expliquer à quoi servent chacune des parties du composé.

RADICAL. — Dans tout mot il y a une idée ; elle est exprimée par un certain nombre de lettres, très restreint, qui constitue ce que nous appelons le radical, par une image empruntée au régime végétal. Les allemands l'appellent la tige du mot, par une autre image peut être plus saisissante, car, à droite et à gauche de cette tige, poussent d'un côté des préfixes et de l'autre des suffixes ; c'est une végétation qui se produit sur la tige, *stamm,* partie stable du mot.

F.		T	I	G		e
L.		T	I	B		ia
L.	S	T	I	P		es
G.	S	T	U	P		os
A.	S	T	A	M	M	

Mais gardons notre expression française en retenant que le radical est la partie essentielle du mot.

PRÉFIXES. — A la gauche de cette partie, qui est la pièce principale, viennent s'ajuster, dans les mots composés, un ou plusieurs morceaux qu'on appelle des préfixes.

A quoi servent-ils ? Pourquoi à gauche ?

Les préfixes sont eux mêmes des mots : ils représentent des idées ; si bien que nous les trouvons parfois à l'état de radicaux ; *intr are*, *entr er*, sont des verbes formés avec une préposition à laquelle on a ajouté une terminaison de verbe.

L'idée renfermée dans le radical doit être combinée avec celle contenue dans le préfixe, pour former l'idée nouvelle qui s'exprime au moyen du mot composé. *At trai re*, *dis trai re* représentent des idées fort différentes, dans lesquelles se trouve il est vrai l'idée de *tirer*, *traire*, mais profondément modifiée par les préfixes.

L.	T	*R*	A	H	ere
F.	T	I	*R*		er

Le préfixe a donc une importance considérable ; il peut faire changer l'idée du tout au tout. *Détruire* est le contraire de *construire*; c'est l'idée renversée.

Il est dans le génie commun des langues latine, germaine et grecque d'exprimer d'abord les idées accessoires et ensuite l'idée principale.

A. D A MPF B O O T
a. ST EA M B O A T

En allemand et en anglais, le mot accessoire, celui qui limite l'idée, qui la circonscrit, est placé le premier : *dampf boot*, *steam boat*. En français nous disons au contraire *bateau à vapeur*.

C'est pour cela encore que les adjectifs se placent avant les substantifs. S'il n'en est plus de même aujourd'hui, c'est que, nous autres français modernes, « nous avons changé tout cela. » Mais nos pères disaient le gué de blanque Taque, l'île de noir-Moutier, la rue du noir Lion.

C'est pour cela aussi que l'allemand et l'anglais rejettent le préfixe à la fin de la proposition, lorsque l'idée qu'il renferme est celle qui domine dans le sens du mot composé.

Comme, en général, le préfixe renferme l'idée accessoire, le latin et le grec le placent toujours avant le radical; c'est pourquoi le préfixe est à la gauche du radical. Comme nous lisons de gauche à droite, il se trouve énoncé avant celui-ci ; ce qui est conforme à la règle de formation des mots composés.

L'opération d'ajustement du préfixe devant le radical a souvent pour conséquence une déformation de l'un et de l'autre.

En latin, il arrive que la soudure des deux pièces entraîne la modification ou la disparition de la consonne qui termine le préfixe. Au lieu *d'adsister* nous disons *assister* (latin *assistere* pour *adsistere*). Au lieu *d'abmovible* nous disons *amovible*, (latin *amovere* pour *abmovere*, idée d'éloignement par déplacement). Même phénomène en grec, où nous voyons le préfixe APO se réduire à la voyelle A (qui prend alors le nom d'A privatif): *amnê stia* est un mot composé de APO et de MNÊ.

G. A M N Ê stia
F. A M N I stie

C'est l'éloignement de la pensée ; ce dont la pensée s'éloigne c'est ce qu'on oublie : voilà le sens de de notre mot français *amnistie*.

Si le préfixe peut être atteint dans sa consonne, il arrive souvent, en latin, que le radical est atteint dans sa voyelle, toujours par suite de l'opération d'ajustement. C'est pour cela que nous disons en français, après le latin, les *statuts* d'une société, et les *institutions* d'un pays. La voyelle a changé d'un mot à l'autre à cause à l'apposition, devant le dernier, du préfixe IN.

S T A T U T
IN S T I T U T ion

Ces quelques observations suffisent pour montrer toute l'importance du préfixe au double point de vue de la modification de l'idée et de la modification du mot qui en est le signe.

Puisque les préfixes sont des mots, souvent employés comme mots séparés et portant alors le nom de prépositions, il est naturel de les étudier, comme tous les autres mots, dans les cinq langues ; on verra qu'ils ont presque tous une origine commune.

Assurément ils ont, ainsi que bien d'autres mots, changé quelquefois d'acception ; exprimant alors des nuances, parfois même des déviations de l'idée primitive, que le professeur devra expliquer. Mais le fonds commun est le même dans nos cinq langues ; ainsi qu'on le voit dans les préfixes qui expriment l'idée d'éloignement, telle qu'on la trouve, par exemple, dans *abject*. Une chose abjecte est celle qu'on éloigne en la rejetant. — Le rapport de supériorité. — L'idée de direction vers une chose : *en* dans la phrase : *Je vais en Algérie*.

F.	A B	S U	r	E N
L.	A B	S U P	er	I N
G.	A P O	H U P	er	E N
A.	A B	UE B	er	I N
a.	O FF	U PP	er	I N

SUFFIXES. — Le mot, une fois constitué par la soudure du préfixe au radical, ne change plus de sens.

Il se conjugue, c'est-à-dire se joint avec des suffixes placés à sa droite, qui présentent l'idée, tantôt sous la forme du substantif ou du verbe, tantôt sous celle de l'adjectif ou de l'adverbe. Cette nouvelle soudure peut encore occasionner des déformations du radical.

Le mot conjugaison, restreint dans l'usage à l'adjonction, à droite du mot, des suffixes qui indiquent les temps, modes et personnes du verbe, doit prendre un sens plus étendu et s'appliquer en outre, non seulement

aux suffixes qui marquent, en grec en latin et en allemand, les cas d'emploi des substantifs et adverbes, ce qu'on nomme les désinences casuelles ou déclinaisons, mais encore à l'addition de tous les suffixes.

Je prends un radical, avec ou sans préfixes ; pour plus de simplicité, je le prends sans préfixe. C'est celui qui exprime la pensée — en grec NO U S.

Il existe dans nos cinq langues.

f.	CON	*N* AÎ	tre	
L.	GOG	*N* O	scere	connaître
G.	GIG	*N* O	skein	penser
A.	K	E *N* *N*	en	connaître
a.	K	*N* O W		connaître

Je veux avec cela désigner une chose, c'est-à-dire exprimer la pensée qu'elle fait naître dans mon esprit. Le mot qui exprimera cette pensée s'appellera pour cela le *nom* de la chose. Ce sera un substantif.

Pour marquer cette fonction de substantif j'ajoute, à la droite de mon radical NO, un suffixe :

f.		N O	m	
L.		N O	min	
G.	o	N O	mat	
A.		N A	me	
a.		N A	me	

(En latin et en grec je prends le cas-régime par ce que fort souvent le cas-sujet a été altéré. C'est pourquoi j'écris *no min* et non *no men*, *o no mat* et non *o no ma*.)

Pour transformer le substantif en adjectif j'ajoute des suffixes :

f.		N O	min al
L.		N O	min alis
G.	o	N O	mast icos
A.		N A	ment lich
a.		N O	min al

Pour présenter mon idée en action, c'est-à-dire pour en faire un verbe, je procède encore par suffixes :

f.		N	O	mm	er
L.		N	O	min	are
G.	o	N	O	maz	ein
A.		N	E	nn	en
a.		N	A	m	e

Pour donner à l'action exprimée par le verbe une forme de substantif, j'ajoute un suffixe à celui qui marque le verbe :

f.		N	O	min	at	ion
L.		N	O	min	at	ion
G.	o	N	O	mas		ia
A.	BE	N	E	nn		ung
a.		N	O	min	at	ion

(L'allemand emploie ici un préfixe affirmatif, BE; quant à l'anglais, il a pris comme nous le mot latin.)

Si je veux créer un adverbe avec mon radical, j'ai également recours au procédé du suffixe :

f.		N	O	mm	é ment
L.		N	O	min	at im
G.	o	N	O	mast	i
A.		N	A	ment	lich
a.		N	A	me	ly

(L'anglais reprend ici le radical allemand).

Le procédé est exactement le même dans les cinq langues.

Les suffixes sont donc de simples marques d'une fonction du mot: et on comprend alors pourquoi ils servent à la déclinaison, ce sont des marques du cas d'emploi; et à la conjugaison des verbes, ce sont des marques de personne, de temps, et de lieu.

Ils servent encore, sans que l'idée change, à exprimer l'augmentation ou la diminution, l'acception favorable ou défavorable, et autres nuances de l'idée.

C'est ainsi, entr'autres nuances, que se forment les comparatifs. Et là encore se révèle l'identité originaire des langues grecques, latine et germaine.

L'allemand, l'anglais et le grec font le comparatif en ER; le latin a également ce suffixe dans certains adjectifs qui sont de véritables comparatifs, comme *post er us ext er us*.

A. L A N G	a. L O N G	G. M A C R os
A. L Æ N G *er*	a. L O N G *er*	G. M A C R ot*er*os

Si l'allemand, l'anglais et le grec font le superlatif en ST, le latin le fait en SS.

LANG	LONG	MAC ros	LONG us
LÆNG *ste*	LONG *est*	MÊG i*st* os	LONG issimus

La même identité se retrouve dans la plupart des suffixes qui servent à la conjugaison des verbes.

On peut donner pour exemple le participe présent dont la marque est

en français	A N T
en latin	A N T ou E N T
en grec	A N T ou O N T
en allemand	E N D
en anglais	I N G

Il y a donc, pour les suffixes comme pour les préfixes, comme pour les radicaux, un fonds commun à nos cinq langues, non seulement dans les procédés de formation du mot, mais dans les morceaux eux-mêmes qui, par leur assemblage, constituent le mot composé.

Assurément, à côté des ressemblances il y a aussi de

nombreuses différences. Les indications générales qui précèdent comportent bien des exceptions. Mais le point essentiel est de bien pénétrer l'élève de l'identité de nos langues dans leurs principes fondamentaux, et de lui économiser le travail en lui enseignant dès l'abord les lois générales communes aux cinq idiômes qu'il doit apprendre.

Après l'étude des lettres de l'alphabet doit donc venir celle de la formation des mots composés.

Il faut exercer l'enfant à démonter pièce à pièce tous les mots qu'il rencontre dans n'importe quelle langue, à reconnaître celles qui ne sont qu'une marque de conjugaison, (dans le sens large indiqué ci-dessus) à dégager le radical du préfixe, et à combiner les deux idées qui s'y trouvent exprimées.

C'est un travail qu'il fait volontiers, qui l'intéresse, qui excite son intelligence, et qui l'oblige à préciser ses idées.

On lui demande ce que c'est qu'un synonyme. Il y trouve, en démontant le mot, deux idées ; *syn*, avec, et *onyme*, nom. Pour combiner les deux idées, pour que deux mots soient synonymes, il faut que l'un soit *avec* l'autre le *nom* d'une même chose. Si ces noms diffèrent entr'eux,c'est que là chose est envisagée à des points de vue différents.

L'enfant doit être habitué non seulement à démonter les mots, mais à faire lui-même le travail d'assemblage.

On l'exerce à souder le préfixe, puis à transformer le mot en verbe, en substantif, en adjectif, en adverbe, à y mettre les marques indiquant l'augmentation, la diminution, l'habitude, la possibilité, en un mot toutes les nuances dont il est susceptible.

Ces exercices, souvent répétés, toujours au tableau, donnent des résultats certains. L'élève se familiarise vite aux procédés de la fabrication des mots.

Il ne reste plus qu'à s'occuper des radicaux.

Je veux faire remarquer ici que, dès maintenant, même avec des professeurs différents, on pourrait introduire dans l'enseignement secondaire ces études préparatoires des lettres de l'alphabet et de la formation des mots composés.

Nos professeurs de grammaire latine grecque et française savent assez d'allemand et d'anglais, nos professeurs de langues vivantes assez de latin pour appliquer ce qui précède, c'est-à-dire exercer l'enfant aux substitutions de lettres et aux formations de mots. Les rapprochements entre les langues seraient incomplets à l'origine, mais se multiplieraient bientôt ; car, une fois tourné dans cette direction, l'esprit des professeurs et même celui des élèves en découvriraient chaque jour de nouveaux.

Plus tard un nouveau pas serait fait, et l'enseignement simultané pourrait être donné par le même professeur, ce qui offrirait un grand avantage, celui de l'unité de direction.

Mais il faudrait pour cela qu'à l'Ecole normale nos professeurs fussent préparés à donner cet enseignement complet des langues, et qu'un séjour à l'étranger les habituât à la prononciation de l'allemand et de l'anglais.

C'est seulement alors que la méthode donnerait tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre. Pourvu d'un bagage complet, le professeur pourrait approfondir l'étude des radicaux qui sont communs aux cinq langues, étude en vue de laquelle sont faites les indications qui suivent.

SECONDE PARTIE.

DE LA RECHERCHE DES COMMUNS RADICAUX

I. Des radicaux qui sont communs.

Nous voici en classe. Qui pourra me dire ce que c'est qu'une *classe* ?

JACQUES. — « C'est une réunion, puisqu'on fait des « classifications en réunissant des « choses semblables pour les mettre « dans la même classe : on en fait « le classement. Nous avons les classes de l'Institut ; on « parle de classes sociales. Il y a la classe en terme de « de marine qui comprend tous les gens de mer appelés « au service de l'Etat. Les soldats de l'armée de terre « font partie de la classe de telle ou telle année. Le mot « classe, en français est donc synonyme de réunion. »

f. C L A S S e

Jacques a raison. Mais pourquoi ne pas dire réunion ? pourquoi ce mot classe ? Un comice est aussi une réunion. Le mot signifie qu'on est venu ensemble, (*com it ium*) ce qui fait qu'on est réuni. Que signifie le mot classe ? — Vous paraissez le savoir, Georges ? Eh bien, dites.

L. COM I T ium

GEORGES. — « Cela signifie réunion par suite de con- « vocation, d'appel. Jacques a parlé de jeunes soldats

« qui font partie de la classe de telle année ; les affiches « du gouvernement portent : Appel « de la classe. Le mot vient du « grec : *Klé sis* signifie appel et « procède du verbe *kal ein* appe- « ler ; de *klê* à *kal*, il n'y a qu'une transposition de « liquide. »

G. K *L* Ê S is
G. K A *L* ein

Georges a raison. *klê=kla* et *kla=kal*. Le grec a non seulement *kal ein* appeler, mais *klaz ein*, produire un son. Il a non seulement *klé sis* convocation, mais *ek klê sia*, réunion par suite de convocation. Le latin a reproduit le mot *ec cles ia*, et nous en avons fait *église*. Le catéchisme dit que l'Eglise est la réunion des fidèles. Ils sortent de chez eux, (*ec*) parce qu'on les appelle, (*klaz ein*) et, par suite de cette convocation, (*klê sis*) ils se trouvent réunis.

G. KLAZ ein
G. EK KLÊS ia
L. EC CLES ia
F. É GLIS e

Georges a bien raison ; classe est un mot grec.

Jules. — « Moi, je croyais que le mot était latin. Nous « avons en latin *class is* qui veut dire flotte. Une flotte « est une réunion. Qu'elle ait lieu « par suite de convocation, je le « veux bien ; mais puisque *cla=cal* « en grec, il en est de même en « latin. Nous avons le verbe « *cal are* qui signifie appeler. On nous parle des

L. C *L* A S S is
L. C A *L* are

« *calata comitia*, comices par suite de convocation.

L. C A L endæ

F. C A L endrier

F. C A L endes

« Le latin avait les *cal endæ*: « c'était le premier jour du mois, « et à ce jour-là les prêtres con- « voquaient les fidèles d'alors « pour leur annoncer les fêtes « du mois. De là notre mot « *calendrier*. Ce qui prouve que « le radical *cal—cla* est latin, « c'est que les grecs n'avaient « pas de *cal endes*, et de là « vient l'expression renvoyer « quelqu'un aux *cal endes* grec- « ques. Classe est un mot latin.»

L. CAL umniari

F. CAL omnie

L. CON C I L ium

F. CON C I L e

F. CON C I L iation

F. RÉCON C I L iation

Jules a raison. J'ajoute que le latin *cal umni ari* signifie appeler en justice : on est passé de là au sens d'accuser, et enfin au sens d'accuser faussement, de là notre mot français *calomnie*. Les latins avaient aussi formé avec le verbe *cal are*, appeler, convoquer, un mot composé, *con cil ium*, où, par suite de l'apposition du préfixe, l'A est changé en I. Un *con cil e* est donc une réunion par suite de ce que ses membres ont été appelés (*cal are*) à venir ensemble (*con*). Nos mots *con cilia-tion*, *récon cil iation*, qui viennent du latin, procèdent de la même idée. Pour réconcilier les gens, il faut les appeler. On les met ainsi en présence ; ensuite on les met d'accord.

L. C L A S S ic um
L. C L A M or
L. C L A N G or

Jules a raison, classe est un mot latin, il signifie appel et procéde de l'idée de son. On le trouve dans *classicum*, trompette, l'instrument qui produit le son.

On trouve encore le même radical dans *clam are, clam or*, *clang or*. — Qu'avez-vous à dire, Fritz ? vous souriez.

L. C L A N G or
A. K L A N G
A. K L I N G en
A. K L I N G el
A. K L A G e

Fritz. — « J'ai à dire que « *clang or* est un mot allemand, « c'est ce que nous appelons « *klang*, sans suffixe ; cela veut « dire le son. Nous en faisons « *kling en*, sonner, *kling el* son- « nette. Nous en faisons *kla ge* « accusation, demande en justice ; « *klag en* a le sens de votre latin « *Calumniari*. Votre mot *classe* a donc un radical « allemand, de même que votre *calomnie*.

C *L* A
C A *L*
A. S CH A LL
A. S CH E LL e
A. H A LL
A. WIEDER H A LL

« Nous avons aussi « bien la forme CAL que « celle de CLA pour l'idée « de son. Car nous expri- « mons aussi le son par « *schall*, d'où nous avons « fait *schell e*, sonnette : « nous disons aussi *hall*, « d'où nous avons fait « *wieder hall*, l'écho, c'est- « à-dire le son qui retour- « ne. Moi, je prétends que « le radical est allemand. »

A.		K	L	A	T SCH	en
»		K	L	A	PP	en
»		K	L	A	PP	ern
»		K	L	A	PS	en
»		K	L	I	PP	
»		K	L	A	PP	
»		K	L	I	RR	en
»	GE	K	L	I	RR	
»		K	L	A	PS	e
f.		C	L	I	C	
»		C	L	A	C	
»		C	L	A	QU	er
»		C	L	I	QU	et
»		C	L	I	QU	eter
»		C	L	I	QU	etis

Fritz a raison. Le radical est allemand. Il se trouve dans *klatsch en*, *klapp en*, *klapp ern*, *klap sen*, tous verbes qui indiquent le bruit, dans *klipp, klapp*, *klirr en*, *ge klirr*, dans *klaps* qui veut dire *claque*.

Jacques. — « A ce compte « c'est un radical français; « nous disons *clic-clac*, tra- « duction exacte de *klipp-* « *klapp*, avec simple permu- « tation de labiale en guttu- « rale. Nous disons une « *claque*, *claquer*, *cliqueter*, « *cliquetis*. On ne peut pas « prétendre que nous ayons « emprunté cela aux alle- « mands. Ce radical est un « mot imitatif. »

f.	C	L	INQU		aillerie
f.	QU		INC		aillerie

Jacques a encore raison. Il pourrait même ajouter à son énumération le mot *clinqu ail- lerie* que nous avons proscrit pour le remplacer par *quinc ail- lerie*.

A.		K	L	A	G	e
G.	EN•	C	L	Ê		ma

Georges. — « On a beau « dire, c'est du grec. On a parlé « de demande en justice, Fritz « appelle cela *klage*. C'est le « grec *en clê ma*. On a parlé

« d'instruments pour produire
« le son, de trompette, de son-

G. GLOTTa
G. GLOSSa

« nette. Mais le premier et le
« plus naturel des instruments,
« celui qui nous sert à chaque
« instant pour nous faire enten-

G. KLÊSis
f. CLASSe

« dre, c'est ce que le grec
« nomme *glott a* ou *gloss a*,
« c'est la langue. On se sert de
« la *glotte* pour faire l'action
« d'appeler, *clêsis*. Et les élèves,
« ainsi appelés, entrent en
« *classe*. Tout cela s'enchaîne :
« le mot est grec. »

Jacques. — « Pas plus grec que français. Dans le
« discours familier nous disons quelquefois d'un homme
« qu'il a la langue bien pendue, mais au lieu de cela

f. CLIQUet
f. CLIQUe

« notre cuisinière dit qu'il a le
« *cliqu et* bien pendu. Ce qu'elle
« nomme le *cliquet* c'est la lan-
« gue. Je ne crois pas que le
« dictionnaire de l'Académie approuve le mot dans cette
« acception. Mais, en tout cas, on ne peut pas dire
« qu'il est renouvelé des grecs. Les cuisinières ne sont
« pas des savantes. Le radical est bien français ; on dit
« familièrement une *clique* pour exprimer ce que, dans
« un langage plus élevé, on nomme une petite *église*.
« *Clique* et *cliquet* valent bien *classe* et *glotte*. Le *cliquet*
« comme la *glotte*, c'est l'instrument qui produit le son.

A. GLOCKe
f. CLOCHe
a. CLOCK

Fritz. — « Et la *glocke* ? Elle ne
« produit pas de son ? Voilà un mot
« bien allemand, que les français ont
« pris pour en faire *cloche* et les anglais
« pour en faire *clock*. »

John, vous avez gardé le silence jusqu'à présent ; mais Fritz vous met en cause, n'avez-vous rien à dire ?

	JOHN. — « Je n'ai rien dit
a. C L A M our	« tant que j'ai reconnu en an-
» C L AI M	« glais vos mots latins et alle-
» C L A P	« mands. *Claim*, *clamour*, *clap*,
» C L A NG or	« *clangor*, *clang*, *clash*, *clatter*,
» C L A NG	« *challenge* ; j'avoue que ce
» C L A SH	« sont des emprunts comme
» C *L* A TT er	« *clock*. Cependant je demande
» CH A *LL* enge	« la permission de faire obser-
	« ver que nous avons en anglais
	« le verbe *call*, appeler, qui
» C A LL	« me paraît bien anglais. Je
	« crois pouvoir le revendi-
	« quer.

John pourrait bien avoir raison aussi.

Nous sommes en présence d'un radical commun à nos cinq langues, un de ceux qui expriment l'idée de son. Il n'est pas plus latin que grec, allemand que français. Les grecs ne l'ont emprunté à personne, ni les latins, ni les allemands non plus. Il appartient à tous au même titre, à titre d'héritage de leurs aïeux communs.

Retenez seulement comment nous sommes arrivés à le reconnaître : c'est en remontant l'ordre des idées dont je rétablis la déduction. En émettant le son (*klang-schall*) on appelle, (*clam are*, *kal ein*, *to call*) et par suite on réunit (*con cile, égli se*, *cla sse*).

L'idée première, celle à laquelle toutes les autres se rattachent par la relation de cause à effet, est celle du son. Elle est exprimée par un signe phonétique commun aux cinq langues.

Il y a donc des radicaux communs.

En peut-il être autrement ? N'est-il pas certain que les Latins, les Germains et les Grecs procèdent d'auteurs communs ? L'identité d'origine est aujourd'hui bien démontrée et se confirme de plus en plus à mesure qu'on se pénètre mieux de l'identité du langage des trois races. Nous ne connaissons ni les aïeux ni leur langue, mais Latins, Grecs et Teutons sont incontestablement des frères qui parlent, en la développant sans cesse, et en la modifiant suivant leurs besoins d'oreille ou de gosier, une langue commune, la langue paternelle.

Cette langue, dont nul monument écrit ne subsiste, avait son vocabulaire, ses formes grammaticales, son génie. Elle forme le fonds commun des idiômes grec, latin et allemand. Il ne s'agit point de la reconstituer ; l'entreprise serait aussi vaine qu'inutile ; mais on comprend combien il serait intéressant de recueillir et de coordonner les radicaux qui en proviennent.

Ce que nous avons dit sur le mot *classe* indique suffisamment le genre de travail à faire. Nous avons choisi à dessein un mot simple, comprenant uniquement un radical et une désinence, c'est l'exception ; la plupart des mots sont composés ; mais il est certainement très-possible de décomposer tous les mots de nos cinq langues et d'en dégager les radicaux.

Il est clair que des dictionnaires dans lesquels l'élève verrait forcément, par la différence des caractères employés, ce qui, dans chaque mot est préfixe, radical et suffixe, faciliteraient singulièrement ses études. Ils rendraient extrêmement aisés les rapprochements auxquels nous nous sommes livrés à propos du mot *classe*, et permettraient de grouper entre eux les radicaux qui, comme *cal-cla*, appartiennent à la langue commune.

II. Dissémination des radicaux.

On reconnaîtrait bientôt qu'ils ont eu des fortunes très diverses, ces vieux radicaux. Les uns ont prospéré ; on les retrouve partout. D'autres n'ont laissé que quelques rares descendants. Je les compare à des semences jetées dans des terrains différents, l'un latin, l'autre grec, l'autre teuton. Daus celui-ci la plante a bien levé, elle a cru et multiplié, ses rejetons sont nombreux. Dans un autre, la même semence n'a presque rien produit ; le terrain ne lui était point propice ; il n'en reste que quelques plantes isolées dont on ne saurait plus reconnaître l'espèce si on ne sortait du champ où on les rencontre. Mais, quand on en franchit les limites, on découvre,dans les terrains voisins, d'autres plantes semblables, celles-ci nombreuses et puissantes ; il est alors facile, en constatant l'identité de l'espèce, de reconnaître une commune semence.

Au dessert, on nous servit les fruits du jardin, de fort belles poires, des pommes superbes.

« *Schœnes Obst !* s'écria M. Müller.

N'est-ce pas que ce sont de beaux fruits ? Faites moi le plaisir de prendre cette pomme. Elle est bien mûre, tout à fait à point,et mérite le nom que vous lui donnez.

— Plaît-il ?

— Ah, c'est que j'ai fait allusion à votre mot *Obst* ; c'est un mot allemand qui s'explique par le grec ; du reste, en vous invitant à *prendre* cette pomme, je me suis servi d'un mot latin-français qui ne s'explique que par l'allemand.

— Toujours votre système.

— Toujours la langue commune, M. Müller. Mon *jardin*, c'est bien votre *garten*, mais c'est aussi l'*hortus* du latin. J'ai pris ce mot *jardin* à l'allemand, mais l'allemand n'avait pas copié *garten* sur *hortus*.

f. J A R D in
A. G A R T en
L. H O R T us

Cette *poire*, le latin l'appelait *pirum*, vous la nommez *birne*. Est-ce que vous avez volé vos *birnen* dans le jardin des latins ?

f. POIR e
L. P I R um
A. B I R N e

Voilà une pomme que vous nommez *apfel* ; en français nous avons des pommes d'*api*. En grec *apion*, c'est une poire. Croyez-vous qu'il n'y a pas corrélation entre *apfel*, *api* et *apion* ? — Attribuez-vous cela au hasard ?

A. A PF el
f. A P i
G. A P ion

Dans cette pomme, voilà des pépins que vous nommez *kerne*. C'est bien la même chose que *korn*, et *korn* c'est bien le latin *granum*, français *grain*. Vous nommez très-justement *kern* ce qui est en effet le *grain* d'où sortira le pommier.

A. K E *R* N
A. K O *R* N
L. G *R* A N um
f. G *R* AI N

— Cela, c'est possible, mais *obst* vous ne me l'avez pas expliqué ? J'avoue que je cherche en vain à quoi le rattacher en allemand. Je sais que *obst* veut dire fruit, j'entends le fruit qu'on mange, ce qu'on donne au des-

sert. Nous l'appelons *obst*, mais pourquoi ?... Je ne trouve pas.

— Un dictionnaire grec vous le dira. *Op ôra* c'est la saison des fruits : *ôra*, la saison, *op*, du fruit, c'est-à-dire de ce qui est mûr, de ce qui est cuit à point. *Op* provient du verbe *eps ein*, cuire, mûrir. A ce mot *op*, où le fruit est dénommé à raison de la circonstance de sa maturité, vous avez ajouté une marque de superlatif, *st*, et vous avez fait *obst*, qui signifie très-mûr. N'est-ce pas que ma pomme mérite bien son nom et qu'elle est à point ?

A.	O B	st
G.	O P	or a
G.	E P S	ein

— Très-bonne. Mais je n'aurais jamais cru que *obst* vînt du grec.

— Oh ! non, non, ne me faites pas dire cela. Ce n'est pas du tout ma pensée.

Aujourd'hui, dans l'état de nos langues modernes, nos relations entre peuples voisins amènent de véritables importations. Nous prenons des mots tout faits à l'anglais ou à l'allemand, comme autre fois les latins en ont pris aux grecs.

Nous avons des *wagons* — qui viennent d'Angleterre — et des *vaguemestres* — qui viennent de l'Allemagne. Nos voisins ne se gênent pas, à leur tour, pour prendre dans notre langue ce qui leur plaît et, somme toute, nous avons enrichi leur vocabulaire plus qu'ils n'ont augmenté le nôtre. Vous autres, Allemands, avez pris dans notre dictionnaire presque tous vos termes techniques d'art militaire, *corps*, *bataillon*, *compagnie*, etc., etc. — Voilà ce qu'on appelle des importations. Vous allez même jusqu'à fabriquer puur votre usage des mots français qui n'existent pas dans notre langue. — Vous souvenez-vous,

à Dresde, de cette enseigne où je vous fis remarquer « *Meubleur* » sur une boutique de tapissier?

— Très-bien, et cela vous fit rire de bon cœur.

— Mais je vous parle de tout autre chose. *Obst* ne vient pas plus du grec que *opôra* de l'allemand. Les deux mots ont une origine commune. Il n'y a pas là de père ou de fils, ce sont deux frères nés... de père inconnu. J'insiste là-dessus. C'est le fond même de mon systême.

Ainsi je vous disais que *prendre*, latin *prehendere* est un mot qui ne s'explique que par l'allemand. C'est bien l'action de la main, *hand*, qu'on trouve dans le verbe *pre hendere*. Cela ne veut pas dire que ce verbe soit un mot allemand. En latin ce malheureux mot est tout seul, sans famille, sans relations.

F. PR		E	N	D	re
L. PRE	H	E	N	D	ere
A.	H	A	N	D	

Comparez-le au mot allemand *hand*, alors vous lui trouvez des parents et vous comprenez à quelle famille il appartient.

— C'est peut-être un hasard; un exemple isolé ne prouve pas grand chose.

Nec vidisse semel satis est.

— Vous m'en donnez là un second. *Semel* veut dire une fois. Décomposez, vous trouvez *se* — qui se rattache très-bien à l'idée d'unité; il est de la famille de *singulus*.— *Se* une seule, *mel* fois. Où trouvez-vous ailleurs en latin le mot *mel* dans le sens de *fois*? Voilà encore un pauvre isolé.

L. SE	M	E	L
A. EIN	M	A	L

Ce n'est pas à vous que j'ai besoin de dire que ses parents sont en Allemagne. *Ein mal,* une fois, *zwei mal*, deux

fois, et ainsi de suite. *Mal* peut seul expliquer *mel*. Pas d'importation possible, *se mel* est bien du latin, du vrai latin comme *mal* est du véritable allemand.

f.	DÉ	F	E	N	D		re
f.	OF	F	E	N	S		er
L.	DE	F	E	N	D		ere
L.	OF	F	E	N	D		ere
A.		F	EI	N	D		

— Il y a là quelque chose. *Semel* me touche, je ne m'en défends pas.

— *Défendre*. Encore un mot français-latin de la même catégorie. Vous connaissez *de fendere* et *of fendere*, mais connaissez-vous en latin le verbe *fendere* ? Voilà donc deux dérivés latins, biens latins, et le verbe simple, sans préfixe, n'existe pas. Mais prenez votre mot allemand *feind*, ennemi, et vous comprendrez le latin. *Offendere*, c'est aller au devant de l'ennemi, (*ob feind*) *de fendere*, c'est repousser l'ennemi. Vous le voyez, la langue commune, M. Müller. Il n'y a qu'elle pour expliquer cela.

— Mais enfin vous sortez des voies ordinaires, des idées reçues, de ce qui est depuis longtemps consacré.

— Je ne dis pas non.

f.	CON	S	A	C	R	er
f.		S	A	C	R	er
L.		S	A	C	R	are
A.		S	E	G	N	en
A.		S	A	G		en

Mais savez-vous ce que c'est que *con sacrer* et *sacrer*? Mots latins, aussi latins que possible. Eh bien! pour moi c'est encore l'allemand qui les explique. On sacre par la

parole et pas autrement, *sacrare* et *benedicere*, consécration et bénédiction, c'est tout un à l'origine. *Sacr are* c'est *sag en*, et la preuve c'est que *sacr are* se traduit en allemand par *segn en* qui se rattache incontestablement à *sag en*. *Sacr are*, *sag en*, et *seg nen* ne sont qu'un même mot.

f.	PRÉ	S	A	G	e
L.	PRÆ	S	A	G	ium

Est ce que les latins n'ont pas *præ sag ium*, *pré sag e*, qui veut dire assurément prédiction ? *Sacrare* et *præsagium* sont sans explication dans le latin, mais *sagen* et *segnen* les éclairent d'un jour certain.

Langue commune, je persiste dans mon idée.

On en trouve la preuve presque à chaque mot : vous vous appelez *Müller* ; le nom vient de *mühle*, comme notre nom *meunier* vient de *meule*. *Mola* en latin, *mühle* en allemand, *mulê* en grec, langue commune.

f.	M	EU	N	ier
f.	M	EU	L	e
L.	M	O	L	a
G.	M	U	L	ê
A.	M	ÜH	L	e
A.	M	Ü	LL	er
a.	M	I	LL	

Voilà du *vin* : vous le nommez *wein*, le latin *vinum*, le grec *oinos* ; langue commune.

Le V n'apparaît pas dans *oinos* : cela ne prouve pas qu'il n'a pas existé. Il y a ainsi des lettres qui disparaissent. Tout à l'heure, vous avez été assez aimable pour appliquer votre épithète de *schœn* à mon pâté de foie gras que vous

f.	V	I	N	
L.	V	I	N	um
G.		OI	N	os
A.	W	EI	N	
a.	W	I	N	e

L. A N S er
G. CH Ê N
A. G A N S

appelez *gænseleberpastete*. L'oie, en allemand *Gans*, s'appelle *chên* en grec, vous ne me contesterez pas l'identité sans doute ? Mais le latin la nomme *anser*. Eh bien ! je prétends qu'*anser* c'est le mot *gans* auquel il manque un G.

L. G I N G ire

Ne vous récriez pas, voici ma preuve ; en latin, crier comme une oie c'est *gingire*. Voyez-vous le G reparaître ? *Gingire* prouve que le latin a dit originairement *ganser*. *Chen*, *gans*, *ganser*, sont un même mot de la langue commune.

Mais videz votre verre, nous allons prendre le café en fumant un cigare.

Et nous changeâmes de conversation, car le café et le tabac n'appartiennent point à la langue primitive.

III. Des radicaux primitifs.

On ne peut évidemment se rendre compte d'une langue qu'en la comparant avec les autres, (j'entends s'en rendre un compte exact) puisqu'elle renferme des radicaux dont le sens vrai n'apparaît que dans une autre langue.

C'est ce qui rend nécessaire la recherche et le classement des radicaux communs.

Mais, si on entreprend cette recherche, on arrive bientôt à cette conviction que les radicaux de nos mots sont eux-mêmes des composés et que, pour en pénétrer le sens, il faut en dégager le radical primitif.

Je reviens au mot *classe*. Grammaticalement il est formé d'un radical *class* et d'un suffixe de désinence, *e*.

Que nous n'ayons point égard à cette désinence, cela va de soi ; mais dans les comparaisons auxquelles nous nous sommes livrés, est-ce que nous avons pris dans son intégrité le mot *class* ? Non , nous avons sans hésitation supprimé la dernière consonne, *ss*, et nous pensons que le lecteur ne nous en a pas su mauvais gré. De même nous avons supprimé *m* dans *clamor*, *g* dans *klage*, *ng* dans *klang*, *qu* dans *cliquet*, *tt* dans *glotte*, et nous avons admis un radical commun, *cla*, *cli*, *glo*, qui est indépendant de la consonne dont il est suivi. Nous avons par conséquent décomposé le radical grammatical en une partie fixe, et une partie variable, formée d'une consonne à droite, que nous pouvons nommer une consonne suffixe. Cette consonne est tantôt une labiale-liquide, M, une gutturale, G, NG, QU, une dentale, TT, une sifflante, SS.

Y a-t-il permutation entre consonnes de famille différentes ?

Cela est certain pour *gloss* et *glotte*, où la sifflante permute avec la dentale ; on peut penser qu'il en est de même pour *cliquet* et *glotte*, car une gutturale permute souvent avec une dentale. Fabius n'était appelé *Cunctator* que parce qu'il répétait sans cesse : *tunc*, *tunc*, alors, alors nous verrons. Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail des permutations de consonnes.

Ce qui est certain, c'est que cette consonne-suffixe, qui peut constituer une variante du mot et servir à nuancer l'idée, n'altère point l'idée principale qui est tout entière contenue dans le radical restreint à CLA.

On peut se demander si cette idée du son a besoin, pour être représentée, des trois lettres du radical CLA.

Assurément non ; car l'idée de son est aussi dans *explosion*, dans *plaudere* par conséquent. Les applau-

dissements ne diffèrent des acclamations que par l'organe qui produit le bruit. C'est avec les mains qu'on applaudit, (allemand *hænde klatschen*) c'est avec la voix qu'on acclame. Dans les deux cas on fait du bruit. Entre les radicaux PLAU et CLA, il n'y a d'autre différence que celle d'une

f.	ex	PL O	S	ion
L.		PLAU	D	ere
f.	ap	PLAU	D	ir
f.	ac	CL A	M	er
A.		KL A	TSCH	en
A.	hände	KL A	TSCH	en

labiale à une gutturale. Or, la permutation est fréquente de l'une à l'autre ; nous avons vu déja que SPUMA=ÉCUME. On peut donc admettre que PLAU= CLA. Il y a alors identité entre *l'applaudissement* français et le *hœnde klatschen* allemand, *claquer* des mains.

L'allemand a *plautz*, bruit, fracas, *platz en*, faire explosion, *plaud ern*, bavarder, tous mots qui procèdent incontestablement de l'idée du son.

A.	P	L	AU	TZ	
A.	P	L	A	TZ	en
A.	P	L	AU	D	ern

Le latin a *plang ere*, dont le radical est évidemment le même que celui de *clang or*, sauf la permutation de P en C. Dans *plang ere* on trouve certainement l'idée du son, et ainsi on s'explique que le mot *plainte* soit la traduction littérale et exacte de *klage*.

L.	P	L	A	N	G	ere
L.	C	L	A	N	G	or
f.	P	L	AI	NT		e
A.	K	L	A	G		e

Il faut donc reconnaître que l'idée du son peut être aussi bien représentée par le radical PLA que par CLA.

La consonne initiale peut être changée sans que l'idée soit altérée.

Cette consonne initiale est-elle indispensable à l'expression de l'idée du son ?

Essayons de la supprimer tout à fait. Nous aurons un radical LA. Et en effet l'allemand *laut* signifie le son. Nous en avons tiré les mots *luth* et *luthier*. De là vient l'allemand *lied*, chanson, et par suite le vieux français *lai*, *vire lai*. L'allemand *lallen* exprime le bégaiement de l'enfant. En latin *lall are*, c'est chanter pour endormir un enfant.

A.		L AU T	
A.		L IE D	
f.		L AI	
f.	VIRE	L AI	
f.		L U T H	
f.		L U T H	ier
A.		L ALL	en
L.		L ALL	are

Du radical CLA—CAL nous pouvons donc extraire un radical primitif LA—AL qui exprime l'idée de son.

Nous avons effectivement la forme AL comme la forme LA. L'idée du son existe avec redoublement dans le grec *alal azein*, *olol uzein*, pousser un cri, dans le latin *ulul are*, comme dans l'allemand *heulen*.

	L A	
	A *L*	
G.	A L A L	azein
G.	O L O L	uzein
L.	U L U L	are
A.	HEU L	en

Ainsi la consonne de gauche n'est qu'une consonne-préfixe comme celle de droite est une consonne-suffixe.

Nous sommes donc amenés à cette idée que nos radicaux grammaticaux sont eux-mêmes des composés et qu'ils ont été formés au moyen de l'addition de préfixes et de suffixes venant s'accoler à un radical primitif très-simple.

Il est, en effet, bien naturel de supposer que nos premiers pères ont pratiqué dès l'origine le procédé que nous avons employé depuis pour la formation de nos mots composés. Ce procédé est dans le génie de notre race. Il est passé, de l'état embryonnaire où nous le trouvons dans nos radicaux, à l'état de complet développement où nous le constatons dans les langues grecque, latine et allemande.

Mais comme il convient de ne point laisser de doute sur un fait si important, nous allons essayer de justifier notre théorie sur la formation du mot par une opération inverse de celle à laquelle nous nous sommes livrés sur le mot *classe*. C'est en remontant vers l'idée première, celle du son, que nous avons constaté le radical primitif qui en est le signe. Partons au contraire d'une idée première, et voyons si, dans celles qui en découlent, le signe de cette idée première n'est pas additionné de préfixes et de suffixes. C'est surtout des préfixes qu'il y a lieu de s'occuper, car il ne peut guère y avoir de difficulté quant aux suffixes, ainsi que nous l'avons fait observer.

Je crois que l'idée de l'œil est une des plus anciennes. L'œil joue un rôle considérable dans la vie de l'homme. De tous nos organes, c'est celui qui a les relations les plus constantes et les plus intimes avec notre esprit. C'est par lui que nous concevons ; par lui surtout qu'à

défaut de la parole nous communiquons notre pensée.

G.	O	P	
L.	O	C	
A.	AU	G	e

Le radical qui exprime l'idée de l'œil est OP, OC AUGE.

G.	L	U	K	os
L.	L	U	P	us
G.	L	U	P	ein
L.	L	U	G	ere

Je crois inutile de prouver que OP=OC. La permutation de labiale à gutturale est, je le répète, extrêmement fréquente. Le grec dit *luk os* quand le latin dit *lup us*, et *lup ein* quand le latin dit *lug ere*. Au reste, on va voir dans les dérivés du mot se produire ces permutations de P en G ou C.

F.	ŒI		l
L.	O	C	ulus
A.	AU	G	e
a.	E	Y	e

Du diminutif *oc ulus* nous avons fait œil par une transformation bien connue. De même l'anglais a tiré *eye* de *auge* par une transformation régulière de G en Y. Prenons donc, tel qu'il est, sans rechercher s'il ne se rattache pas à quelque idée plus générale, le radical OP—OC.

Que fait-on avec l'œil ? On regarde. Il est aisé de comprendre que parmi les mots qui expriment cette action de l'œil, il s'en trouvera qui renfermeront le radical de l'œil, OP ou OC. Et si notre opinion est juste, on aura placé à gauche de ce radical un préfixe qui constituera cette variante de l'idée de l'œil.

En effet, *regarder* se dit en

L.	S	P	I	C		ere
G.	S	C		O	P	ein
A.	S	CH	AU			en

L'identité des trois mots est manifeste, quoique l'allemand ait laissé disparaître le G de AUG. En comparant

le grec au latin on constate deux fois la permutation du P et du C, de la labiale pour la gutturale.

f.	TÉLÉ	S	C	O	P	e
f.	PER	S	P	I	C	ace
f.		S	P	E	C	tacle
A.		SCH	AU			spiel

Nous trouverons donc l'idée de l'œil dans les nombreux dérivés qui ont été formés avec *scop*, *spic*, *schau* ; dans *téle-scope*, dans *perspicace*, dans *spectacle*, dans *schauspiel* etc., etc ; le nombre en est très grand. J'en veux seulement faire remarquer deux.

L.	S	C	O	P	us
G.	S	C	O	P	os
A.	S	CH	EI	B	e

Le but, c'est l'objet du regard. Il se nomme en grec *scopos*, en latin *scopus*, en allemand *scheibe*. Ici l'identité est complète. Mais si on regarde le but pour l'atteindre, il faut regarder l'écueil pour l'éviter. L'écueil se nomme en grec *scopelon* et en latin *scopulus*,

f.	É	C	UEI		l
Italien	S	C	O	G	lio
L.	S	C	O	P	ulus
G.	S	C	O	P	elon

qui, en passant par l'italien *scoglio*, où la gutturale est venue remplacer la labiale, est devenu en français *écueil*. Nous y pouvons lire avec un léger changement d'orthographe, notre mot *œil*. On peut dire qu'ici l'idée originaire d'œil, le radical primitif, saute aux yeux.

Comment a-t-on exprimé ce qui frappe l'œil ? Ce qui est lumineux, blanc, ce qui est voyant ?

Encore par le même procédé, avec une consonne préfixe, la liquide L, devant le radical de l'œil.

Pour rendre l'idée de luire, de briller, le grec a dit *lamp ein*, le latin *luc ere*, l'allemand *leucht en*.

L.	L	U	C	ere
G.	L	A	MP	ein
A.	L	EU	CHT	en

Dans *lampein*, la labiale est doublée au moyen d'une M, comme nous la doublons dans « commencement », comme elle est doublée dans *lamb anein*, prendre, pour *lab ein*.

Ap (ou *amp*) pour *op* ; *uc* pour *oc, eucht* pour *aug*, voilà le radical de l'œil.

Le même radical se retrouve dans des substantifs qui signifient lumière, dans des adjectifs qui signifient voyant, blanc.

Lamp as, *luch nos*, *lux* pour *lucs*, *lu men* (ou le C disparaît) *licht*, anglais *light*, lumière, *lampr os*, brillant, *leuk os*, blanc, *leuc a*, borne blanche, d'où vient *lieu e* en français parce que chaque lieue était marquée par une borne blanche. Nous remarquons dans le mot *lieue* notre mot *yeux*. L'orthographe seule diffère. Il y a dans *lieue* le radical des *yeux*.

f.	L	U			mière
L.	L	U	X		
L.	L	U			men
G.	L	U	CH	N	os
G.	L	A	MP		as
G.	L	A	MP	R	os
A.	L	I	CHT		
a.	L	I	GHT		
f.	L	IEU			e
L.	L	EU	C		a
G.	L	EU	K		os

Que l'idée de la lumière se soit confondue, pour ainsi dire, avec celle de l'œil dans l'esprit de nos premiers

pères, on le conçoit sans peine. Il suffit d'étudier l'enfant au berceau. A peine ouvert, son œil se tourne vers la lumière. Si on déplace la lampe, il suit la lampe. L'œil ne quitte pas la lumière. Du reste en grec *augê* signifie tout à la fois la lumière et les yeux.

L'action de regarder, que nous avons vue exprimée par *scop ein*, *spic ere, schau en*, est aussi rendue en allemand et en grec par un mot formé du radical de la lumière devant lequel se place une consonne, B. Le grec dit *blep ein*, l'allemand *blick en*. En allemand *Blick,* c'est le regard et *blitz*, c'est l'éclair.

G.	B	L	E	P	ein
A.	B	L	I	CK	en
F.	BIN		O	C	le
F.	BES		I	C	les

Dans *blep ein* et dans *blick en* on reconnaît sans peine l'idée de l'œil, comme dans *scop ein* et *spic ere*. L'allemand a transformé son AUG en ICK absolument comme nous transformons OC en IC quand nous disons *bin oc le* et *bes ic les*.

S'agit-il d'attirer l'œil, de le frapper par un signe, d'indiquer, d'enseigner ? Toujours même procédé de formation du mot : apposition d'une consonne préfixe devant le radical de l'œil, d'une dentale, qui peut dégénérer en une sifflante.

L.	IN	D	I	C	are
G.		D	EI	K	nunai
A.		Z	EI	G	en

Montrer se dit en grec *deik nunai*, en latin *in dic are*, en allemand *zeig en*.

L.	D O C	ere
a.	T EA CH	
f.	D OI G	ts
L.	D I G	iti
G.	D A C T	uloi
f.L. IN	D E X	
A.	Z EI G	er
f.	S I G N	e
L.	S I G N	um
G.	T E K	mêrion
a.	Z EI CH	en

Enseigner (nos paysans disent encore d'un bon instituteur ; c'est un homme qui *montre* très-bien) c'est *doc ere* en latin, *teach* en anglais.

Les doigts nous servent à montrer. C'est pourquoi ils se nomment *dact uloi* en grec, *dig iti* en latin, *doig ts* en français ; il en est un qui est spécialement employé à cet usage ; nous le nommons d'après les latins *indec s* (*index*), les allemands disent *zeig er*.

Le *sign e* à l'aide duquel on appelle l'œil, se nomme en grec *tek mêrion,* en latin *sign um*, en allemand *zeich en*.

Mais je m'arrête.

Les exemples qui précèdent suffisent à établir comment ont été formés les mots qui renferment l'idée de l'œil, et d'une façon générale quel a été le procédé de formation du mot.

Devant un radical primitif on a apposé des préfixes qui ont nuancé l'idée. Ces préfixes ont souvent leur importance pour ainsi dire personnelle. On a pu remarquer avec quelle persistance on rencontre la liquide L devant le radical de l'œil pour exprimer l'idée de la lumière.

On est donc amené à décomposer les radicaux grammaticaux pour en dégager le radical primitif qui est le signe de l'idée première, de la génératrice.

C'est à cette condition seulement qu'on peut arriver à l'intelligence véritable du mot.

J'ouvre un dictionnaire anglais et je vois que le verbe *look* signifie aussi bien regarder que paraître. *Look here* ! regardez ici. *You look very pale,* vous paraissez très-pâle. Pourquoi ce double sens ? Je m'en rends compte en me disant que dans *look* j'ai un dérivé de l'idée de l'œil représentée par *ook*, et que l'œil peut être considéré au point de vue actif comme au point de vue passif. Il est actif quand nous regardons, il est passif lorsqu'une chose nous apparaît. Il arrive souvent qu'un même radical présente les deux sens actif et passif. C'est ainsi qu'à côté de l'idée du latin *doc ere,* montrer, enseigner, nous pouvons placer le grec *dok ein* qui veut dire paraître. Les deux radicaux sont identiques. Les sens sont différents, mais entre ces deux sens le lien s'établit naturellement si on remonte au radical de l'œil, *oc*, à l'idée première.

a. L OO K

L. D O C ere

G. D O K ein

J'ouvre un dictionnaire allemand et j'y vois que le mot *scheu* signifie, comme substantif, la peur, comme adjectif, timide, ombrageux. *Sich scheu en vor...* C'est avoir peur de... Tout cela ne satisfait pas mon esprit. Pourquoi *scheu* veut-il dire peur ? *Scheu* vient de *schau en*,

A. S CH EU

A. sich S CH EU en

regarder. *Au* devenu *eu* réprésente l'idée de l'œil. Alors tout s'explique ; je vois cet œil inquiet de la peur ; je vois ce regard mobile de l'homme ou de l'animal qui cherche autour de soi (*sich*) si rien ne revèle le danger qu'il voit ou qu'il croit voir devant lui (*vor*).

Le mot n'est plus une formule vide de sens imposée à ma mémoire. Il y a une image dans ce mot *scheu*, c'est un tableau vivant de la peur qui se présente à mon esprit.

J'ouvre un dictionnaire français et j'y trouve le mot « *abominable* » je le démonte, suivant la règle, et je retranche « *able* » marque d'adjectif, « *min* » marque de substantif ; il me reste un préfixe *ab* dont le sens est bien connu, c'est l'idée d'éloignement, et un *o* pour radical, une voyelle, rien de plus.

Que veut dire *abominable* ?

Je sais que les adjectifs en *able* sont faits avec le radical de l'infinitif latin. De *cap ere* on fait *cap able*, de *negoti ari* on fait *négoci able*. J'ouvre donc à son tour mon dictionnaire latin et j'y trouve « *abominari* » repousser avec horreur.

Pourquoi *abominari* veut-il dire cela ?

Je me reporte au substantif *omen—omin*, avec lequel on a fait le verbe *abominari*. Il me répond qu' « *omen* » signifie présage. Comment de l'idée de présage, combinée avec l'idée d'éloignement, est-on arrivé à l'idée de repousser avec horreur ? Une chose abominable serait donc celle dont on éloigne le présage ? Est-ce bien là le sens ? Non, mon esprit ne peut être satisfait d'une telle explication. Elle ne rend pas compte de l'acception du mot français ; d'ailleurs, je ne comprends pas comment il

f. AB O min able — y aurait dans cette lettre *o* l'idée de dire, et de dire d'avance, de prédire.

Je cherche dans une autre langue un mot semblable. Je trouve en grec *omma*, la chose qu'on voit, où le radical de l'œil, *op*, s'est changé en *om* au contact du suffixe *ma*; c'est l'effet de la soudure. Cette fois j'ai trouvé.

L.	O		men
G.	O	M	ma
G.	O	P	ma
L.	O	C	men
L.	O		men
f. AB	O		min able

L'explication d'*omen* se fait toute seule. Le sens propre est celui d'*omma*, ce qu'on voit. Comme les latins, gens fort superstitieux, tiraient des présages de ce qu'ils voyaient, *omen* a pris chez eux le sens de présage. Ils ont restreint à cette acception un mot dont la forme première a dû être *oc men* et qui appartient à l'idée de l'œil. *Oc men* est réduit à *omen* comme nous avons vu *lucmen* réduit à *lumen*. Dans *abomin* j'ai l'idée de l'éloignement (*ab*) de l'œil (*o*). En effet, on détourne l'œil d'une chose « abominable »; l'horreur, la répulsion qu'elle inspire fait qu'on ne veut pas la voir.

A.	S	CH	AU	en
A.	S	CH	EU	
A. AB	S	CH	EU	lich

Nous trouvons la confirmation de cette interprétation dans le mot allemand qui traduit l'adjectif « abominable » C'est *ab scheu lich*: *scheu* vient de *schau en*, regarder et *ab scheu* présente l'idée de détourner le regard. Une chose abominable est celle dont nous éloignons les yeux.

Il faut donc remonter aux radicaux primitifs pour expliquer le vrai sens des mots de nos diverses langues. C'est en cherchant l'idée première, celle du son, que nous avons trouvé le lien entre *classe*, *glotte* et *laut*; c'est en partant de l'idée première, celle de l'œil, que nous avons établi le lien entre *ab scheu lich* et *a bo min able*.

IV. De la recherche des radicaux primitifs.

Comment découvrir ces radicaux primitifs ?

Suivant nous, c'est surtout par le raisonnement.

Non pas que nous méconnaissions l'importance que doit avoir en pareille matière la forme du mot. Il est trop évident que, lorsque les mots ne sont point altérés, ou qu'un historique certain permet d'en restituer les formes anciennes, le travail est singulièrement facilité. si je rencontre *spectacle* et *télescope*, je n'hésite pas ; j'en dégage aisément le radical primitif, celui de l'œil.

Si je trouve le mot *soupçon*, l'historique m'apprend qu'il s'est écrit *souspechon* et qu'il vient de *suspicion*; je retrouve aisément l'idée de l'œil.

f.		S	P	E	C	T	acle
»	TÉLE	S	C	O	P		e
»	SU	S	P	I	C		ion
»	SOU	S	P	E	CH		on
»	SOU		P		Ç		on

Mais la forme des mots est souvent trompeuse. Elle ne suffit pas à en éclaircir le sens, puisqu'il y a des mots absolument identiques et qui ont des significations diverses.

Comment savoir si on a affaire à des radicaux différents, quoique d'apparence semblable, ou à un même radical ?

C'est au raisonnement qu'on doit recourir avant tout.

En ouvrant un dictionnaire grec, j'y trouve le mot qui signifie *commencement*. — *arch ê.*

Je remarque qu'il signifie aussi *commandement*. Voilà ce que je cherchais, un même mot, absolument le même, qui a deux sens bien différents.

Il peut exister un lien entre ces deux idées qui, au premier abord, n'ont aucun rapport entre elles, le *commandement* et le *commencement*.

C'est d'abord à la réflexion que je demanderai ce lien. Si elle me le donne, il me sera possible de dégager dans ce mot *arch ê* un radical primitif, dont je constatérai l'existence en vérifiant ensuite si ce radical est commun à d'autres mots et s'il correspond au lien des idées qu'ils expriment.

J'étudie d'abord le fait de commencer et celui de commander.

Les voici en action.

On va commencer la construction d'une caserne. Il y a grande cérémonie pour la pose de la première pierre. Je regarde le défilé et je vois passer le régiment, colonel en tête.

On *commence* par la *première* pierre.

Le colonel qui *commande* son régiment, marche le *premier*.

De tout temps ceux qui commandent ont la première place. On les appelle des *princes*, des *præfecti*, des *présidents* etc.

f.	P R E M	ier
f.	P R I N	ce
L.	P R Æ	fectus
f.	P R É	sident

Voilà donc l'idée commune, celle de *premier*.

Maintenant voyons si du mot *arch ê* on peut dégager un radical exprimant cette idée de premier.

A S
A R

Le premier de tous les nombres, l'unité, se nomme *as* ; nous nous servons encore de ce vieux mot au jeu de cartes. *As=ar* comme *jus=jur*, comme *rohr=ros* eau. Donc, dans *arch ê*, nous pouvons détacher *as* comme exprimant l'idée de premier.

A. E R st

En allemand, « le premier » se nomme *der erste*. Je retranche *st*, marque de superlatif, il me reste *er* comme radical exprimant l'idée de premier. Il va de soi que *er=ar*.

A. OB E R st
G. A R CH onte

Le colonel se nomme en allemand *ob erst*. Je puis le nommer en grec *arch onte*. Ce sera le même procédé de dénomination.

C'est le *præ fectus* ; celui qui marche le premier.

F. A R CH evêque
F. A R CH iduc
A. E R Z bischof
A. E R Z herzog

L'arch evêque, *l'arch iduc*, en allemand *erz bischof*, *erz herzog* sont au-dessus des évêques et des ducs, ils ont *priorité* de rang.

G. A R istos

Ar ist os est absolument identique à *erst*. Il est formé de *ar* et d'une marque de superlatif. Il signifie donc aussi « tout le premier ». Le dictionnaire traduit il est vrai par « excellent, très-brave, le meilleur » mais ce sont des idées

dérivées, dont celle de *premier* est le lien commun. Au surplus il ajoute que « *oi aristoi* » ce sont les principaux du pays ; les principaux sont bien les *premiers*.

f. A R istocratie

Ainsi l'aristocratie est le gouvernement des premiers, des *principaux*, des *princes*, *der ersten*, *der fürsten*, *principum*, *tôn aristôn*.

Le déjeuner, le *premier* repas se nomme en grec *ar iston*.

G. A R iston
L. O R iri
f. O R igine
A. U R vater
A. U R sache

Donc *ar* est bien le radical exprimant l'idée de premier. Il se retrouve sans changement dans *or iri*, *or igine*, car la voyelle est sans importance, dans le préfixe allemand *ur*, qui exprime l'origine : *Ur sache*, la chose première, la cause.

G. A R CH ê
A. E R st
a. F I R st
A. F Ü R st

De même qu'à la droite de ce radical *ar* nous trouvons une lettre, *ch*, espèce de suffixe, qui peut servir à caractériser une variante de l'idée contenue dans *ar*, de même nous pouvons trouver à la gauche une lettre formant préfixe. C'est ainsi que *er st* devient en anglais *first* et que de *erst*, *premier*, les allemands tirent *fürst*, *prince*.

Nous pouvons aller plus loin. De même que *cal*=*cla*, *ar*=*ra*. Notre radical peut donc prendre une nouvelle forme où la liquide précède la voyelle. Et en effet si l'al-

lemand a *fürst, premier, prince,* il a *früh*, de bonne heure, le matin, à la *première* heure. Le *frühstück* allemand c'est l'*ariston* grec, le *premier morceau* que l'on mange. *Früh* a pour traduction exacte *prôi* en grec. *Prôi* conduit au latin *pro, præ, pri mus, pri or, prin ci- pium*. Nous sommes bien dans l'idée de *premier*.

A.	F R Ü H	
G.	P R Ô I	
L.	P R O	
»	P R Æ	
»	P R I	mus
»	P R I	or
»	P R I N	cipium

Nous voici donc ramenés par le *lien des mots* à ce que nous avions trouvé par le *lien des idées*. Les deux opérations aboutissent au même résultat. La preuve est faite. Nous avons un radical primitif, *ar=ra*.

Cette exemple montre de quelle importance est en pareille matière la filiation des idées.

C'est par elle qu'on a le moyen de contrôler les indications souvent douteuses qu'on peut tirer de la forme d'un radical.

Donc, c'est elle surtout qui doit servir de guide ; car les idées primitives, ces génératrices qu'il s'agit de découvrir, sont représentées par des assemblages de lettres qui souvent sont les mêmes quoique les idées soient différentes.

Nous avons montré que *op* exprimait l'idée de l'œil, mais précédemment nous avions rencontré *op* (dans *op ôra*) exprimant l'idée de cuire, de mûrir.

Nous avons vu *ar* en grec, *ur* en allemand, *or* en latin, exprimer l'idée de premier, d'origine. Ce radical peut aussi bien représenter l'idée de tourner. *Gur os* est un *cer cle* dont le radical, *ur*, *er*, exprime la forme *courbe*, ce qui *tourne*, ce qui est *tourné*.

Et si on considère que les liquides changent facilement, qu'une erreur de prononciation suffit pour remplacer une L par une R, ou réciproquément, que la forme *ar—ra* peut ainsi devenir *al—la*, on est obligé de reconnaître que l'idée de la ligne courbe peut se trouver aussi dans *al—la*, c'est-à-dire dans le radical qui, comme nous l'avons vu, exprime l'idée du son. Par conséquent, les radicaux primitifs se confondent souvent.

Il est aisé d'en comprendre la raison. A l'origine du langage, quand l'homme s'essayait à traduire ses sensations par des sons, il a pu exprimer par une même articulation, par une même syllabe, des idées fort différentes. Son vocabulaire était extrêmement restreint. Le geste, le regard qui accompagnaient l'articulation, l'intonation qui la nuançait, suffisaient à établir une distinction qui plus tard a pu se marquer par les consonnes-préfixes et suffixes dont nous avons parlé ; notamment par les consonnes-préfixes.

On se trouve donc parfois en présence de signes primitifs qui sont les mêmes pour exprimer des idées premières différentes.

C'est aux idées qu'il faut s'attacher. Aussi, dans ce travail de recherche des radicaux primitifs, la justesse du raisonnement est plus importante que tout le reste.

Quand on suit une idée première dans son développement, quand on l'observe dans ses nuances, on parvient à constater quel est le radical primitif qui l'exprime, parce qu'on le retrouve dans l'expression des idées dérivées. C'est ainsi que nous avons procédé pour dégager le radical qui exprime l'idée du son.

Le radical représentant l'idée première étant resté la base d'expression pour les idées dérivées, c'est en étudiant

celles-ci qu'on peut remonter à l'idée première, par conséquent découvrir le radical primitif qui en est le signe.

V. Des idées premières.

Nos auteurs communs ont dû avoir, à l'origine, des idées fort simples et un très petit nombre de signes simples pour les exprimer. Ils ont eu certainement l'idée de la personnalité, du moi ; l'idée de manger, premier besoin de la conservation, par suite celle de prendre, de porter, de tirer ; l'idée de la lumière, de l'œil, notre grand moyen de préservation ; l'idée de ce qui blesse, pique, brûle ; l'idée de la génération, de ce qui pousse et croît ; l'idée des propriétés principales qu'il observaient dans les choses autour d'eux, la stabilité ou la mobilité, l'état fluide ou gazeux, la forme droite ou courbe, etc., etc.

Non pas assurément qu'ils aient commencé par avoir des idées abstraites. Tout au contraire ils ont débuté par l'idée concrète, comme débute le tout jeune enfant, qui, lui aussi, est un homme primitif.

L'enfant voit une chose ronde, il lui donne un nom, quelquefois de son invention, car il ne connaît pas encore notre langue ; et ce nom il l'applique impitoyablement à tout ce qui lui paraît rond. Ainsi ont fait les hommes primitifs en vertu de la tendance naturelle de notre esprit à généraliser.

Ils ont donc désigné par un même mot tout ce qui éveillait en eux cette idée de la forme courbe.

L'idée était vague à l'origine ; point de distinction entre l'état actif et l'état passif. Le radical sera donc le même pour le potier qui tourne, pour le tour dont il se sert et l'objet qui y est tourné ; pour ce qui entoure

comme l'écorce, le cuir, et pour ce qui est entouré comme la ville (*urbs*, *chôrion*), car à l'origine il n'y a pas de ville sans enceinte.

Ils ont fait de même pour toutes les autres idées, ainsi qu'on l'a vu plus haut à propos de celles de l'œil et du son. Tout s'enchaîne donc par des déductions tirées des idées premières. Les mots n'ont pas été faits au hasard. Ils se relient les uns aux autres par l'idée première à laquelle ils se rattachent.

Le mot peut varier. Ses voyelles changent, s'effacent; les consonnes, quoiqu'en général moins inconstantes, peuvent changer aussi, permuter, se déplacer, disparaître. Les mots, par suite deviennent quelquefois méconnaissables. Nos vieux radicaux sont si vieux, ils ont servi pendant tant de siècles que, comme les vieilles monnaies, ils ont perdu parfois leur empreinte : il y a des lettres tout effacées qu'il faut deviner, car on ne peut plus les lire.

Ce qui ne change pas, c'est l'idée, c'est le rapport que l'esprit humain s'est créé avec une chose.

Ce qui était pointu aux yeux des premiers hommes est encore pointu à nos yeux. Ce qui leur est apparu comme rond est encore rond aujourd'hui.

Les idées premières procèdent des premières impressions que l'homme a reçues du monde extérieur par le moyen des sens. Il faut donc toujours se demander pourquoi tel nom a été donné à telle chose, c'est-à-dire à quelle idée correspond le mot qui la désigne, quelle est la qualité, la propriété que l'homme y a remarquée et qui lui a servi à la dénommer. Il faut se placer en présence du fait matériel et rechercher quelle impression il a produit sur l'esprit.

Dénomination des choses matérielles.

Parmi les circonstances qui ont agi sur le cerveau des premiers hommes, celles de l'aspect sont les plus importantes. Ce ne sont point assurément les seules. Nous avons constaté que le son, le bruit, avait produit une impression considérable sur l'esprit. Mais ce qui frappe nos yeux agit plus puissamment encore sur nous. L'œil est notre principal intermédiaire avec le monde extérieur. C'est par lui surtout que nous connaissons, que nous savons. Le meilleur moyen de donner l'idée d'une machine, c'est de la faire voir. — Cette vérité est bien ancienne, puisque le radical du mot *idée* est celui du verbe voir.

F.		I	D	ée	
G.		EI	D	ein	voir
G.		OI	D	a	je sais
L.	V	I	D	ere	voir
L.	V	I	S	um	vu
A.	W	I	SS	en	savoir
A.	W	I	SS	enschaft	science

Il est donc essentiel de considérer d'abord l'aspect sous lequel le fait matériel apparaît pour comprendre le mot qui exprime ce fait.

Souvent une même chose présente divers aspects et par suite peut s'exprimer au moyen d'idées différentes.

Nous avons besoin de pain et, entrant dans la boutique pour en acheter, nous regardons travailler l'homme.

Avez-vous vu ce qu'il fait ? dis-je en sortant à mes compagnons.

— Il *pétrit*, dit le Latin, *pistor est.*

— Il *enfourne*, dit l'Italien, *fornajo.*

— Il *cuit*, dit l'Allemand, *er ist ein Bæcker.*

— *Yes*, répète l'Anglais, *baker.*

— Comment, vous n'avez pas vu qu'il fait des *boules*? C'est un *boulanger.*

Chacun de nous a été frappé d'un aspect particulier de l'opération. Moi, Français, qui suis superficiel, comme on sait, je ne me suis attaché qu'à la forme du produit. Il est juste de dire qu'autrefois j'étais plus sérieux, je disais comme l'Italien que cet homme enfournait, et je l'appelais *fournier.*

Mais il arrive beaucoup plus souvent que nous voyons les choses du même œil et que, par suite, l'idée est la même.

Tous trois, jeunes et superbes, montaient la côte. Ils rencontrèrent un vieillard qui la descendait. Ils n'avaient jamais vu de vieillard. Le malheureux se traînait péniblement ; son échine courbée par le travail de la terre ne pouvait plus se redresser ; de ses épaules voutées tombaient deux bras qui s'appuyaient sur un bâton ; sa tête branlante penchait vers le sol, et son regard ne quittait plus la terre où devait retourner bientôt son corps brisé par l'âge.

Ils passèrent en échangeant un regard, plus loin un sourire, et quand ils furent assez loin pour ne pas être entendus par le pauvre vieux :

— Avez-vous vu dit l'un ? Qu'es-ce que cela peut-être? Est-ce que c'est un homme ?

— Ça ? ce n'est pas un homme, dit l'Hellène, c'est un *cercle*, *Guros.*

— *Ya*, dit le Teuton, *ein Kreis.*

— Tout au moins, dit le Latin, c'est une *sin uosité.*

G.	G U R	os
G.	G E R	ôn
A.	K R EI	s
A.	G R EI	s
L.	S I N	uosité
L.	S E N	ex

Et ils baptisèrent cet être, étrange à leurs yeux, l'un *gerôn*, l'autre *greis*, l'autre *sen ex*.

Tous trois avaient été frappés du même aspect. Leurs trois mots expriment l'idée de la ligne courbe.

Il y a une quantité considérable de choses matérielles qui ont ainsi été envisagées de la même manière par les hommes de notre race, et par suite dénommées de la même façon dans les trois langues dont nous avons à nous occuper principalement.

Cela doit être, si on songe qu'au dessus de la diversité des individus et des peuples domine l'unité du genre humain.

Désignation des choses immatérielles.

Quant aux choses immatérielles, ce sont des conceptions postérieures qui ne sont venues que lorsque les hommes commençaient à se civiliser. Pour les dénommer, on s'est servi de l'image. C'est le procédé des littératures les plus raffinées comme du langage le plus primitif.

L'esprit, l'âme ont été dénommés en latin par une image. On les a comparés à ce qui est le moins matériel parmi les choses matérielles, c'est-à-dire au souffle : on a dit *spiritus, animus, anima*, du grec *anêmos,* souffle.

De sorte que ce sont encore les radicaux à l'aide desquels on a désigné les choses matérielles qui ont servi de base aux expressions des choses incorporelles.

Les affections de l'âme, les sentiments, ont été dénommés par un procédé analogue. C'est l'aspect d'un fait matériel qu'on trouve en grec et en latin dans le mot qui exprime le sentiment de *l'espérance*. *Sper are* comme *elpizein* signifient se tourner, et procèdent des mêmes radicaux que *spir e* et *hél ice*. C'est qu'en effet celui qui espère se tourne vers l'objet qu'il désire. Ce que le langage a exprimé, ce n'est pas le sentiment en lui-même, mais l'attitude qui en est la manifestation Le mot présente un tableau de l'action. N'avons nous pas déjà fait remarquer ce procédé ? On a vu plus haut que, pour l'allemand, avoir peur, c'est regarder autour de soi, *sich scheuen*. Ce n'est pas le sentiment de la peur qui a un nom par lui-même, ce sont ses effets qui sont décrits par le mot.

L.	S P E R	are
F.	E S P É R	er
F.	S P I R	e
G.	E L P	izein
F.	H É L	ice

Il est donc esssntiel de se placer toujours en présence de l'action, du fait matériel qui traduit ou caractérise un acte intellectuel.

En montant dans le train, je trouvai mon notaire, Me Scribe, qui prenait place dans le compartiment.

— Par quel hasard ici ? Qu'êtes vous venu faire chez nous ?

— Un contrat de mariage. Les parties, qui habitent hors de mon ressort, se sont donné rendez-vous ici où

j'ai droit d'instrumenter, et je viens de constater leurs conventions matrimoniales.

— *Convention* est un mot doublement exact en pareil cas.

— C'est vrai, dit Me Scribe, au propre et au figuré véritable convention. *Con vent io* ; vous voyez que je n'ai pas oublié mon latin : les personnes et leurs volontés sont *ven ues* se réunir (*con*).

con V E N T ion

— Eh bien, voilà une preuve de ce que je vous disais un jour que les actes intellectuels sont dénommés comme des actes physiques.

Sur la chemise du contrat du mariage on verra, suivant l'usage, deux mains qui se serrent. C'est de cette *contraction* des mains qu'est venu le nom de *contrat*.

La manifestation extérieure de l'accord a donné son nom au fait purement intellectuel du concours des volontés.

De même, quand vous parlez dans votre acte des futurs *conjoints*...

— Je sais : *jung ere*, *junct um*, *jug um*; mais le *joug* est un emblème dont nous nous gardons bien d'orner la chemise des contrats de mariage. J'admets votre explication pour « futurs *conjoints* » mais quand j'emploie le mot « futurs *époux* » où est le fait matériel ? *Époux* vient de *spon sus*, participe passé de *spond ere*, promettre. La promesse est un acte d'ordre purement intellectuel et moral.

L.	S P O N	D	ere
L.	S P O N	S	us
F.	É P OU	S	er
F.	É P OU	X	

— Alors vous ne vous êtes pas demandé pourquoi promettre se dit en latin *spond ere* ?

— Non, *spondere* veut dire promettre et rien de plus. Vous ne trouverez pas d'autre explication dans un dictionnaire latin.

— Je le sais, mais il faut remonter plus haut et plus loin.

Spond ere a une cause et se rattache à une idée.

Dans ce temps-là, Mᵉ Scribe, il n'y avait pas de notaires. Quand on faisait un contrat, un traité de paix ou d'alliance, un acte solennel quelconque, on le mettait sous la protection des dieux, et les libations qu'on faisait en leur honneur étaient un des rites principaux de la solennité qui consacrait la convention. C'est ce fait matériel de *répandre* qui a servi à désigner le fait purement intellectuel du contrat. Le mot *spond ai* en grec signifie tout à la fois libations et conventions. Il se rattache au verbe *spendein* répandre. En allemand, *schenk en* veut dire en même temps verser et faire une donation. — Ce qui prouve que depuis longtemps la donation est un acte solennel.

F.	R É P A N D re
G.	S P O N D ai
G.	S P E N D ein
A.	S CH E N K en

Il est certain pour moi que le latin a dû avoir *spond ere* dans le sens de verser comme dans le sens de prendre un engagement solennel. Seulement le latin, voulant distinguer les deux sens, a altéré ensuite ce mot par un changement de liquide, R pour N, et une permutation de dentale en gutturale, G pour D; il s'est ainsi

L.	S P O N D ere
L.	S P A R G ere

constitué le verbe *spargere* au sens de verser, et a gardé *spondere* au sens de promesse solennelle.

L.	S	P	A	R	G	ere
Picard	É	P	A	R	D	re
F.	É	P	A	R	S	
F.	É	P	A	N	D	re
F.	É	P	A	N	CH	er
A.	S	CH	E	N	K	en

Prenant à notre tour au latin le verbe *spargere* nous en avons fait en picard le verbe «*épardre*» ou le G redevient D, et qui donne au français son participe passé, *épars*. Puis, changeant la liquide R en N, nous avons rétabli le mot dans sa forme primitive « *épandre* ». Nous avons aussi une autre forme « *épancher* » où le D est remplacé par la gutturale comme dans l'allemand « *schenken* ». Quant au verbe « *spondere* » il a fini par perdre le sens d'engagement solennel, pour descendre à celui de simple promesse, et, additionné du préfixe RE, celui de simple réponse.

L.		S	P	O	N	D	ere
L.	RE	S	P	O	N	D	ere

Entre notre verbe *répondre* et le verbe *répandre*, il n'y a de différence que dans la voyelle, ce qui est absolument insignifiant. Les deux mots ont une origine commune. Ils ont même radical grammatical, ce radical est un radical commun. Il renferme le radical primitif de ce qu'on verse, c'est-à-dire de ce qui coule.

F.	R	É	P	O	N	D	re
F.	R	É	P	A	N	D	re

Je me résume :

Le fonds de nos cinq langues est constitué par des radicaux qui leur sont communs.

Ces radicaux sont disséminés partout, de telle sorte qu'on ne peut bien comprendre l'un des idiômes qu'à l'aide des autres.

Il est donc rationnel et avantageux de les étudier simultanément pour les expliquer l'un par l'autre.

Les radicaux communs sont eux-mêmes, pour la plupart, des composés. On peut en dégager les radicaux primitifs, signes des idées premières des hommes de notre race.

Par suite de la ressemblance qu'ont pu avoir dès l'origine quelques uns de ces signes primitifs, et des altérations de toutes sortes que les mots ont pu subir d'ailleurs dans leurs consonnes comme dans leurs voyelles, c'est surtout le lien des idées qui doit servir de fil conducteur pour la recherche des radicaux primitifs.

Ces radicaux primitifs sont l'expression des idées produites dans le cerveau de l'homme mis en communication avec les choses extérieures par l'intermédiaire des sens et notamment par le sens de la vue.

Ces radicaux fort simples, en petit nombre, constituent la base du langage. Tout le reste s'en déduit. Car le signe d'une idée première est demeuré, sauf addition de préfixes et suffixes, le signe fondamental des idées dérivées.

C'est par ce procédé qu'ont été dénommées les choses matérielles, et à la suite de celles-ci, au moyen d'images et d'emblèmes, les choses immatérielles.

Ainsi sur chacune des vieilles souches du langage, que nous nommons radicaux primitifs, ont poussé de nom-

breuses végétations qui se différencient par des nuances, mais qui se relient par un caractère commun.

Pourquoi donc ne ferait-on pas pour les mots ce que l'on a fait pour les plantes et les animaux? une classification générale, où viendraient se ranger sous chaque radical primitif tous les rejetons qu'il a donnés, divisés en genres, espèces et variétés.

Un pareil travail n'aurait pas seulement un immense avantage pour l'enseignement simultané des langues. Il présenterait, en même temps que l'histoire des mots, celle des idées de l'homme ; il en montrerait l'enchaînement, le développement, les variations, parfois les déviations.

L'œuvre est faite pour tenter les savants.

J'y convie ceux qui sont jeunes, car elle est de longue haleine.

Elle éclairerait tout un côté de l'esprit humain et ferait faire un pas de plus à la science où vont aboutir toutes les autres, à la science de l'homme.

LE POÈTE FORTUNAT

ET SON TEMPS

PAR M. L. CARON.

(Séances des 27 Avril et 13 Juillet 1883.)

En 566 eut lieu le mariage de Sigebert, roi d'Austrasie. Ce jeune prince, voyant que ses frères vivaient dans la débauche et prenaient des femmes indignes des honneurs de la royauté, avait résolu de tenir une conduite plus noble. Il voulut choisir une personne de race royale et n'avoir qu'une seule épouse. C'est ainsi que son attention se porta sur Brunehaut, fille cadette d'Athanagild, roi des Goths établis en Espagne. Il envoya à Tolède une embassade nombreuse avec de riches présents, et un homme habile, Gogo ou Gog, qui en était le chef, conduisit heureusement la négociation. « Cette jeune princesse, dit un contemporain, Grégoire de Tours, se faisait remarquer par la grâce de ses manières, les charmes de

sa figure, son habileté dans les travaux qui conviennent à son sexe, l'honnêteté de ses mœurs, la prudence et l'agrément de ses discours. »

La cérémonie du mariage fut célébrée dans la ville royale de Metz. Tous les seigneurs du royaume y avaient été convoqués, et ils étaient de races diverses : Francs d'au-delà du Rhin, Allemands, Bavarois, Thuringiens. « Dans cette bizarre assemblée, dit Augustin Thierry (1), la civilisation et la barbarie s'offraient côte à côte à différents degrès. Il y avait des nobles gaulois, polis et insinuants, des nobles francks, orgueilleux et brusques, et de vrais sauvages, tout habillés de fourrures, aussi rudes de manières que d'aspect. Le festin nuptial fut splendide et animé par la joie ; les tables étaient couvertes de plats d'or et d'argent ciselés, fruit des pillages de la conquête ; le vin et la bière coulaient sans interruption dans des coupes ornées de pierreries, ou dans les cornes de buffles dont les Germains se servaient pour boire. On entendait retentir, dans les vastes salles du palais, les santés et les défis que se portaient les buveurs, des acclamations, des éclats de rire, tout le bruit de la gaieté tudesque. »

Mais au milieu de ces divertissements grossiers es plaisirs de l'esprit n'étaient pas interdits. La littérature y trouva sa place, et un voyageur étranger signala sa présence par un événement littéraire qui dut le faire accueillir par les beaux esprits du temps comme un poëte national. Le mariage de Sigebert et de Brunehaut fut en quelque sorte l'acte de naturalisation de ce poëte, qui, à dater de ce jour, appartient à l'histoire littéraire de la France.

---

(1) Récits des temps mérovingiens. Ier Récit, t. I.

I.

Venantius-Honorius-Clementianus Fortunatus, connu en France sous le nom de Fortunat, était né aux environs de Trévise en 530, et l'on conjecture, par ce qu'il dit lui-même, que sa famille était considérable dans le pays. Il avait étudié aux écoles de Ravenne, dont l'enseignement comprenait alors : la Grammaire, la Rhétorique et la Jurisprudence. S'il faut l'en croire, ses études furent négligées et il n'acquit que des connaissances incomplètes dans ces diverses sciences. «J'ai recueilli, dit-il,(1) quelques légères gouttes au ruisseau de la Grammaire ; j'ai puisé de faibles gorgées au torrent de la Rhétorique ; la pierre du Droit a enlevé à peine la rouille de mon esprit. »

Cependant un passage de Grégoire de Tours semblerait supposer que Fortunat reçut une instruction distinguée. Il rappelle lui-même, dans son poème de saint Martin, le souvenir de ses anciens compagnons de Ravenne, et l'on scrait tenté d'en conclure qu'il parcourut avec eux la science complète de son temps. Mais il résulte de son aveu même pu'il ne prit point les grades qui donnaient accès aux fonctions publiques. En se présentant comme un homme dépourvu d'intelligence et incapable, il déclare qu'il n'a porté ni la prétexte du magistrat ni le manteau du docteur:

Non prœtexta mihi rutilat toga, penula nulla.

Quoi qu'il en soit de ses premières études, il ne négligea cependant point de cultiver lui-même son esprit, et c'est

(1) Poème sur saint Martin. L. I.

l'amour des lettres qui le retint à Ravenne. On a conservé deux de ses poésies adressées à Vitalis, archevêque de Ravenne, et il a dû les composer durant son séjour dans cette ville, qu'il continua d'habiter jusqu'à l'âge de trente-cinq ans.

Fortunat se vit alors menacé de perdre la vue .Guéri miraculeusement, dans la basilique de saint Jean et Paul, par l'huile d'une lampe qui brûlait devant une image de saint Martin, il résolut, pour témoigner sa reconnaissance envers son bienfaiteur, de faire un pélérinage à son tombeau. Mais une autre raison pouvait l'engager à s'éloigner de son pays. L'Italie, rétablie par Narsès sous l'autorité impériale, ne jouissait pas d'une paix assurée. Elle était exposée à quelque nouvelle invasion, et celle des Lombards, qui eut lieu deux ou trois ans plus tard, en 568, devait entrer alors dans les préoccupations d'un homme prévoyant. En quittant la ville de Ravenne, Fortunat, dans la crainte des malheurs de l'avenir, pensait sans doute qu'il aurait besoin de chercher ailleurs le repos des loisirs, nécessaire à son existence littéraire.

Dans son voyage vers le Rhin, il se trouva en présence de populations avec lesquelles il n'était pas habitué a vivre. Il a raconté plus tard, dans une lettre à Grégoire de Tours (1), les mœurs de ces peuples, et il s'y plaint de n'avoir pu trouver parmi eux d'inspirations poétiques. « Au milieu de ces barbares, dit-il dédaigneusement, je ne sais si ma muse n'était pas plutôt ivre que glacée. Je jetais aux forêts les sons de ma lyre, et les forêts les répétaient... Quelle chose sensée aurais-je pu dire devant ces amas de provisions ? Il me valait autant pousser de rauques gémissements que de

---

(1) Fort. l. I. Préface.

chanter, puisque ces hommes ne mettaient aucune différence entre le cri de l'oie et le chant du cygne. La harpe sauvage, qui retentissait souvent, se faisait seule entendre des leudes barbares ; parmi eux je n'avais pas les accents de la poésie musicale ; mes vers étaient dépouillés de toute fleur, et, au lieu de chanter, semblabe au rat, je ne faisais que jeter de faibles cris sans harmonie. Les auditeurs, assis autour de leurs coupes de bois d'érable, se portaient des santés, n'ayant que Bacchus pour juge de leurs clameurs furieuses. Qu'aurai-je pu dire avec art à des personnages qui considéraient comme insensé celui qui ne partageait pas leurs folies ? Dans des réunions où il fallait se féliciter de vivre encore après boire ? De là un convive ne sort pas inspiré, mais hébété, autant qu'il m'appartient d'en juger par moi-même : pour l'âme brute, dont la paresse enchaîne l'activité, les jeûnes mêmes se passent dans l'ivresse. »

Si le poète se plaint de ces barbares, c'est pour s'excuser de quelques poésies échappées à sa muse dans des circonstances peu favorables; mais, comme on le devine en lisant son récit, il ne manqua pas de mêler ses chants aux jeux bruyants des compagnies que son voyage peu hâté lui fournissait l'occasion de fréquenter. C'est ainsi qu'il parcourut, comme un barde triomphant, les Alpes Juliennes, le Norique, la Bojoaria ou Bavière, les provinces Rhénanes. Fortunat arriva donc à la cour d'Austrasie précédé de sa réputation poétique, et le roi Sigebert, qui aimait les lettres sans les cultiver lui-même, lui offrit une généreuse hospitalité. Invité à la fois comme hôte et comme bel esprit aux fêtes du mariage, il voulut payer sa dette de reconnaissance par un épithalame.

Le poète commence par louer dans Sigebert une vertu vraiment rare chez un roi mérovingien, celle de la con-

tinence. « Son âme chaste, dit-il, fuyant la licence des mœurs, recherche l'honneur du mariage. Il ne craint pas d'aller au devant du joug, lui que les passions de son âge n'emportent pas. Agissant avec un cœur pur, le maitre de tant de nations sait s'imposer un frein, et, comme le demande la nature, il veut, sous la loi du mariage, se contenter d'un seul amour. »

Puis sont mis en scène deux personnages mythologiques, Cupidon et Vénus, qu'on s'étonne aujourd'hui de voir intervenir dans le mariage d'un prince chrétien. Mais suivant un annotateur, le P. Brower, Fortunat ne fait qu'imiter en cela Sidoine Apollinaire, et il est probable qu'ue telle mise en scène entrait alors dans les usages poétiques des épithalames. Du reste, les deux divinités païennes respectent dans cette poésie l'honnêteté des mœurs.

Cupidon part avec ses flèches. Il parcourt la terre entière, embrasant tous les hommes, et la mer même, dit ironiquement le poète, n'échappe pas à ses ravages, *nec pelagus defendit aquas*. Les cœurs vulgaires sont blessés d'abord, puis les cœurs nobles eux-mêmes. Enfin, une flèche enflammée atteint Sigebert. Le feu de l'amour l'a gagné, et son imagination n'est plus remplie que d'une pensée amoureuse. Cupidon court à Vénus : « Ma mère, s'écrie-t-il, j'ai terminé le combat. » Il se vante d'avoir vaincu un autre Achille. « Alors, dit Augustin Thierry en résumant ce récit (1), la déesse et son fils volent à travers les airs jusqu'à la cité de Metz, entrent dans le palais et vont orner de fleurs la couche nuptiale. Là, une dispute s'engage sur le mérite des deux époux. » Cupidon, qui tient pour Sige-

(1) Récits des temps mérovingiens. Premier Récit, t, I.

bert, vante sa naissance, la noblesse de sa race, son courage, ses victoires, sa bienfaisance, sa bonté. Chose curieuse ! L'Amour fait l'éloge de la tempérance. « Celui qui sait maîtriser ses sens, dit-il, n'en est que plus généreux. »

Mais Vénus défend sa préférence pour Brunehaut, dont elle trace ainsi te portrait : « O Vierge que j'admire et qu'adorera ton époux, Brunechilde, plus brillante, plus radieuse que la lampe éthérée, le feu des pierreries cède à l'éclat de ton visage ; tu es une autre Vénus, et ta dot est l'empire de la beauté. Parmi les Néréïdes qui nagent dans les mers d'Hibérie, aux sources de l'Océan, aucune ne peut se dire ton égale ; aucune Napée n'est plus belle, et les Nymphes des fleuves s'inclinent devant toi ! La blancheur du lait et le rouge le plus vif sont les couleurs de ton teint ; les lis mêlés aux roses, la pourpre tissue avec l'or, n'offrent rien qui lui soit comparable, et se retirent du combat. Le saphir, le diamant, le cristal, l'émeraude et le jaspe sont vaincus ; l'Espagne a mis au monde une perle nouvelle (1). »

Sigebert avait quelque connaissance de la langue latine et pouvait comprendre les flatteries du poète. Il ne fut donc pas insensible aux louanges qui lui étaient adressées publiquement devant tous les seigneurs du royaume. La plupart de ces derniers n'avaient pas une culture intellectuelle suffisante pour goûter ce divertissement littéraire ; mais un certain nombre d'entre eux étaient initiés à la littérature, plusieurs même ne dédaignaient pas de cultiver la poésie. Fortunat fut accueilli par eux comme un gardien des souvenirs de l'ancienne Rome et son épithalame rencontra des admirateurs. Le

---

(1) Traduction d'Augustin Thierry.

triomphe du poète fut d'autant plus facile à remporter que le triomphateur jouissait de la faveur du roi.

Dans cette poésie, qui loue toutes les vertus des deux époux, il n'est fait aucune allusion à leur foi religieuse. Ce n'est sans doute pas que Fortunat ait eu de la répugnance à faire rendre honneur à la religion chrétienne par des divinités païennes. Si Vénus ne se fût pas prêtée à cet éloge, le poète n'aurait pas manqué de le faire lui-même. Son silence donne lieu de présumer que la fille d'Athanagild n'avait pas renoncé à l'arianisme pour épouser le roi chrétien d'Austrasie.

Grégoire de Tours (1) raconte que Brunehaut fut convertie par la prédication des prêtres et les exhortations du roi son mari. Elle n'abjura donc l'arianisme qu'après s'être mariée, et ce fut probablement pendant l'année que Fortunat passa à la cour de Metz. Dans une poésie en l'honneur de Sigebert, il loue la conversion de Brunehaut. « Ton épouse excellente, dit-il (2), est décorée de la foi catholique, et par tes soins la famille de l'Eglise s'est accrue... Par la grâce du Christ, tu auras plus de mérite à offrir de nouvelles prières. Réjouis-toi, ô roi pieux, d'une si grande grâce accordée à la reine. Elle t'est acquise une deuxième fois celle qui t'appartenait par le mariage. »

Sigebert ne ménagea rien pour que le poète, devenu son hôte, trouvât la vie facile dans sa nouvelle patrie. Il le mit lui-même en rapport avec des personnages qui pouvaient lui être utiles. C'est ce que Fortunat rappelle dans une poésie adressée à Sigoald : « Lorsques des confins

(1) Grég. Tur. Hist. Franc. L. IV. 27.

(2) Fort. L. VI. c. 3.

de l'Italie j'arrivai dans le royaume, c'est à toi, dit-il (1), que Sigebert confia le soin de m'accompagner et de me guider ; c'est toi qu'il chargea de me procurer tantôt un cheval, tantôt des vivres. »

Fortunat écrivait ainsi à Sigoald sous le règne de Childebert, fils et successeur de Sigebert, et il félicitait son ami d'avoir été élevé à la dignité de comte. Les amitiés qu'il contracta alors ne furent donc point passagères. Aussi le voyons-nous entretenir une correspondance poétique avec divers personnages qu'il avait connus à la cour de Metz.

Les deux frères Sigismond et Arigésile furent sans doute les premiers qui l'accueillirent à son arrivée dans le royaume. Plus tard, il leur rappelle, dans une épître, le souvenir de leur visite. « Après ma sortie d'Italie, dit-il (2), le Rhin m'envoie des parents. La venue des frères fait que je ne suis plus désormais un étranger. »

Lupus fut aussi l'un des premiers amis du poète. Celui-ci ne l'oublia pas dans la suite et il y fait allusion dans le passage suivant d'une poésie (3): « De même que le soleil levant réjouit le monde, de même ta parole éclaire mon âme d'une douce lumière. Quand la Germanie, terre étrangère, arrêta mes regards, tu me servis de père et tu veillas à me procurer les douceurs d'une patrie. » Dans une autre poésie il se réjouit de l'amitié constante de Lupus. « Voici, dit-il (4), la neuvième année que je passe exilé de l'Italie, et j'habite près des rivages que l'Océan bat de ses flots. Un long temps s'est

(1) Fort. L. X. c. 19.
(2) Fort. L. VIII. c. 20 et 21.
(3) Fort. L. VII. c. 8.
(4) Fort. L. VII. c. 9.

écoulé, et jamais un écrit de mes parents ne m'a apporté une joyeuse nouvelle de ceux dont je suis séparé. Ce que pouvaient faire pour moi père, mère, frère, sœur, neveux, patrie, ton amour bienveillant l'accomplit. La page aimable envoyée sous ton nom m'a renouvelé dans une source de nectar ; mais tu ne me consoles pas seulement par une lettre, tu m'envoies à la même fin un porteur. »

Ce Lupus, duc de Champagne, était un esprit cultivé et se faisait remarquer par sa droiture et sa justice. Augustin Thierry le représente comme « un administrateur vigilant et sévère, nourri des vieilles traditions du gouvernement impérial. » Ce sont les mêmes éloges que lui adresse Fortunat. Après avoir dit que Lupus réunit en lui seul les qualités diverses de Scipion, de Caton et de Pompée, il ajoute (1). « La puissance romaine brilla sous leurs consulat ; sous ton gouvernement, ô duc, Rome même revit parmi nous. Par la pénétration de ton esprit et par ton éloquence tu es également apte au conseil et à la parole, et tu excelles dans les deux. Tu ne crains pas d'assujettir ton corps à d'immenses travaux et pour le repos du roi la fatigue te parait douce.... Tu fais fleurir la justice ; les lois triomphent dans tes jugements. Dans les causes qui te sont soumises tu tiens la balance égale entre les personnes. »

Magnulf, frère de Lupus, est aussi l'objet de ses louanges poétiques (1). Le poète célèbre son vaste savoir en jurisprudence.

Parmi les personnages que Fortunat connut à la cour de Metz, il y en eut un qui sembla oublier ses relations

(1) Fort. L. VII, 7.

(1) Fort. L. VII. c. 10.

d'amitié. Jovinus, gouverneur de Provence, se laissa absorber par les soins de l'administration, peut-être aussi par les préoccupations de l'ambition. Il ne repondait pas aux lettres en prose ni même aux épîtres en vers de Fortunat. Celui-ci lui reproche sa négligence, et il a des accents touchants. « Pourquoi, lui dit-il (2), ta vie se passe-t-elle dans l'inquiétude, livrée au vain murmure des hommes ? Pourquoi n'envoies-tu pas quelque léger souvenir à Fortunat ? Tu vois le temps s'écouler et ne romps point ton long silence. Loin de chercher à me réjouir, tu fais mon malheur en te taisant. Je ne pensais pas, dans les jours heureux où la Germanie nous avait réunis, que ton amour se retirerait ainsi. Il me semblait plutôt que dans le long cours des années les témoignages de ton amitié se multiplieraient. Quand un homme a son âme engagée dans les chers liens de l'amitié, il ressent un plus vif amour pour celui que ses yeux ne rencontrent plus, et, malgré les palais, les murailles, les camps qui retiennent son ami absent, celui-ci est toujours dans son cœur, qui conserve sa douce image. Il le contemple dans son affection, quand il ne voit plus son visage. Des pays lointains la voix de son ami se fait entendre. Tout en se taisant, il semble lui dire par des paroles ce qu'il fait, où il est. L'amour renfermé dans son cœur parle intérieurement. Si un léger souffle vole vers lui, il pense que des salutations amicales lui viennent. Le bruit fait résonner à son oreille ce qu'il porte dans son esprit. » Fortunat demande enfin une composition poétique. « Que ta réponse, ajoute-t-il, soit une poésie élevée, et, de même que tu cultives tes champs, de ta voix mélodieuse donne à mon esprit sa culture. »

---

(2) Fort. L. VII. C. 12.

Le poète adressait sans nul doute ces paroles à un homme versé dans les lettres. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que ce même Jovinus fut nommé plus tard évêque d'Uzès.

Fortunat était ainsi en rapport avec les personnages qui occupaient les situations les plus diverses à la cour de Metz. Nous le voyons adresser des compliments à Boson, référendendaire, chef de la chancellerie, garde du sceau ou de l'anneau royal. Il a aussi une poésie pour Condon (1), *Domesticus*, qui était préfet domestique ou maire du palais. En le félicitant pour les différentes fonctions qu'il a remplies sous quatre rois, le poète nous fait connaître dans leur ordre hiérarchique les situations que pouvait occuper dans son avancement un personnage important de l'époque. Tribun militaire sous Thierry, comte, puis préfet domestique sous Théodebert, Condon avait été ensuite gouverneur de la personne du jeune roi Théodebald. Sous Chlotaire il avait repris ses fonctions de maire du palais, qui lui furent continuées sous Sigebert. C'est par allusion à cette dernière situation que le poète dit : « Les rois changent sans que les honneurs changent pour toi. Tu étais digne d'être ton successeur à toi-même. » Il ne manquait alors à Condon que la dignité de duc, supérieure à celle de comte. Elle se distinguait de celle-ci en ce que le duc avait le gouvernement de plusieurs villes ou d'une province, tandis que le comte n'avait d'autorité que dans une seule ville.

L'un des personnages que le poète avait pour amis mérite une attention particulière. Les poésies que Fortunat lui adresse font voir combien les lettres étaient en

---

(1) Fort. L. V.I. 16

honneur à la cour de Metz. Gogo ou Gog, qui avait réussi à conclure le mariage de Sigebert avec Brunehaut, était non moins habile dans l'éloquence que dans la diplomatie. « Ce même Gogo, célébré par Fortunat et devenu plus tard maire du palais, dit Ozanam (1), adresse des vers à un ami et s'excuse si un long séjour chez les Germains, au milieu de tant de nations dont il faut parler les idiomes, lui ont fait oublier les leçons du rhéteur Parthenius. » Le poète parle de lui comme d'un maître recherché même par les étrangers. Il compare son éloquence à la lyre d'Orphée, puis il ajoute : (2) « Ainsi les voyageurs étrangers, séduits par ta douceur, se rendent des pays lointains dans le royaume. Ils viennent en foule de toute part, et ta langue les attire plus promptement que la lyre d'Orphée. Quand arrive ici l'étranger épuisé de fatigue, il trouve en toi un médecin qui lui fait oublier sa douleur. Tu mets fin aux gémissements de l'affligé, tu fais renaître la joie de son âme, et ta bouche verse un cordial qui lui réchauffe le cœur. Formant de tes discours des rayons, tu sers un miel tout nouveau et ton éloquence surpasse en douceur le nectar des abeilles. »

Ce maître d'éloquence était applaudi dans l'école du palais, qui existait déjà sous les rois mérovingiens. C'est ce qu'indique Fortunat. Il se demande en quel lieu ses vers iront trouver son cher Gogo, *carus mihi Gogo*, et dit (3). « Ou bien est-ce à la cour palatine qu'il

(1) La civilisation chrétienne chez les Francs. p. 420.

(2) Fort. L. VII. c. 1.

(3) Fort. L. VII. c. 4

Sive palatinâ residet modo lætus in aulâ,
Cui schola congrediens plaudit amore sequax ?

réside maintenant, heureux de recevoir les applaudissements d'une école empressée aux leçons d'un maître qu'elle écoule avec amour ? »

Dans les éloges qu'il fait d'un certain nombre de personnages, Fortunat n'a-t-il pas dépassé les limites de la simple exagération ? On serait tenté de lui reprocher quelques louanges entâchées d'injustice. S'il méritait ce reproche, il aurait cela de commun avec la plupart des poètes courtisans ; mais il ne me parait pas le mériter. Quand il adressait une poésie élogieuse à Dynamius, gouverneur de Marseille, celui-ci n'avait pas encore, dans une conjuration avec le clergé, dépossédé de son siège l'évêque Théodore, et l'épître de Fortunat prouve même qu'il y avait alors entre le gouverneur et l'évêque concorde et amitié. L'épithalame en l'honneur de Sigebert doit aussi trouver grâce devant la censure. Si Fortunat loue le roi d'aimer tout le monde, il n'y a pas lieu de crier à l'injustice et de dire avec Ampère (2): « Il est bien fâcheux pour ses frères d'avoir été exclus de cette tendresse universelle. » Ce qui fut vrai plus tard ne l'était pas en ce moment. Sigebert, le jour de son mariage, était au début de son règne, et, quoiqu'il eût été obligé de repousser une agression violente de Chilpéric, il n'avait encore provoqué ni démêlé ni guerre avec ses frères.

Au milieu de ces personnages distingués, dont je ne cite que quelques uns, comme dans la fréquentation des évêques, Fortunat trouvait l'occupation qui convenait à son esprit. Ce n'étaient pas seulement les plaisirs mondains qui lui faisaient prolonger son séjour à la cour de Metz. Ces nobles gaulois, même germains d'origine,

(2) Ampère. Histoire littéraire de la France avant le XII[e] siècle. t 2.

initiés à la culture des lettres, acceuillaient avec empressement cet étranger qui apportait dans le royaume les restes d'une civilisation plus délicate. Ses entretiens littéraires étaient des enseignements pour eux et le préparaient lui-même à la destinée que sa nouvelle patrie lui réservait. « Il y remplit, dit Ozanam, une mission qu'on n'a pas assez reconnue, comme gardien des traditions du monde romain et comme instituteur des barbares. »

Quoique Fortunat se laissât ainsi retenir par le roi d'Austrasie et les seigneurs, il n'oubliait cependant pas que son départ d'Italie avait pour but d'honorer le tombeau de saint Martin. Mais le pélerin voyageait en poète et c'est ce qui explique son séjour d'un an à la cour de Metz. Il quitta enfin son hôte auguste et ses nouveaux amis pour se rendre à Tours. Son voyage ne fut pas encore précipité. Les principales villes qu'il rencontra sur son passage arrêtèrent son attention, et sa muse ne se refusa pas à des poésies fugitives. Mais son pélerinage accompli, sa dévotion envers saint Martin satisfaite, il voulut continuer de vivre dans le pays qu'il venait de visiter et il eut à prendre un parti pour le choix de sa résidence définitive.

La ville de Tours semblait avoir dans le tombeau du thaumaturge une raison de déterminer en sa faveur la préférence de Fortunat. L'évêque Eufrone lui accordait une bienveillante hospitalité et l'honorait de son amitié. C'est ce qui résulte de plusieus lettres et d'une poésie adressée par lui à ce prélat. « J'ai éprouvé, dit-il dans une lettre (1), les bontés de votre âme bienveillante et

---

(1) Fort. L. III. 1.
Vestrum piissimum animum probavi, et me supplicem multis repletum beneficiis agnosco devotum.

je lui voue mon humble reconnaissance pour les nombreux bienfaits dont elle m'a comblé. » Dans une poésie postérieure il exprime la même pensée d'une manière plus complète encore. « Quoique je vous doive beaucoup, s'écrie-t-il (1), agréez ce peu de chose... Quand l'étranger arrive, vous lui rendez une patrie aimée, et, devenu votre hôte, il obtient par vous des biens qui sont vraiment à lui. » On peut conjecturer de là qu'il eut d'abord la pensée de se retirer auprès du tombeau de saint Martin ; mais que la prière de sainte Radegonde le décida à fixer son séjour à Poitiers. C'est ce qu'indique ce vers d'une poésie :

Martinum cupiens, voto Radegundis adhæsi.

Une notice historique sur cette reine devenue religieuse est ici nécessaire.

II.

Dans l'année 529 Chlotaire, roi de Neustrie, s'allia à son frère Thierry, roi d'Austrasie, pour combattre les Thuringiens, peuple de la confédération Saxonne. Ces derniers perdirent plusieurs batailles, et ce fut une guerre d'extermination dans laquelle périt le dernier roi, Hermènefrid. Le pays, ravagé par le fer et le feu, devint tributaire des Francs, et les rois vainqueurs firent entre eux un partage égal du butin et des prison-

(1) Fort. L. III. c. 3.

Debeo multa quidem, sed suscipe pauca libenter...
Advena si veniat, patriam tu reddis amatam;
Et per te proprias hic habet hospes opes.

niers. Dans le lot de Chlotaire échurent le fils et la fille de Berthaire, avant-dernier roi des Thuringiens. La jeune fille, qui avait environ neuf ans, s'appelait Radegonde. Le chef barbare résolut de la prendre un jour pour épouse et la fit élever pour le rang auquel il la destinait.

« Radegonde, dit Augustin Thierry (1), fut gardée avec soin dans une des maisons royales de Neustrie, au domaine d'Aties sur la Somme. Là, par une louable fantaisie de son maître et de son époux futur, elle reçut, non la simple éducation des filles de race germanique, qui n'apprenaient guère qu'à filer et à suivre la chasse au galop, mais l'éducation raffinée des riches gauloises. A tous les travaux élégants d'une femme cultivée, on lui fit joindre l'étude des lettres latines et grecques, la lecture des poètes profanes et des écrivains ecclésiastiques. Soit que son intelligence fût naturellement ouverte à toutes les impressions délicates, soit que la ruine de son pays et de sa famille et les scènes de la vie barbare dont elle avait été le témoin, l'eussent frappée de tristesse et de dégoût, elle se prit à aimer les livres comme s'ils lui eussent ouvert un monde idéal meilleur que celui qui l'entourait. En lisant l'Écriture et les Vies des Saints, elle pleurait et souhaitait le martyre; et probablement aussi des rêves moins sombres, des rêves de paix et de liberté, accompagnaient ses autres lectures. Mais l'enthousiasme religieux, qui absorbait alors tout ce qu'il y avait de noble et d'élevé dans les facultés humaines, domina bientôt en elle, et cette jeune barbare, en s'attachant aux idées et aux mœurs

(1) Récits des temps mérovingiens. Ve. Récit. T. II.

de la civilisation, les embrassa dans leur type le plus pur, la vie chrétienne. »

Lorsque l'époque du mariage fut arrivée, Radegonde, qui éprouvait de la répugnance pour ce genre de vie, s'enfuit nuitamment de la ville royale ; on l'atteignit et on la ramena. Elle fut ainsi épousée contre son gré et devint reine.

Les historiens ne s'accordent pas sur l'ordre chronologique à établir entre les six femmes de Chlotaire dont ils font mention. Ils assignent à Radegonde des rangs différents : le premier, le deuxième et le quatrième. Grégoire de Tours, dans le livre III de son *Histoire des Francs, chapitre VI*, dit que Chlotaire, après la mort de son frère Chlodomir, épousa Gontheuque, sa veuve, et, au chapitre suivant du même livre, il parle de son mariage avec Radegonde. Entre ces deux époques, 524 et 538, il y a un intervalle de quatorze ans, et l'on pourrait en conclure que Gontheuque était morte quand Chlotaire épousa Radegonde. C'est seulement au livre IV que Grégoire de Tours énumère les diverses femmes dont Chlotaire eut des enfants, et il n'est alors fait mention ni de Gontheuque ni de Radegonde. D'après ce récit, Radegonde aurait donc été la deuxième épouse de ce roi ; mais Grégoire de Tours ne suit pas d'ordre chronologique dans son histoire, et l'on ne peut trouver chez cet historien de certitude sur ce point. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute, d'après les témoignages des contemporains, que Radegonde fut épouse légitime de Chlotaire, qui eut d'autres femmes de différents mariages et des concubines.

La vie de sainte Radegonde à la cour fut plutôt celle d'une religieuse que d'une reine. Elle se plaisait seulement dans les exercices de piété, les œuvres de charité,

le service des pauvres et des infirmes. Les fêtes de la cour, les sociétés mondaines ne lui inspiraient que du dégoût. Mais, suivant le récit de Fortunat (1), s'il survenait quelque serviteur de Dieu, elle était tout occupée pendant des jours entiers à entendre ses paroles sur l'œuvre du salut. Que si c'était un évêque qui arrivât, elle était transportée d'allégresse en sa présence, et, quand il retournait dans son diocèse, elle le chargeait de cadeaux et s'attristait de son départ.

On peut même douter que Radegonde sut toujours bien accorder ses habitudes religieuses avec ses devoirs d'épouse et de reine. Le soir, quand le roi l'attendait à table, on la trouvait occupée aux choses du ciel, et c'était un sujet de querelle pour son mari. La nuit, elle se levait d'auprès de lui, et, couchée sur une natte ou sur un cilice, elle restait si longtemps absorbée dans sa secrète oraison que, n'ayant plus de chaleur que dans son âme, ses membres étaient tout transis de froid.

Une telle existence, quoiqu'elle ne convînt pas au roi Chlotaire, ne suffisait cependant pas pour le séparer d'une épouse dont la grâce le charmait. Il fallut un événement tragique pour mettre fin à cette union. Chlotaire ayant fait mourir injustement le frère de Radegonde, ce fut pour celle-ci une raison de demander la séparation, et le roi consentit à ce qu'elle le quittât pour prendre le voile de religieuse.

Fortunat s'exprime ainsi (2) : « Envoyée par le roi, elle vient trouver le bienheureux Médard à Noyon et le supplie instamment de changer son vêtement et de la consacrer au Seigneur. *Directa igitur a rege, veniens*

(1) Fort. Vita S. Radeg.
(2) Fort. Vita S. Radeg. c. II. 10.

ad beatam 'Medardum Noviomi, supplicat instanter ut ipsam mutata veste Domino consecraret. Une religieuse du couvent de Poitiers, Baudonivie, qui a aussi écrit la vie de sainte Radegonde peu de temps après sa mort, dit de même que la séparation fut acceptée par le mari. Suivant son récit, le roi aurait régretté plus tard d'avoir permis à une si grande reine de s'éloigner de son foyer, *se dolens.... qui talem et tantam reginam permisisset a latere discedere* (1).

Saint Médard, redoutant sans doute l'inconstance d'une jeune reine de vingt-quatre ans, n'accorda point d'abord la séparation démandée. Il voulut différer de lui remettre le vêtement de religieuse, *differebat reginam ne veste tegeret monachica.* « Bien plus, dit Augustin Thierry (2), à cette lutte intérieure entre la prudence et le zèle se joignit aussitôt, pour saint Médard, un combat intérieur de tout autre genre. Les seigneurs et les guerriers francks qui avaient suivi la reine l'entourèrent en lui criant avec des gestes de menace : « Ne t'avise pas de donner le voile à une femme qui s'est unie au roi ! Prêtre, garde-toi d'enlever au prince une reine épousée solennellement ! » Mais, devant cette résistance, la reine entre dans le *sacrarium*, se revêt de la robe monastique et, s'avançant vers l'autel, elle dit à l'évêque : « Si tu tardes à me consacrer et que tu craignes plus les hommes que Dieu, tu auras à rendre compte de ton autorité et le pasteur te redemandera l'âme de sa brebis. » Ébranlé par cette assurance, le prélat lui imposa les mains et la consacra au Seigneur.

---

(1) Baudonivie. C. I. 6.

(2) Récits des temps mérovingiens. V^e^. Récit. T. II.

Les hésitations de l'évêque de Noyon à admettre la séparation prouvent que Radegonde était unie au roi Chlotaire par un mariage légitime. Les paroles des seigneurs l'appelant *reginam non publicanam*, *sed publicam*, en sont un autre témoignage.

C'est en 544, après six ans d'un mariage sans enfants, que cet événement s'accomplit. La conduite de saint Médard dans cette circonstance soulève quelque difficulté dans l'histoire ecclésiastique.

Pour qu'une personne mariée soit admise à la profession religieuse, l'Eglise exige de l'autre conjoint, non seulement son consentement, mais le vœu de chasteté perpétuelle. Il n'y a pas alors dissolution du lien conjugal, mais séparation de corps, *divortium quoad thorum et habitationem*. Or il n'est point probable que saint Médard ait obtenu du roi Chlotaire un tel vœu. Comment expliquer cette infraction à la loi de l'Eglise ? Suivant une opinion acceptée comme plausible par les Bollandistes, les Francs, à cette époque, entendaient mal la question de l'indissolubilité du lien conjugal, et les évêques des Gaules n'avaient pas eux-mêmes une connaissance complète de cette matière. En l'an 757 le concile de Compiègne, dans son canon 13, décide (1) « que si l'un des époux permet à l'autre de le quitter pour servir Dieu soit dans un monastère soit hors d'un monastère, il peut être admis à contracter légitimement un nouveau mariage: *Si quis vir mulierem suam dimiserit, et dederit commeatum pro religionis causâ intra monasterium deservire, vel foras monasterium dederit licentiam velare, sicut diximus, propter Deum, vir illius accipiat uxorem legitimam : similiter et mulier*

(1) Bollandus, t. III. Augusti die XIII.

faciat. » La décision du concile a été approuvée par un légat du Pape. Si telle était l'opinion du clergé de France deux siècles plus tard, on peut admettre que saint Médard l'ait suivie en 544. Son erreur involontaire n'atteignait pas son innocence.

L'évêque de Noyon a aussi manqué à une règle disciplinaire de l'Eglise. Le concile de Chalcédoine, qui eut lieu en 451, décide dans son canon 15 « qu'une femme ne peut être consacrée comme diaconesse avant l'âge de quarante ans. » On explique encore cette infraction par l'ignorance d'une règle établie par un concile d'Orient.

Mais une objection se présente à propos du deuxième concile d'Orléans tenu en 533, c'est-à-dire onze ans avant l'évènement dont je parle. Dans son canon 18 il s'exprime ainsi : « *Placuit etiam ut nulli postmodum feminæ diaconalis benedictio pro conditionis hujus fragilitate credatur*. Il nous a plu qu'on n'accorde désormais la bénédiction diaconale à aucune femme à cause de la fragilité de son sexe.» Si l'on pense, d'après l'opinion de Jean Morin, que ce concile, se conformant aux prescriptions canoniques antérieures, se borne à exiger l'âge de quarante ans pour l'admission des femmes à la bénédiction diaconale, on ne peut plus dire que la règle du concile de Chalcédoine était inconnue en France et expliquer par l'ignorance la conduite de saint Médard. Mais le décret du concile d'Orléans est conçu en termes généraux et semble établir une prohibition plus étendue que celle du concile de Chalcédoine. S'il en est ainsi, il sert à prouver que ce concile d'Orient n'était point connu dans la Gaule. Quoi qu'il en soit, ce concile provincial d'Orléans n'obligeait ni saint Médard ni les autres évêques de la province Belgique, qui ne l'avaient pas souscrit. Les Bollandistes donnent encore une autre explication.

L'évêque de Noyon aurait accordé une dispense d'âge à cause de la dignité de la Dame et de la sainteté de sa vie, *aut sanctum Medardum propter singularem hujus Matronæ dignitatem atque eximiam vitæ sanctitatem in ætate dispensasse.*

Après cette cérémonie, les seigneur et les vassaux renoncèrent à la pensée de conserver la reine qu'ils aimaient et ne virent plus en elle que la personne consacrée à Dieu. La nouvelle religieuse, abjurant les vanités du siècle, se dépouilla de ses joyaux et objets précieux. « Elle couvrit l'autel, dit Augustin Thierry, de ses ornements de tête, de ses bracelets, de ses agrafes de pierreries, de ses franges de robe tissues de fil d'or et de pourpre ; elle brisa de sa propre main sa riche ceinture d'or massif en disant : « je la donne aux pauvres. »

Libre alors de suivre ses attraits religieux, elle alla de sanctuaire en sanctuaire, gagna Orléans et s'embarquant sur la Loire, elle se rendit à Tours. auprès du tombeau de saint Martin. « Elle s'établit ensuite, dit Montalembert (1), dans le domaine de Saix, en Poitou, que son mari lui avait concédé, et là, vivant en recluse, elle se mit à pratiquer les plus rigoureuses austérités ; mais surtout à se prodiguer aux pauvres et aux malades et à leur rendre les services les plus rebutants. Après avoir baigné elle-même les lépreuses, elle baisait leurs plaies dégoûtantes : « Très-sainte dame, » lui dit un jour une de ses servantes, « qui voudra vous embrasser, si vous embrassez ainsi ces lépreux ? — Eh bien, » répondit-elle en souriant, « si tu ne m'embrasses plus jamais, j'en suis déjà consolée. »

---

(1) Les Moines d'Occident. t. II. L. VII. c. VI.

De là elle alla au tombeau de saint Hilaire et demeura quelque temps à Poitiers ; puis, un monastère ayant été construit pour elle, par ordre du roi, dans cette ville, elle s'y retira définitivement. « Radegonde, dit Montalembert s'occupa alors de constituer sur une base solide la communauté où elle devait passer les quarante dernières années de sa vie. Cette communauté était très-nombreuse ; la reine y attira jusqu'à deux cents jeunes filles de races et de conditions diverses, et parmi elles des Gauloises de famille sénatoriale et des princesses Franques du sang des mérovingiens. Mais elle ne voulut pas les gouverner elle-même et fit élire pour abbesse une jeune fille nommée Agnès, qu'elle avait élevée. S'astreignant sévérement au rang et aux obligations de simple religieuse, elle faisait elle-même la cuisine, quand son tour était venu, portait l'eau et le bois et balayait les ordures ; elle n'en poursuivait pas moins ses études sur les Pères et les Saintes Ecritures, et continuait surtout à s'occuper des pauvres avec la plus courageuse persévérance. »

Suivant Mabillon, la royale religieuse s'assujettit à un genre de vie si sévère qu'elle ne prenait, en outre de son pain de froment ou d'orge, que des légumes et des herbes, se privant de poissons, d'œufs et même de fruits ; sa boisson était de l'eau mélangée de miel ou du cidre. Pendant le temps du carême, avec une meule à bras elle broyait elle-même le froment et en faisait du pain pour sa nourriture de quatre jours.

III.

Telle était, depuis bien des années, l'existence de l'ancienne reine de Neustrie, quand Fortunat vint à Tours. Radegonde avait fondé dans cette ville un monas-

tère d'hommes, que le pélerin ne manqua pas de visiter, et par cette communauté il put être mis en rapport, pour son pélerinage au tombeau de saint Hilaire, avec le monastère de Poitiers, qui depuis dix ans attirait l'attention du monde. « Il y fut admis avec distinction, dit Augustin Thierry (1) ; cet empressement que la reine témoignait aux hommes d'une âme pieuse et d'un esprit cultivé, lui fut prodigué comme à l'hôte le plus illustre et le plus aimable. Il se vit comblé par elle et par l'abbesse de soins, d'égards, et surtout de louanges. »

Dans la ville de Poitiers, où le souvenir de saint Hilaire était si vivace, le poète trouvait un plus grand centre intellectuel que dans la ville de Tours, et les instances de Radegonde réussirent facilement à l'y retenir. Elle le choisit pour intendant, et c'est en cette qualité qu'il résida près du monastère. C'est ce qu'il indique lui-même lorsque, s'adressant à elle dans une poésie, il dit : *Fortunatus agens*, Fortunat ton agent.

« Le monastère, dit Augustin Thierry (2), avait des biens considérables, qu'il fallait non seulement gérer, mais garder avec une vigilance de tous les instants contre les rapines sourdes ou violentes, et les invasions à main armée. On ne pouvait y parvenir qu'à force de diplômes royaux, de menaces d'excommunication lancées par les évêques, et de négociations perpétuelles avec les ducs, les comtes et les juges, peu empressés d'agir par devoir, mais qui faisaient beaucoup par intérêt ou par affection privée. Une pareille tâche demandait à la

(1) Récits des temps mérovingiens. Ve Récit. t. II.
(2) Récits des temps mérovingiens. Ve. Récit. T. II.

fois de l'adresse et de l'activité, de fréquents voyages, des visites à la cour des rois, le talent de plaire aux hommes puissants, et de traiter avec toute sorte de personnes. Fortunatus y employa, avec autant de succès que de zèle, ce qu'il avait de connaissance du monde et de ressources dans l'esprit ; il devint le conseiller, l'agent de confiance, l'ambassadeur, l'intendant, le secrétaire de la reine et de l'abbesse. »

Fortunat quoi qu'il paraisse avoir quitté volontairement Ravenne dans un but religieux, se compare plusieurs fois à un exilé. Dans une poésie il dit (1) :

Tristius erro nimis patriis vagus exul ab oris.

Dans une autre il avoue que depuis neuf ans il n'a plus de communication avec sa famille (2) :

. . . . et ad huc per scripta parentum
Nullus ab exclusis me recreavit apex.

Il est à présumer que les malheurs de sa patrie ont changé son éloignement volontaire en exil forcé et définitif. Le poète trouva alors dans sa charge d'intendant un état régulier qui lui assurait les moyens de vivre.

La situation faite à Fortunat le mettait fréquemment en rapport avec sainte Radegonde et l'abbesse Agnès. Pour le récompenser de ses services et l'attacher au monastère, peut-être aussi pour procurer quelque satisfaction à l'exilé, on lui offrait des cadeaux ; on lui

(1) Fort. L. VI. c. 10.

(2) Fort. L. VII. c 9

faisait servir, dans une salle réservée aux étrangers, de petits repas ou des friandises pour lesquels le poëte, sensible à ces attentions délicates, improvisait des remerciements en vers. Ces diverses poésies, dont se sont occupés plusieurs historiens modernes, n'ont pas échappé à la critique. J'en parlerai d'abord.

Sur les vingt-sept pièces adressées à sainte Radegonde et à l'abbesse Agnès, Guizot donne la liste des seize suivants :

L. VIII. n° 8. A sainte Radegonde sur des violettes.
n° 9. Sur des fleurs mises sur l'autel.
n° 10. Sur des fleurs qu'il lui envoie.
L. XI. n° 4. A sainte Radegonde pour qu'elle boive du vin.
n° 11. A l'abbesse sur des fleurs.
n° 13. Sur des chataignes.
n° 14. Sur du laït.
n° 15. Sur du lait.
n° 16. Sur un repas.
n° 18. Sur des prunelles.
n° 19. Sur du lait et autres friandises.
n° 20. Sur des œufs et des prunes.
n° 22. Sur un repas.
n° 23. idem.
n° 24. idem.
n° 25. idem.

L'une de ces poésies semblerait être de la part de Fortunat un aveu d'intempérance. Il se serait oublié dans un festin (1). « Mes yeux demi-fermés, dit-il, croyaient voir la table nager dans le vin pur, et ma muse trop égayée n'était pas sûre de sa main. » Cette poésie,

(1) Fort. L. XI. c. 24.

que la meilleure traduction française ne permet pas de lire en entier sans une certaine répugnance, est écrite sur un ton de badinage et ne produit pas dans la langue de Fortunat la même impression que dans la nôtre. Faut-il s'en rapporter aux hyperboles du poète et croire que sa muse était vraiment en état d'ivresse ? Sa poésie pourrait prouver le contraire. Qu'il ait cédé ou non au plaisir de la table, il y a certainement de l'exagération dans ses paroles. Il termine en disant :

Hœc, dubitante manu scribere, traxit amor (1).

Ce dernier vers fait présumer qu'il n'y a dans tout cela qu'un moyen plaisant imaginé par le poète pour adresser au nom de l'affection son remerciement poétique. Plaisanterie de mauvais goût, telle a été sans doute sa plus grande faute.

Dans une autre poésie, que Guizot a traduite, Fortunat, comdamné par le médecin à un régime d'abstinence, semble avoir été dominé par la gourmandise. Elle commence ainsi (2) :

Inter multiplices epulas jejunia mittis,

---

(1) « Ce chant, que ma main n'était guère en état d'écrire, c'est l'affection qui me l'a inspiré. »

(2) Fort. L. XI. c. 19.

Inter multiplices epulas jejunia mittis,
Atque meos animos plura vivendo cremas.
Respiciunt oculi medicus quod non jubet uti,
Et manus illa vetat, quod gula nostra rogat.
Attamen ante aliud cum lactis opima ministras,
Muneribus vincis regia dona tuis.
Nunc cum matre pia gaudens soror esto, precamur,
Nam nos lœtitiæ mensa benigna tenet.

et ce premier vers est inexactement rendu en ces termes : « Au milieu de mes jeûnes tu m'envoies des mêts variés. » En modifiant cette traduction, je crois pouvoir donner cette poésie telle qu'elle doit être comprise. « Parmi ces mêts de toutes sortes tu m'envoies bien des privations, et par la vue de ces diverses choses tu allumes mes désirs. Mes yeux contemplent ce dont le médecin me défend d'user, et sa main interdit ce que ma bouche convoite. Cependant, comme avant tout tu m'offres un lait pur, tes dons surpassent ceux des rois. Réjouis-toi donc en bonne sœur, je t'en prie, avec la pieuse mère, car une table pleine de douceur me retient en ce moment. »

De l'ensemble de cette poésie il résulte que Fortunat, se privant des mêts interdits, ne prend que du lait, présent le plus précieux qui pût lui être offert dans cette circonstance. C'est ce lait pur qui fait pour lui tout le plaisir de la table.

Le monastère de Poitiers, grâce à la munificence royale, était largement pourvu de tout ce qui pouvait servir à recevoir dignement les évêques et les autres personnages de distinction qui le visitaient. L'abbesse offrait aux étrangers des eulogies, mais sans y prendre part elle-même. C'est ce qu'indique un récit de Grégoire de Tours (1). Nous voyons dans plusieurs poésies de Fortunat quelles étaient ces eulogies. On désignait primitivement sous ce nom le pain bénit par l'évêque et distribué ensuite aux prêtres et aux fidèles. La signification de ce mot s'est étendue dans la suite, et au temps de Fortunat elle comprenait tout aliment bénit. C'est

(1) Grég. Tours. Hist. Franc. L. XI. c. 16.

ainsi que le poète mentionne des viandes et des mêts de diverses sortes. Ses poésies fournissent même des détails curieux sur la manière dont se faisait le service de ces eulogies.

Les viandes étaient apportées dans des plats d'argent(1):

Carnea dona tumens argentea gabata perfert.

Les légumes s'offraient sur des plateaux de marbre (2):

Marmoreus defert discus quod gignitur hortis.

Les poulets étaient présentés dans des vases de cristal (3):

Intumuit pullis vitreo scutella rotatu.

Des corbeilles peintes contenaient des fruits en abondance (4):

Plurima depictis concurrunt poma canistris.

De noires jarres épanchaient dans des coupes un lait éclatant de blancheur (5):

Olla nigella nimis dat candida pocula lactis

Le poète, qui se plait dans les amplifications, compare les pièces de viande à des montagnes et les services de légumes à des jardins (6).

(1) Fort. L. XI. c. 10.
(2) Fort. L. XI. c. 10.
(3) Fort. L. XI. c. 10.
(4) Fort. L. XI. c. 10.
(5) Fort. L. XI. c. 10.
(6) Fort. L. XI. c. 9.

Praterea venit missus cum collibus altis,
Undique carnali monte superbus apex.
Deliciis cunctis, quas terra vel unda ministrat,
Compositis apulis hortulus unus erat.

Voici l'une de ces poésies traduite en entier (1) :

« Contemple, heureux convive, ce délicieux festin, dont le parfum te pénètre avant que tu aies pu en goûter la saveur. Mille fleurs brillantes te sourient doucement. La campagne a moins de roses que tu n'en aperçois sur la table. Là, sur un fond de pourpre, les lis étalent leur blancheur et répandent à l'envi leur odeur. Les mêts s'élèvent sur des fruits savoureux. Pourquoi la magnifique rose remplace-t-elle la nappe accoutumée ? La table offre un aspect bien plus agréable, sans sa couverture de tissu, alors qu'elle disparait sous un amas de fleurs odorantes. Les guirlandes du lierre verdoyant tapissent les murs ; à la place de la chaux brille le rouge éclat de la rose. On dirait, à la vue de tant de merveilles, que la salle est devenue une prairie émaillée de fleurs. Si des beautés fugitives, qui disparaissent si vite, nous plaisent à ce point, combien, ô Paradis, ton éternel festin ne doit-il pas avoir pour nous d'attrait ? C'est aux mains ingénieuses de ma sœur qu'est dû ce bel arrangement ; ma mère était digne de recevoir un tel honneur. »

Cette poésie a sans doute été composée à l'occasion de la fête de sainte Radegonde, comme l'indique la fin. Elle n'aurait rien d'inconvenant pour un prêtre, si le poète était alors dans les ordres sacrés.

Pendant les vingt ans qu'il passa près du monastère de sainte Radegonde, Fortunat ne resta pas toujours simple intendant séculier. Des historiens disent qu'il se fit prêtre et qu'il devint chapelain ou aumônier en même temps qu'administrateur temporel du monastère. Mais l'époque de son ordination est incertaine, et l'opinion la

(1) Fort. L. XI. c. 11.

plus probable la recule au delà des premières années. Suivant un récit de Grégoire de Tours, on pourrait la placer vers 576. C'est en cette année que mourut saint Germain de Paris, et cet historien parle de la vie de saint Germain écrite par le prêtre Fortunat. L'abbé Gorini conjecture que le poète n'entra dans l'ordre de la prêtrise qu'après la mort de sainte Radegonde, 587. S'il en est ainsi, certaines poésies, à l'occasion desquelles on l'a accusé de gourmandise, ne pourraient être aucunement soupçonnées d'avoir eu pour auteur le prêtre de Poitiers. D'ailleurs, ces poésies, dont on a peut-être fait une justice trop rigoureuse, sont classées sans ordre chronologique dans le recueil, et, comme elles conviendraient plutôt à l'intendant séculier qu'au chapelain, c'est à l'intendant seul qu'il est raisonnable de les attribuer.

Plusieurs poésies indiquent par elles-mêmes que le poète, au moment de leur composition, n'avait aucune direction spirituelle dans la communauté. Dans l'une d'elles, en rappelant à sainte Radegonde le conseil de saint Paul à Timothée, il l'invite à prendre un peu de vin ; mais il parle en qualité d'intendant et s'appelle lui-même *Fortunatus agens.*

Les poésies adressées à sainte Radegonde à l'occasion de sa retraite annuelle pendant le carême, ne sont pas non plus l'œuvre du prêtre. Dans l'une d'elles il dit (1) : « Pour accomplir ton vœu annuel tu vas te cacher dans la solitude, et mes esprits se perdront à te réclamer. Comme tu dérobes vite la lumière à mes yeux ! Sans toi, en effet, la nuit m'accable de sa pesanteur. Tu te sépares de nous pour garder seule ta cellule, et en nous obligeant à rester dehors, c'est nous que tu tiens le plus

(1) Fort. L. VIII. c. 11.

enfermés. Quoique ta retraite passagère ne dure que quelques jours, ce mois me semblera plus long que l'année rapide. » A la fin de la retraite, il fait part à sainte Radegonde du bonheur qu'il éprouve en la revoyant. « Tu avais emporté ma joie ; voici qu'elle me revient avec toi, dit-il (1) ; tu me fais doublement célébrer cette fête de Pâques. » Si l'auteur de ces poésies avait été chapelain ou aumônier de sainte Radegonde, il l'aurait dirigée dans ses exercices de piété et ne se serait pas plaint d'être privé de sa présence.

La familiarité du poète, quoique très innocente, ne dut pas échapper aux propos aventurés de la malignité. « Les noms de mère et de sœur dans la bouche de l'italien, dit Augustin Thierry (2), accompagnaient des mots tels que ceux-ci : *ma vie*, *ma lumière*, *délices de mon âme*, et tout cela n'était, au fond, qu'une amitié exaltée, mais chaste, une sorte d'amour intellectuel. A l'égard de l'abbesse, qui n'avait guère plus de trente ans lorsque cette liaison commença, l'intimité pouvait sembler suspecte et devenir le sujet de discours malins. Fortunatus le sentit et s'en inquiéta pour l'honneur d'Agnès et pour le sien. Que ces craintes fussent fondées ou non, c'est à l'abbesse elle-même qu'il osa en faire confidence, et il le fit avec dignité. »

Voici cette poésie traduite en entier (3) :

« Tu es une mère dont j'honore la dignité, une sœur que je chéris tendrement. La piété, la fidélité, l'âme, le cœur me forment un culte envers toi. Mon affection est toute céleste, et le corps n'y a aucune part. Ce que

---

(1) Fort. L. VIII. c. 12.
(2) Récits des temps mérovingiens. V°. Récit. T. II.
(3) Fort. L. X. c. 6.

j'aime en toi, ce n'est point ce que convoîte la chair, mais ce que recherche l'esprit. J'en ai pour témoin le Christ avec Pierre et Paul ses ministres. La sainte Vierge Marie avec son pieux cortège le sait aussi. Tu n'as jamais été pour mes yeux et pour mon esprit autre chose que ma sœur Titiana, sortie du même sein. J'étais avec toi comme si notre mère Radegonde, de ses chastes entrailles, nous eût, par un seul enfantement, donné le jour à l'un et à l'autre, comme si elle nous eût pareillement nourris du même lait. Hélas ! Je gémis sur mon malheur, craignant que par un léger murmure des paroles nuisibles ne fassent obstacle à mon sentiment. Cependant, je souhaite de vivre toujours avec de tels vœux, si tu consents à me conserver ta douce affection. »

Fortunat ne parle ici que d'un léger murmure, *tenui ne forte susurro*, et il le redoute plutôt qu'il ne l'affirme. Il est à remarquer que dans aucune de ses poésies, même dans celles qui sont adressées à des personnages séculiers, le poète, bien qu'il parle volontiers des plaisirs de la table, ne fait jamais allusion aux plaisirs des sens ni à quoi que ce soit d'indécent. Ses mœurs ont toujours été irréprochables, et cette dernière poésie montre qu'il conservait vivement dans son cœur le sentiment de la pudeur et l'amour de la chasteté.

IV.

La ville de Poitiers était, comme celle de Tours, dans les états de Charibert, roi de Paris. Fortunat crut, en arrivant dans un nouveau royaume, qu'il devait aussi chanter les louanges de son nouveau souverain. Son éloge de Charibert est sur certains points d'accord avec l'his-

toire. « Haribert et Gonthramm, dit Augustin Thierry (1), avaient du goût pour la paix et le repos. Au lieu de l'air rude et grossier de ses ancêtres, le roi Haribert affectait la contenance calme et un peu lourde des magistrats qui, dans les villes gauloises, rendaient la justice d'après les lois romaines. Il avait même la prétention d'être savant en jurisprudence, et aucun genre de flatterie ne lui était plus agréable que l'éloge de son habileté comme juge dans les causes embarrassées, et de la facilité avec laquelle, quoique Germain d'origine et de langage, il s'exprimait et discourait en latin. »

C'est la même pensée que Fortunat exprime en disant: « Interprète de la justice et du droit auguste, tu tien de Salomon la sagesse du jugement. Tu l'emportes encore par le mérite de la foi, car d'un prince illustre, de Trajan, tu fais revivre le génie par ta piété. Rappellerai-je la maturité de ton esprit, toi qui de nos jours nous fais admirer la gravité de l'antique Fabius ? S'il t'arrive des causes avec des avis partagés, un oracle de ta bouche fait pencher la balance du côté des lois. Quoique les débats ne fassent entendre que des paroles confuses, tu sais délier le nœud d'un procès embarrassé... Bien que tu sois issu de la noble nation des Sicambres, la langue latine fleurit dans tes paroles. Quels doivent être dans ta propre langue tes doctes discours, toi qui nous surpasses en éloquence nous autres Romains ? Pourquoi rappellerai-je l'éclatante renommée de tes ancêtres, puisque c'est plutôt ta propre gloire qui fait l'ornement de ta race ? Ils ont agrandi la patrie par les armes, mais en répandant le sang. Tu lui acquiers de plus grands biens, puisque tu règnes sans

. . . . .

(1) Récits des temps mérovingiens. Premier récit. T. I.

causer de désastre. Ces peuples, que les guerres et les dangers des ennemis épuisaient auparavant, tu les ranimes en leur assurant la sécurité par l'amour de la paix. »

Mais, sous d'autres rapports, les louanges du poète peuvent paraître en dehors de la vérité historique. Charibert, en effet, qui avait eu plusieurs femmes, finit par prendre en mariage Marcowèfe, sœur de son épouse Méroflède, « pour laquelle cause, dit Grégoire de Tours, l'évêque saint Germain les excommunia tous deux. » Doit-on dire que c'est du prince excommunié que Fortunat loue la piété ? Un passage de la poésie ne permet pas une telle affirmation. Le poète dit de Charibert : « Il suit avec tant de soin l'exemple de son oncle (Childebert) qu'il est maintenant le tuteur de la veuve, lui son neveu. Conservant avec amour le nom de Childebert, il est à la fois le frère et le père de ses filles. Celles-ci, trouvant un solide appui dans la conduite bienveillante du roi, sont heureuses d'avoir un père dans leur cousin. »

Ces paroles font présumer que la poésie est antérieure aux événements dont parle Grégoire de Tours. Elle a pu être écrite à la cour de Metz ; mais on en placerait plus convenablement la date soit à l'époque du voyage du pélerin, qui aurait passé par Paris en se rendant à Tours soit plutôt au moment de son arrivée dans la ville de Tours ou dans celle de Poitiers.

C'est vers la fin de 566 ou au commencement de 567 que Fortunat établit sa résidence près du monastère de sainte Radegonde. Cela résulte d'une poésie dans la quelle il se dit nouveau venu (1) à Poitiers lors du pas-

(1) Fort. L. VI. c. 7.

Hanc ego nempe novus conspexi prætereuntem.

sage de Galswinde dans cette ville, c'est-à-dire en 567. On peut douter qu'au commencement de cette année Charibert eût déjà épousé la sœur de sa femme.

Le deuxième concile de Tours porte des peines contre les incestueux. Labbe dit que les Pères de ce concile ont rédigé le canon 21 en vue de corriger le roi Charibert, qui s'était rendu coupable du crime d'inceste en épousant Marcowèfe, sœur de sa femme Méroflède. « Mais, ajoute cet historien (1), l'autorité de ce canon n'ayant produit aucun effet sur le roi, saint Germain de Paris l'excommunia, parce qu'après avoir été averti de faire pénitence, il ne voulut pas obéir. »

Ce deuxième concile de Tours fut réuni le 15 des calendes de Décembre 567. En supposant, ce qui est une conjecture raisonnable, que l'inceste du roi durait alors depuis six mois, la poésie, écrite dans les premiers mois de l'année 567, l'aurait encore précédé. Il est invraisemblable, d'ailleurs, que Fortunat, accueilli avec amitié par l'archevêque de Tours, ait contredit dans une louange publique la censure rendue ou préparée par ce prélat, président du concile.

L'année suivante, en 568, la mort de Galswinde fournit au poète l'occasion d'exercer sa muse sur un sujet lugubre, et lui inspira une poésie d'un genre tout différent ; mais, avant de parler de cette élégie, je dois faire connaître les événements qui l'ont précédée.

Le roi Chilpéric, voyant le mariage de son frère Sigebert avec une princesse de sang royal, voulut, à son exemple, avoir une épouse d'un rang égal au sien. Il demanda au roi des Goths la sœur de Brunehaut, pro-

---

(1) Labbe. Concil. T. V. coll. 851-867.

mettant, par ses envoyés, de répudier ses autres femmes. Après des négociations laborieuses, le père accepta ses promesses et lui envoya sa fille avec de riches présents. « Galswinde, dit Grégoire de Tours (1), était plus agée que Brunehaut ; lorsqu'elle arriva vers le roi Chilpéric, il la reçut avec grand honneur et la prit en mariage. Il l'aimait d'un très-grand amour, et avait reçu d'elle de très-grands trésors ; mais il s'éleva entre eux beaucoup de bruit pour l'amour de Frédégonde, qu'il avait eue auparavant pour maîtresse. Elle se plaignait de recevoir du roi des outrages continuels et disait qu'elle vivait près de lui sans honneur. Elle demanda donc qu'il lui fût permis de retourner dans son pays, lui laissant tous les trésors qu'elle lui avait apportés. Celui-ci, dissimulant avec adresse, l'apaisa par des paroles de douceur, mais il ordonna à un domestique de l'étrangler et on la trouva morte dans son lit. »

Fortunat, dans une poésie construite avec art, retrace les malheurs de Galswinde. Un historien peu sympathique à ce poète, Ampère, parle en ces termes de la première partie de cette élégie (1): « Le départ de Galswinde, le moment où elle apprend qu'il faut quitter l'Espagne pour aller au fond de la Gaule épouser un de ces rois francs si inférieurs aux rois goths en civilisation, ses pressentiments, ses larmes et les déchirements des adieux maternels, tout cela est rendu avec un accent que Fortunat était certainement incapable de trouver ; la jeune fille, effrayée, se jette dans les bras de sa mère, s'attache à sa mère avec les mains et avec les ongles ;

(1) Grég. Tours. Hist. Franc. Traduction de Guizot.

(2) Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle. T. II. c. 12.

tout le monde pleure autour d'elle. Un jour se passe, puis deux, puis trois, puis quatre, sans que la mère puisse consentir à se séparer de sa fille ; enfin il faut partir et elle l'accompagne. »

Mais, pour mieux apprécier cette pièce, j'emprunte une citation à un historien moins partial, qui reconnait dans d'autres poèmes de Fortunat « assez d'imagination, de vie et de mouvement ». Guizot a donné un assez long fragment de cette poésie élégiaque de deux cent quatre-vingt-douze vers. « Je choisis, dit-il (1), les lamentations de Gonsuinte, sa mère, femme d'Athanagild ; elle voit sa fille près de la quitter, l'embrasse, la regarde, l'embrasse encore et s'écrie (2) :

« Espagne si vaste pour tes habitans, et trop resserrée pour une mère, terre du soleil, devenue une prison pour moi, quoique tu t'étendes depuis le pays du Zéphyre jusqu'à celui du brûlant Eous et de la Tyrrhénie à l'Océan, quoique tu suffises à des peuples nombreux, depuis que ma fille n'y est plus, tu es trop étroite pour moi. Sans toi, ma fille, je serai ici comme étrangère et errante, et dans mon propre pays, à la fois citoyenne et exilée ; je le demande, que regarderont ces yeux qui cherchent partout mon enfant ?... tu seras mon supplice, quelque soit l'enfant qui joue avec moi ; tu pèseras sur mon cœur dans les embrassements d'un autre ; qu'un autre coure, s'arrête, s'assoie, pleure, entre, sorte, ta chère image sera toujours devant mes yeux. Quand tu m'auras quittée, je courrai à des caresses étrangères, et, en gémissant, je presserai un autre visage sur mon sein desséché ; j'essuierai de mes bai-

(1) Histoire de la civilisation en France. t. II. Leçon 18.
(2) Fort. L. VII. c. 7. Traduction de Guizot.

sers les pleurs d'un autre enfant, je m'en abreuverai ; et plût à Dieu que je pusse ainsi trouver quelque rafraichissement ou apaiser ma soif dévorante ? Quoique je fasse, je suis au supplice; aucun remède ne me soulage; je péris, ô Galsuinthe, par la blessure qui me vient de toi. Je le demande, quelle chère main peignera, ornera ta chevelure ? qui donc, lorsque je n'y serai pas, couvrira de baisers tes joues si douces ? qui te réchauffera dans son sein, te portera sur ses genoux, t'entourera de ses bras ? Hélas ! Là où tu seras sans moi, tu n'auras pas de mère. Quant au reste, mon triste cœur te le recommande à ce moment de ton départ; sois heureuse, je t'en supplie; mais laisse-moi ; va-t-en ; envoie à travers les espaces de l'air quelque consolation à ta mère impatiente ; et si le vent m'apporte quelque nouvelle, qu'elle soit favorable. »

L'appréciation que l'illustre écrivain fait de cette poésie est honorable pour Fortunat. « La subtilité et l'affectation de la mauvaise rhétorique, dit-il (1), se retrouvent dans ce morceau ; mais l'émotion en est sincère et l'expression ingénieuse et vive. »

Ampère reproche au poète de n'avoir point raconté la fin tragique de Galswinde, mise à mort par Chilpéric à l'instigation de Frédégonde. Mais on peut répondre que Fortunat parle suivant le bruit répandu au moment où il écrivait.

La malheureuse princesse fut étranglée pendant son sommeil, et les choses furent disposées de manière à faire croire à une mort subite. Le texte de Grégoire de Tours est celui-ci : *ad extremum eam sugillari jussit a puero, mortuamque reperit in strato*. Augustin Thierry,

(1) Histoire de la civilisation en France, T. II. Leçon 18.

qui fait avec art le récit de cet événement, dit fort bien : « En la trouvant morte, Hilpérick joua la surprise et l'affliction. » Nous ne devons donc pas nous étonner de voir Fortunat se plaindre de la rapidité de l'événement, sans en signaler le caractère tragique, et le retracer seulement en ces termes :

Præcipiti casu volucri præventa sub ictu,
Deficit, et verso lumen lumen obit.

Suivant Grégoire de Tours, Chilpéric pleura la mort de Galswinde, et peu de jours après, *post paucos dies*, prit en mariage Frédégonde. « Alors, ajoute-t-il, ses frères ayant entendu dire que c'était par son ordre que sa femme avait été tuée, le chassèrent du royaume. » Mais ce bruit ne fut accrédité dans le public qu'après l'avoir été déja auprès des frères de Chilpéric. Or Fortunat, improvisateur facile, suivait de près les événements, et sa poésie fut faite selon l'opinion du premier moment. Nous devons donc y voir, non un sujet de blâme pour le poète, mais plutôt un nouveau document destiné à prouver l'astuce de Chilpéric et de Frédégonde.

V.

Quand la ville de Poitiers, qui, après la mort de Charibert, fut pendant quelques années disputée entre les rois de Neustrie et d'Austrasie, devint la possession définitive et paisible de Chilpéric, Fortunat, homme de son temps, suivit le mouvement qui portait les populations vers le nouveau souverain. Sujet du roi de Neustrie, il crut un jour le moment venu de lui adresser des louanges.

Fortunat choisit, pour célébrer Chilpéric, une circonstance qui devait attirer sur sa poésie l'attention des évêques, c'est-à-dire des hommes les plus versés dans la littérature. Le roi avait convoqué, pour le mois d'août 580, un concile à Braine dans le but de soumettre à son examen la conduite de Grégoire, évèque de Tours, accusé d'avoir injustement calomnié Frédégonde dans ses mœurs. Le poète ne s'occupe point d'un débat dans lequel il n'aurait pas été admis à intervenir comme particulier ; mais il compose en l'honneur de Chilpéric une poésie qu'il adresse au roi lui-même et à tous les membres du concile.

« L'occasion de la tenue du concile, dit Augustin Thierry (1), fut assez adroitement choisie par Fortunatus dans l'intérêt de son succès littéraire, car les évêques réunis à Braine étaient l'élite des hommes de science et des beaux esprits de la Gaule, une véritable académie. Du reste, en plaçant son œuvre sous leur patronage, il se garde soigneusement de faire allusion au procès épineux qu'ils étaient appelés à juger. Pas un mot sur la pénible épreuve qu'allait subir Grégoire de Tours, le premier de ses confidents littéralres, son ami et son bienfaiteur. Rien, dans cette pièce de cent cinquante vers, qui touche à la circonstance, qui présente un reflet de couleur locale ou un trait de physionomie individuelle. On n'y voit que de belles généralités de tous les temps et de tous les lieux, une réunion de prélats vénérables, un roi modèle de justice, de lumière et de courage, une reine admirable par ses vertus, sa grâce et sa bonté ; figures de fantaisie, pures abstractions aussi en dehors de la réalité présente, que l'était de

(1) Récits des temps mérovingiens. V^e^. Récit. t. II.

l'état politique de la Gaule la paisible retraite du monastère de Poitiers. »

C'est aller trop loin que de voir de pures abstractions dans les louanges adressées à Chilpéric. Sans doute, on rencontre des banalités dans cette poésie, et c'est ainsi qu'il faut juger l'admiration du poète pour la justice du roi. Il fait de Chilpéric le même éloge qu'il avait fait de Charibert. « Nul, dit-il (1), ne revient ayant à se plaindre, quand sa cause était juste.... Point de retard dans ta justice, et l'erreur n'est jamais faussement confondue avec la vérité. Tes jugements dissipent la fraude et rétablissent l'ordre par leur équité. » Mais lorsqu'il loue le savoir de Chilpéric et sa connaissance des langues, il fait allusion à des faits vraiment historiques, et exprime les idées qu'on avait alors sur ce monarque.

« Guidé par un éclair de vrai bon sens, dit Augustin Thierry (2), Hilpérick avait songé à rendre possible en lettres latines, l'écriture des sons de la langue germanique ; dans cette vue, il imagina d'ajouter à l'alphabet quatre caractères de son invention, parmi lesquels il y en avait un affecté à la prononciation qu'on a depuis rendue par le *w*. Les noms propres d'origine tudesque devaient ainsi recevoir, dans les textes écrits en latin, une orthographe exacte et fixe. » L'historien ajoute que le roi eut même la prétention de modifier l'alphabet romain. Il ordonna « par lettres adressées aux comtes des villes et aux sénats municipaux que, dans toutes les écoles publiques, les livres employés à l'enseignement fussent grattés à la pierre ponce et récrits selon le nouveau système. »

---

(1) Fort. L. IX c. I.

(2) Récits des temps mérovingiens. VI[e] Récit. t. II.

C'est cette invention de Chilpéric, adoptée ou plutôt imposée dans les écoles, que le poète a en vue dans ce vers :

> Et generum linguas unica lingua refert (2).

Malgré les édits destinés à la perpétuer, cette sorte de phonographie est aujourd'hui complètement perdue et passe même inaperçue dans les poésies de Fortunat.

Il y a un passage qui mérite d'être remarqué. C'est celui dans lequel Fortunat célèbre les talents poétiques de Chilpéric. « Tu fais revivre, dit-il, ton père par le courage, ton oncle par l'éloquence ; mais tu surpasses toute ta race par ton amour de la science. Nul de tes pères n'eut, comme toi, la connaissance des dogmes. Les armes te font semblable à ta race ; mais les lettres t'élèvent au dessus de tes ancètres. Aussi tu es des anciens rois tout à la fois l'égal et le supérieur. »

Dans ces vers, le poète rappelle Chlotaire, père de Chilpéric, et Childebert, son oncle. Mais quand il dit:

> Régibus æqualis, de carmine major haberis,

ce n'est plus un roi qu'il compare à ses ancêtres ; c'est la poésie qu'il compare à la royauté, et il la met au dessus d'elle. Un tel langage était digne devant un roi mérovingien.

Ce roi n'était pas incapable de l'entendre. « Ces Germains, que nous avons vus si impatients de toute règle, dit Ozanam (1), commençaient à se plier aux lois du

---

(1) « Les langues des diverse peuples sont rendues dans une seule langue. »

(1) La civilisation chez les Francs. p. 419.



travail, à souffrir qu'un maître chatiât leur langue, chargeât leur mémoire, disciplinât leur pensée. Quand tout l'effort de la royauté mérovingienne était de rappeler les temps romains, il fallait bien qu'elle en adoptât la langue. Childebert avait appris le latin, s'honorait d'aimer la paix, la justice et les lettres, et se faisait représenter à la porte de l'église de Saint-Vincent en robe longue et tenant un livre. Charibert semait sa prose de toutes les fleurs de l'ancienne rhétorique. Chilpéric s'était élevé jusqu'à la poésie, et avait composé deux livres de vers. Si Grégoire de Tours affirme que les vers du poète couronné se tenaient mal sur leurs pieds, la postérité, plus complaisante, n'en a pas jugé de même, et la statue de Chilpéric fut sculptée au portail de Notre-Dame, un violon à la main, dans l'attitude d'Appolon. »

Lorsque la postérité a immortalisé la lyre de Chilpéric, nous ne devons pas blâmer Fortunat d'avoir encouragé par ses louanges ses efforts poétiques.

Mais on s'étonne aujourd'hui de voir, après l'éloge de Chilpéric, celui de Frédégonde, lequel, suivant l'expres-pression d'Ampère, « amuse et révolte par sa platitude. » Cependant, si nous nous reportons aux circonstances dans les quelles écrivait le poète, cet éloge mérite l'indulgence. Frédégonde, non moins astucieuse et dissimulée que cruelle, cachait habilement ses crimes et prétendait à l'honneur d'une bonne réputation. « A l'aide d'un revirement propre à tromper l'opinion, dit l'abbé Darras (1), l'esclave couronnée prit alors le masque d'une austère piété et affecta d'hypocrites vertus que

(1) Histoire générale de l'Eglise. t. XV. p. 43.

Fortunat lui-même, dupe des apparences, célébra souvent dans ses vers. »

C'est après le meurtre de Galswinde que cet historien parle ainsi. On admettrait difficilement que douze ans plus tard Frédégonde ne fût soupçonné d'aucun crime par le poète. Mais dans le moment où cette reine réunissait un concile pour juger Grégoire de Tours, ses vertus ne pouvaient être publiquement mises en doute. Baronius pense que Fortunat dut accompagner Grégoire de Tours au concile. L'intérêt qu'il portait à son ami, qu'il lui ait ou non inspiré ce voyage, devait du moins lui faire éviter tout ce qui pouvait nuire à l'accusé. Il ne lui convenait donc point, dans une poésie en l'honneur du roi, de garder un silence désapprobateur sur la reine. Dans cette circonstance, ponr un poète diplomate l'éloge de Frédégonde accompagnait naturellement celui de Chilpéric.

Il est bon de remarquer que les diverses poésies relatives à ce roi et à cette reine sont de la même époque, 580-581. Quelques mois après la tenue du concile de Braine ils perdirent deux enfants, Chlodobert et Dagobert, qui moururent victimes d'une épidémie. Fortunat composa les épitaphes des deux jeunes princes et adressa, au sujet de leur malheur, deux poésies au père et à la mère.

Dans l'une d'elles (1), écrite sous forme de consolation, il commence par faire remonter à la faute d'Adam et d'Ève tous les maux de l'humanité, et ajoute que de là est venue la mort, transmise par eux à leurs descendants. Il énumère, depuis Abel jusqu'à saint Jean-Baptiste, un grand nombre de patriarches, de prophètes, de justes de l'ancienne loi qui n'ont pu éviter la mort, et n'oublie

(1) Fort. L. IX. c. 2.

pas de dire qu'Énoch et Élie l'attendent encore. Enfin il s'arrête au Christ. « Le Dieu triomphant lui-même, dit-il, le Christ, qui ressuscita rapidement des ombres de la mort, par cela même qu'il est né comme homme, a été inhumé dans sa chair. Quel homme donc ne meurt pas, quand l'auteur du salut a goûté la mort ? »

Nous trouvons dans cette poésie une pensée qu'un de nos grands poètes a immortalisée. Fortunat se plaint ainsi des rigueurs de la mort :

> Quamvis clamantem refugit mors surda, nec audit,
> Nescit in affectum dura redire pium.

Ces deux vers sont presque traduits dans cette stance de Malherbe :

> La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles ;
> On a beau la prier,
> La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles,
> Et nous laisse crier.

C'est l'idée d'égalité devant la mort que Malherbe a en vue dans cette stance admirable :

> Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
> Est sujet à ses lois ;
> Et le garde qui veille aux barrières du Louvre
> N'en défend pas nos Rois.

La même idée d'égalité devant la mort se rencontre dans Fortunat, et il a même le tort de s'y trop appesantir dans le passage suivant : « Que peuvent, dis-moi, contre la mort, les empereurs et les rois les plus puissants, lorsque les membres du Christ ont reposé sous la pierre du tombeau. Leur force n'en dépend pas les grands et

la pourpre n'en sauve pas les rois. Nous naissons égaux et nous mourons tous d'une égale manière. Nous tenons d'Adam une même mort, du Christ un même salut. »

Malherbe se demande s'il eût été avantageux à la fille de du Périer d'atteindre la vieillesse, et il répond à peine à cette question:

Puis quand ainsi serait que, selon ta prière,
Elle aurait obtenu
D'avoir en cheveux blancs terminé sa carrière,
Qu'en fût-il advenu ?

Penses-tu que, plus vielle, en la maison céleste
Elle eût eu plus d'accueil,
Ou qu'elle eût moins senti la poussière funeste
Et les vers du cercueil ?

Non, non, mon du Périer ; aussitôt que la Parque
Ote l'âme du corps,
L'âge s'évanouit au deçà de la barque,
Et ne suit point les morts.

Fortunat est moins heureux dans ses vers ; mais il a des idées plus nettes. Il dit: «Rendez plutôt grâce à notre Dieu, qni envoie dans le ciel des rejetons de votre race. Il choisit dans le fumier du monde des perles précieuses et de ce limon terrestre les porte sur un trône de gloire... C'est pour le ciel une joie grande entre toutes d'acceuillir des enfants ainsi purifiés par le baptême ; ils ont mérité, en étant renouvelés dans l'eau sainte, d'être enlevés de ce monde. Placées devant Dieu comme des vases d'honneur, ces âmes immaculées, rayonnant d'une gloire éternelle, occupent déja leur place dans le royaume des vivants. Elles fleurissent dans la maison du Seigneur comme des plantes fécondées par la lumière,

unissant la blancheur du lis à la pourpre de la rose. Lorsque, par l'ordre de Dieu, les corps ressusciteront, ces enfants seront revêtus de brillants vêtements et leur front portera une couronne ornée de pierreries.... Alors, vous, père et mère, vous serez dans la joie au milieu d'eux, heureux de les contempler hommes parfaits parmi les habitants du ciel. »

Le poète reporte ensuite la pensée du père affligé sur les saints personnages qui ont eu à supporter la même douleur. On lui a reproché d'avoir cherché bien loin des modèles de consolation. Mais, quand Malherbe propose à du Périer l'exemple de Priam, comment nous étonner de voir Fortunat proposer à Chilpéric l'exemple de Job et de la mère des Machabées ?

Assurément il n'y a pas de comparaison à établir entre deux poètes si différents. Mais, quand Fortunat parlait de la sorte à Chilpéric, si son langage s'éloignait un peu de la langue d'Apollon, il avait du moins des inspirations qui ne déshonoraient point les Muses.

Parmi les nombreuses poésies que Fortunat composa près du monastère de Poitiers, les historiens aiment à mentionner les lamentations dans les quelles sainte Radegonde raconte les malheurs de la Thuringe et ses propres malheurs. On a cru y voir des plaintes réelles que le poète, confident d'une souffrance intime, n'aurait fait que reproduire. «Radegonde, dit Augustin Thierry (1), avait atteint l'âge où les cheveux blanchissent, sans oublier aucune des impressions de sa première enfance, et, à cinquante ans, la mémoire des jours passés dans son pays et parmi les siens lui revenait aussi fraiche et aussi douloureuse qu'au moment de sa captivité. Il lui

(1) Récits des temps mérovingiens. V° Récit. t. II.

arrivait souvent de dire : « Je suis une pauvre femme enlevée ; » elle se plaisait à retracer dans leur moindres détails les scènes de désolation, de meurtre et de violence dont elle avait été le témoin et en partie la victime. Après tant d'années d'exil, et malgré un changement total de goûts et d'habitudes, le souvenir du foyer paternel et des vieilles affections de famille demeurait pour elle un objet de culte et de passion ; c'était un reste, le seul qu'elle eût conservé, des mœurs et du caractère germaniques. L'image de ses parents morts ou bannis ne cessait point de lui être présente, en dépit de ses nouveaux attachements et de la paix qu'elle s'était faite. »

Ampère dit que Fortunat « n'était pas capable de deviner les sentiments que le hazard avait fait tomber sous sa plume » et que ses accents « sont sortis d'une poitrine plus virile que la sienne, quoique ce fût une poitrine de femme. » Malgré ces affirmations, qui ne peuvent être que des conjectures, nous devons nous garder de refuser au poète les inspirations d'une poésie qui est très-belle. En voici plusieurs extraits :

« J'ai vu, dit Radegonde (1), les femmes trainées en esclavage, les mains liées et les cheveux épars ; l'une marchait nu-pieds dans le sang de son mari, l'autre passait sur le cadavre de son frère. — Chacun a eu son sujet de larmes, et moi j'ai pleuré pour tous. — J'ai pleuré mes parents morts, et il faut aussi que je pleure ceux qui sont restés en vie. — Quand mes larmes cessent de couler, quand mes soupirs se taisent, mon chagrin ne se tait pas. »

Puis, s'adressant à Amalafroy, son cousin, exilé à

(1) Traduction d'Augustin Thierry.
V. la pièce entière. Récits des temps mérovingiens, t. II, in fine.

Constantinople, elle s'écrie (1) : « Lorsque le vent murmure, j'écoute s'il m'apporte quelque nouvelle, mais de tous mes proches pas même une ombre ne se présente à moi.... Et toi, Amalafroy, doux fils du frère de mon père, est-ce qu'aucun souci de moi ne vient mordre ton cœur ? As-tu oublié ce qu'était pour toi Radegonde dans tes premiéres années, et combien tu m'aimais, et comment tu me tenais lieu du père que j'avais perdu, et de mère, et de frère, et de sœur ? Une heure passée loin de toi me semblait éternelle ; maintenant les siècles passent sans que j'entende jamais ta parole. Tout un monde gît maintenant entre ceux qui s'aimaient, et qui jadis ne se quittaient jamais. Si d'autres, par simple pitié, vont à la recherche de leurs esclaves enlevés, à travers les Alpes, pourquoi suis-je oubliée, moi qui te tiens par le sang ? En quel lieu es-tu ? Je le demande au vent qui siffle, aux nuages qui passent ; je voudrais qu'au moins quelque oiseau m'apportât des nouvelles. Si la sainte clôture de ce monastère ne me contenait, tu me verrais arriver tout à coup auprès de toi. Je traverserais les plus grosses mers, en plein hiver, s'il le fallait. Ce qui effraie les matelots ne me ferait pas peur, à moi qui t'aime. Si mon vaisseau se brisait dans la tempête, je m'attacherais à une planche pour te rejoindre ; et si je ne trouvais aucun débris, j'irais jusqu'à toi en nageant, épuisée ! En te revoyant, je nierais jusqu'aux périls de la traversée ; et si je me noyais en route, tu me ferais une tombe dons le sable, et tu pleurerais morte, en l'enterrant, celle dont, vivante, tu dédaignes les larmes. »

Ce sont là, sans nul doute, de véritables inspirations du poète. Ces plaintes ne peuvent être attribuées à sainte

---

(1) Traduction de Montalembert.

Radegonde elle-même, qui aurait ainsi manqué de patience et de résignation dans la retraite du monastère. Une telle conjecture serait en contradiction avec les récits des historiens. « Je vous aime tant, disait-elle aux religieuses, que je ne me souviens plus d'avoir eu des parents, ni d'avoir épousé un roi. Je n'aime plus que vous, jeunes filles que j'ai choisies, jeunes fleurs que j'ai plantées, vous, mes yeux, vous, ma vie, vous, mon repos et tout mon bonheur. » Ce que rapporte ici Baudonivie est confirmé par Fortunat lui-même, non seulement comme historien, mais aussi comme poète. Dans une poésie intitulée *de nomine suo ad diversos* (1), il loue le détachement de sainte Radegonde, morte dans sa chair et ne vivant plus que de l'esprit, affranchie de toute affection sensible et n'ayant plus parmi les hommes de désirs que pour le ciel. C'est donc à lui seul qu'appartient tout le mérite de cette poésie sur la Thuringe, et ses accents sont vraiment sortis d'une poitrine virile, mais non d'une autre poitrine que la sienne.

VI.

Fortunat, d'abord comme intendant, puis comme chapelain ou aumônier de sainte Radegonde, entretint de fréquentes relations avec les membres de l'épiscopat et se lia d'amitié avec beaucoup d'entre eux. Aussi la plupart de ses épîtres sont-elles adressées à des évêques.

---

(1) Fort. L. VIII. c. I.

Omnia despiciens, et adhuc in corpore constans,
Spiritus hic vivit, sed caro functa jacet.
Terram hic habitans, cælos intrat, bene libera sensu,
Atque homines inter jam super astra petit.

Dans cette correspondance poétique se trouve un certain nombre de billets de remerciement écrits en vers ; mais on y remarque surtout des poésies sur des cérémonies religieuses, des églises, des oratoires. Ces épîtres ont quelquefois un intérêt historique.

Dans une poésie adressée à Sidoine (1), évêque de Mayence, nous voyons que ce prélat renouvelle des temples et les embellit pour ranimer l'amour du peuple envers Dieu. Mais l'évêque de Mayence veille aussi sur les intérêts matériels de la ville. Pour la préserver des inondations, il entoure de digues les deux fleuves qui la traversent, et le poète retrace en ces termes ces travaux d'utilité publique :

> Ut plebem foveas, et Rheni congruis amnes,
> Quid referat terris, qui bona præbet aquis ?

Une autre poésie, qui est en l'honneur de Nicetius (2), archevêque de Trèves, présente la construction d'un château-fort sur la Moselle. Dans la description que le poète nous en donne nous voyons que ce château forme sur une colline une enceinte de trente tours :

> Turribus incinxit terdenis undiqué collem.

C'est une construction à trois étages :

> Ordinibus ternis extentaque machina crevit.

La tour placée en face de la montée, comme pour la protéger, renferme une chapelle avec des reliques et un

(1) Fort. L. IX. c. 9.
(2) Fort. L. III. c. 12.

arsenal avec des armes, lieu de prière et de défense militaire :

> Turris ab adverso quæ constitit obvia clivo,
> Sanctorum locus est, arma tenenda viris.

Là est la baliste à double volée, qui laisse la mort après elle et se retire :

> Illic est etiam gemino ballista volatu,
> Quæ post se mortem linquit et ipsa fugit.

Mais on se demande si le poète veut parler ici de l'ancienne machine, composée d'une catapulte et d'une baliste et lançant d'un côté des flèches et de l'autre des pierres, ou s'il n'a pas plutôt en vue une nouvelle machine à deux ailes, dont chacune fait voler des javelots.
L'eau, amenée dans des canaux avec des détours sinueux, fait mouvoir la meule qui prépare au peuple sa nourriture :

> Ducitur in rigidis sinuosa canalibus unda,
> Ex quâ fert populo hic mola rapta cibum.

Cette maison forme seule presque un bourg fortifié, un château :

> Et prope castellum hæc casa sola facit.

Mais l'évêque, en même temps qu'il veille à la protection d'une localité ou d'une population, prend soin de cultiver aussi des terrains arides. Sur des collines

incultes il fait mûrir de belles grappes de raisin, et la vigne étale ses rameaux verdoyants là où il n'y avait que des broussailles :

Blandifluas stupidis induxit collibus uvas,
Vinea culta viret, quo fuit ante frutex.

On y voit aussi s'élever ça et là des plantations d'arbres fruitiers, qui parfument ce lieu de leurs odeurs variées :

Insita pomorum passim plantaria surgunt,
Et pascunt vario floris odore locum.

Fortunat nous montre dans une poésie Félix, évêque de Nantes (1), détournant le cours d'un fleuve. Ampère pense qu'il ne s'agit que d'une petite rivière. Mais le poète célèbre l'entreprise de l'évêque comme une œuvre gigantesque, dont Homère, s'il en eût été témoin de son temps, aurait rempli son poème. «Aujourd'hui, dit-il, au lieu d'Achille tous liraient le nom de Félix :

Cuncti Fœlicem legerent modo, nullus Achillem. »

On peut donc croire avec Augustin Thierry qu'il s'agit du cours de la Loire. Le prélat avait fait abattre une montagne pour creuser un lit au fleuve, et l'ancien lit, recomblé avec soin, était devenu propre à l'agriculture et aux charrois :

Quo fuit unda fugax, crevit pigro obice terra,
Et quo prora prius, huc modo plaustra meant.

Ce dernier vers indique une rivière navigable, et

(1) Fort. L. III. c. 10.

confirme par conséquent l'opinion que l'évêque de Nantes avait détourné le cours même de la Loire.

Nous voyons dans les poésies de Fortunat le baptistère séparé de l'église. Jusqu'à la fin du sixième siècle il en fut ainsi. Les baptistères, distincts, mais rapprochés des églises principales, étaient des monuments considérables en eux-mêmes, construits souvent avec art, comme nous en avons des exemples dans les chefs-d'œuvre de Florence et de Pise. Ils renfermaient des reliques de saints, ainsi que l'atteste Grégoire de Tours (1), et étaient quelque fois bâtis sur les tombeaux des martyrs. Ces édifices étaient donc des sanctuaires et on les appelait *ecclesiæ baptismales*. Grégoire de Tours, en parlant du baptême de Clovis, donne au baptistère le nom de *templum baptisterii* (2), et Fortunat dit quelque chose d'analogue dans ces deux vers (3) :

Ardua sacrati baptismatis aula coruscat,
Quo delicta Adæ Christus in amne lavat.

Dans une autre poésie nous retrouvons les mêmes termes (4) :

Instaurata etiam sacri est baptismatis aula.

Comme le poète appelle l'église *aula Dei,* ces mots *baptismatis aula* ont dans son langage la signification de temple.

---

(1) Grég. Tur. Hist. Franc. L. X. c. 31. § 19.
(2) Grég. Tur. Hist. Franc L. II c. 31.
(3) Fort. L. II. c. 12.
(4) Fort. L. I c. 15.

Mais diverses poésies de Fortunat semblent supposer que, conformément à la tradition, il n'y avait qu'un seul baptistère par diocèse, celui de la ville épiscopale. Quand il s'adresse à l'évêque Sidoine, c'est le baptistère de Mayence, ville épiscopale, qu'il célébre dans ses vers. Dans plusieurs poésies il loue Léonce, archevêque de Bordeaux, de ses nombreuses constructions d'églises et d'oratoires, mais il ne lui attribue que la fondation d'un seul baptistère. « C'est au sixième siècle seulement, dit M. l'abbé Martiguy dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (1), que des baptistères commencèrent à être concédés à des églises rurales, ainsi qu'il ressort des dispositions des conciles d'Auxerre et de Meaux.» Ce concile d'Auxerre fut tenu en l'an 577, et, à cette époque, Fortunat habitait depuis dix ans près du monastère de Poitiers. Comme ces concessions durent être rares dans le début, il est probable qu'au moment où il écrivait, le poète ne connaissait que le baptistère épiscopal.

C'était le baptême par immersion que l'on administrait dans ces vastes édifices à destination spéciale, et le poète l'indique lui-même en ces termes (2) :

Hic pastore Deo puris grex mergitur undis,
Ne maculata diu vellera gestet ovis.

Ducange retrace, d'après un ancien rituel (3), cette

---

(1) Article Baptistère. p. 86.

(2) Fort. L. II. c. 12.

(3) Ducange. Glossaire. art. Baptismus.

« *Tunc sacerdos baptizet eum sub trina mersione, dicens* : Et ego te baptizo in nomine Patris, *hic margit semel*, et Filii, *hic secundo,* et Spiritûs Sancti, *hic tertio*, ut habeas vitam æternam. Amen.

cérémonie dans la quelle le prêtre,en invoquant chacune des personnes de la Trinité, plongeait chaque fois dans l'eau sainte la personne qu'il baptisait.« Cette manière de baptiser par une triple immersion, dit M. Martigny (1), s'est conservée chez les Grecs jusqu'au huitième siècle et, dans l'église latine, jusqu'au sixième seulement, époque depuis laquelle une seule immersion fut en usage. » Les paroles du poète peuvent s'entendre d'une seule immersion. Cependant le baptême par infusion, admis dans les cas de nécessité, ne devait pas être absolument interdit dans les solennités, et il est douteux que les trois mille hommes baptisés dans la même cérémonie que Clovis aient reçu le baptême par immersion.

Diverses poésies sur Léonce, archevêque de Bordeaux, nous offrent des détails dignes d'intérêt. Ce prélat, qu'on appelle *Leontius junior* comme étant le deuxième archevêque de ce nom, appartenait à une illustre famille et jouissait d'une immense fortune. Marié d'abord à une femme pleine de mérite, Placidina, qui descendait de l'empereur Avitus, il avait, avec son consentement et par un vœu réciproque de chasteté, renoncé au mariage, et fut élu évêque. Les deux époux n'eurent plus alors l'un pour l'autre que l'amitié du frère et de la sœur, et c'est ce qu'indique Fortunat (2) :

Cogor amore etiam Placidinæ pauca referre,
Quæ tibi tunc conjux, est modo chara soror.

Le poète montre l'opulence de Léonce en décrivant ses trois villas situées près de Bordeaux ; mais il loue

(1) Dictionnaire des antiquités chrétiennes, art. Baptême, p. 80.
(2) Fort. L. I. c. 15.

surtout sa magnificence dans la réparation et la construction des églises, et fait voir que, dans ces œuvres, Placidina joignait ses largesses à celles du pontife. Quand Léonce achève à ses frais la construction de l'église Saint-Bibien à Saintes, Placidina fait mettre un couvercle en argent sur le sépulcre (1) :

> Sacra sepulcra tegunt Bibiani argentea tecta,
> Unanimis tecum quæ Placidina dedit.

La basilique en l'honneur de saint Martin, que Léonce fait bâtir, est décorée par Placidina, et le poète nous montre une certaine rivalité de zèle entre les deux époux (2) :

> Quæ Placidina sacris ornavit culmina velis,
> Atque simul certant, hic facit, illa colit.

L'évêque offre un calice, et Placidina s'unit à son offrande (3) :

> Summus in arce Dei pia dona Leontius offert,
> Votis juncta sacris et Placidina simul.

Il est même curieux de remarquer qu'après la mort de Léonce, c'est sa veuve qui veille au soin de ses funérailles. En renonçant à l'usage du mariage, elle n'a point perdu ses droits naturels d'épouse, et elle trouve une consolation dans ses devoirs d'affection à remplir envers la cendre de son époux (4) :

> Funeris officium magni solamen amoris
> Dulcis adhuc cineri dat Placidina tibi.

---

(1) Fort. L. I. c. 12
(2) Fort. L. I. c. 6.
(3) Fort. L. I 14.
(4) Fort. L. IV. c. 10.

Dans ces poésies de Fortunat relatives aux églises, nous trouvons peu de renseignements sur l'état de la peinture et de la sculpture à cette époque. Comme les temps de décadence littéraire ne sont pas favorables au développement des arts, le poète n'avait point de chefs-d'œuvre de ce genre à célébrer dans ses vers. Cependant les évêques, qui cherchaient à instruire les peuples en parlant à leur imagination, ne négligeaient pas de mettre sous leurs yeux des sujets religieux qui pussent arrêter leur attention. Nous en avons quelque indication dans Fortunat.

Dans l'église Saint-Bibien, richement décorée, l'or est répandu avee profusion et les métaux brillants frappent les regards. L'art du sculpteur y a représenté des sujets allégoriques, probablement des animaux symboliques, et le poète dit à cette occasion (1) :

Artificemque putes hic animâsse feras.

L'église Saint-Eutrope porte dans sa voûte des ornements de sculpture avec des dessins variés. Le bois travaillé procure aux yeux l'agrément que leur offre ordinairement l'art du peintre. Diverses figures sont représentées dans des images qui couvrent les murs, et ceux-ci, qui n'étaient pas crépis auparavant, brillent maintenant par la peinture (2).

C'est surtout dans une église en l'honneur de saint

---

(1) Fort. L. I. c. 12.

(2) Fort. L. I. c. 13.

Hic sculptœ cameræ decus interrasile pendet,
Quos pictura solet, ligna dedêre jocos.
Sumpsit imagineas paries simulando figuras,
Quæ neque tecta prius hæc modo picta nitent.

Martin, construite par Grégoire de Tours, que Fortunat se plait à retracer ces œuvres d'art. « La peinture, dit-il (1), par l'éclat de ses ornements donne à l'église une plus grande beauté, et vous croiriez voir vivants les personnages représentés par ses couleurs. »

Divers tableaux, au nombre de sept, reproduisent des miracles de saint Martin, et le poète désigne chacun d'eux par nne inscription spéciale. Deux tableaux séparés représentent le saint partageant son manteau. Dans l'un, qui a pour titre : *Chlamys divisa*, il divise sa chlamyde, et le Christ s'en montre revêtu. Dans l'autre, qui porte cette inscription : *Tunicam dedit,* après que le saint s'est dépouillé de sa tunique, ce qu'elle ne couvre plus sur ses bras est couvert de pierreries.

Les évêques, quoiqu'ils fussent amis du poète, n'aimaient pas à cultiver eux-mêmes les muses. Fortunat leur adresse rarement des éloges pour leurs poésies, et, s'il loue Félix, évêque de Nantes, de ses vers et de son éloquence, on ne voit pas qu'il ait été prodigue de telles louanges. L'évêque Berchramm, probablement le successeur de Léonce sur le siège de Bordeaux, lui avait adressé des vers, et le poète lui répond avec ménagement, mais sans lui épargner les reproches. « ..... Ton poème, dit-il (2), roule des flots orageux, comme l'Océan quand il semble soulever les eaux de ses sources pour les jeter sur ses rivages. Je doute que Rome, la ville éternelle, entende des chants si pompeux aux lectures qu'applaudit le

---

(1) Fort. L. X. c. 3.

Lucidius fabricam picturæ pompa perornat,
Ductaque quæ fucis vivere membra putes.

(2) Fort. L. III. c. 23. Traduction d'Ozanam.

forum de Trajan. Certes, si tu avais récité de si nobles paroles en présence du sénat, on eût mis des tapis sous tes pieds ; tu verrais tes vers, portés par la faveur du peuple, courir sur les places,dans les carrefours, et passer de ville en ville. Toutefois, seigneur, j'ai noté quelques endroits où la nouveauté s'introduit furtivement à la place de la règle antique. Dans un petit nombre de vers, une syllabe de trop a rompu la mesure, et la muse gémit de se sentir un pied boiteux. »

On remarque, dans un passage de cette poésie, qu'au sixième siècle on récitait encore des poèmes dans le forum de Trajan :

> Vix modo tam nitido pomposa poemata cultu
> Audit Trajano Roma verenda foro.

Mais cette réponse fait présumer que les vers de Berchramm étaient bien mauvais, puisque Fortunat, qui n'observait pas toujours la mesure, se plaint ici de l'infraction à cette règle de la versification. Dans cette circonstance, le poète se montre moins indulgent envers l'évêque qu'il ne l'est, dans une autre, envers Chilpéric. C'est qu'il pensait sans doute que la poésie, déclarée par lui supérieure à la royauté, souffrait moins des blessures d'un roi que des blessures d'un évêque.

Cet art de varier son langage suivant la qualité des personnes, Fortunat l'a montré dans quatre petites pièces que lui ont inspirées la compassion et la charité.

Une jeune fille avait été enlevée à son père par des juges et trainée en prison, et il est probable que cette violence avait eu pour cause l'insolvabilité du père, qui, dans la perception d'un impôt extraordinaire, n'avait point payé sa contribution. Le poète s'emploie avec ardeur à réclamer la jeune fille.

En s'adressant à Grégoire de Tours (1), il invoque sa sollicitude pastorale, qui ne voudrait pas perdre la moindre de ses brebis. Il attire son attention sur le malheur d'un père qui pleure sa fille, cruellement enlevée à sa tendresse et emmenée prisonnière en temps de paix. Il conjure le successeur de saint Martin de faire rendre cette fille à son père, et place sa prière sous les auspices de celui qui par ses mérites soutient les affligés.

Dans sa supplique â Romulphe (2), maire du palais, il se présente comme ami, mais avec un humble respect. Il recommande un malheureux esclave, et, sans donner ni conseil ni explication, il dit seulement : si sa cause est juste, viens lui en aide. Cependant il excite sa compassion en faveur du père profondément affligé. « Il demande ajoute-t-il, que sa fille lui soit rendue par ta protection ; que tu écoutes le pauvre, toi le médecin chargé de soulager les douleurs, et que, dans ta sollicitude, Dieu soit pour toi l'objet d'un soin pieux. »

Quand il présente sa requête à Gallienus et à Florentinus (3), comtes palatins, il parle presque sur un ton d'égalité. Devant Gallienus il réclame la justice pour une jeune fille enlevée à son malheureux père. « Dans cette double infortune où lui manquent à la fois la loi et sa fille, dit-il, tu es pour lui le seul moyen de salut. » En s'adressant à Florentinus, il recommande un malheureux durement traité, qui gémit de n'avoir point mérité son sort. « Il souffre plus, dit-il, d'avoir perdu

(1) Fort. L. X. c. 12.
(2) Fort L. X. c. 13.
(3) Fort. L. X. c. 14 et 15.

sa fille encore enfant que des blessures qu'il aurait reçues dans son propre corps. Ecoute avec bonté sa prière ; par le bien que tu lui fais, tu t'en prépares un plus grand. »

VII.

Un événement important pour le monastère de Poitiers fournit à Fortunat l'occasion de composer diverses poésies. Sainte Radegonde, dont le couvent, après la mort de Charibert, avait passé sous la souveraineté du roi Sigebert, demanda à ce prince et reçut de lui des lettres de recommandation pour obtenir de l'empereur de Constantinople des reliques qu'on n'accordait pas encore à Rome. Des clercs, envoyés par elle en Orient, rapportèrent un morceau de la vraie croix, offert par l'empereur Justin grâce à l'entremise de l'impératrice Sophie, et en même temps des reliques d'apôtres et de martyrs recueillies dans les lieux saints de la Palestine. Mais l'évêque de Poitiers, Marovée, prié de transporter solennellement les reliques dans le monastère, refusa tout à coup de présider la cérémonie, et, au moment où elle allait commencer, s'enfuit précipitamment à la campagne. Les reliques n'entrèrent point dans la ville et furent portées à Tours dans le couvent d'hommes que la pieuse reine avait fondé. Enfin, sainte Radegonde ayant demandé au roi de désigner un autre évêque, Sigebert choisit Eufrone, archevêque de Tours. Ce prélat, accompagné de son clergé, se rendit à Poitiers, et, avec un nombreux concours de chantres et un grand appareil de cierges allumés, parmi des flots d'encens, transporta solennellement, en l'absence de l'évêque du lieu, les saintes reliques dans le monastère.

Fortunat indique dans une poésie que c'est surtout par l'impératrice Sophie que fut offert le morceau de la vraie croix. En adressant des remerciements aux deux souverains, il loue le prince de sa foi, de son orthodoxie, de son zèle pour la religion; mais il attribue à l'impératrice seule le don de la précieuse relique. « Elle entretient, dit-il de cette princesse (1), elle décore les saints lieux avec un amour pieux et fidèle, et par ses offrandes se rend le ciel propice. Sa foi, qui a d'abord resplendi dans l'Orient, vient d'envoyer à l'Occident des dons sanctifiés par le divin Sauveur. A la demande de la reine Radegonde, princesse de Thuringe, elle lui a offert le présent désiré de la sainte croix, de cette croix à laquelle le Christ fut attaché dans la chair qu'il a daigné prendre pour laver nos blessures avec son sang. »

Ce morceau de la vraie croix fut sans doute le premier qui arriva dans la Gaule. C'est ce que fait présumer ce vers :

Implet et occasum quod prior ortus erat.

On peut tirer la même conjecture de la lettre dans

(1) Fort Libri singulares. Ad Justinum juniorem et Sophiam Augg.

Quæ lora sancta pio fixo colit, ornat amore,
Et facit hoc voto se propiare polo.
Cujus prima fides orientis ab axe coruscans,
Misit ad occasum fulgida dona Deo.
Regina poscente sibi Radegunde Toringa,
Præbuit optatæ munera sacra crucis.
Quâ Christus dignans assumptâ in carne pependit,
Atque cruore suo vulnera nostra lavit.

19

laquelle sainte Radegonde adressait sa demande à Sigebert *pro patriæ salute et regni ejus stubilitate.* En invoquant le salut de la patrie et la stabilité du trône, elle suppose qu'il n'y avait pas encore de relique de ce genre dans le royaume.

C'est l'impératrice Sophie qui, suivant Fortunat, fut cause que la croix s'empara de l'Univers. « Par toi, dit-il (1), la croix du Seigneur prend possession du monde entier; visible maintenant, elle couvrira de sa protection les lieux où elle était inconnue. La confiance dans le Christ s'est accrue dans la nation, depuis que son espérance contemple des yeux l'instrument de notre salut. »

L'enthousiasme qui suivit l'arrivée du bois sacré inspira à Fortunat l'une de ses plus belles poésies, le *Vexilla Regis* (2). Cette hymne a dû être chantée solennellement dans la cérémonie de la translation des saintes reliques, et ce chant s'est perpétué dans la suite. Toutefois, avant d'adopter cette poésie dans sa liturgie, l'Eglise l'a assujettie au mètre en modifiant plusieurs vers, et, par suite d'une transposition, les deux derniers vers de Fortunat, un peu changés, forment aujourd'hui la fin de la première strophe. Les trois strophes *Confixa*, *Fundis* et *Salve* ont été entièrement supprimées, et l'une d'elles, la dernière, a seule été remplacée par une autre. C'est donc à Fortunat qu'appartient le mérite de cette hymne immortalisée par la liturgie romaine.

---

(1) Per te crux Domini totum sibi vindicat orbem,
Quo nescita fuit, hoc modo visa teget.
Accessit genti major fiducia Christi,
Quando salutis opem spes oculata videt.

(2) Fort. L. III, 7.

La croix était devenue l'objet d'un culte extraordinaire, et dans l'élan de leur piété les fidèles cherchaient à s'en procurer des imitations ou des reproductions. Le poète, animé de ce sentiment de dévotion, appliqua son esprit ingénieux à retracer dans diverses poésies la forme même de la croix. Quatre acrostiches, recueillis parmi ses œuvres, sont des poésies cruciformes. A ce titre, ils méritent une mention, non comme œuvres littéraires, mais comme documents historiques.

Dans l'une de ces poésies, qui a pour titre de *sancta cruce* (1), le mot *crux*, au moyen de diverses combinaisons des lettres qui le composent, forme un losange au centre de la croix. D'autres lettres, ingénieusement disposées de haut en bas, figurent la tête et la tige de la croix, et, en les lisant à partir du centre, nous trouvons dans la partie supérieure ces mots : *Crux mihi certa salus*, et dans la partie inférieure ceux-ci: *Crux est quam semper adoro*. L'hexamètre entier représente l'arbre de la croix. A droite et à gauche du mot central *crux* sont combinées d'autres lettres dans lesquelles se rencontrent les deux moitiés d'un pentamètre. On lit à gauche : *Crux mihi refugium*,et à droite : *Crux Domini mecum*. Le pentamètre entier reproduit les deux bras de la croix .

Une autre poésie (2), qui porte cette inscription: *de signaculo crucis*, retrace la croix dans un carré figuré

(1) Fort. L. II, c. 6.

Ces explications sont données d'après Mgr.Barbier de Montault, prélat de la maison de Sa Sainteté, savant distingué comme archéologue et liturgiste. (Mémoires des Antiquaires de l'Ouest. T. IV. de la deuxième série. Année 1881. — Le Trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.

(1) Fort. L. II, c. 4.

par trente-quatre hexamètres. L'arbre de la croix, de haut en bas, est composé de deux lignes. Celle de droite contient ce vers :

> Tu Fortunatum fragilem, crux sancta, tuêre,

et celle de gauche, cet autre :

> Crux pia devotas Agnen tege cum Radegunde.

Les bras de la croix comprennent dans leur étendue deux lignes transversales. La ligne supérieure présente l'hexamètre suivant :

> Vera spes nobis ligno, Agni sanguine, clavo,

et la ligne inférieure, celui-ci :

> Arbor suavis Agni, tecum nova vita paratur.

Ces deux croix sont pattées et l'on peut présumer qu'elles ont été tracées suivant l'usage du temps.

Une troisième poésie, intitulée *de sancta cruce* (1), représente à la fois une croix et un losange. La croix, qui a la forme équilatérale de la croix grecque, est seulement composée de deux lignes. Dans l'une on lit de haut en bas :

> Ditans templa Dei crux et velamen adorans.

---

(1) Fort. L. II, c. 5.



La ligne transversale, qui forme les bras de la croix, porte ces mots :

Ex fidei merito magnum pie reddis Abraham.

Les quatre extrémités sont reliées entre elles par deux vers, qui vont du haut de la croix au pied en passant chacun par un bras différent, et forment ainsi un losange. Dans celui de droite sont ces mots :

Dumosi colles lignum generastis honoris,

et dans celui de gauche sont les suivants :

Dulce mihi lignum pie maius odore roseti.

Cette croix et ce losange sont encore dans un carré ; mais ce carré est incomplet. Les quatre contours sont remplis par quatre hexamètres et l'intérieur n'est pas achevé.

La plus curieuse de ces poésies est celle qui représente dans un carré la croix et le monogramme du Christ (1). Elle est adressée à Syagrius, évêque d'Autun, par cette dédicace :

Augustodinensis opus tibi solvo Syagri.

En mémoire des trente-trois années que Jésus-Christ a passées sur la terre, le poète a formé un carré avec trente-trois vers composés chacun de trente-trois lettres. La croix, qui est encore équilatérale, est retracée par deux vers. Dans l'un, qui descend directement du sommet de la croix au pied, on lit ces mots :

---

(1) Fort. L. V, c. 7.



Captivos laxans Domini meditatio fies.

L'autre décrit une ligne transversale, qui figure les bras de la croix et est ainsi conçue :

Hâc nati morimur damnatâ lege parentum.

Le monogramme du Christ ou l'X est formé de deux lignes qui passent par le centre de la croix. L'une va de droite à gauche, et l'autre de gauche à droite. La première contient ce vers :

Cara Dei pietas animam dat de nece solvi,

et la seconde, cet autre :

Dulce Dei munus, quo merx te, care, coronet.

Ces tours de force, dont les vers n'offrent pas toujours une clarté suffisante, avaient pour but de glorifier la croix et le Christ. Le losange signifiait la lance qui perça le côté du Sauveur. Le carré représentait l'univers dans sa plénitude et indiquait ainsi que Jésus-Christ est mort pour le salut de tous les hommes. Fortunat avait eu des devanciers dans ce genre de composition, et plus tard Raban-Maur, évêque de Mayence, ne dédaigna point ces jeux d'esprit. Un grand poète de nos jours s'est plû, dans ses *Ballades* et ses *Orientales*, à tourmenter les Muses pour créer des originalités. Quoi d'étonnant que Fortunat, dans un temps où les poésies cruciformes étaient goûtées, se soit appliqué à ces exercices de patience ! Il doit lui être pardonné à

cause de son amour de la croix ; mais l'intention du poète était meilleure que ces poésies, recherches embarrassées qui marquent la décadence littéraire de cette époque.

Fortunat a composé aussi plusieurs poésies triomphales sur la croix, et l'une d'elles présente un intérêt historique digne d'attention. Je la reproduis traduite en entier (1) :

« Voici qu'elle resplendit, la croix bénie sur laquelle le Seigneur fut attaché dans sa chair et lava nos blessures avec son sang. Par elle, l'agneau sacré, s'étant fait, dans son ardent amour, victime pour nous, a arraché les brebis à la fureur du loup. Là, étendu avec les bras transpercés, il a racheté le monde de sa ruine et par son trépas a arrêté la mort dans sa voie. Ici fut fixée avec des clous sa main ensanglantée, qui délivra Paul du crime et Pierre de la mort. O cher et noble bois ! Que tu es puissant par ta fertilité, quand tu portes dans tes branches des fruits si merveilleux ! Ta fraiche odeur ressuscite les cadavres des défunts et fait revenir à la vie ceux qui sont privés de la lumière du jour. Sous le feuillage de cet arbre ne peuvent pénétrer avec leur chaleur brûlante ni la lune pendant la nuit ni le soleil pendant le jour. Tu brilles, plantée près du cours des eaux, et tu étends ta tête ornée de fleurs nouvelles. Entre tes bras s'entrelace la vigne qui donne le doux vin, rouge comme le sang. »

Nous ne devons pas voir là de simples imaginations du poète, mais plutôt la description de la croix telle qu'elle était alors offerte à la vénération publique. A cette époque, l'Homme-Dieu n'était pas encore représenté sur la croix. « Le christianisme à son

---

(1) Fort. L. II, c. 1. De cruce Domini.

origine, dit M. Armangauld (1), évita de montrer aux fidèles l'image du supplice de leur Dieu, comme s'il eût craint d'épouvanter leur humaine faiblesse. On représenta la croix, mais non le crucifié, encore était-elle ornée de fleurs, de gemmes et de couronnes. Ce fut seulement vers le VII[e] siècle que l'on commença à figurer la tête du Sauveur, et ensuite son corps entier avec les mains et les pieds percés de clous. »

Un autre historien nous donne des renseignements plus précis sur les usages de cette époque. Suivant M. Martigny, l'Église, obligée de recourir à l'allégorie, emprunta des images symbolyques aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament et même à la mythologie ; mais c'est surtout l'image de l'agneau qu'elle se plut à offrir à là piété des fidèles. « Pour rendre l'allégorie plus sensible encore, dit cet historien (2), on donna à l'agneau les attributs du Sauveur ; et à mesure qu'une somme plus large de liberté était accordée à l'Église, ces attributs devinrent de plus en plus significatifs, jusqu'à ce qu'enfin ils reproduisirent ouvertement ceux du Crucifié lui-même, au quatrième siècle le monogramme, et la croix au cinquième. Mais dès le commencement du sixième siècle ces attributs prennent un caractère tout à fait prononcé. C'est d'abord un agneau portant sur son épaule une croix hastée ; puis un agneau couché sur un autel, au pied d'une croix, *tanquam occisus* ; un peu plus tard, l'agneau a le flanc ouvert, et le sang coule de cette plaie, ainsi que de celles des pieds ; enfin un agneau peint au centre même de la croix, à la place

(1) Galeries publiques de l'Europe. Rome, p. 239.

(2) Dictionnaire des antiquités chrétiennes. Article Crucifix, p. 225.

même où bientôt va paraître Notre-Seigneur en personne. »

C'est cet agneau au centre de la croix qu'indique Fortunat, et il y voit l'Homme-Dieu crucifié dans ses membres. La vigne qu'il décrit devait être aussi une peinture réelle. « La mosaïque qui orne l'abside de saint Clément à Rome, dit Ozanam, représente le Christ attaché à une croix du pied de laquelle sort une vigne. » Quoique cette décoration soit d'une époque plus récente, du quatorzième siècle, elle reproduit un usage primitif. On est donc fondé à présumer que la poésie de Fortunat se rapporte à une représentation de ce genre. Les croix étaient alors ornées de fleurs et de fruits. Dans celle-ci, on a pu figurer les fruits par les grappes de raisin et le feuillage de l'arbre par les rameaux de la vigne. Chez un poète qui aimait surtout à décrire les événements de son temps, on doit reconnaître là plutôt des détails historiques que des créations de l'imagination.

VIII.



Fortunat a laissé des poésies religieuses sur d'autres sujets que la croix, et parmi elles il faut placer son poème sur saint Martin. C'est la plus longue de ses poésies religieuses, mais non la meilleure. Le poète raconte la vie et les miracles de saint Martin d'après l'ouvrage en prose de Sulpice Sévère. Il suit le même ordre dans les événements, mais en divisant en quatre livres ce que cet historien divise seulement en deux livres. Il avoue, du reste, dans une lettre à Grégoire de Tours, que son ouvrage, fait en deux mois, se ressent de la rapidité de la composition : *Totum illud opus*

versu , inter hoc bimestre spacium, audax magis quam loquax,cursim et impolite inter frivolas occupationes fulcarim. Dans leur *Histoire littéraire de la France* (1) les savants auteurs bénédictins disent que la prose de Sulpice Sévère est au dessus des vers de Fortunat, et leur opinion est facile à admettre ; mais ils pensent à tort que ce dernier ne connaissait pas le poème de Paulin de Périgueux sur saint Martin. Fortunat parle plusieurs fois de l'auteur de ce poème, qu'il confond avec saint Paulin de Nole. Dans un passage il révèle sa noble origine (1), et dans un autre, sa sainteté (2). D'ailleurs, on remarque dans le second poème des idées qui semblent empruntées au premier. Cette œuvre médiocre ne doit pas nous arrêter. Je me borne à montrer comment le poète raconte un événement dont notre histoire amiénoise conserve le souvenir. Voici ce qu'il dit :

« Aux jours où, sortant de l'enfance, Martin avait à peine atteint l'âge de puberté, un froid rigoureux hérissait la terre ; le rude hiver enchainait les eaux de son frein de glace ; les fleuves cachaient aux yeux la liberté de leur allure, retenus dans les liens qu'ils se faisaient d'eux-mêmes à mesure que leur onde, gelée de plus en plus, se couvrait d'une plus épaisse tunique de frimas. A la porte d'Amiens il rencontre un pauvre qui s'était arrêté devant lui. A l'instant, il coupe en deux sa clamyde,

---

(1) Hist. Littér. t. III.

(1) Fort. De vita sancti Martini. L. I, v. 20.

Stemmate, corde, fide pollens Paulinus et arte,
Versibus explicuit Martini dogma magistri.

(2) Fort. De vita sancti Martini. L. I, v. 270.

Cujus prosaicus cecinit prius arte Severus,
Versibus intonuit Paulinus inde beatus.

et, le cœur embrasé de foi, il en offre la moitié au mendiant pour couvrir ses membres transis. L'un prend une part de froid, l'autre une part de chaud. Entre ces deux pauvres les deux éléments se divisent, et il intervient un troc d'un nouveau genre : celui de la froidure et de la chaleur. Une seule pauvreté en se partageant suffit à deux. Cependant le Créateur lui-même se montra revêtu de ce manteau, et la tunique de Martin couvrit les épaules du Christ. Jamais le manteau des augustes ne reçut un tel honneur. La blanche clamyde d'un soldat l'emporte sur la pourpre des rois. Ainsi furent donnés à Martin les premières arrhes de sa puissance de thaumaturge et le premier gage de l'amour divin. »

Les plus remarquables des poésies religieuses de Fortunat sont celles qu'il a composées sur la virginité et en l'honneur de la sainte Vierge. Dans la première (1), qui n'a pas moins de quatre cents vers, il recommande la virginité, en montre l'excellence et loue les diverses vertus qui l'accompagnent. Cette poésie est pleine d'une tendre piété. Je me borne à la signaler pour dire quelques mots de la seconde (2). Dans celle-ci, qui est de trois cent soixante vers, le poète célèbre l'enfantement de la sainte Vierge. Il commence par l'éloge de l'Incarnation, et affirme clairement l'unité de personne dans l'union de deux natures distinctes :

Unus in ambabus naturis, verus in ipsis,
Æqualis matri hinc, par Deitate patri.

---

(1) Fort. L. VIII, c. 4.

(2) Fort. L. VIII, c. 5.

Il résume ensuite toutes les prophéties qui annoncent la venue du Messie, et le croyant l'emporte ici sur le poète : pour conserver la simplicité du langage biblique, il sacrifie au respect de la sainte Ecriture les règles et l'harmonie de la poésie. Puis, il glorifie la vierge Marie, qui a mérité d'être la mère du Sauveur, et cette glorification est suivie de celle du Christ. Il nous montre les anges veillant sur Marie pendant qu'elle porte dans son sein le divin enfant. La Vierge mère surpasse en dignité toutes les mères :

O Virgo excellens, vincens super omnia matres....
Cujus fructus adest, et flos non perdit honores,
Quæ nato es genitrix, et tibi virgo manes.

C'est la virginité qui est féconde :

Dignus ager Domini, generans sine semine frugem...
Sola sine exemplo fœcunda, et libera nexu,
Ignara amplexûs, mater opima sinu....
Inscia conjugio fœta, negante viro.

Mais celui qui nait d'elle est Dieu et homme tout ensemble. Créateur, il a établi la loi ; comme créature, il s'y soumet. Il est le père du monde et le fils de Marie :

Et tamen est genitus Deus et homo; verus et unus,
Spiritus atque caro, Christus utrumque genus....
Factor dans legem, factus sub lege minister,
Ipse pater mundi, filius ipse tibi.

Le poète chante ensuite la gloire céleste de Marie et la montre au dessus des partiarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs et de tous les saints. Elle brille à

la fois par l'éclat du diadème, des pierreries et des vêtements. Les chœurs des anges célébrent ses louanges, et les saints, à leur tour, les accompagnent de leurs chants. La poésie se termine par une touchante prière à la sainte Vierge.

Ces derniers poèmes, dont Fortunat est sans contestation l'auteur, sont l'indice de connaissances théologiques étendues et exactes, et c'est en vain qu'Ampère a prétendu, à propos de ses poésies frivoles, qu'il n'avait pas l'esprit assez sérieux pour s'appliquer à ce genre d'étude. L'exemple de sainte Radegonde, qui lisait les Pères de l'Eglise, ne manqua pas d'exercer une influence profonde sur l'intendant qui devint plus tard son chapelain, et il n'est point admissible que le prêtre de Poitiers fut un ignorant dans les sciences sacrées. Il les avait étudiées, quoique dans un âge un peu avancé, et nous en trouvons la preuve dans une poésie adressée à Agricola, évêque de Châlons-sur-Saône. Il rappelle à ce prélat qu'il suivit avec lui les leçons de son père (1) :

> Nam pater affectu dulci memorabilis orbi,
> Me vobiscum uno fovit amore duos....
> Dilexit, coluit, rexit, honesta dedit.

Cette semence qu'il a reçue du père, il demande au fils de la faire croître et de la développer :

> Ille pio studio fulcata novalia sevit,
> Quod pater effudit, hoc mihi semen ale.

Fortunat ne négligea donc point la science théologique, qui devait le préparer au sacerdoce. Il eut des maîtres qui lui en donnèrent les premiers éléments et lui facilitèrent les moyens de l'étudier à fond.

(1) Fort. L. III, c. 24.

Les dix années qu'il passa dans le clergé de Poitiers après la mort de sainte Radegonde, furent employées à écrire des *Vies de Saints* et à des œuvres de sanctification. Des historiens disent qu'il composa un certain nombre d'hymnes et de poésies religieuses aujourd'hui perdues, et c'est à cette époque qu'il conviendrait de les placer. Elu évêque, il renonça entièrement à la poésie. C'est au pontife que les auteurs de *l'Histoire littéraire de la France* attribuent deux homélies, l'une sur le *Pater*, l'autre sur le *Credo*, qui figurent parmi ses œuvres poétiques. Mais ces *Vies de Saints*, comme la vie de saint Fortunat lui-même, appartiennent à l'histoire ecclésiastique, et c'est seulement au point de vue de l'histoire littéraire que j'ai entrepris ce travail.

Fortunat mourut vers 609.

Ce poète, malgré ses imperfections, a eu le mérite de conserver les traditions classiques dans un siècle de décadence. S'il ne parvint pas à relever les lettres, il contribua du moins à les préserver d'une ruine totale. Il eût sans doute trouvé dans un siècle meilleur les moyens de donner un plus complet développement à son génie poétique. Cependant, on peut douter qu'il fût devenu un poète de premier ordre. Ses poésies, écrites la plupart dans le cours de ses voyages, se ressentent de la rapidité de la composition, et cette facilité de travail, qui lui faisait négliger la correclion du style, aurait pu l'empêcher d'arriver au plus haut degré. Se serait-il docilement soumis à cette double règle que lui prescrivait Horace: *Limœ labor et mora?* Par la nature de son talent il convenait à son siècle, dont la rouille a pu atteindre ses poésies ; mais il s'en distinguait par la pureté de ses mœurs et la supériorité de son esprit. Il fut le premier poète d'un temps qui n'aurait ni compris ni goûté un maître

plus grand et plus rigoureux. Il a pu, dans les malheurs de l'exil,payer des bienfaits par des éloges banals ; mais, s'il a exagéré des mérites, s'il a loué des vertus plus apparentes que réelles, il n'a jamais honoré le vice ni flatté les passions. On a, dans ce temps-là même, rencontré des caractères plus hardis, des âmes plus ardentes. Ces qualités des autres ne doivent point nous faire méconnaitre les qualités différentes de Fortunat. Il ne désespérait point de son siècle, et c'est de ce sentiment, non de la faiblesse, que venait sa modération. « Sans doute, dit Ozanam, il n'eut ni la verve, ni l'élévation, ni la tristesse solennelle de Grégoire de Tours ; mais il n'eut pas à essuyer les mêmes tempêtes ; il vit l'avenir d'un lieu plus serein, et se trouva plus juste pour avoir été plus indulgent. »

Ces paroles de l'éminent écrivain donnent son vrai sens au caractère de ce poète, qui, sans occuper le premier rang dans notre histoire littéraire, mérite certainement d'être mieux connu.

EIN EINTERMEINT

PAR M. GÉDÉON BARIL,

(Séance du 23 Mars 1883.)

MARIUS. — Ah jour dé Diu, qué bonheur, ché Agricol, v'lo ti longteinps qu'éj n'avouais poueint vu mein viu camarade. Tu n'o poueint été malade, ej té trouve ein mollet cangé !

AGRICOL. — Ché aussi einne fête pour mi, Marius, d'ête vir, car ign'avouait du temps qu'one nous étouêmes poueint reincontrés ; à nos âges one varonne mi pu. Jem porte bien, grâce à Diu, quant à ti t'es toujours ein bieu filet d'homme, bien drouait, ein mollet blanchi. Ah ! o vieillissons tous les jours, et quand i gu'ein éro ein ed nous deux, qui s'ein iro ed vieillesse, l'eute pourro fouaire sein paquet ; si em'mémouaire n'mé fouait poueint défeut, o z'allons ed sus quatre vingt neuf ans.

MARIUS. — T'es dal vrai, Agricol, o sommes del même année, à deux jours ed distance. Ti, t'es du 21, mi du 23 janvier 93. L'année del mort ed Louis XVI. I partouait comme o z'arrivouêmes.

Agricol. — Ed no âge, i gn'ein o pu grammeint, ah ché médailles ein chucolat ed Sant-Hélène, da quéques années i gn'ein éro pu. Des vius de la vieille, n i ni cho s'ro fini. Mais à propos, Marius, j'y peinse, j'einne t'ai poueint vu à l'eintermeint ed no viu compagnon d'armes, Bardou dit Laglouaire, qu'o décédé à Hérissart l'esmangne passée.

Marius. — Equemeint Laglouaire est mort, tu me cope ein deux !!

Agricol. — Mort et einterré ; t'o don poueint été prévenu ?

Marius. — Si j'avouais été averti, tu peinses, si j'érouais manqué d'assister à l'eintermeint ed mein pauve Laglouaire, ein camarade d'einfance, mein camarade ed lit peindant bien des années.

Agricol. — Ah jel l'ai bien peinsé, étouait ein tantinet pu viu que nous, mais étouait no mouaite, ed tout teinps avouait été ein rude lapan, ein dur à cuire.

Marius. — Chétouait, comme o dit da ché lives, ein héros, aussi étouait décoré !

Agricol. — Ah, il l'avouait bien mérité, chétouait ein lion à la bataille !

Marius. — Avouait même laissé l'mitan ed sein nez ein Russie, à la Bérésina.

Agricol. — Aussi, o li o fouait ein eintermeint ein mollet chouête.

Marius. — Raconte mé cho, mein viu Agricol, allons nous assir ed su che ridieu lo.

Agricol. — Miu veut eintrer au cabaret ed père Radi.

Marius. — Ché einne boueinne idée. Ché mi qui régale, car quand o parle longteimps, à moins d'ète ein blanc bonnet, feut abreuver, sans cho o pourrouait avoir l'pipi.

Agricol. — At santé Marius.

Marius. — Al tienne mein viu Agricol !

Agricol. — Pour lo,no viu camarade père Laglouaire, ed puis quéque temps bouaissiait à vue d'œil ; d'abord inne jurouait pu, li qu'avouait ed si belles litanies ; aussi tout ein chaquein dizouait a part li : Cho ne vo poueint.

Marius. — Feùt toujours finir !

Agricol. — Aussi o ti fini, i no poueint été malade, inne s'est poueint couqué. Il i'gno preind du mo, étouait à veupes, étouait assis da sein cado, d'ache cuin d'éche fu. Tout d'ein queu is leuve, pi s'man posée ed su sein cœur, ed l'eute il o einl'vé sein bonnet de coton, et pi d'einne voix de tonnerre il o crié : Vive la France !!!

Marius. — Ah chétouait ein brave soldat !

Agricol. — I s'est rassis, étouait mort !!! il avouait défilé la parade !

Marius. — Ah qué saisissemeint !

Agricol. — Tout che village est accouru, onne voulouait poueint crouaire éque père Laglouaire fut parti, o voulouait li dire adiu, ein si brave homme !

Marius. -- Ah qué guignon, j'érouais bien voulu serrer la main à mein pauve camarade !

Agricol. Einfan, i vo nous préparer no logemeint, comme no ancien fourrier.

Marius. — Etouait-i cangé ?

Agricol. — Poueint du toute, avouait s' n'air fier, malgré l'blessure ed sein nez, qui l'avouait ein mollet défiguré; même,qui n'avouait jamouais cherché à preinde famme, vu que ché filles ed sein temps, l' l'avouaientt'e surnommé Sansonnet.

Marius. — Ché fammes, ché cruel !

Agricol. — O peut s'ein passer; aussi,no ami n' s'emb zouait poueint de bile pour cho, is rattrapouait ed sus Mamzelle Bouteille.

Marius. — Chaquein preind sein plaisi ou il trouve, inne étouait poueint bien coupable. Mais, avouait-i ed z'héritiers Laglouaire ?

Agricol. — T'es fin bète, o zo toujours des héritiers, comme chéque quiens ont toujours des puches.

Marius. — Vu qu'avouait du bien, par einteinde dire.

Agricol. – N'étouait poueint riche à mions ; mais, étouait as n'aise.

Marius. — Avouait einne vieille servante.

Agricol. — Oui, einne vieille brèque deint, mal aisée, qui, après avoir bien brai d'ein œil, car al est borgnon, aidée ed ché vouaizangnes,o fouait l'nécessaire. Il y reindouait la vie dure à Zulma; aussi,o dizouait dache village qu'al braiyouait sans larmes. Monsieu le Maire et Mosieu le Curé s' sont einte'ndus pour régler éche service.

Marius. — Oui, fallouait s'einteinde, car n'étouait poueint l'premier v'nu, Laglouaire, ein décoré; o zo du li reinde bien des honneurs.

Agricol. — Ah oui mein viu Marius, jamouais o n'avouait vu cho à Hérissart. L'église étouait teindue, i gn'avouait ein luminaire superbe, qu'o z'avouait fouait v'nir d'Amiens.

Tous ché parouaisses einvironnantes, Rubempré, Mirveux, Pierregot, avouaientt'e einvoyé leur cantes et ché corneux. Ah, qué bieu service, ein bonnet carré, qu'étouait bien canté ; pour sûr,Laglouaire étouait mort, car aveu des clameurs pareilles, is s'rouait réveillé ache Libéra.

Marius. — I gn'avouait de la troupe ?

Agricol. — I gn'avouait ché pompiers ein uniforme,

ché pompiers qu'il avouait commandé peindant bien des années. I z'étouaientt'e alignés dal nef, éche tambour dache chœur. Ah! quand à l'élévation, éche Capitaine o crié : g'nou terre ! et pi qu'éche tambour couvert d'ein chinouair nouair o roulé, tout l'église fondouait ein larmes. Ah, étouait bien triste ! !

MARIUS. — Agricol bouais ein queu, cho t'ermettro ; al mémouaire ed no viu camarade !

AGRICOL. — Oui, ache défunt, et pi at santé, et pi al mienne. Quand l'messe o été cantée, o s'est mis ein branle, pour aller ache cimetière qu'est da ché camps. Etouait einne vraie procession. Tout che village y étouait d'abord.

Ein tète, éch garde-champête aveuc sein sabe défiqué, no suisse aveuc s'n'hallebarde, ché z'einfants de chœur, tous ché magisters et pi ché serpeints, no curé ein chape, aveuc des curés vouaizans, qu'avouaientt'e fouait diaque et sous-diaque, et pi couère d'eutes ein suplis.

Eche corps couvert d'ein dro bien blanc, aveuc s'croix, sein sabe posé ed sus aveuc des branques ed laurier (einnne idée ed no magister); éche corps, étouait porté par six jones geins qu'ont été soldats. Ché quate cuins étouaientt'e t'nus, d'abord, ein avant, par Monsieu le Maire aveuc s'cheinture tricolore, ed l'eute coté éche brigadier de geindarmerie ed no canton, par drière, no percepteu et pi no mouaîte d'école. Zulma aveuc s'nahottouaire suivouait ; einne douzangne ed couzans, v'nus ed dix liu à la ronde, éche conseil municipal et pi l'école, filles et garchons; et pi tout che village, hommes et fammes. Ah, i gn'avouait einne rude queue !

MARIUS. — Ah, d'vouait ête magnifique.

AGRICOL. — Chétouait eimpognant ; ah ! o li d'vouait

bien cho à père Laglouaire, onne récompeinse jamouais trop ché viu braves lo.

Marius. — Et pi al cimetière?

Agricol. — Lo, Marius, o couère été pu émouvant. Tous ché pompiers sont v'nus l'ein après l'eute tirer dal fosse.

Einter nous, ej peux t'avouer éque malgré l'solennité, o zo ein mollet ri ; car pu d'ein, feute ed bien épeuler, o r'chu des baffes ed sein fusi, d'eutes ont raté ; du reste, ché toujours comme cho ; mais, o s'est tu, quand Monsieu le Maire ch'est avancé pour parler.

Marius. — Est don capabe ed parler, vo Maire, l'note, sait dire tout juste : du pan.

Agricol. — L'note ché ein savant.

Marius. — Quoéqu'il o dit ?

Agricol. — Tu m'ein demeinde bienqueu. Atteinds qu'ej m'ein rameintuve ; il o dit, écoute mé bien, il o dit, quoéqu'il o dit ? atteinds, il o dit, oui il o dit ; feut pourtant qu'ej m'ein souvienne, étouait si bien dit ; chel commeinchemeint qui m'écappe. Aide mé ein mollet ?

Marius. — Equemeint, pisqu'ej ni étouais poueint !

Agricol. — Ah ché vrai, ej su fan bête. Il o dit ; ah, m'y v'lo !

Quand la France al perd ein de ses einfants, al fouait einne grande perte, parce qu'avec des einfants comme père Laglouaire, al avouai z'été couverte de gloire et de lauriers, et que, quand einne mère perd ses einfants, al fouait une perte cruelle, vu que si elle les perd, anne no pu pour s'défende... et pi après, j'einne sais pu ; mais il o si bien parlé éque tout le monde brayouait, mi aussi, et pi éche ti qui pleurouait l'pu fort, étouait couère Monsieu le Maire. Eche capitaine des pompiers ché aveinché, il o

dit adiu au brave des braves, adiu a no ancien cheuf : tunne nous commeind'ros pu ; mais, onne t'oublirons jamouais, adiu Laglouaire !

Marius. — Etouait court.

Agricol. — J'érouais bien voulu parler, inne mé v'nouait rien. No magister, ein jone homme, o tiré ein papier d'es poque, et pi alors, il a li ein discours, ein bieu discours, bien tourné, ein mollet long ; mais, ign'avouait à tout minute des mots ronflants. Il o fini ein s'adressant à chez z'einfants, disant : Travaillez, pour devenir un jour les vaillants défenseurs de la France, et tachez de mériter les honneurs, qu'on rend aujourd'hui à celui qui portait sur sa poitrine l'Etoile de l'honneur !

Monsieu le Maire, éche brigadier, éche percepteu li ont serré la main ; ché couzans, ché couzangnes l' l'ont eimbrasé. Ah étouait couère bien émouvant !

Marius. — Ej n'ein brai, buvons ein quiot queu. Ache défunt, Agricol !

Agricol. — Ache défunt !

Marius. — Et pi après ?

Agricol. — O z'est rév'nu mouaizon mortuaire, l'famille, ché z'autorités. Zulma avouait fouait préparer ein diner ; comme viu camarade de Laglouaire j'avouais été prié d'y assister.

Marius. — Tu vo m'donner des détails ed première man ?

Agricol. — O z'étouèmes einne treintenne, ein mollet serrés. Ech service avouait étè long, chaquein avouait einne fan ed leu ; aussi, o z'o attaqué viv'ment l'nourriture. O n'einteindouait quel bruit ed ché maquouaires, et pi ed ché fourchettes. Ah étouait bien préparé ! feut dire éque Zulma o été bien dressiée à servir. Qué boueinnes soupes, del viande ed bœuf, aveuc des plots ed légeum-

mes, et du lapan à meinger ses douais, et pi couère einne ouaie. Ah qué belle bête, et pi einne graisse, ein vrai chuque. Ah ! Zulma s'étouait distinguée, aussi o li b'zouait complimeint.

J'oublie d'ête dire éque pour compléter, o z'o donné du viu chide. Ah, chéque chétouait ein fameux amateur ed chide, père Laglouaire, inne n'avouait toujours quéques pièches ein réserve. Ah, mein pauve viu, tu n'en bouairo pu ; mais, o t'avons bien reimplacié ; même, éque Zulma avouait l'air ed fouaire sein nez.

Marius. — Pétête qui li laissouait.

Agricol. — Ché couère bien possible; mais, onne s'ein est guère prèoccupé ; o z'o bien meingé, et bien bu. Quand o z'o ieu tortillé peindant deux heures, o z'o babillé ein mollet. Chaquein, avouait einne histouaire à raconter ed su no ami, chétouait à qui dirouait du bien de li. Ah, qué brave homme ! étouait rude, mais bouein ; jurouait, mais ne tapouait jamouais; excepté ed su Zulma m'o dit dam n'éreille mein vouaizan ed drouaite. Etouait charitabe, ed bouein conseil, ein mollet porté ed su sein bec ; mais avouait l'vin si gai !

Marius. — Ah oui, déjo étant troupier étouait fan farce, ête rappelles-tu ?

Agricol. — J'ai oublié, i gn'o si longteimps !

Marius. — Mi, j'em rappelle qu'é l'veille d'Austerlitz, il avouait fouait einne fameuse farce à ein caporal, nommé Lafortune, il i'avouait einl'vé les cartouches dé s'giberne, et pi li avouait mis quéquecose ed dein....

Agricol. — J'y su..., mais enter nous, n'étouait guère, propre.

Marius. — Aimouait à rire, no viu camarade. Mais, tunne mé dis mi rien ed ché z'héritiers.

Agricol. — Ah pourtant, qué les boueinnes têtes ! I feut

que tu saches, qu'éche notaire ed Rubempré étouait du diner.

Marius. — Ah y étouait !

Agricol. — Ché ein bouein gros fiu, ein Roger Bontemps avec einne grosse face et pi einne grosse panche, et qué bieu queu de fourchette. J'el l'admirouais, et pi buvant, ah, quelle halangne !!

Ej n'étouais poueint l'seul à l' r'bayer; ché couzans, ché couzangnes, Zulma ne l'perdouaientt'e poueint de vue ; il flairouaientt'e; li, n'dizouait rien; mais, pour mi, i d'vouait rire ein dedein, ed vir tous ché geins lo, avides ed savouair éch compte.

Marius. — Ah, devouait ête curieux !

Agricol. Chaquein ayant fouait l'éloge d'éche défunt, étouait teimps de partir. Comme d'ordinaire, i gn'avouait poueint de café ; monsieu le Curé s'est l'vé, et o récité De Profundis al plache ed Deo Gratias, et pi après avouair salué la compagnie, i s'ein fut, aveuc les autorités. O z'o desservi l'tabe, et pi éche notaire, après avouair toussé quéques queu, ajusté ses lennettes ein or; o tiré dé s'poque éche testameint. Ah mein viu Marius, si t' avouais vu ché z'héritiers, ché fammes surtoutte, qué zyu ! des vrais quiens ein arrêt ed su ein ieuve !

Marius. — O compreind cho; et Zulma ?

Agricol. — Etouait da ein cuin, n'bougeant ni pied ni éreille, qué sileinche ; o z'érouait ma fiquette, einteindu seuter einne puche !!!

Marius. — Tu me pames Agricol !

Agricol. — M'y v'lo, éche notaire o lu, v'lo che qué cont'nouait éche testameint :

Ed vant Diu mein créateur, ed vant qui ej vo passer l'dernière r'vue, mi Bardou, dit Laglouaire, dit aussi, Sansonnet, caporal r'traité, décoré ed la Légion d'honneur,

propriétaire à Hérissart, voulant fouaire oublier mes vivacités einvers m'brave servante Zulma, qui m'o toujours servi avec bravoure et fidélité, quoiqu'ein bougonnant ; ej li laisse ein toute propriété, tous mes biens, meubles et immeubles, à charge...

MARIUS. — Ah, voyons qué charge ?

AGRICOL. — Al charge ed traiter einne fouais par an, al fête d'Hérissart, mes quiots couzans et couzangnes.

MARIUS. — Ah, ché rud'meint risible.

AGRICOL. — Atteinds viu impatient.

— Si par hazard cho leu déplaizouait, inne sont poueint t'nus d'y venir.

MARIUS. — Ah ! al est fameuse, ej vouais leu nez.

AGRICOL. — I dizouait couère : Ej laisse à no Ecole, m'crouaix d'honneur, pour ête accrochée dal salle, et pi ein livret ed caisse d'épargne ed 10 francs par année, à l'einfant qu'éro ieu l'prix d'histouaire ed France.

MARIUS. — Ché einne riche idée ; jel erconnouais bien, aimouait tant la France ; mais, ché z'héritiers ?

AGRICOL. — Avouaientt'e des nez d'einne aune ed long, étouaientt'e poueint conteints, bougonnouaientt'e, disant qu'étouait einne infamie !

MARIUS. Zulma quoéqu'al dizouait, elle ?

AGRICOL. — Al étouait v'nue avec l'air calin d'ein co qui veut qu'o l'afflatte, s'frotter contre éche notaire, al étouait rajeunie ed vingt ans, al rayonnouait, et pi, avec ein air qu'o ne peut poueint reinde, al o salué ché couzans ein leu disant : Ej vous atteinds al fête l'année prochaine.

Si j'einne su poueint sourd, ej crouais bien éque j'ai einteindu : Ed vo flan mam'zelle o n'avons que fouaire, gardez-le aveuc no argent ; et pi, sans saluer la société,

i s'ein sont sauvés, ein jurant aprés leu couzan, disant : qué l'diabe l'grille !

Marius. — Ah ! cho, ch'ést mal,car Laglouaire étouait ein brave et digne homme ; mi, ej su sûr quel Bon Diu, après li avouaire fouait faire einne quiote faction ein Purgatouaire, l' l'éro prein da sein Paradis, et pi, pétête nommé caporal da s'garde d'honneur, aveuc ches Archanges, che Chérubins, che Séraphins.

Agricol. — Ainsi soit-il, chest la grâce qu'ej li souhaite ed tout mein cœur !

D'AMIENS A ALBERT

APRÈS LA BATAILLE DE PONT-NOYELLES

Par M. H. DAUSSY.

(*Séance du 11 Mai 1883.*)

Le mardi 27 Décembre 1870, dans la matinée, la neige tombait abondamment. Nous avions le loisir de la regarder tomber, car nous n'étions plus absorbés par le service des réquisitions. Depuis le Dimanche 25 Décembre, jour de Noël — triste Noël ! — il ne restait à Amiens qu'une faible garnison : les réquisitions ne portaient guère que sur ce qui était nécessaire aux blessés qu'on nous avait amenés à la suite de la bataille de Pont-Noyelles.

Vers 10 heures, un soldat vint me présenter une réquisition du commandant de place, ou, suivant le langage de l'époque, de la *commandanture*. Car il est bon de dire que les Allemands, dont la langue militaire est presqu'entièrement empruntée au vocabulaire français, ont fabriqué à leur usage, et suivant les règles de formation de la langue française, des mots que celle-ci ne possède pas. De même qu'avec le mot Préfet, nous faisons Préfecture, (les Allemands disent « Præfectur ») avec

le mot Commandant ils ont fait « Commandantur ». Il faut convenir que c'est plus commode pour désigner ce que nous appelons, par une périphrase, les bureaux du commandant de place ; mais beaucoup d'Amiénois n'ont jamais pu s'habituer à prononcer le mot correctement et presque tous disaient la « Commandature ».

On nous demandait dix voitures pour transporter des bagages et une calèche pour des officiers. Que signifiait ce départ de troupes ? Cela m'intriguait. Drogant, l'adjudant de place, ne nous avait rien annoncé de semblable lorsqu'il était venu le matin, à 8 heures et demie, avec sa ponctualité ordinaire, nous apporter les ordres pour la journée.

J'avais l'habitude de faire causer les soldats qui me présentaient des réquisitions de ce genre. Je demandais pour combien de jours les voitures étaient requises, et où elles devaient aller. C'était pour moi le moyen de contrôler le compte de ce que me réclameraient charretiers et conducteurs. C'était aussi un prétexte, je dois en convenir, de savoir un peu ce qui se passait.

Il ne faut pas oublier que nous étions absolument tenus au secret, privés de toute communication avec le dehors, isolés de la France, isolés du monde entier, entièrement à la discrétion de l'ennemi. Nous ne pouvions rien apprendre que de lui : s'il gardait le silence, il fallait se contenter de ne rien savoir ; s'il publiait des nouvelles, nous avions de bonnes raisons pour ne pas accorder créance aux affiches dont ils placardait nos murs. Dans une telle situation on est avide de tout ce qui peut jeter une lumière, si douteuse qu'elle soit, sur les événements du dehors. Le moindre indice était recueilli avec empressement et devenait le thème des commentaires auxquels cha-

cun, suivant le tempérament de son esprit, se livrait avec plus ou moins de prudence. Je saisissais, quant à moi, toutes les occasions d'apprendre ce que faisait l'ennemi, de deviner le sens de ses mouvements, de me rendre compte de son attitude. Je combinais les détails dont je parvenais à avoir connaissance, je discutais en moi-même les hypothèses diverses qui pouvaient les expliquer ; mon esprit était constamment tendu sur les péripéties de la lutte nationale.

Le soldat, interrogé, m'apprit que les voitures devaient transporter les sacs et les bagages d'un détachement qui venait de débarquer du chemin de fer, et qu'on dirigeait sur Albert. Il était composé d'hommes des dépôts, arrivait d'Allemagne, et allait boucher les vides faits par la guerre dans les régiments de la 30e brigade. *Ersatz-mannschaften*. La calèche étaient destinée à deux officiers blessés qui rejoignaient leur corps également à Albert.

A Albert ! c'est là qu'habitait ma fille dont je n'avais point de nouvelles depuis dix jours !

Pendant que je continuais à faire causer le soldat, voici les idées qui me passaient par la tête.

Il y avait donc un rassemblement de troupes assez considérable à Albert ? Si les Prussiens occupaient cette ville c'est que l'armée française avait reculé vers le Nord, comme on le disait, du coté d'Arras et de Cambrai. Cependant quand nous avions vu, le soir du 23 Décembre, une partie de l'armée prussienne revenir à Amiens après la journée de Pont-Noyelles, elle n'avait pas l'attitude d'une armée victorieuse, au contraire. Soldats et officiers semblaient, je ne dirai pas consternés,

tout ou moins stupéfaits de n'avoir pu déloger les Français de leurs positions. Mais depuis qu'ils étaient repartis le samedi matin pour continuer le combat, que s'était-il passé ? Nous l'ignorions absolument. Les quelques coups de canon que nous avions entendus dans la matinée du samedi, ceux que quelques-uns disaient avoir aussi entendus le dimanche matin indiquaient-ils un combat avec l'arrière-garde de l'armée française battant en retraite vers Arras ? Peut-être alors qu'Albert avait été le théâtre d'une lutte, et dans ce cas n'était-il rien arrivé à ma fille ou à son mari ?

Si une portion assez considérable des troupes de Manteuffel, peut-être le gros de l'armée, se trouvait encore à Albert, c'est-à-dire à 4 lieues de Pont-Noyelles, si les Prussiens n'avaient, depuis le samedi, avancé que de 4 lieues, en trois jours, je me disais que sans doute l'armée française leur tenait tête. Alors il était possible qu'elle revînt à la charge, qu'elle recommençât la lutte, et que le combat s'engageât à Albert même.

Un violent désir s'empara de moi ; je brûlais de revoir ma fille. Une occasion se présentait de faire un voyage que je n'aurais pu songer à entreprendre sans cela, puisque nous étions claquemurés dans Amiens. Je pouvais sans inconvénient quitter la Mairie où nous avions maintenant des loisirs. A l'instant ma résolution fut prise ; je donnai les ordres nécessaires pour que les voitures demandées fussent réunies à une heure dans la rue des Jacobins. Et je courus à la Commandanture.

C'était le lieutenant Drogant qui était de service en ce moment au bureau de la place. Nos relations forcées nous mettaient chaque jour en contact; contact qui n'avait assurément rien d'agréable, surtout avec lui. C'était un

petit homme, d'une trentaine d'années, décoré, sec, raide, pointilleux, d'une politesse exacte et très arrogante. Je lui fis part de mon vif désir d'aller embrasser ma fille, et de mon intention de profiter pour cela de la calèche destinée aux deux officiers, pourvu toutefois qu'il n'y trouvât d'abord aucun inconvénient au point de vue des intérêts prussiens, et ensuite qu'il me donnât l'assurance que ces officiers étaient des gens bien élevés ; je ne voulais ni leur imposer ma compagnie si elle pouvait les gêner, ni subir la leur si elle devait m'être désagréable.

Drogant me répondit sur le premier point qu'il n'y avait aucun motif de m'empêcher de faire ce voyage : cela fut dit d'un air tout à fait triomphant. Il était évidemment satisfait d'avoir ainsi l'occasion de me faire savoir que les choses allaient fort bien pour l'armée prussienne. Car il ne m'aurait pas laissé partir si j'avais dû rapporter d'Albert, je ne dirai pas des renseignements, mais même des impressions défavorables au succès des armes allemandes.

Sur le second point il savait bien ce que je voulais lui dire. Peu de temps auparavant, un soir, pendant que je travaillais avec lui à la Mairie, l'officier qui commandait le poste de l'Hôtel de Ville était venu nous trouver, la pipe à la bouche, manifestement ivre, crachant partout, et nous importunant de sa dégoûtante présence plus encore que de ses demandes de charbon ou de chandelle. J'avais demandé à Drogant de nous débarrasser de ce vilain personnage, qui n'était seulement pas en état d'expliquer clairement ce qu'il voulait. Je le lui avais même demandé en français, pour ménager les oreilles de cet ivrogne qui n'entendait point notre langue. Drogant, dont l'orgueil national était cruellement froissé de la conduite ignoble d'un officier prussien dans la

salle d'administration de la Mairie, en présence de plusieurs conseillers municipaux, s'était obstinément refusé à reconnaître que cet individu manquât en quoi que ce soit aux convenances, et il nous avait fallu subir jusqu'au bout une humiliation qui, j'en suis certain, était plus pénible à Drogant qu'à nous-mêmes. Je le voyais à la contraction de sa lèvre mince.

La question que j'avais posée au sujet de mes futurs compagnons de route lui était donc singulièrement désagréable : il me répondit de son ton le plus sec que je pouvais être tranquille. Il connaissait les officiers ; ils étaient parfaitement convenables, « *anstændig* ».

Je fis mes dispositions de départ, tant à la Mairie que chez moi, et à une heure précise je me rendis à la Commandanture, c'est-à-dire à l'hôtel de la Gendarmerie, rue des Jacobins: car c'est là qu'étaient installés les bureaux du commandant de place. J'étais le premier au rendez-vous. Je me trompe ; il y avait déjà dans la rue, aligné en bon ordre, faisant face à la rue Allart, le détachement de deux ou trois cents hommes pour lequel on avait réquisitionné les charrettes. Mais de charrettes point, de calèche pas davantage ; point d'officiers non plus. Drogant m'installa auprès du feu dans la première salle en entrant à gauche, qui servait de vestibule, et m'y laissa pour aller à son travail.

Je demeurai là fort longtemps, sans autre distraction que la vue des allants et venants, soldats, ordonnances, officiers, que leurs affaires appelaient dans les bureaux et qui s'étonnaient de trouver là un Français établi comme chez lui. Ennuyé de cette trop longue attente, je dépêchai un planton à la Mairie, avec un mot pour le bureau des réquisitions de voitures, afin qu'on hâtât l'exécution de mes ordres. Je constatais ainsi, par expérience per-

sonnelle, que notre service de réquisitions laissait beaucoup à désirer, et que les Prussiens avaient quelque raison de s'en plaindre comme ils le faisaient souvent. Il est vrai que, pour le prix qu'ils payaient, ils étaient toujours trop bien servis. Néanmoins je ne pus m'empêcher de reconnaître leur patience.

Mais ce que j'admirai, c'est la conduite du détachement qui stationnait dans la rue. De temps en temps j'allais à la fenêtre regarder ces pauvres gens qui attendaient comme moi le moment du départ, mais exposés au froid qui était vif, au vent qui soufflait avec violence, à la neige qui tombait par rafales. Ils restaient là, immobiles, l'arme au pied, parfaitement alignés comme à la parade. On ne les entendait point proférer de plaintes, pas même murmurer. Pas un ne quittait le rang pour aller se réconforter au cabaret. Il n'y avait pas d'officiers cependant. Les sous-officiers seuls suffisaient à maintenir cette discipline étonnante. Je n'oublierai de ma vie ce spectacle de l'obéissance passive la plus absolue, ces deux longues heures d'attente, cette rue déserte, cette neige, cette troupe impassible.

La discipline est sévère, impitoyable même chez les Allemands, mais ses rigueurs terribles ne suffisent pas à expliquer le résultat que je constatais. C'était surtout un trait du caractère allemand : il est naturellement docile. J'ai vu plus d'une fois, en Allemagne ou en Suisse, des enfants sortir de l'école : cela ne ressemble en rien à ce que nous sommes habitués à voir chez nous. Nos écoliers, une fois la bride lâchée, se précipitent, se bousculent, s'interpellent, se font des niches, se jettent des pierres, poussent des cris, font un vacarme étourdissant qui emplit toute la rue. Les écoliers allemands sortent tranquillement, par petits groupes, cau-

sant entr'eux, riant asssi, plaisantant aussi, mais paisiblement, sans tapage. On peut passer dans la rue voisine sans se douter de leur présence. Ils n'ont point le sang bouillant des nôtres, leur vivacité, leur turbulence. Quoi d'étonnant que ces petits bonshommes qu'on voit ainsi s'en aller paisiblement chez eux avec leur sac d'écolier au dos, lorsque plus tard, devenus grands, ils portent le sac du soldat, soient calmes, obéissants, patients, résignés à tout. On peut les mettre à un poste en leur disant : restez là et ne bougez. Ils restent et ne bougent pas, malgré le vent, malgré la neige.

Nous ne pourrions obtenir cela de nos soldats. Mais, s'ils n'ont pas certaines qualités militaires des Allemands, ils en ont d'autres ; et somme toute, chauvinisme à part, je crois qu'ils valent mieux.

Pendant que je philosophais ainsi, le temps s'écoulait. Il était près de trois heures quand les voitures arrivèrent, et presque immédiatement après trois officiers; ce qui me fit supposer que ces Messieurs avaient attendu dans quelque restaurant qu'on vînt les prévenir quand tout serait prêt pour le départ. M. Drogant fit les présentations. — M. le capitaine Kühn, du 68e. — M. le lieutenant Bock. — M. Bahn, du même régiment. — M. Daussy, conseiller municipal. — Nous nous saluâmes très cérémonieusement et allâmes prendre possession de notre calèche. Je laissai monter MM. Bock et Bahn qui s'installèrent aux places du fond. J'invitais M. Kühn à monter aussi en voiture. *Nein, ich reite*. Non pas, je vais à cheval. Je ne suis pas malade ; il faut que je conduise mes hommes. Nous allons coucher ce soir à Corbie : demain je vous retrouverai à Albert. Et en effet on lui amena son cheval. Les capitaines d'infanterie prussienne étaient montés, comme le sont aujourd'hui les nôtres. Un soldat, le domestique de M.

Bock, prit place sur le siège à coté de notre cocher et nous partîmes, abandonnant à son malheureux sort M. Kühn, qui était déja tout blanc de neige.

Les premiers moments du voyage furent silencieux : de part et d'autre nous nous observions. Drogant avait certainement expliqué à mes compagnons qui j'étais et pourquoi je me rendais à Albert ; il leur avait sans doute assuré que j'étais aussi *anstændig* qu'ils pouvaient l'être. Cependant ils se tenaient sur la réserve et ne se parlaient même pas. Les quelques paroles banales que nous avions échangées au moment de monter en voiture leur avaient appris que l'allemand m'était familier. C'était un avantage, parce que cela me plaçait de suite à leurs yeux dans la catégorie des personnes qui ont reçu une éducation distinguée, mais c'était un inconvénient puisqu'ils ne pouvaient faire conversation à part.

Pour les gêner le moins possible je portais mon attention au dehors. Je regardais, en passant devant la citadelle, se profiler sur le ciel gris la silhouette du factionnaire qui montait la garde sur le talus. Ce soldat avec son casque à pointe, son fusil sur l'épaule, son noir manteau taché de blanc, était pour moi le symbole de l'oppression dont je gémissais.

J'avais conçu, du reste, une véritable horreur pour la citadelle qui, impuissante à défendre la ville, n'avait servi, comme elle ne pouvait servir, qu'à la tenir sous le joug de l'ennemi. J'y voyais flotter ce drapeau noir et blanc qui me faisait mal à voir. Sous l'impression de pareils sentiments, je n'étais guère disposé à lier conversation.

Je remarquais au faubourg St-Pierre que le premier poste, presqu'en face de l'église, avait été supprimé. Il

n'y en avait plus qu'un, tout à fait à l'extrémité du faubourg, dans la dernière maison à droite. Cela me confirmait dans l'opinion que la ville était presque complètement dégarnie de troupes et gardée par le nombre d'hommes strictement nécessaire.

Par une bizarrerie du hazard c'étaient des soldats du 43e prussien qui formaient la garnison d'Amiens. Un mois auparavant, jour pour jour, le 27 Novembre, c'était le 43e français qui occupait la citadelle.

Le factionnaire nous laissa passer sans rien dire : la présence de l'ordonnance de M. Bock sur le siége, auprès du cocher, lui indiquait que les voyageurs étaient des Prussiens. Du reste les consignes étaient moins sévères ; je l'avais appris à la Commandanture Mais, malgré ce relâchement des rigueurs précédentes, je doute que Drogant m'eût donné la permission de sortir d'Amiens s'il n'eut été certain, par les conditions mêmes où je voyageais, que je ne pouvais aller ni ailleurs ni plus loin qu'Albert.

Je n'ai pas besoin de dire que la route était absolument déserte. Pas un être vivant n'animait la plaine blanchie ; nul bruit, que le cri de quelques bandes de corbeaux qui passaient à tire d'aile.

Nous avançions péniblement ; les chevaux glissaient ; à certains endroits, notamment dans le bois de Querrieu, la neige, qui avait alors cessé de tomber, s'était amassée; la couche était épaisse ; il fallait s'y frayer une voie, puisque c'étaient les roues de notre voiture qui y traçaient le premier sillon.

En approchant de Querrieu je vis à droite, auprès du moulin qui domine la vallée, quelques vestiges de la bataille du vendredi: des débris de voitures, de caissons; des morceaux d'affût ; de la paille ; tout cela presque

enseveli sous la neige. C'était là que, pendant une partie de la journée du 23, s'était tenu le général von Gœben, commandant du 8e corps, et que le général en chef, Manteuffel, était venu le rejoindre à la fin de l'après-midi. C'était là qu'avait été établie une batterie prussienne : elle avait beaucoup souffert du feu de notre artillerie qui, placée sur les côteaux bien plus élevés de la rive gauche de l'Hallue, l'accablait de ses obus. Quelques croix de bois émergeant de la plaine, de chaque côté de la route, marquaient les tombes où avaient été déposés provisoirement les cadavres auxquels on a donné plus tard, dans le cimetière voisin, une sépulture plus convenable. J'ai logé dans les premiers jours de Janvier le camarade d'un officier du 8e d'artillerie, nommé Protze, qui était enterré là, à gauche de la route, près d'une haie. D'innombrables corbeaux cherchaient leur pâture parmi les débris et la paille. Toutes ces taches noires fourmillant sur la neige, dans le crépuscule du soir, avaient un caractère sinistre. Cela me faisait encore penser au drapeau noir et blanc des Prussiens, à ce drapeau abhorré.

Aussitôt après nous descendions dans Querrieu. La seconde maison à gauche, grande et belle maison, était horriblement dévastée. Les obus français, dirigés contre la batterie du moulin, mais n'atteignant pas le but, y avaient mis le feu. Éventrée, déchirée, en grande partie écroulée, elle était à elle seule une image des horreurs de la guerre.

Nous fîmes halte à un cabaret : les chevaux étaient très fatigués : nous avions tous besoin de nous réconforter. Ce voyage avait été long et il était évident que, dans l'état de la route, nous arriverions tard au gîte.

Pas de lumière au cabaret : le cocher appelle, per-

sonne ne vient ouvrir : il descend, il frappe à la porte; personne. Le soldat de M. Bock, Allrath, (1) descend aussi, crie, donne des coups de crosse dans la porte. Personne. Tous deux vont à une autre maison, recommencent ; personne. Le village semblait mort. Nulle part trace d'être vivant. Nous regardions si on voyait sortir de quelque cheminée une fumée révélant la présence de l'homme dans ces habitations désertes. Rien. Ni lumière ni feu. On eût dit que l'ange exterminateur avait passé par là. Ce n'était pourtant que le démon de la peur. Car assurément tous les habitants de Querrieu n'avaient point quitté leur maison. J'en connais qui y étaient restés même pendant la bataille, cachés dans leurs caves. D'autres, ayant fui dans les villages voisins aux premiers coups de feu, dès qu'ils avaient appris que l'ennemi avait abandonné Querrieu, avaient eu le courage de revenir chez eux, poussés par le violent amour que l'homme a pour sa demeure. Mais tous, et surtout ceux qui étaient restés pendant le combat, étaient demeurés depuis lors comme frappés de stupeur. Ils n'osaient plus remuer, ils n'osaient plus vivre. La seule vue du fusil d'Allrath eût suffit à les faire rentrer sous terre. En vain notre cocher parlait français, criait en français, jurait et sacrait comme le plus français des cochers, personne ne voulait se montrer. Lorsqu'il vint nous rendre compte de l'insuccès de ses tentatives, M. Bock, furieux, parlait d'enfoncer quelque part une porte et de prendre de force de quoi boire et manger. M. Bahn opina contre cette résolution violente. Je fis observer qu'elle n'aboutirait sans

---

(1) Un nom prédestiné pour un domestique : on pourrait le traduire par Jean-fait-tout.

doute à rien. — On s'est battu ici il y a trois jours. Les habitants, qui ont subi l'occupation des Prussiens après celle des Français, doivent être dénués de tout. Ils ne font pas de feu, c'est apparemment qu'ils n'ont rien à cuire pour leur souper. Qui sait s'ils ont même du pain? Nous allons arriver un peu plus loin à la Houssoye, un autre village. Je ne crois pas qu'on s'y soit battu. Nous aurons la chance d'y trouver peut être ce qu'il nous faut. — M. Bock renonça à son idée. Allrath et le cocher remontérent sur le siège et nous continnâmes notre route.

Cet incident avait rompu la glace entre nous. La sociabilité est une des grandes qualités de l'homme. Quand il se trouve avec ses semblables en communauté de situation et de besoins, il est invinciblement porté à leur communiquer ses idées et ses sentiments. La contrainte que nous nous étions imposée réciproquement jusqu'alors disparut peu à peu. Mes compagnons avaient respecté mon silence et n'avaient même pas causé entr'eux. Mais à partir de ce moment où nous avions délibéré ensemble sur un intérêt commun, le lien avait été formé. Tout en demeurant ennemis nous étions compagnons de route. Dès lors les langues se délièrent et la conversation s'établit.

Quoiqu'il fit presque noir lorsque nous entrâmes dans Pont-Noyelles on pouvait voir, au tournant de la route, un pâté de maisons qui avaient énormément souffert de la bataille. L'incendie les avait dévorées en grande partie. Ce n'était plus qu'un tas de décombres d'où s'échappait encore de la fumée. Je ne pus voir ce soir là les traces des balles qui sillonnaient les murs de cette partie du village ; c'est le lendemain, à mon retour, que

je constatai, presque sur chaque maison, les marques du combat violent dont les rues de Pont-Noyelles avaient été le théâtre. Abandonné par les Français, occupé par l'ennemi, repris par nos soldats, enlevé par les Prussiens, le malheureux village était comme labouré de cicatrices. On pouvait lire, sur les murs en torchis, les coups de la fusillade dont le crépitement avait fait résonner les vitres de la cathédrale le vendredi, vers 5 heures, quand les soldats de Faidherbe arrachaient le village à l'ennemi.

Les restes des incendies nous amenèrent naturellement à parler de cette journée de Pont-Noyelles. M. Bahn y avait été blessé, mais ce n'était pas dans le village que nous traversions, c'était à Fréchencourt, au moment où son régiment, qui appartenait à la 30e brigade (Strubberg), essayait de déboucher au delà de l'Hallue et d'aborder les hauteurs couronnées par notre artillerie. Il avait reçu à l'épaule droite un éclat d'obus, qui n'avait d'ailleurs occasionné qu'une forte contusion. Il en souffrait encore. Aussi plus d'une fois, pendant la route, comme il gardait le silence, son camarade, beaucoup plus causeur, lui demanda-t-il. Est-ce que tu souffres, mon cher Bahn ? Tu ne nous dis rien. Il était effectivement encore assez mal à l'aise. Mais au surplus il parlait naturellement fort peu.

C'était un gros et grand Poméranien, bâti en hercule, médiocrement intelligent ; capable de faire son service avec exactitude, d'accomplir même bravement son devoir, mais sans enthousiasme. Celui-là n'avait certainement pas le feu sacré. Ce gros garçon là, disait M. Bock, il n'aime que la bière ; que voulez-vous qu'on en fasse ? Il connaît le métier, il le fait bien, mais il ne faut pas le sortir de là. M. Bahn devait être peu flatté de cette appréciation, car elle renfermait une allusion manifeste à

une de ces devises philosophiques dont les Allemands se plaisent à enguirlander les murs de leurs restaurants et cabarets :

> Wer nicht liebt Wein, Weib, und Gesang,
> Der ist ein Narr sein Leben lang.

> Qui n'aime pas le vin, les femmes, les chansons,
> Toute sa vie ne sera qu'un sot.

Mais M. Bahn, ayant le caractère bien fait, se contentait de répondre avec un gros rire : Que voulez-vous ? Si je fais mon devoir, on n'a rien autre chose à me demander.

La côte est longue pour monter de Pont-Noyelles à la Houssoye. Avant d'arriver au sommet j'avais pu constater, en continuant notre conversation au sujet de la blessure de M. Bahn et des hasards de la guerre, une chose que j'étais fort loin de soupçonner : c'est que mes compagnons n'étaient pas du tout rassurés, et qu'à partir du moment où la nuit était venue et où par suite on ne pouvait plus voir qu'il y avait un Français dans la voiture, leur inquiétude ne prenait plus la peine de se dissimuler. Le croirait-on ? Ces deux officiers, qui n'étaient point des novices, ils avaient tous deux passé la trentaine, qui avaient déja fait la campagne de 1866, qui depuis cinq mois faisaient la guerre en France, qui avaient assisté aux terribles batailles de Mars la Tour et de Gravelotte, qui avaient pris part au siége de Metz, qui cent fois avaient affronté la mort, ces deux braves soldats avaient peur. Leur esprit était hanté par la crainte des francs-tireurs.

Les hommes sont ainsi faits. Quand leur imagination est possédée de quelque fantôme, ils en sont plus effrayés

que par la réalité du plus terrible danger. Les espions prussiens pour les Français et les francs-tireurs pour les Prussiens étaient des épouvantails qui troublaient les plus fermes courages. Dans les grandes commotions morales, comme celle que cause la guerre, il se produit de ces sortes de folies qui sont éminemment contagieuses et qui, par la contagion même, grandissent dans des proportions inconcevables.

Chez nous on avait la manie de l'espion ; on en voyait partout ; nombre de gens fort honorables ont failli être fusillés sous l'accusation d'espionnage. Certainement les Prussiens avaient des espions : on en a toujours quand on fait la guerre ; nous en avions aussi. Mais le mal qu'ont pu nous faire ceux de l'ennemi n'est rien en comparaison du tort que nous a causé cette crainte insensée de l'espionnage. Car elle obscurcissait les esprits, avilissait les âmes et abattait les courages.

Chez les Prussiens la peur des francs-tireurs existait de même à l'état de manie endémique. J'en avais déjà fait la remarque, et c'était ce qui m'expliquait certains actes féroces ; car la peur rend absurdement cruel. Je constatais une fois de plus cette manie. C'était moi, pacifique bourgeois, qui m'efforçais de démontrer à ces gens de guerre que si nous courions quelques dangers dans ce voyage de nuit sur une route déserte, la chance en était si petite que ce n'était pas la peine d'y arrêter son esprit. Qu'il y ait des francs-tireurs, leur disais-je, cela ne fait pas de doute ; mais il n'y en a pas partout et toujours. J'avoue que si, par hasard, il s'en trouvait sur notre route, l'occasion serait belle pour eux. Depuis que nous avons quitté Amiens nous n'avons rencontré âme qui vive, pas la moindre patrouille prussienne. Par conséquent ils pourraient sans danger tirer sur la voi-

ture. Allrath, avec son fusil, est là sur le siège en guise d'enseigne pour indiquer qu'elle transporte des Prussiens : du reste, on sait bien qu'il ne peut y avoir de Français qui voyagent sur cette route. J'admets donc parfaitement que , s'il y a d'ici à Albert des francs-tireurs, nous recevrons des balles. La chance existe, je la cours comme vous, mais vous voyez que je n'en suis nullement ému. Songez que nous sommes loin de l'armée française dont les francs-tireurs sont les éclaireurs. Entre elle et nous il y a l'armée prussienne sur les derrières de laquelle nous nous trouvons. Il faudrait qu'un chef de francs-tireurs fût bien hardi pour venir risquer un coup de main par ici. Cela n'est pas impossible, mais trois jours après la bataille de Pont-Noyelles, c'est invraisemblable.

— Il ne s'agit pas de corps d'éclaireurs, répondait M. Bock ; les francs-tireurs ne sont pas des soldats.

— C'est ce qui vous trompe : ce sont parfaitement bien des soldats ; ils ont leurs chefs et sont sous les ordres du commandant de l'armée française.

— Mais ceux qui sont isolés, qui viennent vous attendre au coin d'une haie, vous lâchent un coup de fusil et se sauvent ?

— De ceux là, en avez-vous déjà vu ? Pourriez-vous me citer un autre exemple, du moins dans ce pays, que celui de ce franc-tireur dont le coup de fusil, qui n'a blessé personne, a occasionné l'incendie de la ferme du maire de la Vicogne. Vos troupes ont ainsi puni de la façon la plus cruelle ce maire qui était parfaitement innocent.

— Mais les paysans, qui ont l'air de se soumettre tant que nos troupes occupent leur village, se changent en francs-tireurs dès qu'elles sont parties et guettent un homme isolé pour le tirer au passage.

— Encore une erreur. Vous pensez que nos paysans chercheraient, en tirant sur vous, à se venger des mauvais traitements dont ils auraient été l'objet ces jours derniers ? Vous n'avez donc pas vu tout à l'heure dans quel état de consternation sont ces pauvres habitants de Querrieu, dont pas un n'ose bouger. Songez à ce froid rigoureux, à cette triste nuit d'hiver, et demandez-vous s'il y a grande chance de rencontrer d'ici à Albert un homme assez déterminé pour faire le guet par un temps pareil en attendant qu'un Prussien vienne s'offrir à ses coups.

J'avais beau faire, je ne parvenais pas à les rassurer. Ils regardaient, à droite, à gauche, cherchant à voir, dans la nuit que la neige empêchait d'être tout à fait noire, s'ils ne s'agitait point quelque chose dans les fossés ou à la crête des talus. Rien ne bougeait. On n'entendait que le bruissement de la neige gelée qui s'écrasait sous les roues.

Enfin nous arrivâmes à La Houssoye. Même aspect morne qu'à Querrieu et Pont-Noyelles. Cependant nous avisâmes un homme dans la rue; le cocher le hêla, et lui demanda où il pourrait trouver une auberge. C'était un pauvre mendiant, tout cassé, dont j'entrevis la figure décrépite qu'éclairait la lanterne de notre voiture. — Mais, au lieu de répondre, il commença une interminable jérémiade sur l'état de désolation de son village ravagé par la présence de l'armée française avant et péndant la bataille, ravagé ensuite par le passage de l'armée prussienne. Ouvrant la portière, j'intervins et appelai l'homme. — Vous nous raconterez cela plus tard, mon brave ; tenez, voilà pour vous; nous avons faim et soif, dites-nous où nous trouverons ce qu'il nous faut :

Vous voyez que je suis Français, faites cela pour moi. — Vous ne trouverez pas un morceau de pain, répondit-il, et les lamentations de recommencer. M. Bock, qui n'entendait certes point le patois dont se servait le vieillard, à peine savait-il un peu de français, comprenait, à son ton plaintif, le sens de ces doléances.

Il s'écria ironiquement : « oui, malher ! malher ! C'est la guerre. » Paroles qu'il ne prononçait assurément pas pour la première fois. Elles étaient, on peut le dire, à l'ordre du jour dans l'armée allemande. Beaucoup de Prussiens ne savaient de français que ces quelques mots. C'était leur *vœ victis*. Je lui fis observer que la plainte était au moins permise à de pauvres gens plongés dans une détresse si grande que lui-même en était la victime, puisqu'il souffrait de la faim et ne savait pas s'il trouverait à la satisfaire. Ne pouvant rien tirer du vieux mendiant je dis au cocher d'avancer.

Ce fut seulement vers l'extrémité du village que nous rencontrâmes, sur notre gauche, une maison où il y avait de la lumière, un cabaret ; nous entrâmes dans la grande pièce, qu'on appelle la maison; deux hommes s'y tenaient près d'un maigre feu de tourbes. Je demandai à celui qui était le maître du logis, un grand gaillard, robuste encore quoiqu'il ne fût plus jeune, de nous procurer quelque chose à manger et à boire, n'importe quoi. « Ni pour or ni pour argent, me répondit-il. Nous n'avons rien, absolument rien, nous avons été épuisés de tout. Ceux qui ont mangé du pain aujourd'hui à la Houssoye, on les compterait ! » Et il ne s'agissait plus cette fois d'un pauvre mendiant, habitué pour ainsi dire par état à se plaindre. C'était évidemment l'exacte vérité que nous disait cet homme, à la parole sobre aux réponses précises duquel il fallait évidemment ajouter foi. M. Bock

lui-même dut se résigner, et non seulement il ne parla plus de se faire donner par force ce qu'il lui fallait, mais il s'abstint toute parole désagréable. Du reste, l'air de consternation qui se lisait sur le visage du cabaretier et de son compagnon était plus éloquent encore que ses paroles. Il apporta la seule chose qu'il pût offrir, une espèce de cidre détestable, trouble, répugnant à voir, auquel je refusai de toucher. Moins délicats ou plus altérés, mes compagnons en burent un verre, ainsi qu'Allrath et le cocher. Et après nous être un peu réchauffés auprès du foyer, nous remontâmes en voiture.

Le cabaretier nous avait appris qu'il y avait à la Houssoye 4 ou 5 dragons prussiens placés là pour faire le service de correspondance entre Amiens et Albert. Nous n'avions vu aucun de ces cavaliers ; à cette heure, et par cette nuit d'hiver ils dormaient sans doute. Nous avions pu traverser le village sans qu'ils s'en doutassent. Des francs-tireurs auraient pu faire comme nous.

La conversation avait repris sur ce sujet. Je m'expliquai après la guerre, mieux que je ne pouvais le faire alors, cette peur incroyable des Allemands. Je vis en effet dans les ouvrages des officiers prussiens des ordres du jour où on leur disait que nos paysans, qui regardaient passer les troupes de l'air le plus inoffensif du monde, se changeaient ensuite en francs-tireurs pour détruire les soldats isolés ou voyageant en petits groupes. Ce n'était assurément point la vérité. Et la preuve c'est que les quelques dragons dont j'ai parlé pouvaient dormir paisiblement à la Houssoye sans qu'aucun habitant songeât à leur faire le moindre mal. Ce qu'avaient fait autrefois les paysans d'Espagne ne pouvait être recommencé dans notre contrée du Nord, toute différente,

non-seulement par le caractère des habitants, mais par la nature d'un pays de plaine, impropre aux embuscades et aux surprises. L'état-major prussien s'était trompé dans ses appréciations, ou avait peut-être voulu, en exagérant certains faits sans importance, surexciter la vigilance des officiers : en tout cas il avait amené ce résultat de leur inspirer une folle terreur à l'endroit des francs-tireurs.

Après tout, dit en terminant M. Bock, vive le danger ! *die Gefahr est erwünscht.*

Je crois qu'il était légèrement gascon, M. Bock. Du reste, sous plus d'un rapport il ressemblait à nos méridionaux. Il avait les yeux, les cheveux et la barbe du noir le plus franc, et il était vif comme la poudre.

Profitant de ses dispositions à la vantardise je lui fis raconter ses aventures. Il ne demandait pas mieux, prétendant qu'avec ses lunettes, car il était myope, il avait vu des choses que peu d'autres avaient vues. *Die kaum ein anderer gesehen.* Ceci était encore une pure gasconnade, car il ne me raconta après tout qu'une existence de militaire qui ressemblait à celle de beaucoup d'autres. Il avait fait le siège de Metz; c'était là qu'il avait gagné, dans les longues nuits pluvieuses d'Octobre, des rhumatismes qui le faisaient souffrir parfois au point de le forcer à interrompre son service. Ainsi il venait de quitter l'ambulance de Rouen où il avait dû rester au lit pendant huit jours. Le récit qu'il fit des batailles des 16 et 18 Août et des combats du siège m'intéressa à cause des appréciations militaires dont il l'accompagnait. Ce lieutenant n'était pas le premier venu. Il entendait les choses de la guerre.

Je le faisais parler d'autant plus volontiers qu'il avait une prononciation admirable ; il accentuait et nuançait

chaque mot dans la perfection. Je n'ai jamais entendu prononcer ainsi l'allemand. Il appartenait à la noblesse, comme la grande majorité des officiers prussiens ; son nom était Bock von Wülfingen ; mais la pureté de sa prononciation n'était pas seulement le résultat d'une éducation soignée ; c'était un don de la nature.

De tout ce qu'il me dit une seule chose mérite d'être notée, c'est qu'il était Hanovrien et que, quatre ans auparavant, il s'était battu contre les Prussiens. Il avait pris part au combat de Langensalza, le 26 Juin 1866, comme lieutenant dans l'armée Hanovrienne qui fut obligée le lendemain de capituler, se trouvant prise entre le corps du duc de Gotha et celui de Manteuffel. Par suite de l'annexion du Hanovre, il était entré avec son grade dans l'armée prussienne, et servait maintenant sous les ordres de ce même Manteuffel. Cet annexé n'était pas le moins Prussien de l'armée allemande. Il avait toute l'arrogance, toute la dureté des plus arrogants et des plus durs de nos vainqueurs. Tous leurs préjugés il les avait épousés; tous leurs procédés, même les plus barbares, il les approuvait, et les pratiquait. Aussi je restais avec lui très fermement sur le pied d'un ennemi déclaré ; et, tout en observant les lois de la politesse, je lui manifestais avec énergie des sentiments absoluments contraires aux siens.

C'est ainsi que nous entrâmes en chaude discussion au sujet de ce procédé des Prussiens qui, pour protéger leurs trains, faisaient monter à côté du mécanicien un inoffensif citoyen français, pensant que les francs-tireurs s'abstiendraient d'attaquer le train pour ne pas faire périr un de leurs compatriotes. Il trouvait cela tout à fait conforme aux lois de la guerre. Et moi tout à fait

abominable. C'est aussi contraire au droit des gens, lui disais-je, et tout aussi brave que de s'abriter derrière un bouclier de femmes et d'enfants pris à l'ennemi. Je n'avais point du reste la prétention de le convaincre; je savais qu'il était le plus endurci de ces barbares; mais je ne pouvais m'empêcher de protester contre des procédés indignes d'un peuple civilisé.

J'avais eu déja plus d'une fois occasion de m'expliquer sur ce sujet, et d'autres analogues, avec quelques uns de nos vainqueurs, et je n'ai pas besoin de dire que ce n'est pas la conduite des Prussiens au siége de Péronne qui m'a fait changer de sentiment. Mais j'ignorais alors, et que ce siège dût commencer le lendemain, et qu'il dût commencer par des obus lancés sur le drapeau d'ambulance de l'hôpital.

Le temps s'était éclairci; la lune, se levant, avait chassé les nuages et brillait maintenant dans un ciel absolument pur. La nuit était admirable. Tout en causant avec animation,nous avions laissé passer le temps et le chemin ne nous avait pas paru trop long. Je souffrais moins du froid que mes compagnons parce que j'avais eu soin de me munir d'une chauffrette; mais je commençais à sentir vivement la faim. Heureusement, comme je connaissais parfaitement la route, je voyais que nous approchions du but, et que nous arrivions à la dernière de cette série de montées et de descentes qui alternent sans cesse depuis La Houssoye jusqu'à Albert.

Au sommet de la dernière côte, près du moulin, brillait la bayonnette d'une sentinelle prussienne. Le poste était dans le cabaret voisin, près du pont du chemin de fer qui passe là en tranchée. La voiture s'arrêta et mes compagnons s'abouchèrent avec le chef de poste. Ils

apprirent que la ville était bondée de troupes et qu'ils auraient peine à se loger. Du reste tout était tranquille ; on n'était pas sur le qui vive. *Es war nicht allarmirt.*

Un peu plus bas, sur le versant de la côte, les canons d'une batterie occupaient le bas-coté gauche de la route.

Nous entrâmes dans la ville où je remarquai grande animation dans la rue, mais pas un Français. Il n'y avait qu'Allemands qui allaient et venaient.

A l'hôtel de la Poste, où était la Commandanture, mes compagnons descendirent. Mais peu après, ils revinrent me dire qu'ils ne trouveraient pas à se loger. L'hôtel de la Poste ne pouvait plus recevoir personne. Les autres hôtels étaient tout aussi pleins et les habitants surchargés de soldats. La Mairie ne s'occupait point du logement. C'était l'autorité allemande qui le faisait à sa guise. Mais l'autorité allemande ne se souciait pas de leur chercher un gîte à cette heure de la nuit. Ils me demandèrent donc si je ne pourrais pas leur donner un abri.

— Je n'en sais absolument rien. D'après ce que vous me dites de l'encombrement qu'il y a ici, il est fort probable que ma maison sera pourvue d'une garnison complète, et je me demande s'il y aura chez moi un lit pour moi. Enfin nous pouvons essayer. Mon habitation est à l'extrémité du pays vers Bapaume ; allons y. S'il n'y a pas de place, la voiture vous ramènera en ville.

On voyait clair comme en plein jour. Des chariots, des voitures encombraient la place de l'Hôtel de Ville ; quelques soldats circulaient. La neige, foulée, piétinée par les hommes et les chevaux, mélangée à de la paille, à toutes sortes de choses informes, donnait aux rues de la ville l'aspect le plus immonde que je leur aie jamais

vu. Les quelques taches blanches qui éclataient sur la saleté la rendaient encore plus repoussante.

Devant la porte de l'église, deux factionnaires. On m'apprit ensuite qu'ils gardaient des prisonniers français enfermés dans l'église. Les malheureux ! comme ils devaient souffrir du froid par cette nuit d'hiver, dans cette église où ils n'avaient pour se coucher qu'un peu de paille étendue sur la dalle.

Des lumières brillant çà et là, d'une clarté qui semblait rougeâtre à cause du splendide clair de lune, indiquaient que tout le monde ne dormait pas encore à Albert. J'assurai en passant rue de Bapaume le logement du cocher et de ses chevaux. L'auberge était pleine de mouvement et de bruit. Du reste, rien que des Prussiens. C'était partout le tableau de l'occupation complète, absorbante, écrasante, qui supprime les habitants et d'une ville ne fait plus autre chose qu'un camp.

Le poste, à la sortie de la ville vers Bapaume, nous laissa passer sans rien dire. Allrath, sur le siège, était un passeport vivant. A quelques pas plus loin nous descendions devant ma grille.

Je vis de la lumière dans l'habitation, je sonnai et j'appelai. Quelqu'un sortit que je ne pouvais reconnaître, car il était dans l'ombre de la maison. C'était Boulanger, mon gendre. Il n'était pas rassuré du tout en entendant parler allemand ; les sabres de mes compagnons qui descendaient de voiture résonnaient dans le silence de la nuit: nous étions d'ailleurs en pleine lumière et il voyait les casques à pointe. A pareille heure, une visite des Allemands n'annonçait rien de bon. Resté sur le perron, il voulut parlementer. « C'est moi, Gustave, lui criai-je ; je l'avais reconnu à la voix. Viens nous ouvrir. » Et il accourut, tout en se demandant comment je pouvais me trouver

là ; s'il attendait quelqu'un, ce n'était assurément pas son beau-père. En quelques mots il fut mis au courant de la situation ; j'avais soin de ne lui parler qu'en allemand pour écarter tout soupçon dans l'esprit de mes compagnons de route. Quelques instants après j'avais le bonheur d'embrasser ma chère fille. Le but de mon voyage était atteint.

On nous prépara bien vite à souper. Pendant que nous dévorions, plutôt que nous ne mangions, mon gendre me raconta que les Français avaient quitté Albert le dimanche matin et que les Allemands y étaient arrivés le soir. Depuis lors l'armée Prussienne continuait à défiler, marchant vers Bapaume. Il était donc très probable qu'il n'y aurait pas de combat à Albert ; en tout cas nous pouvions cette nuit dormir tranquilles.

Nous avions d'ailleurs largement de quoi nous loger, car il n'y avait pas un seul Prussien à la maison, quoique la ville regorgeât de troupes.

C'est que ma maison était isolée, à quelques centaines de mètres de l'extrémité du faubourg de Bapaume. Cela n'avait pas empêché les Français de l'occuper, et trois nuits auparavant elle avait abrité le général Paulze d'Ivoy avec son état-major, des mobiles, des marins, etc., etc. Mais les Allemands étaient gens bien autrement circonspects. Ils n'avaient garde de s'installer dans une habitation aussi isolée, où l'on aurait pu être surpris et enlevé pendant la nuit. La peur des francs-tireurs a donc eu au moins ce bon résultat d'épargner à mes enfants, pendant toute la durée de la guerre, les vexations et les tourments du logement de l'ennemi. MM. Bock et Bahn, le domestique Allrath, sont les seuls Allemands qui aient couché sous mon toit.

Ce voyage m'avait laissé des impressions profondes. Le temps ne les a point effacées.

L'exemple de ce Hanovrien devenu si Prussien me faisait toucher du doigt l'une des conséquences les plus douloureuses de cette fatale guerre. Lorsque la Prusse, en 1866, sans autre droit que son intérêt,avait violemment annexé le Hanovre, et Francfort, et tout ce qui était à sa convenance pour arrondir ses frontières, elle avait rencontré des résistances matérielles dont ses armes avaient triomphé. Mais les combats qui avaient donné raison à la force n'avaient point vaincu les résistances morales ; le droit violé conservait un asile dans la conscience et dans le cœur de plus d'un de ces Allemands auxquels on avait enlevé sa patrie. Nous avions entendu les Francfortois protester contre la privation de leur indépendance. Le joug Prussien n'est pas si léger qu'on puisse le subir sans d'amers regrets. Nous avions eu à Amiens des réfugiés Hanovriens qui avaient préféré l'exil à leur incorporation dans l'armée des vainqueurs. Ils conservaient chez nous l'habitude d'exercices militaires qui attestaient l'espoir, vivant dans leurs cœurs, de reconquérir un jour leur patrie. Et bien d'autres, demeurés au pays, gardaient aussi cette espérance.

Mais la campage de France venait d'anéantir toute possibilité, et je dirai même tout désir d'échapper à l'annexion. La gloire avait jeté son prestige éblouissant sur les armes de la Prusse. Les résultats de la guerre de 1866 étaient désormais complets, car notre défaite avait conquis tous les cœurs Allemands. Avec quel orgueil s'exprimait ce vaincu de Langensalza lors-

qu'il me disait : «De la gloire, maintenant nous en avons assez pour des siècles. » Loin de regretter l'annexion, il en était fier. Il ne connaissait plus qu'une patrie, la patrie allemande. L'unité de l'Allemagne était un fait consommé. Le temps devait en développer les conséquences.

Puis, reportant mon regard sur les vaincus, je songeais aux maux de la guerre, à ces cruelles tortures de l'invasion, que ne soupçonneront jamais ceux qui ne les ont pas ressenties. Elles étaient encore plus terribles en dehors des grandes villes ; car à Amiens, sous l'œil des chefs supérieurs de l'armée ennemie, il y avait une certaine retenue dans les procédés des Allemands. Mais au dehors rien ne protégeait nos malheureux compatriotes. Abandonnés de tous, livrés à tous les hasards, à toutes les misères, à toutes les terreurs de la guerre, ils s'abandonnaient eux-mêmes ! Quel abattement ! Quelle prostration ! Quel anéantissement moral !

Ce spectacle désolant rendait plus vif et plus profond encore le sentiment de reconnaissance dont mon cœur était pénétré pour ceux qui, malgré tant de défaillances lamentables, de ruines, de désastres, se redressant du milieu de cet effondrement, maintenaient debout le drapeau de la France et lui gardaient son renom de vaillance.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 13 JANVIER 1884.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M. DELPECH, CHANCELIER.

LE ROUSSILLON AVANT LA RÉVOLUTION

ET LE

MARÉCHAL DE MAILLY

GOUVERNEUR DE CETTE PROVINCE

DE 1753 A 1789.

MESDAMES, MESSIEURS,

Faire étalage de sa modestie vraie ou fausse, est une de ces banalités auxquelles chacun se laisse aller volontiers à payer son tribut. C'est une loi commune à laquelle je suis obligé cependant d'obéir. Il faut bien que je vous dise comment je n'ai pas recherché l'honneur de présider cette séance ; comment lorsque je me suis laissé imposer le titre de Chancelier par les suffrages trop flatteurs de mes collègues de l'académie, j'étais loin de prévoir que je devrais, un jour, sans pouvoir m'y soustraire, subir la nécessité de remplacer notre Directeur éloigné de nous par la douleur d'une perte cruelle.

Cet imprévu qui me trouble singulièrement s'est cependant réalisé ; et bien malgré moi, je dois me résigner à occuper aujourd'hui une place qui n'est pas la mienne, et vous demander à votre tour un peu de résignation. Vous en aurez besoin pour écouter jusqu'au bout avec indulgence la lecture d'une étude dans laquelle, par un enchaînement d'idées qui vous surprendra peut être, j'ai cherché à rattacher le nom d'un de vos compatriotes au souvenir de mon pays natal.

Le 19 Octobre 1773, le Conseil souverain de la Province du Roussillon était assemblé dans la « loge de mer » à Perpignan. — Construit en 1397 par le Roi de Majorque, Martin, ce monument de style ogival comprenait, au rez-de-chaussée, une salle basse ou se réunissaient les négociants. — L'étage supérieure qu'éclairaient cinq groupes de fenêtres réunis par un cordon, avec arcade à contre courbure, descendant en cul de lampe, et des piliers surmontés de clochetons, renfermait une vaste salle destinée aux réunions des « Consuls de mer » et des corps constitués. De l'angle de l'attique qui terminait l'édifice en terrase à l'orientale, s'élevait, en guise de girouette, le petit navire avec ses mats, ses hunes en panier et son gréement en fer que l'on voit encore se balancer au faîte du monument.

L'assemblée était nombreuse. — Au fond, sur une estrade, étaient rangés les représentants des autorités du Roussillon, depuis l'intendant de la province jusqu'aux officiers des diverses juridictions locales.

Au devant de l'estrade se tenait M. Fossa « Batonnier « de l'ordre des avocats, Professeur-Doyen de la faculté « des droits de Perpignan ». Car cette ville était, à cette

époque, le siège d'une faculté, ou plutôt même d'une université récemment créée, en remplacement de celle qu'y avaient instituée les Rois d'Aragon à la fin du quatorzième siècle.

Vous serez bien surpris, Messieurs, quand je vous dirai que l'objet de cette imposante réunion était de rendre un hommage public à l'un de vos compatriotes, M. le Maréchal de Mailly, Lieutenant-Général des armées du roi Louis XV et Gouverneur Militaire de la Province du Roussillon. M. le Maréchal de Mailly était aussi membre de l'Académie d'Amiens ; aussi, ai-je pensé que la rapide et modeste étude que j'ai à vous présenter ne pouvait trouver de meilleur patronage auprès de vous, que la mémoire d'un compatriote et d'un ancien confrère.

Après une courte allocution du Président, le Professeur Fossa donna lecture des lettres de M. le Marquis de Mailly nommé par le Roi Louis XV, en survivance de son père, M. le Maréchal comte de Mailly, Lieutenant-Général de la Province du Roussillon. Voici le texte de ces lettres patentes qui portent la date du 3 Janvier 1770, et dont le conseil souverain ordonna l'enregistrement.

« Désirant donner au Sr Comte de Mailly l'un de nos
« lieutenants-généraux ès pays de Roussillon, Conflent
« et Cerdagne, des marques particulières de la satis-
« faction que nous avons des services qn'il nous a rendus
« tant dans nos armées où il s'est distingué dans plu-
« sieurs actions importantes, que dans le commandement
« de la dite province où, depuis 20 ans qu'il l'exerce, il
« a fait divers établissements aussi avantageux au pays
« qu'au bien de notre service ; et ne doutant point que
« notre cher et aimé le Sr Marquis de Mailly, son fils,

« Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment Royal de « Pologne, ne nous serve utilement en marchant sur ses « traces, l'avons nommé, en survivance de son père, « Lieutenant-Général de la Province du Roussillon. »

Avant de vous faire connaître autrement que par cette rapide énumération, les titres du Maréchal de Mailly à l'honneur qui lui était fait en la personne de son fils, dans cette Province récemment rattachée à la patrie française, laissez moi vous parler du Roussillon. — Quelques pages, détachées de l'histoire de ce pays alors lointain, ne vous paraitront pas, sans doute, un hors d'œuvre trop déplacé dans une académie même Picarde. M. le Maréchal de Mailly, dernier Commandant Militaire du Roussillon au moment de la Révolution Française, a gouverné cette province pendant près de 36 années ; il y a laissé la trace d'une administration paternelle, généreuse, éclairée. En payant à sa mémoire la dette de reconnaissance de mes compatriotes, je n'ai pu résister au désir de vous faire connaître le pays qu'il a aimé et dont il a été le bienfaiteur. Ce pays est le mien ; aussi me pardonnerez vous, je l'espère, de vous en parler avec quelque fierté.

Le Roussillon qui compose aujourd'hui, pour partie, le Département des Pyrénées Orientales, comprend trois vallées : — de l'Agly depuis Estagel, — de la Tet depuis Bouleternère, — et du Tech, à partir de la rive gauche, en aval du Pont de Céret. Ces trois vallées, à peu près parallèles débouchent dans une vaste plaine bordée par la Méditerranée, sur un parcours d'environ 50 kilomètres, et entourée d'une ceinture de montagnes au Nord, à l'Ouest et au Sud. C'est ce qu'on appelle la

plaine du Roussillon dont la fertilité exubérante, grâce à un système d'arrosage artificiel particulier à cette contrée rappelle « la huerta » de Valence. En amont de Bouleternère on entre dans le Conflent, qui a pour limite la Cerdagne et le *Capcir*. La rive droite du Tech, depuis la mer et le cap Roses, au pied des Albères, et la vallée supérieure, en remontant aux sources de ce cours d'eau, forment ce qu'on appelle le *Vallespir*. Ces deux dernières contrées correspondent aujourd'hui aux arrondissements de Prades et de Céret. La plaine du Roussillon avec les abords des vallées qui y débouchent, et toute la partie de l'ancienne France à l'Ouest et au Nord, comprise entre les vallées de la Tet et de l'Agly d'une part, et celle de l'Aude, composent l'arrondissement de Perpignan.

Cette province dont je viens de vous faire connaître les anciennes limites avec leurs dénominations particulières encore usitées aujourd'hui, a son histoire marquée par les ravages de la guerre et les gloires de la conquête. Elle a retenti des pas d'Annibal, de Pompée, de César, de Charlemagne. Elle a vu défiler les Cimbres et les Goths lorsqu'ils se ruaient sur l'Espagne, puis les Arabes lorsqu'ils allaient se faire exterminer à Poitiers. Elle a vu mourir Philippe le Hardi, succombant dans la citadelle des rois de Mayorque, à la fièvre qu'il avait contractée pendant le siège de la ville d'Elne. Elle a vu passser Louis XI et l'Empereur Charles-Quint, puis Richelieu, Louis XIII et Condé. Elle a salué dans Louis XIV la nationalité Française. Elle l'a défendue, aux jours du péril, contre l'invasion Espagnole.

Le Roussillon a été d'abord soumis à la domination

des Rois de Majorque et d'Aragon, puis à celle de l'Espagne, à la suite du mariage du Roi Ferdinand avec Isabelle, héritière du trône de Castille. Les souverains de ces divers pays lui avaient accordé des franchises importantes qui assuraient son indépendence. Le Roussillon était placé, à la vérité, sous l'autorité de Comtes, puis de Vice-Rois, au choix du Souverain. Mais le pouvoir de ces délégués s'exerçait sous le contrôle d'une cour souveraine permanente composée d'un Chancelier-Président et de 12 conseillers élus par le suffrage direct des citoyens. Cette magistrature élective peut aujourd'hui nous paraître quelque peu étrange ; et cependant elle a pu fonctionner régulièrement et sans interruption pendant plusieurs siècles.

En rappelant ce souvenir historique, je ne prétends pas dire que le régime de l'élection des juges, parce qu'il a fait ses preuves, en d'autres temps, dans un pays dont l'étendue ne dépassait guère celle de l'un de nos plus petits départements, pourrait s'adapter à la France de nos jours dont toutes les traditions tendent à l'unité et à une centralisation excessive.

C'est le Roi Louis XI qui, mettant en œuvre une de ces habiletés politiques dans lesquelles il excellait, réussit le premier, à rattacher le Roussillon à la couronne de France.

Le Roi d'Aragon Jean II avait à lutter contre la Noblesse de ses États qui avait soulevé contre lui toute la Catalogne. Incapable de résister à tant d'ennemis intérieurs, voyant sa femme et son fils retenus en otages dans la citadelle de Figuères, abandonné par son armée qu'il ne pouvait payer, le Roi Jean s'adressa au Roi de France pour en obtenir des secours. — Louis XI n'était pas homme à laisser échapper une occasion aussi favo-

rable. Il fit semblant de s'apitoyer sur le sort de son malheureux voisin, et ne lui marchanda pas les promesses d'hommes et d'argent. Il lui fit même une première avance de 300,000 écus d'or qui n'étaient pas encore remboursés lors de l'avènement de François Ier. Mais il était trop avisé pour ne pas exiger des garanties dont il entendait un jour faire son profit. Jean II se laissa prendre au piège : il abandonna à Louis XI, par un contrat de nantissement en bonne forme, les deux comtés du Roussillon et de Cerdagne, traitant ainsi ses sujets comme une chose dont il se croyait en droit de disposer.

Il est facile de deviner les difficultés que devait soulever, dans son exécution, un pareil contrat auquel la barbarie de cette époque avait donné son empreinte brutale.

Comme il fallait s'y attendre, le Roi Jean jugea prudent de se réconcilier avec son peuple, et il n'eut pas de peine à persuader à ses sujets rebelles qu'il fallait briser, par la force des armes l'odieux trafic dont leur nationalité avait payé les frais. Une guerre d'extermination s'en suivit. — Pendant 15 années, le Roussillon en subit toutes les extrémités. Il fallût la mort de Louis XI que suivit de près celle du Roi Jean, pour y mettre un terme.

Le successeur de ce dernier était le Roi Ferdinand dont le mariage avec Isabelle la Catholique devait réunir sous un même sceptre, puissant et fort cette fois, les Monarchies éparses sur le sol d'Espagne à laquelle la conquête du nouveau monde allait ouvrir bientôt de riches horizons. A Louis XI au contraire, avait succédé un Prince à l'esprit chevaleresque, mais faible, à la conscience étroite et timorée, tandis que Ferdinand

joignait, à l'astuce de son père, une indomptable énergie. La lutte était trop inégale entre ces deux souverains. Pendant que Ferdinand pousuivait son œuvre de l'unité Espagnole, et préparait l'empire de Charles-Quint, le Roi Charles VIII, entrainé par son esprit aventureux, courait follement après la conquête du Royaume de Naples. Mais comme il devait avant tout s'assurer la neutralité de Ferdinand, il lui remit en échange le Roussillon et la Cerdagne, en dépit des représentations de son Conseil, des protestations du Parlement et des murmures de la France entière. C'est ainsi que, lâchant la proie pour l'ombre, il se laissait arracher, sans aucun dédommagement, les deux Comtés qu'il en avait tant couté à son père d'acquérir et de conserver.

Dès lors, le Roussillon rentra pour la seconde fois sous la domination non plus Aragonaise, mais Espagnole. L'occupation Française avait duré 32 ans , elle avait laissé dans le pays des traces profondes. En effet, Louis XI avait cherché à s'attacher ses nouveaux sujets en se dépouillant, à leur égard, des habitudes de sa politique souvent inexorable.

Les peuples ne sont pas toujours aussi ingrats qu'on veut bien le dire. Les Roussillonnais avaient conservé, sous la domination Espagnole, des sympathies pour la France à peine dissimulées. Ferdinand le Catholique en conçût, parait-il, quelque ombrage, si l'on en juge par la lettre qu'il écrivit à Pierre d'Ortaffa, alors gouverneur du Roussillon et de Cerdagne, et dans laquelle il prescrivit à son Lieutenant de prendre les mesures nécessaires pour combattre l'influence Française.

Ces mesures ne firent qu'exaspérer la population, si bien que le Capitaine-Général crût devoir ordonner l'expulsion, sous peine de vie, de tous les sujets Fran-

çais résidant en Roussillon où leur présence entretenait l'esprit de révolte contre l'autorité Espagnole.

Cette situation des esprits était d'ailleurs entretenue par la Catalogne qu'agitait sans cesse le fier désir de conquérir son indépendance, et qui s'était soulevée contre la tyrannie du Duc d'Olivarès, Ministre du Roi Philippe IV. Tout semblait donc conspirer en faveur du retour du Roussillon à la couronne de France.

J'ai eu sous les yeux un curieux récit de cette guerre civile dans laquelle les Catalans ont déployé une rare énergie, en tenant en échec pendant plus de deux années (1640 et 1641) les troupes royales. Ce livre écrit en français et en espagnol a été imprimé en France en 1652. En voici le titre assez original.

« Histoire de tout ce qui s'est passé en Catalogne « depuis qu'elle a secoué le joug de l'Espagnol, conte- « nant les progrès de la guerre de Catalogne avec la « signalée victoire de Monjuique, les secrets publics de « la Catalogne ou la pierre de touche des intentions de « l'ennemi, et l'appui de la vérité Catalane, appuyée « par un libelle qui commence la justification Royale. »

Je n'ai pas besoin de vous dire que cette justification était celle du Gouvernement Français qui, faisant œuvre de propagande, ne négligea rien pour répandre le livre, en un grand nombre d'exemplaires, dans les pays qu'il cherchait à recouvrer par la force des armes.

En effet, les armées Françaises commandées par le Maréchal de Brézé avaient déja envahi la Catalogne et le Roussillon. Il s'agissait de préparer l'opinion à l'exécution des grands projets médités par le Cardinal de Richelieu pour abaisser la maison d'Autriche en la

frappant dans ses possessions, non seulement dans les Pays-Bas et en Italie, mais dans le cœur même de l'Espagne.

Le Cardinal, pour mieux suivre les opérations militaires, était venu à Narbonne avec le Roi Louis XIII. Il était accompagné des Maréchaux Schomberg, La Meilleraye, d'Estrées et Fabert. Mazarin qui guettait déjà sa succession était parmi les plus empressés des personnages de sa suite.

C'est de là que le premier Ministre se rendit à Perpignan, porté dans une litière d'une telle dimension, disent les chroniques du temps, qu'il fallut, pour lui livrer passage, faire élargir des chemins et abattre les murailles de plusieurs villages qu'elle devait traverser « en « sorte qu'il semblait un conquérant qui entre par la « brèche. »

L'armée française, après avoir occupé la ville d'Elne, faisait alors le siège de Perpignan que le Roi Philippe IV se préparait à ravitailler. — Tout près de là, notre flotte composée de plus de 40 vaisseaux et d'une vingtaine de galères, surveillait de près les côtes de la Catalogne que gardaient les flottes de Naples et de Sicile. Après un siège de plus de 2 mois, la garnison poussée à bout par la famine dût capituler, à la grande joie des habitants qui accueillirent les assiégeants comme des libérateurs.

Richelieu, vaincu par la maladie, n'avait pû attendre la fin du siège. Il dût quitter le camp de Perpignan dans les premiers jours du mois de Juillet. Il remontait péniblement le cours du Rhône avec le pressentiment de sa fin prochaine, trainant à la remorque Cinq-Mars et de Thou qu'il allait livrer au bourreau, lorsqu'il reçut, à la fin du mois de Novembre, la nouvelle de la capitulation de Perpignan et de la prise du fort de Salces. Cette

victoire assurait à notre pays la clé du Roussillon. C'était la dernière joie qui était réservée à l'implacable orgueil du Cardinal.

« Sire, (écrivit-il fièrement au Roi Louis XIII de sa « main défaillante) vos ennemis sont vaincus, et vos « armes sont dans Perpignan. »

La perspicacité du grand politique au cœur de fer ne s'était pas méprise sur la portée considérable de cet évènement. Si le supplice de Cinq-Mars et de Thou allait être le dernier coup porté aux factions Princières, le Roussillon recouvré, c'était la politique de Louis XI et de Henri IV couronnée au dehors, et la France reconstituant définitivement sur la crête des Pyrénées, sa frontière naturelle.

La mort de Richelieu n'arrêta pas son œuvre. — Elle fut reprise après lui par Mazarin, et elle aboutit en 1659 à la paix des Pyrénées à laquelle le mariage de Louis XIV avec une Archiduchesse d'Autriche, Infante d'Espagne, devait donner sa consécration définitive.— A partir de ce moment en effet, le Roussillon n'a cessé de faire partie de la Patrie française.

C'est au bord de la Bidassoa, dans l'ile des Faisans, que s'ouvrirent les conférences qui devaient régler les conditions du traité. Mazarin qui représentait la France s'y rencontra avec Don Luis de Haro délégué du Roi d'Espagne. De Brienne nous a transmis dans ses mémoires, le récit de ces négociations avec les détails du cérémonial fort compliqué qui avait été convenu à l'avance pour prévenir tout froissement de la part des négociateurs. Les lois de l'étiquette étaient alors chose

grave, et elles exerçaient leur empire dans les circonstances même les plus importantes.

Près de deux siècles s'étaient déja écoulés depuis la première réunion du Roussillon à la France. Ainsi que je vous l'ai dit, cette annexion avait laissé dans l'esprit des Roussillonnais une empreinte que le retour de cette Province à ses anciens maîtres n'avait pû effacer. Le traité des Pyrénées était pour eux la délivrance ; ils le saluèrent comme la conquête d'une nationalité qui leur était chère.

Tel a été, Messieurs, le caractère particulièrement intéressant des annexions successives du Roussillon à notre pays ; tant était puissante dès cette époque, la force d'expansion de notre génie national dont la Révolution Française devait être un jour l'agent irrésistible.

C'est l'année suivante (1660) que Louis XIV se rendit à Saint-Jean-de-Luz, à la rencontre de l'Infante sa fiancée, qu'une des clauses du traité appelait à ses côtés, sur le trône de France. Une étude publiée par un de mes compatriotes, M. le premier Président Aragon qui consacre â des travaux historiques les loisirs de sa retraite, contient sur ce voyage des détails assez curieux que je lui ai empruntés (1).

Informés de l'arrivée du Roi dans les Pyrénées-Occidentales, les conseils de Perpignan résolurent de venir à la rencontre du jeune Souverain pour lui porter l'hommage de ses nouveaux sujets, et l'inviter à favoriser de sa visite la capitale du Roussillon.

Le Roi les reçut à Montpellier ; il leur promit de se détourner de sa route pour effectuer par lui-même la

(1) Le Roussillon aux premiers temps de sa réunion à la France, chronique du 17e siècle, 1882.

prise de possession de sa nouvelle Province. — Louis XIV alors agé de 22 ans, déploya dans cette entrevue toutes les séductions dont il avait déja le secret, pour s'attacher des cœurs qui ne demandaient qu'à se donner à lui. — Dès les premiers mots du Premier Consul Don François de Blanes qui lui exposait les constitutions et privilèges dont jouissait le Roussillon, il s'empressa de déclarer que son intention était de les confirmer. — C'est ainsi que fut attribué officiellement au conseil Souverain le pouvoir qu'il a conservé jusqu'à la Révolution, « de connaître de toutes causes crimi-« nelles et civiles, et de tout juger souverainement et en « dernier ressort selon les lois et les coutumes locales. »

Cette reconnaissance d'une judicature élective, distincte et souveraine en faveur du Roussillon, fût le premier acte qui marqua l'avènement du Roi de France dans cette province. Aucune concession ne pouvait mieux séduire les habitants de cette contrée jalouse à l'excès de ses anciennes franchises. Aussi, l'accueil que reçut le jeune Souverain, à son entrée le 16 Avril 1660 dans l'ancienne capitale des Rois de Majorque, fut-il des plus enthousiastes.

La grande Demoiselle (Duchesse de Montpensier), était du voyage. Elle en a raconté tous les incidents d'une façon assez humoristique. La traversée des étangs de Leucaté et de Salces, avec leurs eaux grises et ternes, encadrés par les rochers arides et déserts des Corbières, avait (elle en convient), produit d'abord sur elle une impression assez peu agréable. Mais bientôt, quand le cortège des voitures Royales arriva en vue de la plaine du Roussillon bordée par la Méditerranée et par

le rideau bleu des Pyrénées dont les cimes étaient encore couvertes de neige, l'admiration de l'héroïne de la porte Saint-Antoine ne connut plus de bornes. Malheureusement, vous allez le voir, son enthousiasme ne fût pas de longue durée.

Les Consuls de la ville attendaient le Roi à la porte Notre Dame, au pied des hautes murailles du Castillet, l'antique forteresse des Rois de Mojorque. Un dais de velours cramoisi y avait été préparé pour le recevoir. Le Roi préféra entrer en carosse par la porte Saint-Martin, au milieu d'une double rangée d'orangers en pleine terre, alors couverts de leurs fruits. Indépendamment de la Duchesse de Montpensier, il était accompagné de la Reine mère et du Duc d'Anjou son frère.

La grande demoiselle avoue, dans sa correspondance, qu'elle ne fut pas autrement charmée de son séjour à Perpignan qui « lui fit l'effet d'une fort vilaine ville. « Les hommes et les femmes (dit-elle) y sont habillés à « l'Espagnole et y vivent de même ; leurs maisons y « sont aussi bâties à la mode du pays, sans cheminée, « si ce n'est à la cuisine ». — Il parait qu'un jour où le temps s'était un peu refroidi, c'est là que la Princesse dût aller pour réchauffer ses pieds. — Un pays aussi primitif, même à cette époque déja un peu ancienne, tranchait un peu trop avec les élégantes cités de France qu'elle venait de traverser.

Le programme de la réception de leurs Majestés avait été calqué sur celle qui avait été faite en 1538 à l'Empereur Charles-Quint ; on en avait retrouvé tous les détails dans les registres de la communauté de Saint-Jacques. Cette réception fut donc telle que la pouvait souhaiter l'orgueil du grand Roi. Il y eut visite à la Cathédrale de Saint-Jean où leurs majestés obtinrent la

faveur d'être admises à adorer la *vraie croix*. Il y eut un bal donné au Consulat de Mer dans *la* grande salle dont je nous ai déjà parlé.

« On n'y dansait pas comme en France (écrivait quel-
« ques jours après, Mlle de Montpensier). Comme il y
« avait peu de temps que Monsieur était mort, la Reine
« me commanda d'y aller. » — La grande Demoiselle, parait-il, fit tréve à sa douleur pour subir cette agréable violence, et donner en même temps carrière à son humeur quelque peu moqueuse.

« Il n'y avait qu'un violon (dit-elle) et de même toute
« toute sorte d'instruments, jusqu'à une vielle, et cer-
« taines tringles de fer avec des boucles que l'on faisait
« sonner avec un morceau de fer. »

Si cette description assez confuse est exacte, il faut convenir que Mlle de Montpensier dut trouver un pareil orchestre singulièrement discordant. Mais ce qui parût la surprendre encore davantage, ce fût de voir dans la salle de bal, les hommes se promener gravement comme des hidalgos et danser avec leur épée au côté, et leur manteau drapé sur l'épaule. — « Il faut dit-elle, faire
« sa partie de quadrille en manteau, d'un bout à l'autre,
« et étouffer avec décence. »

Des divertissements d'une autre nature furent organisés pour les jour suivants. Les Consuls n'avaient pas osé donner à la Cour la réprésentation d'une course de taureaux ; sans doute n'avaient-ils pas voulu, à l'exemdes Espagnols, leurs anciens maîtres, afficher leur goût pour ce spectacle barbare. Mais un colonel suisse nommé Lochman suggéra l'idée, rapportée probablement de son pays, d'offrir aux Augustes visiteurs, une représentation au moins originale et qui, suivant le récit de la grande Duchesse, tourna au tragique.

« Il avait fait venir (dit-elle) un âne et un ours dans
« une cour, afin que nous vissions le combat des fenê-
« tres ; comme la maison était pleine de monde, quantité
« de gens se mirent sur un degré de perron appliqué
« contre la muraille. L'antiquité de la maison, la grande
« pluie qui était tombée, ébranla le degré de telle
« manière qu'il en tomba deux perrons qui écrasèrent la
« tête d'un de mes pages et coupèrent les doigts de la
« main d'un autre. Cet accident fit ôter leurs Majestés
« et tous les spectateurs des fenêtres. » — La grande Demoiselle qui avait plus d'esprit que de sensibilité, se garde bien de nous dire si elle s'apitoya beaucoup sur le sort de ses malheureux pages. Il est permis d'en douter sans trop manquer de respect à sa mémoire.

Le séjour de la Cour à Perpignan ne dura pas moins de 12 jours. C'était un peu long peut-être. L'imagination des Consuls, même avec l'aide du suisse Lochman, dut être bien fertile, si elle réussit à amuser pendant tout ce temps, leurs Majestés et surtout la grande Demoiselle.

L'annexion du Roussillon paraissait devoir, pour longtemps, assurer à ce pays, une ère de paix et de prospérité. Mais l'Espagne ne pouvait se résigner à la perte de cette belle et fertile province qu'elle n'avait cédée que sous la contraite de nos armées victorieuses. Des révoltes fomentées par des agents secrets qui surent exploiter des froissements inévitables, au début des changements de nationalité, ne tardèrent pas à éclater. — Le Prince de Conti, puis le Duc de Noailles, furent envoyés avec une armée dans le Roussillon qu'occupaient déja des bandes Espagnoles.

Il est juste de dire que ces soulèvements isolés n'eurent

aucun écho dans l'ensemble de la population. Les Roussillonnais avaient accepté, sans esprit de retour, le traité des Pyrénées, et ils entendaient rester fidèles à leur nouvelle patrie. De nombreux volontaires appartenant à toutes les classes du pays, demandèrent à s'enrôler dans l'armée Française pour concourir à la défense du Roussillon contre les entreprises de l'Espagne.

Malgré cela, l'insurrection se propagea dans tous les replis des montagnes dans lesquels les mécontents trouvaient un refuge assuré. Des villages furent dévastés ; des châteaux furent rasés, et la place de la Loge à Perpignan fut souvent le théâtre d'exécutions sanglantes.

La police intérieure, avec les pouvoir les plus étendus, avait été confiée au Président Sagarre, dont le nom légendaire dans le Roussillon, a laissé des souvenirs de cruauté que le temps n'a pas encore éffacés. Sagarre était un de ces Magistrats qu'on appelait alors « *à la* « *robe retroussée* » descendant volontiers de leur siège pour prendre part à la lutte. C'était un homme énergique et résolu dont la figure sombre et sévère nous a été conservée par des portraits du temps. Il était Espagnol cependant, ou plutôt Catalan. Il n'en servit pas moins avec une implacable ardeur, la cause de Louis XIV. — Membre de la Royale audience de Barcelonne, sa réputation l'avait signalé au choix du Maréchal de Lamothe-Houdancourt qui commandait alors les troupes Françaises envoyées en Catalogne. Appelé d'abord par ce dernier au poste de second du Lieutenant-Général, il n'avait pas tardé à recevoir, par lettres patentes du Roi, datées du 27 Mars 1654, les titres de Président à Mortier, et de Gouverneur Général

des Comtés de Roussillon et de Cerdagne alors placés sous les ordres du Maréchal de Noailles. Je voudrais vous raconter l'histoire de ces révoltes dans la répression desquelles Sagarre apporta l'inflexible rigueur de son caractère. Mais cette digression, toute intéressante qu'elle serait, m'entrainerait trop loin de mon sujet.

Avant d'en arriver cependant au Maréchal de Mailly, il n'est peut-être pas inutile de vous indiquer rapidement comment, après la conquête suivie de la pacification du Roussillon, cette Province fut organisée au point de vue administratif, militaire, ecclésiastique, et judiciaire. Cette organisation, vous allez le voir, ne laissait pas que d'être assez compliquée, comme l'était du reste celle de l'administration de nos provinces avant la Révolution. Pour ne parler que de la Picardie, vous n'avez pas oublié l'intéressant travail dans lequel notre éminent confrère de l'Académie, M. Daussy nous a révélé les nombreux rouages qui, dans une toute petite ville de nos environs, concouraient à l'œuvre de la Justice.

La Province du Roussillon fut divisée en trois Régions ou « *Vigueries* ». — Le Roussillon proprement dit, et le Vallespir dont le siège était Perpignan. — Le Conflent et le Capcir dont Villefrance puis Prades furent le chef-lieu. — Enfin, et plus tard, depuis 1716, la Cerdagne française ayant son siège à Saillagouse. Chacune de ces circonscriptions avait à sa tête un Magistrat nommé « *Viguier* » leqel conserva ses anciennes attributions.

Au dessus de ces agents locaux nommés à l'élection par tous les citoyens, Louis XIV plaça un agent direct du pouvoir central, exerçant, sous le nom d'Intendant du Roussillon, des fonctions analogues à celles de nos

Préfets d'aujourd'hui. — A côté de lui, et pour remplacer l'ancien Lieutenant du Vice-Roi de Majorque, se trouvait un gouverneur militaire aussi nommé par le Roi, et portant le titre de : Lieutenant-Général de Roussillon et de Cerdagne.

Le pouvoir judiciaire resta confié au Conseil souverain dont le ressort comprenait les juridictions subalternes des trois Vigueries et celles des Baillis Royaux.

Il y avait en outre six autres juridictions secondaires :

1° La Chambre du Domaine qui jugeait les causes domaniales, les questions d'eaux, de pêche, de chasse ; ce qui se rattachait à la police des bois, aux droits régaliens, à la reconnaissance des fiefs, hommages et foi.

2° La Capitainerie Générale à laquelle revenaient les causes des officiers et attachés à la compagnie des gardes du Gouverneur.

3° Les juges gardes de la monnaie, ayant les mêmes attributions que dans les autres Provinces du Royaume.

4° La Cour de l'amirauté qui siégeait dans le port de Collioure.

5° Les juges des Gabelles, traites et tabacs.

6° Enfin, la maréchaussée chargée de la poursuite et de la répression pour tous les cas Prévotaux.

Au total six Tribunaux, non compris les Vigueries et les Baillis Royaux ; c'était assurément beaucoup plus qu'il n'en fallait pour assurer la distribution de la Justice dans une province qui au Dix-septième siècle, ne comptait guère qu'une population de 80,000 habitants.

Quand à l'autorité ecclésiastique, elle résidait uniquement dans la personne d'un Evêque dont le siège transféré d'Elne à Perpignan, relevait d'abord de l'Evêché

de Tarragonne, en Catalogne, puis devint suffragant de celui de Narbonne qui fut supprimé lors de la Révolution.

Le premier Gouverneur Militaire ou Lieutenant-Général nommé après la conquête (1663) avait été Anne de Noailles Duc d'Ayen et Maréchal de France, qui s'était distingué dans la guerre de Catalogne.

C'est à cette dernière fonction que le Marquis de Mailly fut appelé à son tour par ordonnance du Roi Louis XV en 1753. Sauf une interruption de trois années pendant lesquelles, il eût pour successeur intérimaire le Comte de Graville (1754 à 1757), le Marquis de Mailly est resté investi ce ce commandement pendant l'espace de 36 années, c'est-à-dire jusqu'en 1789.

La maison de Mailly-Maillet a ses racines dans le sol même de la Picardie. C'était l'une des plus anciennes et des plus illustres de France. Sa généalogie est détaillée tout au long dans l'ouvrage de votre savant compatriote le Chanoine La Morlière (antiquités de la ville d'Amiens).

Notre bibliothèque communale possède un armorial imprimé par Ballard en 1757 et « dressé sur les titres « originaux, sous les ordres de Mr de Clérambault « généalogiste des ordres du Roy, par d'Hozier de « Serigny juge d'armes en survivance. »

Cet armorial renferme plusieurs arbres généalogiques se référant aux nombreuses branches de la famille de Mailly qui commence à Anselme, premier du nom, Gouverneur des Etats de Flandre et d'Artois, et tué au siége de Lille en 1070. Il mentionne ensuite, dans les branches collatérales, Louis- Charles de Mailly, Marquis de Nesle, Prince d'Orange, et Louis de Vintimille,

Comte de Marseille, et aboutit ainsi au Marquis de Mailly.

Le Comté de Mailly avait été érigé par lettres patentes du Roi François Ier en date du 24 Février 1517. Cette famille dans laquelle figurent plusieurs Evêques, dont Ferry de Mailly, Evêque d'Amiens en 1457, comptait surtout des hommes de guerre. Quarante d'entr'eux ont perdu la vie sur la brèche ou sur les champs de bataille. Leur caractère était à la hauteur de leur courage. — L'un d'eux François de Mailly n'avait pas craint, au péril de sa vie, de rompre ouvertement avec le parti de la Ligue qui avait tout fait pour se l'attacher. — Convoqué à la réunion du chateau d'Ablaincourt, avec les autres Seigneurs de la Picardie, signataires de la Ligue, il refusa de s'y rendre, et protesta contre une coalition que le fanatisme religieux poussait à la guerre contre le Roi de France et l'unité de la Patrie. Aidé par son fils, François de Mailly fit tous ses efforts pour ramener les dissidents au parti de leur Souverain, et n'ayant pu vaincre leur obstination, il se sépara d'eux avec éclat en déclarant qu'il entendait rester fidèle au drapeau de la France, et qu'il perdrait sa vie et sa fortune plutôt que de pactiser avec l'étranger.

Joseph-Augustin de Mailly, Marquis d'Haucourt, naquit en 1708. — Comme ses aïeux, il embrassa la carrière des armes, et il entra au service des armées du Roi au cours de l'année 1726. — Depuis cette époque et jusqu'à son arrivée en Roussillon, il passa sa vie dans les camps. — Nous le voyons prendre part à tous les combats que la France eut à soutenir pendant cette désastreuse guerre de 7 ans qui fut l'écroulement de l'œuvre politique de Henri IV et de Richelieu. — Il était aux sièges de Kehl et de Lille, à Philisbourg, à Wissem-

bourg, à la bataille de Plaisance, aux passage du Pô et du Var, puis à la journée de Grabenstein.

Après avoir débuté comme Lieutenant de la compagnie des gendarmes écossais, et parcouru rapidement les grades de la hiérarchie militaire, il avait été fait Maréchal de Camps en 1745. — Il se distingua l'année suivante à la campagne d'Italie et fut nommé Gouverneur d'Abbeville. Il obtint ensuite le grade de Lieutenant-Général ; et c'est en cette qualité qu'il fut investi du commandement de la Province du Roussillon.

En 1757 il était sous les ordres du Maréchal de Soubise à la bataille de Rosbach où son courage ne pût conjurer la mauvaise fortune de nos armes. — Couvert de blessures, oublié parmi les morts sur le champ de bataille, il ne dût la vie qu'à la pitié que son héroïsme avait éveillée chez ses ennemis. Recueilli par des Uhlans de l'escorte du Roi Frédéric, il fut conduit en Prusse où, s'oubliant lui-même, il s'efforça d'adoucir à ses compagnons d'armes, les cruelles épreuves de la captivité.

Rendu à la liberté, il rentra dans son pays, et comme récompense de sa bravoure, il reçut le titre de Maréchal de France ; il revint en Roussillon reprendre son poste de Gouverneur Militaire de cette Province. — La population de Perpignan, l'accueillit avec des démonstrations de joie, Son passage à travers les rues de la ville fut un véritable triomphe. — Des députations envoyées de tous les points de la région vinrent à sa rencontre ; des fêtes brillantes qui se continuèrent pendant plusieurs jours furent organisées en son honneur.

Cette fois du moins, l'enthousiasme si facile à éveiller dans les imaginations méridionales, ne fit pas fausse route. Le Maréchal de Mailly n'était pas de ces hommes que le pouvoir éblouit et pour lesquels la hauteur du rang con-

siste uniquement à étaler un vain faste. De ces hommages qu'il recevait, à l'égal d'un souverain ; de cette popularité dans laquelle des cœurs plus vulgaires que le sien n'auraient trouvé que la satisfaction passagère de leur orgueil, le Maréchal de Mailly retint autre chose. — Et ici, je ne me laisse pas aller à transfigurer ses sentiments pour lui faire une auréole de fantaisie. — J'en ai recueilli la traduction fidèle dans des écrits de l'époque.

Il se dit qu'aux yeux du citoyen et du patriote, la réputation bruyante que donnent les sièges et les batailles doit céder à l'empire des vertus paisibles qui, mieux que la gloire, font la félicité des peuples. Si les armes sont la barrière de l'Etat, la sagesse et l'amour du bien public doivent être les guides constants de ceux à qui l'autorité est confiée dans les Provinces. — Dans les armées (disait-il, lui qui était pourtant un homme de guerre) la gloire reste à ceux qui ont le plus de succès, et le succès est au plus fort. Au contraire, l'honneur du commandement des Provinces reste à ceux qui ont le plus de vertus. Les qualités guerrières ont besoin de circonstances et d'occasions favorables pour éclater ; tandis que les vertus sociales, l'humanité, la justice, la générosité, la bienfaisance se développent dans tous les temps et dans tous les lieux.

Tels étaient, Messieurs, d'après le témoignage de ses contemporains, les sentiments du Maréchal de Mailly lorsqu'il vint reprendre le gouvernement militaire du Roussillon en 1757. Vous savez qu'il exerça jusqu'en 1789 son commandement qui, dans ses mains, fût plutôt une magistrature éclairée, bienveillante et en quelque sorte paternelle. Le Roussillon était devenu pour lui une patrie d'adoption qu'il ne séparait pas de l'amour de son pays. Il comprenait qu'il ne suffisait pas de con-

quérir les peuples par les victoires du champ de bataille et les traités de paix, et que ces conquêtes n'étaient durables qu'à la condition de s'attacher par la reconnaissance les pays annexés. Il rendait ainsi plus indissolubles les liens qni unissaient déjà le Roussillon à la France, et il préparait pour l'avenir, en lui assurant la conservation de sa frontière naturelle, la grandeur de son pays.

De 1757 à 1789, durant ces 32 années qu'il a passées dans le Roussillion, il n'en est pas une qui ne soit marquée par ces œuvres utiles qu'un peuple n'oublie pas. On peut dire que, grâce à sa vigilance que rien ne pouvait ralentir, le Roussillon a été régénéré, reconstitué, et animé d'une vie nouvelle.

Les arts, l'instruction, la viabilité et la sûreté des communications, la répression de la contrebande et des délits de toutes sortes dons ce pays montagneux où les délinquants trouvaient un refuge facile ; la protection des droits des citoyens, les travaux entrepris tant pour la défense de nos places et des côtes de la Méditerranée, que pour l'agrandissement de nos ports ; la création de nouveaux débouchés pour le commerce du Roussillon ; le Maréchal de Mailly a tout embrassé. Pour mener à fin une œuvre aussi considérable, son dévouement n'a ménagé aucun effort, ni souvent même le sacrifice de sa fortune personnelle.

En passant sous les dominations diverses qui s'étaient successivement disputé sa conquête, la capitale de la province était déchue de son ancienne splendeur. Perpignan avait une université florissante qui était devenue le centre intellectuel non seulement de la Région, mais même du Lampourdan et de toute la Catalogne. Cette université fondée en 1349 par le Roi d'Aragon

Philippe IV, sur le modèle de l'université de Lerida, avait été l'un des moyens dont ce Prince s'était servi pour se faire pardonner ses exactions et même ses cruautés, si l'on en croit l'histoire. Il espérait ainsi se concilier la bienveillance des Roussillonnais qui voyaient avec regret, dans la suppression de la couronne de Majorque, la perte des prérogatives qui assuraient à la ville de Perpignan le titre de Capitale de ce Royaume. — Mais le changement de domination avait privé l'université de ses revenus et éloigné la jeunesse Espagnole qui suivait ses cours. Ses édifices qu'on négligeait d'entretenir avaient été détruits par la main du temps ; ses écoles avaient été dispersées.

Dès 1759 le Maréchal de Mailly entreprit de la relever de ses ruines et de lui rendre son ancienne prospérité. De nouvelles et spacieuses constructions dont partie subsiste encore, et appropriées à tous les services de l'enseignement, ne tardèrent pas à s'élever, grâce à son influence auprès du gouvernement de cette époque, et aussi à ses libéralités personnelles. — Des chaires d'anatomie, de médecine, de physique expérimentale, des laboratoires de chimie, et des collections d'histoire naturelle furent installées par ses soins. Il y ajouta l'enseignement des diverses branches du Droit, celui de la Philosophie positive qu'il voulait opposer aux subtilités de la scholastique. — Rien ne fut négligé, en un mot, pour mettre l'institution nouvelle en état de lutter contre la rivalité des Académies du midi de la France. — Pour récompenser les travaux des élèves et exciter entre eux l'émulation, il institua de ses deniers, des médailles qui étaient distribuées chaque année aux plus dignes. — Enfin, il avait doté l'université de ressources destinées à

assurer son existence, et qui lui permirent d'attirer à Perpignan des professeurs renommés.

A côté de cet enseignement scientifique déjà si complet, il avait installé une chaire de droit canonique « afin (disait-il) d'apprendre à distinguer des saints « canons ces décrétales apocryphes et ces décisions « ultra-montaines dictées par l'ambition et la politique, « contraires à nos mœurs, et destructives de nos « libertés. »

Vous pouvez juger par là de l'esprit dont le Maréchal de Mailly entendait animer l'enseignement supérieur dans le Roussillon.

A côté de l'université il créa un jardin des plantes pour propager la science botanique à peine connue à cette époque, dans cette contrée reculée ; et une bibliothèque publique qu'il enrichit de ses dons personnels. La ville de Perpignan fut en même temps dotée par lui d'une école des haras pour intéresser les habitants du pays à l'amélioration de la race chevaline, et d'une école militaire régionale dans laquelle les jeunes gens étaient préparés spécialement à la connaissance de l'art topographique. Un vaste champ de Mars qu'il plaça sur la rive gauche de la Tet devait faciliter les manœuvres des troupes nombreuses placées sous son commandement.

Les établissements d'enseignement secondaires ne furent pas négligés. Le collège de jeunes gens fut agrandi pour y recevoir un plus grand nombre d'élèves.

L'instruction des jeunes filles laissait alors fort à désirer dans le Roussillon. C'est à peine si quelques unes d'entre elles recevaient dans des écoles ou des couvents les premières notions de l'enseignement primaire.

Le Maréchal de Maitly conçut l'idée de fonder pour

elles un collège ou maison d'éducation pour l'entretien de laquelle il obtint du Roi une large subvention.

La ville de Perpignan lui doit aussi son hôpital militaire et la construction d'une salle de spectacle. Il avait conçu le projet d'établir un quai le long de l'affluent de la Tet, ainsi que des digues destinées à la protéger contre les inondations dont elle était souvent menacée.

Le musée de Perpignan renferme un portrait en pied du Marquis de Mailly, peint par le peintre Monet en 1785. Au dessus du cadre figurent en relief les armes de cette famille avec ses Trois Maillets, et au bas, l'inscription suivante : « Guerre de sept ans : 1733, 1740, 1747. « -- Passage des Pyrénées. » — Augustin de Mailly y est, représenté en costume de Maréchal de France et tenant le baton de commandement. — Près de lui sur une table est placé un plan du port de Port-Vendres.

C'est qu'en effet, continuateur des projets de Vauban, il a attaché son nom à l'agrandissement de ce petit port qui n'était avant lui qu'une anse de refuge pour les batiments de cabotage et les barques de pêcheurs.

Déjà, au siècle précédent, l'auteur de la dîme Royale avait pressenti le parti qu'au point de vue de la défense de nos côtes de la Méditerranée nous pourrions retirer de ce port merveilleusement protégé par les crêtes des Pyrénées qui l'enserrent de leurs derniers contreforts. Il avait écrit à ce sujet, dès 1660, un long mémoire qui, sans être passé inaperçu, était depuis tombé dans l'oubli. En 1680 et 1693, Vauban était revenu à la charge pour réveiller l'indifférence des pouvoirs publics.

« Il faut de toute nécessité (écrivait-il de Lille au Roi « de France) que la mer s'en mêle si l'on veut faire

« quelque chose de considérable, et qu'elle s'en mêle
« puissamment. — Sans un port sous les Pyrénées
« correspondant avec celui de la région des Alpes
« (Marseille) le Roi ne peut jamais être maître de la
« Méditerranée. »

Le Maréchal de Mailly eût le mérite ne se faire le continuateur persévérant des projets de Vauban. C'est sous son impulsion que furent exécutés les travaux d'agrandissement et de creusement du port pour le rendre accessible à des navires d'un plus fort tonnage, et de construction de quais de débarquement. Ces travaux n'étaient que le prélude d'autres plus importants qu'il méditait et qui devaient faire de Port-Vendres un vaste port militaire et commercial. — Pour y attirer le mouvement qui lui faisait alors défaut, il avait imaginé d'accorder des exemptions de taxes et des privilèges spéciaux de toute nature à nos nationaux et aux étrangers qui viendraient s'y fixer.Des terrains achetés par le Roi furent même concédés gratuitement, tantôt à des indigènes, tantôt à des Génois et à des Espagnols.

Le temps ne lui permit pas de poursuivre jusqu'au bout cette vaste entreprise ; et, chose triste à dire ! ce n'est que vers 1835 qu'elle fut reprise en partie. Un nouveau bassin fut creusé avec neuf mètres de profondeur, de nouveaux quais et un brise lame à l'extrémité du port furent établis, et les choses en sont restées là, sous l'empire de considérations dont l'examen n'entre pas dans le cadre de mon sujet.

Ce qu'étaient, au milieu du siècle dernier, les voies de communication dans ce pays alors si lointain, vous le devinez sans peine. La seule voie à peine carrossable

pour entrer en Roussillon était la route nationale portant aujourd'hui le n° 9, qui se confondant avec l'ancienne « *Via Domitia* » des Romains, va de Narbonne à Salces, puis à Perpignan, de là se dirige vers le Boulou, s'engage à gauche dans un des défilés des Albères et pénètre en Catalogne par le col du Perthus le plus bas de la chaîne des Pyrénées. Les trophées de Pompée et le grand autel érigé par César y marquaient jadis la limite entre la Gaule et l'Ibérie. Ces vestiges des Romains avaient disparu du temps de Vauban qui, avec moins d'éclat et plus d'utilité, avait construit sur leur emplacement le fort de Bellegarde au pied duquel serpente le col du Pertus, au milieu de la grise et sombre verdure des chênes-liège.

C'est dans le fort de Bellegarde que fut inhumé Dugommier, commandant en chef de l'armée des Pyrénées Orientales, tué le 17 Novembre 1794 dans le combat livré aux Espagnols à Saint-Laurent-de-la-Muga. Peu d'années avant la Révolution, il avait servi de prison au Chevalier de Boufflers, alors officier dans un régiment de la garnison de Perpignan. Le familier de Trianon dont les propos se ressentaient trop souvent du laisser aller fort à la mode à cette époque, s'était permis d'adresser quelques paroles peu convenables à une Dame de la ville. Le Maréchal de Mailly dont la galanterie ne s'écartait jamais des bienséances, et qui ne permettait pas à ses officiers d'apporter dans la vie des camps, les désinvoltures des habitués de la cour de Versailles, prit mal le cas du Chevalier de Boufflers qui, sans doute, avait scandalisé les bons bourgeois de Perpignan ; il l'envoya sous bonne escorte, expier son incartade pendant plusieurs mois, dans la prison de Bellegarde.

Le Chevalier de Boufflers pût du moins monter dans son carrosse jusqu'au sommet du col. Grâce au Maréchal de Mailly, la route qui serpente aujourd'hui autour des flancs de la montagne, avait été substituée à l'ancien chemin dont on aperçoit encore les vestiges et qui était inabordable pour les voitures. Cet ouvrage important pour cette époque, avait duré pendant plusieurs années. — Quand les travaux furent terminés, le Maréchal de Mailly se rendit au Perthus et s'y rencontra avec le Marquis de la Mina, Capitaine-Général de la Catalogne et représentant l'Espagne. Les deux délégués procédèrent, au nom de leurs gouvernements, à la reconnaissance de la ligne de frontière dont le Maréchal avait fait opérer le relevé par des officiers sous ses ordres. — Deux blocs de marbre blanc, en forme de pyramide furent placés de chaque côté de la route devant le pont sous lequel coule, quand il lui arrive de n'être pas à sec, le torrent qui, dans cette partie, sépare la France de l'Espagne. — Ces bornes existent encore, et le temps n'y a pas encore effacé les inscriptions commémoratives de cet évènement.

En 1777, le Maréchal de Mailly avait été nommé Directeur des Camps et Armées des Pyrénées, ainsi que des côtes de la Méditerranée. C'est en cette qualité qu'il organisa la défense de tout le littoral du Midi menacé par les Anglais pendant la guerre d'Amérique. Ses dispositions furent si bien prises que, nulle part, l'ennemi n'essaya d'opérer un débarquement.

Lorsque la Révolution éclata, il était à Paris où il reçut le commandement d'une des quatre armées décrétées par l'Assemblée Nationale, et celui des 14e et 15e

divisions militaires. Agé alors de 82 ans, il estima que son âge ne lui permettait plus de servir utilement son pays sur les champs de bataille. Il dût résigner son commandement à la date du 22 Juin 1790.

La fidélité à son Roi était une des traditions de sa race. Aussi, le 10 Août, accourût-il aux Tuileries l'un des premiers, et il y défendit la famille Royale au péril de ses jours. Sauvé par un homme du peuple, il fût arrêté sept jours après et conduit devant la section qui se préparait à l'envoyer à la prison de l'Abbaye ; mais un commissaire s'y opposa, et c'est ainsi qu'il échappa aux massacres de Septembre.

Patriote plus encore que Royaliste, le Maréchal de Mailly refusa de suivre l'émigration de la Noblesse à l'étranger, comme son illustre aïeul François de Mailly avait refusé de prendre part à la ligue. Le sol de la France, quelque déchiré qu'il fût par les factions et la terreur, c'était toujours pour lui le sol de sa Patrie.

Il s'était retiré avec sa femme et son fils au chateau de Moreuil en Picardie. Il pouvait s'y croire à l'abri des proscriptions sanglantes. Le 26 Septembre 1793, il était arrêté sur l'ordre d'André Dumont Député de la Somme à la Convention Nationale. Le respect de la mémoire de votre compatriote me défend de vous faire connaître les termes de la lettre dans laquelle il annonçait à la convention « *cette glorieuse capture* ». — Le Maréchal de Mailly fut conduit à la citadelle de Doullens. Il y resta jusqu'au 18 Mars, époque à laquelle l'agent national du District l'envoya à Arras pour y être jugé sur la poursuite de Joseph Lebon. — C'est dans cette ville, sur la place du Théâtre, qu'il partagea le sort des autres malheureuses victimes de la terreur. Il mourût

sur l'échafaud le 4 Germinal an II (24 mars 1794). — Il était agé de 86 ans.

La Révolution en délire, en était venue à n'épargner personne ; elle avait déjà frappé les Girondins, Bailly, Mme Roland, Condorcet et tant d'autres ; les Hébertistes allaient, à leur tour, monter sur l'échafaud, et Danton lui-même, avec son impétueux ami Camille Desmoulins, était à la veille de comparaître devant le Tribunal Révolutionnaire.

« Tout semblait juste alors ; la vieillesse et l'enfance
« En vain sur leur faiblesse appuyaient leur défense;
« La victoire et la nuit plus cruelle que nous,
« Nous excitaient au meurtre et confondaient nos coups. (1)

Pendant que le Maréchal de Mailly subissait l'inexorable destinée de cette funèbre mais grande époque, le Roussillon luttait contre l'invasion étrangère. L'Espagne qu'agitait encore la pensée de reprendre ses anciennes possessions Catalanes que le traité des Pyrénées lui avait enlevées, était entrée dans la ligue des Souverains que l'émigration avait soulevés contre l'unité de notre Patrie. Uue armée commandée par Ricardos avait franchi les Pyrénées, et déjà elle avait envahi non seulement les défilés de la vallée du Tech, mais la plaine du Roussillon, et elle menaçait la ville de Perpignan. Cet effort devait échouer devant le grand mouvement national qui, en soulevant la France de la révolution, vint remuer le Roussillon jusqu'aux entrailles.

Cette fois encore les Roussillonnais sentirent que leur âme était devenu Française, et ils versèrent généreusement leur sang pour défendre leur nouvelle Patrie. Des

(1) Andromaque, acte Ier, scène Ire.

villages entiers se soulevèrent ; les paysans à peine armés s'enrolèrent sous le drapeau de la France et vinrent grossir les rangs des soldats de la République.

Le Maréchal de Mailly, avait suivi avec angoisse la marche de nos armées.Nos premiers revers, que devaient bientôt effacer d'éclatantes revanches,avaient alarmé son patriotisme. — Comme Dugommier, comme de Flers que la terreur devait un jour immoler à d'injustes défiances, comme Dagobert de Fontenille qui avait oublié les préjugés de sa race pour défendre le sol de la patrie foulé par l'invasion étrangère, le Maréchal de Mailly lui aussi eût illustré par son courage les campagnes du Roussillon. De toutes les amertumes dont les événements qu'il n'avait pû conjurer avaient attristé les dernières années de sa va vie, il n'y en eût pas de plus cruelle que le regret de ne pouvoir partager la gloire de nos armées victorieuses.

Les changements politiques survenus dans notre pays depuis la fin du siècle dernier, n'ont pû voiler l'éclat de cette grande et noble figure. Le souvenir des bienfaits du dernier Gouverneur de leur province n'est pas encore effacé de la mémoire des habitants du Roussillon.

Pour ma part, c'est avec l'émotion qu'éveille toujours en nous la pensée des lieux ou s'est écoulée notre enfance que, dans ma patrie d'adoption qui fût le berceau de l'illustre famille des Mailly, je me suis fait auprès de vous le fidèle témoin de l'admiration et de la reconnaissance de mes compatriotes.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Pendant l'année 1883

PRÉSENTÉ PAR M. AUGUSTE DECAIEU

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

On a dit beaucoup de mal des Académies et des Académiciens ; et franchement je serais surpris qu'il en fût autrement. Pour moi cette hostilité n'est qu'une des manifestations multiples de la lutte qui, sans relâche, se poursuit entre l'Esprit et la Matière.

Qu'est-ce en effet qu'une Académie, ou mieux une Société littéraire ? C'est une association d'individus qui se réunissent à certains jours, sans boire ni manger, (pendant les séances j'entends), sans jouer ni fumer non plus. Dans ces réunions on ne cause pas politique, l'atmosphère ne s'y prête pas ! et même, lorsqu'un académicien éprouve le désir si naturel de dire du mal d'un collègue, il ne peut se livrer à ce salutaire exercice qu'à la condition d'employer une phraséologie spécialement créée pour servir dans ces circonstances, d'où vient, suivant quelques-uns, l'expression de *style académique*.

Et, entre nous, voilà ce qui rend si épineuse la tâche de celui qui est chargé de dresser à la fin de chaque année l'inventaire des travaux de ses collègues. Il peut distribuer autant d'éloges qu'il lui plait ; en pareil cas s'applique le dicton : abondance de biens ne nuit pas. Mais si sa conscience l'oblige à formuler quelque critique, oh ! alors qu'il prenne garde ! Il met le pied sur un terrain dangereux ; et, pour arriver à conserver l'équilibre, il n'aura pas trop de toutes les ressources du style académique.

Si l'on attaque les Académies (c'est toujours des Académies littéraires que je parle, ne l'oublions pas, car il y a des Académies de danse, de boxe, d'escrime, de coiffure, etc...), ce n'est pas à dire qu'en général l'action efficace des sociétés soit contestée. Loin de là : on reconnaît universellement que, si l'homme isolé est sans pouvoir, organisé en société il acquiert une force que nul encore n'a essayé de mesurer.

A notre époque surtout on commence à comprendre quelle puissance énorme réside dans l'association ; on se demande si ce n'est pas là ce levier que réclamait Archimède pour soulever le monde. Est-ce que tout récemment, dans la magnifique conférence par lui faite à Abbeville, M. de Lesseps ne nous disait pas que c'est l'association des petites gens de France qui lui a permis de creuser le canal de Suez ! N'ajoutait-il pas qu'àvec leur concours encore il compte arriver à créer une mer intérieure en Afrique et à percer l'isthme de Panama.

A cette heure où chacun est obligé de s'incliner devant les merveilles dues à l'association, d'où vient donc que seules les sociétés littéraires voient leur action méconnue par la plupart des hommes ?

Je vous l'ai dit : cela tient à la nature même de l'être

humain, composé, vous le savez, d'une âme et d'un corps.

L'âme, c'est l'esprit, l'idée, le souffle. C'est, selon quelques-uns, le reflet d'un monde antérieur. Pour presque tous, l'âme est cette portion de nous-même qui aspire à un éternel repos, qui a soif d'idéal et de perfection, qui ne peut supporter et même admettre les douleurs parfois si cruelles et si incompréhensibles dont nous sommes assaillis, que grâce à l'espoir d'un monde futur mieux équilibré que celui-ci. Et cet espoir est si vivace en nous qu'il résiste même chez ceux qui se regardent avec regret comme comtraints par leur raison de repousser ce qui n'est à leurs yeux qu'une séduisante illusion.

Quant au corps, nous le connaissons tous. S'il offre aux savants un champ d'observation illimité, si une partie seulement des merveilles qu'il contient nous est révélée, chacun de nous néanmoins le voit, le sent, le touche ; nous n'avons pas la liberté d'ignorer les douleurs qu'il subit, les besoins dont il est esclave.

Et jamais deux créatures, j'allais dire deux individus, les expressions me font défaut, n'ont présenté des dissemblances plus éclatantes que ces deux êtres : le Corps et l'Ame. Pourtant, par un mystère inexpliqué, ils se trouvent réunis. Ces deux êtres qui semblent faits pour habiter deux mondes différents, ces deux créatures remplies de contrastes et de dissonances, ces deux adversaires se trouvent frères, plus encore, frères Siamois ! si étroitement rivés l'un à l'autre que, sous peine de subir cette transformation terrible qu'on appelle la mort, il leur est interdit de se séparer ! Comme l'a dit l'un des nôtres, dont nous reparlerons bientôt, « un « principe circule dans l'économie animale, qui tient « sous son empire les éléments les plus hétérogènes. »

Et ces deux frères ennemis sont obligés de vivre côte à côte, toujours en guerre, toujours accouplés, subissant toutes les misères qui résultent de cette cohabitation forcée.

Cette lutte, on la retrouve partout ; aucune œuvre humaine ne peut se produire sans en offrir des marques évidentes. Les associations créées par l'homme n'ont pas échappé à cette loi ; et Dieu sait si elles sont nombreuses !

Voyons, cela nous donnera une idée du reste, ce qui existe autour de nous. Amiens compte un grand nombre de Sociétés et chaque jour en voit naître de nouvelles.

C'est d'abord, à tout seigneur tout honneur, la Société industrielle, qui nous accueille si courtoisement dans cette vaste salle récemment disposée en vue des conférences qu'elle vient de rétablir. D'ici, sans nous déranger, nous apercevons une partie du matériel et surtout de ces nombreux métiers consacrés aux cours fondés par la vaillante Société.

Bien d'autres encore existent à Amiens, en tel nombre que je ne saurais les énumérer toutes sans fatigue pour vous et pour moi. Nous comptons une assez grande quantité de sociétés musicales dont le nom suffit à indiquer l'objet ; il en est de même de la Société des Antiquaires ; de celle des Amis des Arts ; de la Société de Géographie ; de même aussi de la vénérable Société des Archers ; de même de toutes nos Sociétés de Sport nautique, terrestre ou aérien ; de même des Sociétés de tir, de gymnastique, d'agriculture, d'horticulture et d'apiculture.

Ainsi en est-il encore des Sociétés diverses fondées pour la création des écoles, par suite de ce besoin qui à récemment surgi avec l'intensité que l'on sait et auquel

chacun aujourd'hui sent qu'il faut céder : le besoin, la nécessité de la diffusion de l'instruction. Je ne parle pas, cela me mènerait trop loin, de cette foule d'associations charitables qui, chaque jour, réalisent des prodiges sous nos yeux ; ni des Sociétés de secours mutuels ; ni des chambres syndicales de patrons, œuvre du temps passé que nous n'avons fait que rajeunir ; ni des chambres syndicales d'ouvriers que la présente année, tout le fait espérer, va probablement voir éclore partout, ni enfin des Sociétés coopératives qui semblent encore ignorer la force cachée en leur sein et qui pourtant, une fois sérieusement établies, doivent apporter à la misère physique et morale de si précieux allègements : la Société des Maisons ouvrières marque un pas encore bien timide fait dans cette direction.

Si je n'ai pu vous fournir qu'une énumération incomplète des sociétés formées par nos compatriotes, ce n'est pas, si séduisant soit le sujet, pour aller en chercher ailleurs. Quelle est l'œuvre, quel est l'effort, quelle est la tendance de l'esprit humain qui n'ait donné naissance à une société!! Sans parler de ces formidables associations financières qui ont créé les chemins de fer et de celles qui, dans le monde entier, exploitent toutes les branches de l'industrie, quel regret de ne pouvoir s'arrêter un instant sur l'association des femmes de France, en vue des secours à donner aux blessés, sur la société contre l'abus des liqueurs fortes, sur l'association récemment créée pour la propagation de la langue française...., et mille autres encore. Est-ce qu'on n'a pas même formé une société des hommes gras ! il est vrai que c'est en Amérique, la terre bénie de l'association.

De ces indications sommaires je veux retenir ceci : pour toutes ou presque toutes les sociétés, il suffit que

leur nom soit prononcé devant nous pour que le but, poursuivi par chacune, apparaisse à nos yeux. En effet, malgré les différences existant à d'autres points de vue entre leurs membres, ces sociétaires, dès qu'ils sont réunis, visent un même objet vers lequel ils font converger tous leurs efforts ; et ce but,je le répète, il est manifeste pour tout le monde. On sait du premier coup ce que veut une compagnie de chemin de fer ; et ii n'est pas besoin d'être sorcier pour deviner quel est l'idéal poursuivi par la société des pécheurs à la ligne : (encore une que j'oubliais ! que l'année 1883 a vu éclore dans notre cité).

Pour les Sociétés littéraires il n'en est pas ainsi. Pourquoi ? Nous trouverons peut-être la réponse à cette question en faisant ensemble, si vous le voulez bien, une rapide revue des travaux de notre Académie pendant cette même année.

L'Académie d'Amiens compte actuellement parmi ses membres des individus venus en quelque sorte, passez-moi la hardiesse de cette image, des quatre points cardinaux de l'horizon social ; on y trouve de tout ; et même, en cherchant bien, jusqu'à des hommes de lettres ! Avocats, médecins, artistes, banquiers, magistrats, professeurs, antiquaires, inventeurs, industriels..., l'un de ces derniers, je me hâte de l'indiquer pour n'avoir plus à revenir sur ce triste sujet, est décédé dans le cours de l'année ; c'est M. Vulfran Mollet, le sympathique négociant connu de tous, l'infatigable orateur dont la voix vibrante et généreuse était toujours au service de toutes les grandes œuvres.

La diversité de nos travaux, naturellement, reflète cette diversité qui existe entre les membres. Ce n'est pas à dire pour cela que chacun se tienne cantonné dans

l'étude des matières dont chaque jour il est obligé de s'occuper. Où serait le plaisir en effet, s'il en était ainsi! Il ne faudra donc pas nous étonner si nous voyons un magistrat nous faire de la grammaire et un industriel nous parler de musique.

M. Debauge n'est ni physicien, ni métaphysicien, ni même je crois musicien. Mais un jour, il lit un traité de M. Ch. Levêque sur la musique, il se sent plein d'admiration pour les idées de l'auteur, il nous fait part de ses impressions, plusieurs de ses confrères lui répondent, et voilà comment une de nos soirées s'est trouvée consacrée à causer du mouvement de la matière, de la vie, de la musique de la vie, et de la voix chantée qui est l'idéalisation de la voix parlée.

Un jour, M. Daussy nous a de nouveau entretenus de l'année terrible, nous racontant son voyage d'Amiens à Albert en compagnie de deux officiers prussiens, au lendemain de la bataille de Pont-Noyelles. Nous suivons le chroniqueur dans sa course à travers ces champs couverts de neige au milieu desquels, çà et là, émergent de légers monticules indiquant la place où gisent quelques-uns des combattants de la veille ! Et ces villages dévastés qu'il nous montre ! et ces rares habitants encore tout effarés ! et ces maisons où tous les meubles sont brisés, et d'où toutes les provisions ont disparu ! S'il est salutaire de ne pas perdre la mémoire de nos désastres, combien le souvenir en est pénible !

Une autre fois, remontant dans le passé, M. Daussy nous a lu et commenté la Charte d'Albert, qu'il avait l'an dernier commencé à nous faire connaître. Cette Charte est l'un des nombreux monuments écrits qui marquent les premières étapes de la liberté dans notre région.

Mais bientôt il est revenu à ses fécondes et persistantes études sur la formation des langues. Tantôt recherchant à travers les différents idiomes les mots-types qu'il dégage des revêtements parasites dus au temps et aux influences locales, tantôt nous démontrant, avec quelle autorité et quelle abondance d'exemples ! ceux qui l'ont entendu s'en souviennent, l'heureux emploi que l'on peut faire, pour instruire l'enfant, de la comparaison des diverses langues entre elles et de la recherche, qui devient bientôt un jeu pour l'élève, des racines des mots, en dépit des métamorphoses que ces racines ont subies.

M. Caron s'est complu à exhumer de la poussière où il dormait depuis treize siècles le poète Fortunatus, auteur du *Vexilla Regis*. Si Fortunatus ne fut pas un grand poète, il eût du moins le mérite de conserver les traditions classiques à une époque de décadence. La reconstitution de cette figure est une œuvre d'ingénieuse restauration dont M. Caron a profité pour nous apporter nombre de renseignements sur la civilisation dans les Gaules au cours du sixième siècle.

C'est aussi une sorte de restauration qu'a accomplie M. Delpech ; et vous avez pu juger tout à l'heure en l'entendant avec quel talent il l'a exécutée. Il a pris à tâche de faire revivre la sympathique figure d'un homme de bien qui fut notre compatriote, dont la famille habitait la Picardie, et dont il a été heureux de retrouver les traces dans le Roussillon. Il s'agit du comte de Mailly d'Haucourt, qui gouverna cette province pendant plus de trente ans et mourut sur l'échafaud en 1793, toujours juste, droit, tolérant, et dont les convictions libérales ne furent pas altérées même par les excès dont il fut la victime.

M. Maxime Lecomte a choisi comme sujet d'étude un

autre personnage emporté également par la tourmente révolutionnaire : Roucher, l'auteur des « Mois. » C'est l'homme plutôt que le poète qu'il a étudié, en puisant dans sa correspondance et dans les écrits du temps des renseignements intéressants. On a toujours plaisir, et un plaisir qui n'est pas sans profit, à retrouver les actes, les paroles, les pensées intimes d'un homme intelligent aussi bon et aussi malheureux que le fût Roucher. Comme la précédente, cette étude nous fournit un exemple de ce mépris de la mort qui semble avoir eu un caractère épidémique, tant il fut général, sur l'échafaud comme sur les champs de bataille, à cette sombre et glorieuse époque.

La digne et austère figure de Dufaure a porté bonheur à M. Gustave Dubois. Dans un instant vous allez entendre notre collègue vous lire son travail ; cela m'impose l'obligation de ne vous en parler que sommairement. De nombreures citations habilement choisies permettent d'apprécier cet homme rigide et la nature de son talent. Quand vous entendrez M. Dubois, il vous semblera qu'il vous entretient de l'un des vieux Jansénistes de Port-Royal qui a consenti à se mêler à la vie moderne.

M. Janvier nous a entretenu de ses recherches patientes à travers des manuscrits ignorés. Le travail qu'il a commencé n'a pu que nous faire pressentir les indications qu'il doit nous fournir sur les usages des Picards au moyen âge ; nous en reparlerons lorsqu'il sera terminé.

Il en est de même de M. Mouton. M. Mouton n'est pas académicien; loin de là, il est de ceux qui se demandent à quoi une Académie peut servir. Mais son père, M. Boulenger, fait partie de notre société, et cela suffit pour lui donner entrée parmi nous. M. Boulenger (autrement

dit André Nickel) a commencé à nous raconter les mésaventures et les déboires qui assaillent son héros dans cette « campagne » où il s'est retiré après y avoir rêvé toute sa vie et où il comptait finir ses jours. Surmontera-t-il ces difficultés ? nous ne le saurons que dans quelque temps, et je ne manquerai pas de vous en faire part l'an prochain.

Comme toujours, j'ai à vous entretenir de M. Gédéon Baril, l'ingénieux conteur, doublé du spirituel caricaturiste que chacun connaît. Cette fois c'est un enterrement au village qu'il nous raconte ; mais cet enterrement, dans la bouche du paysan qui nous en fait le récit, n'a rien d'attristant, au contraire. Ce que je pense, ce que nous pensons tous, je crois, de ces reproductions du langage local qui ont tant de saveur et où M. Gédéon excelle, je le trouve exprimé bien mieux que je ne pourrais le faire, par un maître à qui je cède la parole ; ce maître n'est autre que G. Sand. « Me voilà con-« vaincu, dit-il, que les dialectes sont beaucoup plus « beaux que les langues. Ils sont plus vrais, ils ne se « prêtent pas à l'emphase, ils sont forcés d'exprimer des « idées nettes et simples, des sentiments énergiques ; et « ils se prêtent en revanche à des manifestations plus « étendues de la pensée, par un luxe d'épithètes et de « verbes dont les langues faites et châtiées n'approchent « pas. J'aime beaucoup mieux le français que nos « paysans parlaient il y a trente ans, que le français « académique. »

Un autre humoriste, quoique d'un genre tout différent, c'est M. Levavasseur. M. Levavasseur a longuement contemplé ces grandes figures des rois de France, si dignes et si graves, encastrées dans le portail de notre Cathédrale. Les réflexions que lui inspira cette contem-

plation il nous en a fait profiter. Je me sens incapable de vous donner une idée de ce que fût cette causerie si pleine de verve et d'humour ; et je n'ai d'autre ressource que de vous citer, sans commentaires, un passage qui, certainement, vous donnra envie de connaître le reste. Il s'agit du roi Philippe-Auguste. « Personnellement, « nous dit M. Levavasseur, et par préjugé de race, je « n'éprouve pas une grande sympathie pour ce fils « malingre de la vieillesse d'un roi qui ne fut jamais « jeune que dans les sobriquets de l'histoire, pour ce « conquérant subtil qui annexa si adroitement le duché « de Normandie au royaume de France ; mais il y a « Bouvines, et si, au lieu d'être Normand jusqu'aux « moëlles, j'avais l'honneur d'être Picard, si j'avais une « seule goutte de sang de bourgeois d'Amiens dans les « veines, au seul nom de Bouvines, je me sentirais « tressaillir jusqu'au fond des entrailles. — Et, ne fût-« ce que pour bien me persuader que mes grand'pères « ont gagné la bataille, j'en referais à mon usage le « glorieux récit que je me répéterais à moi-même aux « bons jours comme un chapitre du catéchisme national. « — J'entendrais le tocsin bondissant dans les beffrois « de toutes les communes, je me représenterais chaque « ville, chaque bourgade, chaque manoir se hâtant « d'envoyer son contingent à l'armée chargée de défen-« dre le territoire contre l'invasion. L'invasion n'est pas « chose moderne, hélas ! et la Picardie en sait quelque « chose, mais le courage des envahis est aussi ancien « que la furie des envahisseurs. — Avec mes ancêtres « je suivrais tous les braves gens de l'armée de Phi-« lippe ; je passerais résolument la rivière de Marque, etc.

Ces graves monarques si bien alignés dans notre cathédrale n'ont été pour M. Levavasseur, cela est évi-

dent, qu'un thème sur lequel il a brodé ses merveilleuses variations. Quelque chose d'analogue s'est produit au sujet d'un autre de nos collègues.

Un de nos membres associés, M. Domet de Vorges, ayant obtenu une mention honorable de l'Académie des sciences morales et politiques avec un ouvrage intitulé : *la Métaphysique considérée comme science*, M. l'abbé Crampon a accepté la mission d'en rendre compte, ce qu'il a fait dans ce style clair et précis qui, en pareille matière, est une condition aussi indispensable que difficile à réaliser.

Des idées qui lui sont personnelles mêlées à ce compte rendu nous ont paru mériter d'être plus amplement développées. Notre collègue s'est rendu à nos désirs ; et ainsi est née une œuvre intitulée : *Métaphysique et positi visme*, dont lecture nous a été faite quelque temps après. Cette œuvre, peu étendue comme volume (la brochure à moins de 100 pages), est très importante par le sujet que traite l'auteur, par les problèmes qu'il agite, par les solutions qu'il propose, et surtout par la façon dont sont exposées ces difficiles questions.

La netteté et la fermeté de ses convictions n'empêche pas l'auteur de rendre hommage à ceux dont il combat les doctrines, mais dont il expose les théories avec une scrupuleuse exactitude et une modération qui ne se dément jamais. Cela n'étonnera pas ceux qui connaissent M. l'abbé Crampon ; mais peut-être, à notre époque, cette sereine impartialité est-elle assez rare pour qu'il ne soit pas inutile de la signaler lorsqu'on la rencontre.

Pour ne rien négliger, je dois vous indiquer le rapport fait par M. Lecomte sur le concours par nous ouvert cette année. Ce rapport a le mérite plus difficile qu'on ne croit, (j'en sais quelque chose), d'être à la fois très

court et très complet. Vous l'apprécierez tout à l'heure.

J'avais l'intention de terminer par quelques réflexions sur le but poursuivi par les Sociétés littéraires telles que notre Académie, sur cette recherche de l'idéal, cette aspiration vers le monde de l'au delà, sur cette recherche du vrai, du beau et du bien, laquelle, qu'ils s'en rendent compte on non, est le caractère commun servant de lien à tous ces Académiciens, si éloignés soient-ils l'un de l'autre par leurs opinions et leurs occupations journalières.

Mais la rapide revue que vous venez d'entendre n'a-t-elle pas suffi à mettre en relief cette vérité consolante ? Je l'espère ; et je crois mes réflexions inutiles à cette heure. S'il en était autrement, ce serait la faute non pas des membres de l'Académie, mais du Secrétaire, qui se se serait mal acquitté de sa tâche.



M. DUFAURE

PAR M. GUSTAVE DUBOIS.

Lorsque vous m'avez jugé digne d'entrer parmi vous, mon titre d'avocat était la seule caution du tribut que je pourrais apporter à vos réunions. Le savant que vous accueillez attire votre attention sur une nouvelle découverte, le médecin sur les progrès de l'art d'apaiser, sinon de guérir nos souffrances, l'homme de lettres vous ménage la primeur d'un écrit que le Public sera heureux de savourer, l'avocat ne peut vous offrir une plaidoirie ; l'absence d'un contradicteur lui créerait un privilège dont peut-être il ne serait pas l'unique bénéficiaire, mais en dépit des efforts pour l'organisation de ce monologue insolite, je rencontrerais des juges dont la bienveillance quelle qu'elle fût, dominée par une compétence plus grande encore, laisserait pareille témérité sans excuse. Cependant, c'est à parler de ma profession que je cours les moindres risques, et j'aime à parler d'un orateur qui a jeté sur elle l'éclat incomparable du culte de la vérité. Ne me permettrez-vous point d'ailleurs de me souvenir dans cette enceinte du rang que mes confrères du Barreau m'ont assigné parmi eux ? S'adressant à vous, la parole d'un ancien avocat aurait toutes ses aspirations satisfaites, si fortifiée par votre approbation, elle allait

éveiller un écho d'autant plus confraternel et féconder sous votre patronage les enseignements qu'a laissés l'existence entière de M. Dufaure. Ne redoutez pas une biographie, une si belle vie provoque, il est vrai, la narration, mais outre qu'un membre de l'Institut (1), en accomplissant cette tâche, a condamné toute velléité de semblable entreprise, je dois me borner à contempler quelques lignes d'une grande figure, heureux si j'observe avec exactitude le caractère du maître qui a laissé de trop rares disciples.

Ses mérites principaux s'unifient dans la recherche persévérante du beau, du bien et du vrai. Dépouillant son abstraction, la trinité morale était apparue à M. Dufaure, simple étudiant, sous les traits de l'éloquence judiciaire et politique.

Le premier apprentissage du droit dans la Faculté de Paris, en 1814, lui laissant le loisir d'écouter son penchant vers les lettres, pour lui obéir, rien ne lui coûta ; sans égard pour les invitations de la nature, il interrompait hâtivement les heures du repos, et si matinale qu'elle fût, l'aube le surprenait rarement livré au sommeil. Préparant son esprit aux leçons de l'école, il en quittait les sphères paisibles pour aller entendre à la Sorbonne M. Villemain, le digne héritier de nos vieux classiques ; ému par le rajeunisssement de leurs voix, il courait aux luttes judiciaires, choisissant les armes de l'avenir auprès de combattants, tels que Hennequin et Dupin l'aîné, mais réservant ses prédilections pour le temple qu'une main royale allait ouvrir à la liberté constitutionnelle. Avec quelle avidité il ira y recueillir

(1) M. Georges Pécot.

les accents des premières réponses aux derniers soupirs de l'absolutisme !

Les Lettres, le Palais, le Parlement se disputaient si chaudement l'empire de son être, qu'à le considérer dans le recueillement de lectures savamment méditées, ou bien au sein de débats grandioses ardemment suivis, vous eussiez pressenti la diversité de ses aptitudes aux travaux de la pensée et aux combats de la parole. La conférence du Palais lui offrit le théâtre de ses premières luttes, tel fut son attachement à ses exercices qu'il les voulut prolonger pendant les vacances elles-mêmes ; sans souci de la tradition la plus aimable, il réclama le concours des étudiants qui, trouvant à sa suite la force de la braver, n'interrompraient point ces essais de la Barre dont la fiction n'altère point l'efficacité : qui le croirait parmi les stagiaires de nos jours ? cet appel fut entendu.

La conférence étant, suivant son expression, l'anneau qui relie le droit à la littérature, son zèle avait créé entre les deux domaines une large communication.

Sollicité par cet attrayant voisinage, il prenait discrètement congé de Pothier et Domat, et visitait dans leurs immortels écrits les maîtres de l'esprit humain ; parmi eux vous eussiez distingué Ciceron, Tacite aux temps ancien, au grand siècle Bossuet, Pascal, et enfin Montesquieu. Les belles heures ainsi passées ! Il en était d'autres cependant que ses goûts, tout austères qu'ils fussent, leur préféraient, celles qui s'écoulaient à l'audition de Racine, Corneille, Molière, élevant la voix dans cette demeure où notre pays garde une hospitalité constante aux gloires que nulle conquête ne remplace, nul envahissement ne diminue.

Le grade de docteur en droit, j'allais dire de docteur

ès-lettres ainsi vaillamment conquis, la sollicitude de sa famille, en l'éloignant de Paris, assignait au stagiaire une résidence plus rapprochée d'elle. Le Barreau de Bordeaux le reçut, la modestie du pécule qui l'y accompagnait ne porta pas atteinte à la pratique d'une vertu qui lui fut toujours chère ; il n'était pas besoin que le devoir professionnel lui rendît le désintéressement obligatoire ; cependant sa première défense, celle d'un accusé devant le conseil de guerre, lui apporta des honoraires que la désignation d'office ne l'empêcha point de recevoir avec un empressement singulier, mais quel censeur sévère pourrait le lui reprocher? Le soldat acquitté lui remit dans sa munificence une mèche des cheveux de sa fiancée ! Heureusement ce premier client fut suivi de beaucoup d'autres moins riches d'amour, sans doute, mais plus capables de donner à leur reconnaissance un aspect moins vaporeux.

Une éducation virile avait formé son caractère, une instruction grave avait élevé son intelligence ; toutes deux imprimèrent à ses conceptions la solidarité d'une hardiesse et d'une mesure qui dans, leur expression à la Barre, avaient délaissé tout le vain juvénile.

Du style des orateurs préférant la vigueur à la grâce, il avait retiré de leur étude plus de force que de parure ; la vérité du sentiment, la justesse de l'idée, la fermeté de l'expression séduisaient son choix, et la décoration de la forme obienait une place secondaire dans les sévères préoccupations de son esprit.

A une époque où les procès de presse n'appartenaient point encore à la juridiction des Assises, en 1827, deux journalistes de Bordeaux lui confièrent la défense de leurs intérêts devant la juridiction correctionnelle de cette ville. Ils étaient poursuivis comme ayant attaqué

le ministre, M. de Peyronnet. M. Dufaure dévoila dans la beauté de sa péroraison le haut sentiment d'indépendance qui dès lors gouvernait sa conduite.

« Vous, dit-il, qui consacrez avec tant de dévouement les efforts de votre esprit, et les rapides instants de votre vie, à la découverte de la vérité ; vous qui, dans les débats privés dont vous êtes les juges, la recherchez avec anxiété, la demandez avec ardeur, l'accueillez avec bonheur de quelque part qu'elle vienne, vous ne verrez qu'avec une surprise profonde les garanties que, dans un autre ordre de choses, l'on semble prendre contre elle ; vous déplorerez la haine dont on la poursuit ; pour la gloire de votre Roi comme pour le repos de votre pays, vous lui rendrez un nouvel hommage en flétrissant sans crainte les passions qui voudraient l'étouffer. Qu'ai-je parlé de crainte, Messieurs ? elle ne peut pénétrer dans cette enceinte, sur votre siège, dont aucune puissance ne peut vous faire descendre. M'atteindrait-elle, moi, qui, au sortir de cette audience, n'ai d'autres juges que mes pairs ? Vous et moi, nous remplissons un facile devoir, et nous ne pouvons prétendre à la gloire du courage. Ah ! si ces prérogatives nous manquaient, croit-on que l'on verrait notre cœur se troubler, notre voix trembler et faiblir ? Non, non. La vertu devient plus séduisante par les sacrifices qu'elle impose. Ne le sentez-vous pas ? Une âme généreuse s'élève, s'anime, alors qu'on veut la comprimer, elle méprise les menaces, elle brave les persécutions, elle sourirait dans les fers ; également inaccessible à l'attrait des caresses de la fortune et des honneurs, frivoles ornements de cette scène d'un jour qu'on appelle la vie. L'homme de bien, esclave énergique de sa conscience, marche inébranlable dans les routes qu'elle lui trace ; rien ne l'effraie, et rien ne le

séduit, car il sait, comme l'a dit un philosophe illustre, qu'il n'est que deux belles choses dans l'univers, le ciel étoilé sur nos têtes et le sentiment du devoir dans nos cœurs. »

Sous l'impulsion du labeur qui secondait l'œuvre de la nature, le talent de l'avocat devait s'élever, s'élever toujours. L'importance de la Barre de Bordeaux était digne de le retenir, mais les dossiers ne pouvaient détourner ses regards de l'enceinte où le Gouvernement de 1830 cherchait à régler le souffle libéral au milieu duquel s'était intronisé l'avènement de la Bourgeoisie française ; les produits de ses travaux ayant fait de M. Dufaure sous le régime censitaire un contribuable éligible, les électeurs de Saintes estimèrent que leur concitoyen avait suffisamment appris dans l'étude des lois la science nécessaire pour créer celles qui seraient utiles au pays, ils l'envoyèrent en 1834, à la Chambre des Députés.

Conféré à un tel avocat, le mandat de la représentation nationale ne devait pas être un mandat silencieux. Les débats parlementaires, étudiés avec la ferveur d'un futur participant, lui avaient rendu familières les discussions dans lesquelles il allait manifester la sincérité de sa foi politique non moins que la rectitude de son langage. Cependant il abordait la tribune avec la retenue de l'homme conscient des difficultés aperçues par ceux-là seuls qui peuvent les franchir ; il allait y monter dans ces grands jours, témoins de la dignité constante des orateurs qui l'occupaient. Il grossirait leur phalange. Quelle recrue pour l'œuvre législative des travaux publics de la création de nos voies ferrées, du creusement de nouveaux canaux, de l'agrandissement de nos ports maritimes !

Député, rapporteur de commissions, ministre, l'importance de ces gigantesques projets ne pouvaient surprendre sa perspicacité ; sa hauteur de vue décela les conditions prudentes du développement de la fortune publique attachée à leurs destinées. Hâter l'épanouissement de notre richesse économique au dedans, au dehors trouver des issues à l'extension de nos forces commerçiales, augmenter les ressources de la marine, fortifier son action, consolider notre conquête algérienne par des institutions civilisatrices, placées sous la sauvegarde du droit, telle est, en abrégé, l'entreprise législative à laquelle il se consacra. Ces graves intérêts et les questions d'affaires proprement dites ne le prenaient pas tout entier ; la meilleure part de lui-même, si je puis ainsi dire, appartenait aux grandes causes touchant la dignité, l'indépendance du pays, aux thèses de principes qui, longeant les frontières constitutionnelles, intéressent les assises gouvernementales elles-mêmes ; leurs débats tracent dans les assemblées des zônes aux contours quelquefois indécis ; les partis s'y cantonnent sous une surveillance jalouse et recherchent le triomphe de leurs groupes respectifs en attirant vers eux l'axe ondoyant de la majorité ; la discipline, première condition de leur cohésion, impose souvent le sacrifice de résolutions personnelles.

L'esprit de M. Dufaure ne connut pas la compromission ; incapable du renoncement à l'individualisme de sa raison convaincue, où la vérité lui apparaissait, il entendait être son servant ; quel que fût le drapeau qui lui servît d'abri, il la suivait sous les plis qui l'environnaient ; elle seule inspirait la modération de ses doctrines, la droiture de ses déterminations, elle seule guidait sa parole vers les régions tranquilles où la liberté et

l'autorité nouent leurs rapports harmoniques et fixent dans la Charte la moins éphémère les conditions simultanées de l'ordre et de la grandeur d'un pays.

Une révolution nouvelle étant venue donner aux questions sociales la primauté sur les problèmes politiques, la tâche de l'homme d'Etat en s'augmentant fournit de nouvelles forces à l'orateur.

Membre de la Commission de Constitution de 1848, M. Dufaure dut repousser l'invasion d'une revendication osée qui, sous les accents de la sensibilité oratoire, menaçait de prendre rang dans nos institutions et de faire rétrograder l'ouvrier laborieux dans les carrières de la servitude. Elle s'appelait le Droit au Travail, et n'était autre que la confiscation, au profit des oisifs, du plus respectable des droits, le droit du travail.

Certes, le malheur des temps inclinait les âmes au sentiment plus profond de la Fraternité ; pour l'exciter, des membres de l'Assemblée faisaient un imprudent appel à l'idée du Droit, M. Dufaure leur répondit en invoquant l'idée du devoir ; ses adversaires, par les faux emprunts de leur thèse au Christianisme, offraient à la discussion les hauteurs d'un rendez-vous où lui-même eût voulu les conduire ; il y fit entendre une protestation digne du retentissement des voûtes sacrées ; en voici un passage :

« C'est, dit-il, l'éternel honneur de la religion chrétienne, elle vous apprend des devoirs et non des droits ; elle a produit dans le monde la plus grande révolution sociale qui jamais y ait éclaté, elle affranchit le sujet de sa subordination aveugle et servile envers le souverain, elle a relevé la femme de l'humiliation dans laquelle elle vivait, elle a brisé les fers de l'esclave, elle a égalé le pauvre au riche. Comment a-t-elle fait cela ? est-ce en

parlant au sujet, à la femme, à l'esclave, au pauvre, de leurs droits? Non, c'est en parlant au souverain, au Chef de Famille, au Maître, au riche, à tous, de leurs devoirs. »

Les belles paroles ! Celui qui les prononça appartient à cette fière lignée de penseurs qui, découvrant les sommets de sa généalogie dans la sagesse de Platon, salue en Montesquieu son lointain ancêtre, et plaçant le principe conservateur des sociétés sous la tutelle de la vertu, va cueillir dans la morale chrétienne la maxime salutaire qui, du devoir observé, fait la base du droit respecté. La notion du devoir a été la notion maîtresse de l'existence de M. Dufaure ; l'alliance du devoir et du droit dans toutes les phases de sa vie politique et judiciaire a créé l'orateur que j'étudie.

Si le droit, dans ses revendications particulières, sollicita l'indépendance de ses premiers efforts, plus tard, c'est encore le droit, mais appuyant les libertés publiques contenues par lui, qui l'appelle à la tribune comme son plus austère défenseur ; dans toutes les sphères où l'activité humaine cherche son développement, il veut sa plus féconde expansion, uniquement gouvernée par les Lois, *in lege Libertas*.

La liberté illimitée n'obtient point son suffrage ; la tentative de son entrée dans la législation ne rencontre pas un plus intrépide adversaire, et dans ces temps où les principes de la sécurité sociale vont s'énervant dans la priorité menaçante du désordre des idées, il n'accepte le pouvoir que pour réfréner des ardeurs excessives par la stipulation des garanties d'un gouvernement régulier. Une âme aussi haute ne pouvait n'être pas généreuse; aucun ministre ne surpassa M. Dufaure dans l'allégement des souffrances qui assiégèrent le second début du

régime républicain, et mirent le pays en demeure de faire concourir à leur diminution le culte de la vertu, inscrite sur sa bannière. Au milieu de la tourmente socialiste, quel rassérénant spectacle nous procurent ces libéraux inflexibles opposant aux audaces des sectaires et aux rêveries des humanitaires une foi infranchissable en la France se guidant elle-même sous l'inviolable égalité de tous devant la loi. Auprès de M. Dufaure, et dans l'auréole d'un désintéressement égal au sien, je remarque son illustre ami, M. de Tocquevile, le savant messager des principes de la démocratie, prenant séance au milieu de nos institutions politiques.

Pourquoi n'associerais-je point à ces grandes mémoires celle d'un de leurs devanciers dans l'œuvre parlementaire du gouvernement de Juillet, de M. Vivien, ce fils laborieux de notre cité qui n'a pas obtenu d'elle, ce semble, le souvenir mérité par la rare distinction d'un esprit ouvert aux plus nobles conceptions du législateur et de l'homme d'Etat ?

Une représentation nationale qui comptait dans son sein MM. Dufaure et de Tocqueville, aurait dû préserver le pays du naufrage de ses libertés dans les tempêtes du pouvoir personnel ; l'Empire naquit, le silence nécessaire au régime fut le principe fondamental de la Constitution; mais, chassée du temple où les lois s'élaborent, la liberté de la parole doit, sur une terre française, trouver un refuge auprès du magistrat qui les interprète ; M. Dufaure suivit l'exilée de l'Assemblée nationale sous le modeste et sûr abri du Palais de Justice, il rouvrit les dossiers dans l'étude desquels il avait appris le grand art de la discussion, et comme la tribune avait été pour lui une Barre agrandie par la nature des débats où se complaisait l'élévation de son esprit, il rentra consolé

dans les sentiers de sa jeunesse ; n'étaient-ils point toujours les chemins de l'indépendance ? Quels que fussent d'ailleurs les travaux s'imposant aux ressources de son talent, il saurait ménager aux lettres l'hommage d'une activité reconnaissante.

Sa longue participation aux affaires publiques avait, en étendant la portée de son regard, imprimé à son langage l'autorité que donne la clarté des perceptions. Il transporta dans l'arène des intérêts privés la mâle diction qui marquait ses discours de la tribune à l'effigie de sa personne ; les aperçus philosophiques, les considérations historiques répandent incidemment sur ses plaidoiries les teintes graves de la leçon d'un érudit ; sa parole en retient la sévérité sentencieuse ; étrangère aux caresses de la modulation, elle contracte, dans les vengeances de l'ironie ou les ripostes de l'indignation, une tonalité dont les vibrations nasales s'incisent plus cruellement que l'injure, à laquelle il ne veut recourir.

Le mot dans sa bouche n'est pas offensant, mais la pensée, agressive dans son allure, oublie le recours à l'euphémisme et dédaigne les couverts de la réserve ; la personnalité n'est point l'arme avec laquelle il vise l'adversaire ; ses coups l'atteindront ; son émotion ne confine pas à l'attendrissement, elle ne l'entraîne point dans les méandres capricieux de l'analyse sentimentale, mais le conduit, sans l'y emporter, dans le large courant des considérations où l'avocat côtoie le moraliste; au-dessus de la plaidoirie, dans les transparences de son élévation, semble planer une vérité d'ordre supérieur qui guide sa discussion sous la lumière d'une démonstration doctrinale.

Aussi quelle fortune le jour où le hasard des conflits amènerait dans le prétoire la discussion d'une grande

thèse, mettant les prérogatives de l'historien aux prises avec le respect dû à la mémoire des disparus et le droit de la famille survivante en présence de la liberté des jugements portés sur leurs actes ; cette fortune fut la sienne ; elle fut non moins celle de ses auditeurs.

Les héritiers d'un ancien évêque d'Orléans, prédécesseur de Mgr Dupanloup, accusèrent ce dernier d'avoir, dans une publication sur le pouvoir temporel de la papauté, diffamé leur parent préconisant son inutilité.

L'impatience des ardeurs versées par cette polémique dans l'âme du prélat ne pouvait étonner les témoins de son belliqueux attachement aux traditions historiques du Saint-Siège ; à contempler entre ses mains les agitations de la crosse pastorale, on eût été enclin à la confondre avec une sorte de glaive majestueusement agrandi, dont la haute courbure acérée réservait de mémorables meurtrissures aux contempteurs des doctrines ultramontaines : traduit en police correctionnelle devant la 1re chambre de la Cour de Paris, l'évêque devait répondre aux héritiers de Mgr Rousseau et au journal *le Siècle*. Il y parut entre deux athlètes de la liberté, MM. Berryer et Dufaure, tous deux, sous un drapeau différent, ses glorieux soutiens.

Que le crayon de l'histoire ne devienne jamais celui de l'injure bénévole adressée à la mémoire de l'homme, le droit, l'équité le commandent ; mais que le sentiment révérentiel dût, dans ses timidités posthumes, arrêter l'essor des libres appréciations, M. Dufaure ne le comprenait pas, il ne donnait pas cependant à son opinion la forme dogmatique et quelque peu égoiste qu'elle affecte dans ces lignes de Condorcet : On ne doit aux morts que ce qui peut être utile aux vivants : la justice et la vérité.

Dans la controverse portée devant la justice, les

défenseurs du respect absolu de la mémoire faisaient apparaître la menace des répressions légales de la diffamation. Mon avis importe peu sur un débat qui a divisé de grands esprits de la magistrature et du barreau, et dont une législation nouvelle à diminué l'intérêt, mais ne pourrai-je, rétrospectivement, témoigner ma surprise de ce qu'une Loi qui, dans un but de paix publique et de charité sociale, confisque le droit de prouver la vérité, pût atteindre celui dont le premier devoir est de la proclamer ? L'immunité promise au diffamateur que n'a point animé l'intention injurieuse, n'offrait d'ailleurs à l'historien qu'un bouclier dérisoire ; trop souvent, à l'encontre de sa volonté, la pensée de nuire ne paraissait-elle point fatalement attachée à la flagellation sans merci d'une conduite répréhensible? L'historien n'est pas un narrateur passif des événements que le temps a successivement accumulés, un collectionneur de dates dans un ordre chronologique. L'enseignement moralisateur puisé dans la nature des faits, la distribution impartiale de la louange ou de la critique, de l'admiration ou du mépris à la dignité ou à la honte des actes, telle est sa fonction sociale ; il faut entendre le défenseur de la vérité revendiquant ses droits devant l'histoire.

« Au moment, dit-il, où la mort vient nous atteindre, cette partie immortelle de nous-mêmes, qui fait toute notre personnalité, où se concentrent toutes nos facultés, naissent et se développent toutes nos erreurs et tous nos mérites, qui rattache pour nous le présent au passé par la mémoire, et le présent à l'avenir par l'espérance, cette partie immortelle qui s'exerce en moi lorsque je cherche à vous exprimer ma pensée, qui agit en vous lorsque vous me prêtez votre bienveillante attention, notre âme, à ce moment, entre dans les mystérieuses

conditions d'une vie nouvelle, où la pensée humaine ne peut que vaguement la suivre, où les injures de ce monde, ai-je besoin de le dire? ne peuvent pas l'atteindre; quelques moments après, son enveloppe mortelle est pieusement déposée au sein de la terre, une pierre ou un monument la couvre. L'un et l'autre sont également protégés par nos lois contre toute injure et contre toute attaque, car la ville des morts a sa police comme la ville des vivants; mais ce que nous appelons notre mémoire dans le monde, ce souvenir que nous laissons après nous, cher à quelques-uns, indifférent pour beaucoup, ombre vaine si prompte à disparaître, les lois la protégeront-elles contre les attaques des vivants, au point de déclarer que quiconque en dira librement sa pensée aura commis un délit? Je ne m'étonnerais pas que quelquefois on le désirât; nous avons seulement à nous demander, car nous raisonnons sur le droit positif, si les lois ont donné au souvenir des hommes cette protection; si de toute attaque elles ont fait un délit, et si tous les jugements de l'histoire sont du ressort de la police correctionnelle.

« La double tâche de l'historien est très nettement indiquée. Il a deux choses à faire : il raconte et il juge; il raconte avec vérité, et il juge avec liberté; il raconte avec vérité, c'est la première condition, et quant à moi je la tiens pour absolue. Après avoir raconté avec vérité il juge avec liberté; du moment qu'on remplit la première condition, on a un champ sans limites pour remplir la seconde.

« Imaginez-vous ce que serait l'histoire si l'écrivain n'avait pas le courage ou le pouvoir de juger, d'apprécier, de blâmer ce qui lui paraît blâmable, d'estimer, de louer, d'élever ce qui lui semble digne d'éloges? Com-

ment ! sous les yeux du lecteur passeraient les faits coupables ou vertueux, les grands hommes ou les criminels, sans qu'un mot de l'écrivain vînt indiquer la valeur de chacun d'eux et l'estime qu'il mérite, sans que l'écrivain paraisse ému des forfaits ou des grandes actions qu'il raconte ! Le lecteur peu à peu s'habituerait à lire froidement ce que l'écrivain aurait raconté froidement ; bientôt s'effacera la distinction du bien et du mal ; l'histoire, comme une loi menaçante l'aura faite, ne sera plus qu'une œuvre immorale et le passé ne pourra plus servir de leçon à l'avenir. Remarquez la marche que suivent les idées ! On commence par interdire d'apprécier, on punit le blâme, on finira par punir l'éloge, par interdire de louer les grands hommes. On arrive à ce temps où selon Tacite, on punit de mort l'écrivain qui loue Helvidius ou Thraséas, et on livre ses écrits aux flammes ! Voilà où l'on arriverait avec ce principe, que l'historien qui raconte véridiquement n'est pas libre pour l'appréciation des faits qu'il raconte.

« Mais on se récrie. Voyez donc ; on va troubler la cendre des morts ! dans la plainte on répète quatre fois : vous allez frapper la pierre du tombeau ; vous portez atteinte à la tombe ; rejetons toutes ces figures. Le pieux asile de la tombe reçoit également la dépouille de l'homme vertueux et du criminel. On n'a jamais entendu qu'elle l'ait mis à l'abri des justices de l'histoire. L'histoire veille, raconte, est juge impartial même en face du tombeau ; on appelle cela de la calomnie, c'est la vérité qui se fait jour, qui éclate. On ne vit, surtout de la vie publique, qu'à cette condition ; du moment où vous y entrez, vos actes, vos paroles, vos actions, bonnes ou mauvaises, n'ont pas seulement une influence sur votre temps et sur vos contemporains. Vous disparaissez ;

l'action que vous avez exercée dépasse les limites de votre vie, votre souvenir sert encore de leçon, il excite encore des haines ou des sympathies, il appartient à l'histoire de dire si l'éloge ou le blâme doit s'attacher à votre nom.

« Non, l'histoire ne peut être utile, elle ne doit être conservée qu'à la condition d'être libre, et l'homme public doit savoir, il est bon qu'il sache qu'il n'a pas seulement à se préoccuper de l'opinion de tous ceux qui l'entourent, opinion trop souvent factice, trop souvent injuste. Il est bon, quel qu'il soit, qu'il sache qu'après lui, en dehors de toutes ces influences locales, bien au-delà de toutes ces passions contemporaines, il y aura une justice, la justice de la postérité ; elle ne s'exerce que par la voix de l'histoire libre ; ne supprimez pas ce grand encouragement pour les bons, ce salutaire effroi pour les méchants.

« Aussi tenons-le pour certain, la vérité avant tout doit être connue, et l'appréciation doit être libre. Sans doute, cette appréciation s'égare quelquefois, l'erreur la domine au lieu de la vérité ; mais peu à peu l'erreur se dissipe, les passions se calment, et la vérité pure, belle, noble dans tout son éclat reparaît, et l'histoire épurée nous enseigne ce que vaut le vice, ce que vaut la vertu. »

Messieurs, interpellez vos souvenirs ; nulle part vous ne découvrirez plus haut exposé des droits du publiciste, écartant les faux ombrages de la tombe pour exhumer le tribut réclamé par la vérité historique ; la pensée de M. Dufaure ne demande à la pompe des mots aucun augment de grandeur, au contraire, elle se fortifie dans la simplicité du style, personnification du lutteur attendant ses succès des plus pures manifestations de la force oratoire ; l'éloquence de M. Dufaure, c'est M. Dufaure

lui-même, la virilité de l'homme engendre la dignité de l'avocat. Un nouvel exemple vient s'offrir à votre attention :

Un écrit parut : *Lettre sur l'Histoire de France*, par Henri d'Orléans ; c'était une satire créée par l'histoire elle-même, littérairement opposée aux outrages qu'un discours sénatorial du cousin de l'empereur Napoléon III avait déversés sur les descendants du roi Louis-Philippe. Dans cette réponse de la vérité au mensonge, le Gouvernement découvrit un manifeste orléaniste et poursuivit l'éditeur, défendu par M. Dufaure. Les vicissitudes du zèle ou une débauche de l'improvisation, leur complicité peut-être, ayant amené dans le réquisitoire du ministère public un rapprochement fantastique entre la conduite des princes d'Orléans et les Stuarts conspirant à l'étranger, M Dufaure répliqua ainsi :

« Dans les développements qu'on vient de donner à cette accusation, on a parlé des Stuarts conspirant à l'étranger ; si je ne me trompe, ce sont bien les mots que j'ai entendus tout à l'heure. Des Stuarts conspirant à l'étranger, c'est ce que M. Dumineray aurait dû découvrir dans les princes de la famille d'Orléans, comme le ministère public ; il ne s'en était pas douté, son erreur est-elle excusable ? Cela l'oblige à rappeler ce que fait la famille d'Orléans depuis qu'elle est à l'étranger ; depuis treize ans, si je ne me trompe, les princes d'Orléans vivent à l'étranger sur une terre hospitalière pour tous les exilés, dans une retraite profonde, dignes, calmes et respectés, goupés autour d'une sainte et vénérable mère que couronne la triple auréole de la grandeur passée, des malheurs et des plus touchantes vertus ; n'est-ce pas là la vie qu'ils mènent depuis plus de treize ans, et leur exil, apanage à peu près néces-

saire, du moins pour un certain temps, de toutes les familles qui ont régné sur un pays, et qui ne règnent plus, leur exil n'a-t-il pas été tourmenté, aggravé par toutes les épreuves que pouvait leur imposer la Providence dont nous n'avons pas à rechercher les desseins secrets, et la colère des hommes? Pendant ce temps, quels murmures ont-ils fait entendre, quels signes de conspirateurs ont-ils donnés? Ils ont été incessamment attaqués, ils l'ont été dans les feuilles publiques, dont je ne m'occupe pas, dans des discours prononcés par des hommes qui ont été, pour dire comme M. l'avocat impérial, au nombre de leurs serviteurs, ils ont été attaqués par des allocutions publiques parties de plus haut ; j'en citerais des exemples, si on le contestait ; à toutes ces attaques, dites-moi ce qu'ils ont répondu. »

L'avocat cite les publications purement patriotiques du prince de Joinville, du duc d'Aumale dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Il continue : « Est-ce la conduite ordinaire des conspirateurs ou des prétendants ? Je ne recherche pas ce que faisaient les Stuarts conspirant à l'étranger ? probablement les procédés changent avec les époques, mais nous en avons eu dans notre siècle, leur conduite appartient à l'histoire, je demanderai à M. l'avocat impérial si leur conduite était celle des princes d'Orléans ? N'avaient-ils pas à l'étranger, dans leur demeure, des presses à l'aide desquelles ils faisaient des proclamations que leurs amis répandaient dans toute la France ? Ne fondaient-ils pas, au sein de la capitale, des journaux qui étaient leur propriété ? N'écrivaient-ils pas de leurs propres mains dans les journaux français ? N'employaient-ils pas le langage de l'opposition la plus violente pour attaquer le gouvernement qu'ils voulaient

renverser, et quels autres moyens plus coupables encore n'employaient-ils pas et que je ne veux pas rappeler ? N'est-ce pas ainsi qu'ils faisaient ! Veuillez me dire si les princes d'Orléans ont rien fait de pareil ; depuis treize ans, malgré son bon vouloir, l'autorité n'a pas trouvé un fait, une ligne, une démarche qui puissent justifier l'assimilation et l'accusation que vous avez entendu proférer par le ministère public. »

M. Dufaure était le légitime défenseur des princes aimant leur pays pour lui-même et plaçant au premier rang des libertés celle de le servir ; comme eux, il voulait la France maîtresse de ses destinées sous la seule égide des lois : *In legibus salus*. Les écarts d'une poursuite qui cherche son butin dans le mépris de l'histoire, font déborder de ses lèvres le sarcasme de comparaisons vengeresses.

Le Palais offrait à M. Dufaure un éloquent écho des manifestations de sa foi politique, l'éclat de ses plaidoiries sollicitait l'hommage confraternel demeuré sans égal ; l'honneur du Bâtonnat vint le trouver dans ce grand barreau de Paris, le faisant successeur de Paillet, Chaix d'Est-Ange, Berryer, Marie, Jules Favre. Chef de l'Ordre, il dirigera ses jeunes confrères dans les voies où lui-même a grandi. Croyez-en son langage à l'ouverture de la conférence des stagiaires :

« La dignité et l'indépendance du caractère sont assurément conciliables avec toutes les situations ; je ne serais pas embarrassé pour en trouver des exemples, et je serais bien fâché en le contestant de fournir une excuse à ceux qui jugent à propos de s'en passer ; mais vous vous créez une indépendance de position qui vous est spéciale, et que vous apprécierez de plus en plus en avançant dans votre carrière. Cependant chacun de vous

n'est pas un soldat isolé combattant pour la justice. Vous faites partie d'une armée, et c'est votre force ; votre liberté personnelle y perd quelque chose, mais au profit de votre puissance; vous acceptez les lois de l'association dans laquelle vous entrez; vous choisissez parmi vous des chefs qui vous les rappellent au besoin, et vous mettent dans l'heureuse impuissance de les enfreindre: noble carrière qui laisse toute liberté possible à votre action individuelle et qui ne lui donne pour limites qne des règles volontairement acceptées, consacrées par cinq siècles d'épreuves, et le contrôle de chefs élus parmi vos confrères, et qui n'ont manifestement d'autres intérêts que les vôtres ; c'est sous la foi de cette garantie que notre profession est admise à prendre une part si importante à l'administration de la justice. Les avocats qui nous ont précédé dans la direction de notre ordre méritent notre reconnaissance autant pour la sévérité avec laquelle ils nous ont maintenu dans la ligne de nos devoirs que pour l'énergie qu'ils ont apportée à défendre nos droits quand on les a contestés. Vous entendrez dire peut-être que notre discipline est gênante et nos règles surannées. Croyez-moi, si l'autorité de nos traditions venait à s'affaiblir, si le Conseil venait à se relâcher de sa juste et impartiale sévérité, au nom de l'ordre public on vous demanderait bientôt d'autres garanties ; l'exemple de ce qui se passe auprès de nous peut vous faire comprendre celles qu'on vous demanderait. Ne croyez pas aux magnifiques dédommagements que d'aveugles novateurs vous promettent. Vous regretteriez bientôt le changement que vous auriez accepté. Rien ne peut valoir notre indépendance. »

Le Barreau avait donné à l'avocat la plus haute distinction dont il pût disposer, l'Académie française gardait la part de l'orateur dans les palmes dont elle

avait revêtu et devait revêtir d'illustres confrères ; le discours d'entrée de M. Dufaure au sénat de la littérature est le produit libéral d'une plume initiée aux secrets de l'art d'écrire ; la docte compagnie le savait ; l'amour des lettres n'avait point été en lui la passagère fermentation de la sève intellectuelle, il était demeuré cette passion victorieuse des lassitudes, flamme des esprits qu'elle éclaire sans les consumer, survivante étincelle du foyer, rayonnant quand même au milieu des cendres amoncelées par l'infidélité d'autres affections. Narrer les mérites de son prédécesseur était le thème traditionnellement imposé au nouvel élu.

L'éloge académique fait parfois songer aux coloristes qui, dans les portraits, cherchent l'accord de la ressemblance et d'un mérite préférable à leurs yeux, s'il relève avec éclat les qualités professionnelles de l'artiste ; la vérité des traits s'efface quelque peu sous l'ingéniosité de tons que le modèle embelli se garde généralement de critiquer. L'abnégation indépendante du panégyriste de M. Pasquier eût au contraire excité la crainte des implacables rudesses de touche de son pinceau ; mais l'administrateur du premier Empire, le ministre de la Restauration, le chancelier de France de la Monarchie de Juillet, l'homme d'Etat que les plus hauts emplois publics s'étaient tour à tour envié, pouvait affronter le contrôle de son rigide examinateur ; si dès le matin jusque vers le soir de la vie politique de M. Pasquier, les régimes de gouvernement avaient incessamment varié, lui, avait été invariable dans la dignité avec laquelle il les avait tous servis.

Les alternatives d'une existence écoulée parmi tant de rénovations sociales exercent la science analytique de son impartial historien ; le champ d'observation est

immense ; à l'horizon lointain, la grande ombre du Parlement de Paris dans le suprême effort de ses luttes avec la Royauté ; au milieu de brumes profondes, la Révolution et les dérèglements d'une force nouvelle qui, sous le nom de liberté, ensanglante un grand mot et une grande chose ; plus proche, une puissance sortie de l'ordre ramène, justifie d'abord sa noble appellation, l'autorité, mais troublée bientôt par la déification d'elle-même, reçoit de sa dégénérescence sa véritable dénomination, le despotisme ; plus près encore, la Royauté des anciens jours propose au vœu populaire un pacte d'alliance dont des réminiscences impatientes l'empêchent de tenir les promesses, et sous la clarté du premier plan, la bourgeoisie française monte sur un trône affermi d'abord par ceux-là même qui en deviendront les aveugles démolisseurs.

Au reproche adressé à la trop uniforme intervention de M. Pasquier dans la succession des destinées de son pays, M. Dufaure répond : la passion des affaires, l'indépendance et la modération, de ces trois qualités, quelle est celle qui vous semblera inutile si vous voulez avoir un homme d'Etat achevé ?

La compression exercée par le maître ennemi des idéologues, avait, sur des pentes officiellement préparées, fait glisser les esprits dans les torpeurs de l'indifférentisme. La décroissance du civisme était dénoncée par la molle quiétude dont beaucoup s'accommodent, les délivrant du soin trop laborieux de penser ; aussi, lorsque reprenant sa respiration nationale, la France voulut remettre ses destinées à une libre représentation, elle en chercha anxieusement les organes ; les exigences censitaires raréfiaient alors ces éligibles dont les titres au mandat de leurs rêves sont Suffisance et Médiocrité,

compagnes inséparables bercées dans l'épais nuage des encensoirs de la réclame. Il faut entendre M. Dufaure exposer devant l'Académie à quel enseignement spécial M. Pasquier, membre de la Chambre nouvelle sous Louis XVIII, devait son exceptionnelle initiation aux affaires publiques.

« Il apportait dans cette Chambre nouvelle, dit M. Dufaure, deux mérites qui, à cette époque, n'étaient pas communs.

« Il avait l'habitude des grandes affaires administratives. On ne pouvait être rapproché de Napoléon par des fonctions importantes qui obligeaient à travailler personsonnellement avec lui sans acquérir bientôt une aptitude singulière à les remplir. Sa conversation était chose redoutable ; son puissant esprit pénétrait jusqu'au fond des matières qui lui étaient le moins connues ; l'interlocuteur le mieux instruit avait peine à satisfaire son implacable curiosité. Il n'enseignait rien, mais il obligeait ses administrateurs au travail le plus instructif et le plus fortifiant. Ajoutons que M. Pasquier, formé à cette école, allait apporter une grande expérience des affaires au milieu de collègues qui en étaient dépourvus plus que nous ne saurions aujourd'hui le comprendre ; Messieurs, si l'action personnelle de l'empereur élevait autour de lui, près de lui, des intelligences fortes et exercées, le système politique de l'empire produisait sur le reste du pays un effet tout contraire. Personne ne disait un mot à la France de ses intérêts les plus sérieux, ni le Sénat, ni le Corps législatif, ni les rares organes de la Presse. Aussi, même chez les députés qui composaient la Chambre de 1815, l'ignorance à cet égard était complète. Lorsque le Gouvernement présenta son premier budget, il dut choisir, soit dans la Chambre, soit même au

dehors des commissaires pour en donner l'explication aux bureaux qui l'examinaient ; on raconte que le duc de Gaëte, dans le bureau dont il faisait partie, tint une véritable classe où, pendant plusieurs mois, il enseigna à ses collègues l'administration française et la langue même des finances ; les députés qui se groupaient chaque jour autour de lui furent très reconnaissants de ces leçons données simplement, facilement et de la manière la plus intelligente. »

Dépourvu des grandioses excuses du premier Empire, le second lui emprunta les principes de son régime intérieur ; une manifestation plébiscitaire ayant prophétisé l'avènement du nouveau César, celui-ci pensa que la liberté électorale avait terminé son office, et ses procédés tendirent à la confiscation du suffrage des réfractaires. Un comité se forma qui, par les noms de ses membres, éveillait les défiances du pouvoir, treize d'entre eux furent poursuivis. L'aversion de M. Dufaure pour des pratiques hostiles à la vérité du vote devait trouver son solennel épanchement dans le procès intenté à cette association soi-disant illicite. A la légalité de la prévention manquait le nombre des inculpés nécessaire pour la constituer, aussi la débilité fatidique du chiffre fit-elle appliquer au procès la dénomination satirique du Procès des 13. Déjà, ici-même, je vous ai dit la participation altière qu'y avaient pris les maîtres de la Barre et, à leur tête, le lyrique enchanteur de la libre parole, Jules Favre. Auprès de lui, devant la Cour se confiant au droit lui-même poursuivi dans la personne des avocats sur les bancs de la police correctionnelle, M. Dufaure répandit sur les franchises électorales les plus vrais trésors de la science juridique ; Messieurs, la beauté de nouvelles citations m'en ferait

pardonner l'étendue, mais cette étude partielle me semble avoir atteint ses limites.

Le cours de la vie judiciaire de M. Dufaure s'arrête au deuil de l'année 1870 ; à dater de cette époque, il échappe à mon admiration ; ce n'est pas que dans les dernières étapes de son existence il oublie cette robe qui, sur ses épaules, a recouvert l'union des vertus par lui préférées ; non plus ne le quitteront l'indépendance, le désintéressement et la modération. A nouveau, le Parlement le réclame ; la reconstitution des assises politiques d'un pays condamné à les renouveler sans cesse profitera de la science expérimentale de l'homme d'Etat qui ne s'isole pas dans les regrets du passé ; de ce passé, son libéral électisme voudrait ressaisir les gloires à travers les transformations progressistes de l'avenir. En six années, trois fois rappelé au département de la Justice, il tentera des réformes prudentes qui, respectant l'âme du corps judiciaire, le garantissent des approches de la politique, excitent par le concours la révélation du mérite personnel des aspirants et, à l'aide d'une répartition ambulatoire des travaux de la judicature, apportent un ferment d'activité aux magistrats enfermés dans l'étroitesse du ressort cantonal. Amant infatigable du travail, il refuse aux obsessions de l'âge le repos qu'il commande. L'octogénaire, vétéran de l'indépendance, ne cessera de lutter que le jour où la mort éteindra en lui un des plus purs foyers de l'activité humaine. Jusque là, les libertés nécessaires, la liberté civile, la liberté politique, la liberté religieuse formeront sous la surveillance de son regard une association de forces pondérées dont aucune ne doit chercher la prédominance dans l'effacement d'une autre.

M. Dufaure avait aimé le beau, fait le bien, il méritait

de mourir dans le vrai ; entre l'audition des lectures sacrées et les prières de l'heure suprême, la pensée du mourant se reportait sur ce Barreau, berceau de ses promesses libérales, refuge de ses aspirations trahies ; parmi ceux qui entouraient son chevet, distinguant l'un de ses dignes successeurs au Bâtonnat, avec une effusion de reconnaissance où se révélait encore la modestie de son âme, il lui adressait ces humbles paroles : « Je vous remercie de ce que vous direz de moi, qui sera toujours au-dessus des mérites d'un homme secondaire comme je l'ai été. »

D'hommes secondaires de cette grandeur, que la main d'un génie bienfaisant répande et fasse lever la généreuse semence parmi nous.

MILLEVOYE

SA VIE ET SES ŒUVRES

Par M. Maxime LECOMTE.

L'an dernier, le héros du concours ouvert par l'Académie était l'abbevillois Boucher de Perthes, et c'était M. Alcius Ledieu, bibliothécaire à Abbeville, qui remportait le prix. Cette année, Millevoye, une illustration de la capitale du Ponthieu, est devenu le sujet d'étude offert aux concurrents. On ne peut accuser l'Académie d'Amiens de ne pas être gracieuse pour la seconde ville du département. L'an prochain, Amiens aura son tour avec la vie et les œuvres de Berville.

Millevoye est un de ces hommes qui feront longtemps encore honneur à la Picardie ; et, laissant de côté toute préoccupation d'amour-propre de localité ou de province, il est permis de dire que ce noble poète compte parmi les gloires de la France.

Son nom évoque immédiatement le souvenir de quelques œuvres qui restent parce qu'elles sont des chefs-d'œuvre, et nous parons leur auteur de l'auréole si poétique qui entoure le front de l'homme aimé des Dieux, mort jeune, laissant à tous le regret d'une carrière promettant tant de gloire et prématurément brisée.

Millevoye est ainsi devenu pour les imaginations sensibles et pour les esprits cultivés le type du poète

élégiaque. Quelques-unes de ses pièces de poésie ont pris place parmi les modèles les plus parfaits du genre. Il suffit de citer : *la Chute des feuilles* dont les vers si profondément mélancoliques vivent dans toutes les mémoires. Il est peu de jeunes gens qui, à certaines heures d'abattement et de désespérance, ne se soient pas surpris murmurant des stances du barde charmant de la mélancolie.

Plus d'un auteur est l'homme d'un seul livre. Il ne faut pas croire que Millevoye soit l'homme d'une seule œuvre et qu'il n'ait eu, pour ainsi parler, qu'une seule corde à sa lyre. La postérité, occupée à tant de choses présentes et absorbantes, spectatrice du mouvement littéraire contemporain, est forcément oublieuse et injuste envers le passé. Pour simplifier, elle ne conserve de l'œuvre d'un poète qu'un volume; puis, ce volume, elle l'effeuille et bientôt n'en conserve qu'une page. Peut-être même de cette feuille, dernier vestige d'une universelle célébrité, on pourra dire :

De la tige détachée
Pauvre feuille desséchée
Où vas-tu?

Et elle pourra répondre : à l'oubli.

Ce jour n'est pas proche pour l'œuvre de Millevoye. Il serait impardonnable de dire : Millevoye? Qui donc? L'auteur de la *Chute des Feuilles*. Et qu'est-ce que cette œuvre, la *Chute des Feuilles?* Un critique s'est dernièrement permis ce gros péché d'ignorance. Voulant montrer la sensibilité des Slaves et les caractères spéciaux de leur poésie, il citait la traduction anglaise d'une poésie russe, laquelle n'était autre qu'une traduction de la pièce de Millevoye. C'est là une faute lourde et encore

une fois une exception impardonnable. J'en crois l'enthousiasme pieux des biographes de Millevoye et quoique le mot latin *vates* signifie à la fois poète et prophète, Millevoye lui-même a trop modestement auguré du jugement de la postérité, lorsque, dans le *Poète mourant* il s'est écrié :

Brise-toi, lyre tant aimée !
Tu ne survivras pas à mon dernier sommeil,
Et tes hymnes sans renommée
Dans la tombe avec moi dormiront sans réveil.

Deux mémoires ont été adressés à l'Académie. L'auteur du premier qui me tombe sous la main était à coup sûr rempli de bonne volonté. Je n'en veux d'autre témoin que sa devise : *Laboremus !* Cette volonté, si énergique au début a-t-elle subi des défaillances ou a-t-elle été trop insuffisamment servie par les moyens dont l'auteur disposait ? Toujours est-il que ce mémoire, tout en se recommandant par divers mérites et ne pouvant être confondu avec les œuvres réellement médiocres, n'a pas réuni les qualités nécessaires pour mériter, sinon les encouragements, du moins les récompenses proposées par l'Académie.

Je ne veux pas toutefois quitter ce mémoire sans y puiser une citation. L'auteur nous dit que Millevoye excella dans le genre élégiaque et dans le genre badin. Il ajoute que le poète Abbevillois n'aborda ces deux genres que lorsque la passion eut éclairé son génie, qu'après une infortune du cœur. Millevoye voulait épouser une jeune fille charmante qu'il aimait et dont il était aimé dès l'enfance. Elle lui fut refusée par son père et quelque temps après mourut, minée sans doute par le chagrin d'une si cruelle séparation.

Le biographe nous dit : « La jolie épithaphe

Ici dort une amante à son amant ravie ;
Le ciel vers lui la rappela,
Grâces, vertus, jeunesse, et mon cœur et ma vie,
Tout est là.

et l'élégie : *La Demeure abandonnée*, qui trahissent sa souffrance intime et les tortures de son cœur, sont les larmes que versa Millevoye en souvenir de celle qui avait illuminé une longue partie de sa courte existence, en même temps que les soupirs par lesquels il chercha à surmonter sa profonde douleur. »

Cette citation nous rappelle presque forcément le passage de l'*Art poétique* de Boileau :

« La plaintive élégie en longs habits de deuil
Sait, les cheveux épars, gémir sur un cerceuil.
Elle peint des amants la joie et la tristesse ;
Flatte, menace, irrite, apaise une maîtresse.
Mais pour bien exprimer ces caprices heureux,
C'est peu d'être poète, il faut être amoureux.

Il avait bien cette qualité, le poète qui s'écriait :

« Et vous par qui je meurs, vous à qui je pardonne,
Femmes, vos traits encore à mon œil incertain
S'offrent comme un rayon d'automne
Ou comme un songe du matin.
Doux fantômes ! Venez, mon ombre vous demande
Un dernier souvenir de douleur et d'amour :
Au pied de mon cyprès effeuillez pour offrande
Les roses qui vivent un jour. »

Le second mémoire portant le titre modeste d'*Essai biographique sur Millevoye*, forme un véritable volume. Il a pour épigraphe les vers suivants :

« La lyre fut ton bien. A peine à ton aurore
Le myrte et le laurier s'élevaient sous tes pas. »

Ces vers sont de Boucher de Perthes, et le choix de l'épigraphe nous fait immédiatement pressentir que l'auteur du mémoire est un concitoyen de Boucher de Perthes et de Millevoye. Nous pourrons voir dans quelques instants si c'est là une erreur.

Je regrette de ne pas avoir la possibilité, à raison de la brièveté qui devient une condition nécessaire de ce rapport, de vous faire connaître plus complètement cette très consciencieuse et attachante biographie de notre poète. Les mêmes qualités que nous avons eu l'honneur de signaler dans l'*Etude sur la vie et les œuves de Boucher de Perthes* distinguent l'*Essai biographique sur Millevoye*.

Le chapitre Ier nous raconte l'enfance du poète ; les suivants nous mettent au courant de ses premières tentatives littéraires, de ses études à l'Ecole centrale ; ils nous disent comment, avant de s'adonner d'une façon complète à son penchant pour la poésie, Millevoye est passé par l'étude d'un procureur et par la boutique d'un libraire. Cette dernière étape est marquée par une anecdote bien typique. Millevoye feuilletait des livres dans le fond du magasin, au lieu de les emballer, quand son patron vint à passer : « Jeune homme, lui dit-il, vous lisez ! vous ne serez jamais libraire ! »

Le mémoire nous apprend ensuite quels furent les travaux de Millevoye ; de 1805 à 1812, il nous rapporte son mariage, qui est venu lui donner une complète indépendance, et enfin ses dernières productions et sa mort.

A la partie purement biographique succède une étude

critique presque aussi importante. Ses derniers chapitres sont intitulés : *Portrait de Millevoye;* son caractère; son système de travail; appréciation de ses ouvrages; derniers échos; bibliographie. Un index bibliographique très complet termine l'ouvrage.

Dans la partie consacrée à l'appréciation des ouvrages de Millevoye, l'auteur cite plusieurs pages d'un volume assez rare aujourd'hui, intitulé : *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, et dû à la plume si fine et si distinguée de Charles Nodier. Celui-ci était lié avec Millevoye par une chaude et fraternelle amitié. Laissez-moi placer à la fin de rapport quelques-unes de ces lignes sympathiques consacrées par Nodier, en 1829, à l'ami qu'il avait perdu treize ans auparavant.

« Millevoye a-t-il été novateur? A cette question il a été déjà répondu affirmativement. Le premier, en effet, il s'est dérobé aux lieux communs de la poésie pratique : il a chanté l'héroïsme de l'humanité, l'amour de la patrie, l'amour maternel, l'amour filial, la bienfaisance; il a parlé aux femmes un langage digne d'elles. Après avoir quitté la Grèce et ses Dieux, il alla demander à l'Orient ses plus belles élégies qui ont été les aînées des *Orientales*, bien qu'elles n'aient pas encore cette richesse de couleurs, cette profusion de lumière que Victor Hugo verse à pleines mains dans ses chants; mais elles ont déjà je ne sais quelle suave harmonie. L'un des chefs célèbres de la nouvelle école, Lamartine, a reconnu Millevoye comme son précurseur, et il disait un jour au fils de notre poète, qu'il honorait de sa bienveillance : « Jeune homme, je suis de votre famille; je suis votre frère aîné; c'est votre père qui m'a ouvert la voie, je n'ai eu qu'à marcher sur ses traces. » C'est qu'en effet ils ont puisé tous deux à la même source, dans le cœur

d'une mère, dams l'âme d'une femme cette vivacité d'émotion qui fait le charme de leurs œuvres. Nous ne saurions trop insister sur l'évolution qui s'est faite dans l'esprit et dans le goût de Millevoye vers les dernières années de sa vie. Après avoir été dominé par les opinions littéraires de son époque, il en était arrivé à dégager son son talent élégiaque et à faire dériver l'élégie sensuelle de la fin du XVIII[e] siècle vers la poésie intime qui a marqué avec tant d'éclat le grand mouvement de la Restauration, et certainement il aurait pu y prendre un rôle important si la mort ne l'avait enlevé à trente-trois ans, au moment où la poésie élégiaque allait prendre un si grand essor. »

La ville d'Abbeville a donné à une de ses rues le nom du poète ; dans sa bibliothèque communale se trouve le buste en marbre de Millevoye ; notre collègue, M. Gédéon de Forceville, n'a pas oublié l'auteur de la *Chute des Feuilles* et du *Poète mourant*, dans le monument qu'il a élevé aux Illustrations-picardes. L'image de ce monument est gravée sur la médaille d'or offerte en prix par l'Académie et notre lauréat y retrouvera son héros.

Cette médaille est décernée à l'auteur du mémoire portant pour épigraphe des vers de Boucher de Perthes. L'ouverture du pli cacheté nous a montré que nous ne nous étions pas trompé dans nos prévisions : c'est un Abbevillois, c'est l'auteur de l'excellente biographie de Boucher de Perthes que nous avons le plaisir de récompenser à nouveau pour une œuvre qui ne le cède en rien à son aînée.

L'auteur du mémoire couronné par l'Académie est M. Alcius Ledieu, conservateur de la Bibliothèque communale et des Musées d'Abbeville.

RÉSUMÉ DES PBOCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1883.

12 Janvier.

Présidence de M. Debauge, Directeur. — Démission de MM. de Puyraimond et Vion. — Sont nommés : Membres de la Commission de publication MM. Crampon, Desboves, Dubois (Gust.) et Moullart ; Membres de la Commission de comptabilité MM. Roger, de Forceville et Decharme ; et Membres de la Commission du concours MM. Crampon, Debauge, Lecomte, Levavasseur et Moullart. — Sont élus : Directeur M. Lenoël ; Chancelier M. Delpech. — Fixation des lectures pour 1883.

26 Janvier.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Détermination du sujet de concours pour 1883 : *Le poète Millevoye* ; et pour 1884 : *Berville.* — Lecture par M. Daussy : *la Charte d'Albert* (suite).

9 Février.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Election de M. Pinel, (de Gonesse), comme membre associé corres-

pondant. — Lecture par M. Levavasseur : *les Rois de France figurant au portail de la cathédrale d'Amiens.*

23 Février.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Lecture par M. Lecomte : *le poète Roucher.*

9 Mars.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — *Rapport financier*, par M. Garnier.

23 Mars.

Présidence de M. A. Decaïeu, Secrétaire. — Lecture par M. G. Baril : *ein enterr'meint au village.*

13 Avril.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Lecture par M. l'abbé Crampon : *étude sur l'essai de métaphysique* de M. de Vorges.

27 Avril.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Lecture par M. Caron : *le poète Fortunat.*

11 Mai.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Lecture par M. Daussy : *d'Amiens à Albert*, (souvenir de l'invasion).

25 Mai.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Lecture par M. Debauge : *Réflexions sur la musique.*

8 Juin.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Lecture par M. A. Boullenger : *Monsieur Mouton.*

22 Juin.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Lecture par M. l'abbé Crampon : *Métaphysique*, (suite).

13 Juillet.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Lecture par M. Caron : *Fortunat*, (suite).

27 Juillet.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Lecture par M. Janvier : *étude sur divers manuscrits.*

10 Aout.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Décès de M. Vulfran Mollet. — Lecture par M. Daussy : *étude sur le langage*(physiologie de l'R).

26 Octobre.

Présidence de M. Lenoël, Directeur. — Lecture par M. l'abbé Crampon : *Métaphysique*, (fin).

9 Novembre.

Présidence de M. Delpech, Chancelier. — Lecture par M. Daussy : *de l'enseignement simultané des langues.*

23 Novembre.

Présidence de M. Delpech, Chancelier. — Lecture par M. Gust. Dubois : *étude sur M. Dufaure.*

14 Décembre.

Présidence de M. Delpech, Chancelier. — Démission de M. Desboves. — Lecture par M. Delpech : *le comte de Mailly d'Harcourt.* — Fixation de la séance publique au 13 janvier et programme de cette séance.

28 Décembre.

Présidence de M. Delpech, Chancelier. — Lecture par M. Decaïeu : *Rapport sur les travaux de l'année.* Lecture par M. Lecomte : *Rapport sur le concours.*

OUVRAGES REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Pendant l'année 1883.

I. Ministère de l'Instruction publique.

— Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France. 1882. Tome II. Nos 1-2.

— Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.— Section d'histoire,d'archéologie et de philologie. Tome III.

— Revue des travaux scientifiques. Tomes I et II. Tome III. Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6.

— Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Direction du secrétariat du Comité des travaux historiques et scientifiques.— Rapport au ministère et arrêtés. Paris 1883. Imprimerie Nat. in-4°.

— Réunion générale des délégués des Sociétés savantes. — Discours de M. Jules Ferry, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, prononcé à la Sorbonne le 31 mars 1883. Paris. 1883. A. Quentin. in-8°.

II. M. le Préfet de la Somme.

— Département de la Somme. Conseil genéral. Session d'Août 1882. Rapports du Préfet et de la Commission départementale. — Procès-verbaux des délibérations. Amiens.1882. W. Dutilloy. 1 vol. in-8°.

— Session extraordinaire de Novembre 1882. — Rapport du Préfet et Procès-verbaux des délibérations. Amiens. 1882. L. Caillet. 1 vol. in-8°.

— Session d'Avril 1883. — Rapports du Préfet et de la Commission départementale. — Procès-verbaux des séances du Conseil. Amiens. 1883. L. Caillet. 1 vol. in-8°.

— Session d'Août 1883. — Rapports du Préfet et de la Commission départementale. Amiens. 1883. L. Caillet. 1 vol. in-8°.

III. Des Auteurs.

— G. Le Vavasseur et Paul Harel. Les vingt-huit jours du caporal Ballandard. Paris. 1882. Ollendorf. 1 vol. in-12.

— Essai de métaphysique positive, par M. Domet de Vorges. Paris 1883. Didier et Cie. 1 vol. in-18

— Les impôts indirects en droit romain. Par René Selosse. Lille. 1878. Six-Horemans. 1 vol. in-8°.

— Les impôts indirects dans l'ancien droit, par René Selosse. Lille. 1878. Six-Horemans. 1 vol. in-8°.

— Examen critique des impôts indirects en droit français au point de vue économique, au point de vue administatif, au point de vue contentieux, par René Selosse. Lille. 1878. Six-Horemans. 1 vol. in-8°.

— Traité de l'annexion au territoire français et de son démembrement, comprenant l'histoire du territoire français et de sa formation, le principe du droit naturel, du droit constitutionnel, du droit international et toutes les applications pratiques qui doivent en être faites à l'occasion d'une annexion ou d'un démenbrement, par René Selosse. Paris. 1880. Larose. 1 vol. in-8°.

— Une ville artésienne avant la révolution. XVII° et XVIII° siècle (Béthune), par P. Decroos. Saint-Omer. 1882. H. d'Homont. 1 vol. in-8°.

— Ernest Prarond. Le théatre sous le chêne. Paris. 1883. Alp. Lemerre. 1 vol in-12.

— De la responsabilité personnelle des associés dans les sociétés minières par actions, par Maxime Lecomte. 2° éd. Paris. 1883. Marescq. 1 vol. in-8°.

— Viage à la Patagonia austral emprendido bajo los

auspicios del Gobierno national, 1876-1877, par Fr. P. Moreno. Tome primero. Buenos-Aires. 1879. Imprenta de la Nacion. 1 vol. in-8°.

— Aperçus sur la théorie de l'évolution, par le Dr Ladislas Notto. Conférence faite à Buenos-Aires le 25 oct. 1882. Rio-de-Janeiro. 1883. 1 vol. in-8°.

— Étude historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703, d'aprés les documents inédits des Archives du Ministère de la Marine et des Colonies, avec le *fac-simile* d'une carte du temps, par Lucien Lanier. Versailles. 1883. E. Aubert. 1 vol. in-8°.

— L'Autel chrétien. Etude archéologique et liturgique, par l'abbé J. Corblet. Bruges. 1883. 1 vol. in-4°. (Extrait de la Revue de l'art chrétien).

— Hippognosie ou connaissance complète du cheval, par M. Honoré Pinel. Paris 1883. Baudoin et Cie. 1 vol. in-8°.

— Théorie des langues maternelles et du langage international, par C. L. A. Letellier. Caen. 1883. 1 vol. in-8.

IV. Des Sociétés étrangères.

— Annales de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro. Émile Liais Directeur. Tome Ier. Description de l'Observatoire. Rio-de-Janeiro. 1882. Lombaert. 1 vol. in 4°.

— Bulletin astronomique et météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro. 1882-1883.

— First annual report of the Bureau of Ethnology to the Secretary of the Smithsonian Institution. 1879-1880. by J. W. Powell, Director. Washington. 1881. 1 vol. in-4°. Pl.

— Annual report of the comptroller of the Currency to the first session of the forty-seventh Congress of the United States. December 5. 1881. Washington. 1881. 1 vol. in-8°.

— Archivos do Museu national do Rio-de-Janeiro. vol. IV. V.

— Scientific Proceedings of the Ohio mechanic Institute. vol. 1. N° 4.

— Proceedings of the Academy of natural sciences of Philadelphia. 1883. Part. I. January to May.

— Bulletin de la société d'histoire naturelle de Colmar. 22e et 23e année. 1881 et 1882.

— Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution.... for the year 1881. Washington. 1883. 1 vol. in-8°.

V. Des Sociétés françaises.

— Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon. 5e série. Tome IV.

— Société médicale d'Amiens. Bulletin des travaux. Année 1880 et 1881. 20e et 21e année.

— Gazette médicale de Picardie, organe officiel de la société médicale d'Amiens. 1re année. 1883.

— Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. 3e série. Tome VII.

— Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement d'Amiens. 1883.

— Annales de la société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 6e série. Tomes III. IV.

— Bulletin de la Société industrielle d'Amiens. 1883. Tome XXI.

— Bulletin du Comice d'Abbeville. 1883.

— Le Cultivateur agenais. 20e année. 1883.

— Maitre-Jacques, journal d'agriculture publié par la Société centrale d'Agriculture du département des Deux-Sèvres. 1883.

— Société industrielle d'Elbeuf. Bulletin des travaux. 1882. Nos 2, 3, 4. 1883. Nos 1, 2, 3.

– Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1882.

— Société linnéenne du Nord de la France. Bulletin mensuel. 1882.

— Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1882. Nos 3, 4. 1883. Nos 1, 2, 3.

— Bulletin de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. Exercice 1881-1882. — Exercice 1882-1883.

— Bulletin mensuel de la Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var, à Toulon. Nos 33 à 42.

— Bulletin de la Sociéte d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Tome XX. 4e fasc. — XXIX 1re-2me fasc.

— Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le Duc. 2me série. Tome II.

— Bulletin de la Société d'agriculture, de commerce et d'industrie de Caen. Nouvelle série. Année 1878.

— Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondiss. deBoulogne-sur-Mer. 1883.

— Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome IV. Liv. 1, 2, 3, 4.

— Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du départ. du Var. Tome V. 4e liv. — VI. 1er liv.

— Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome XXX. Liv. 1, 2.

— Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, par l'abbé Joseph Nadaud, publié sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin, par l'abbé A. Lecler. Tome I. 2me édit. Limoges 1882. 1 vol. in 8°.

— Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. 4e série. Tome. IV.

— Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. Années 1879, 1880 et 1881.

— Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. 8e série. Tome IV.

— Annuaire de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse pour l'année académique 1882-1883. XXXVIIIe année.

— Mémoires de la Société d'agriculture, sciences,

belles-lettres et arts d'Orléans. Tome XXIV. Liv. 1, 2, 3.

—Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Tome XII-XIII. 1er liv.

— Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. Séances du 18 Avril au 25 Juillet 1882. Du 24 Novembre 1882 au 20 Mars 1883.

— Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse. Tome III. Liv. 2, 3, 4.

— Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Année 1881.

— Mémoires de l'Academie des sciences, lettres et arts d'Arras. 2e série. Tome XIII et XIV.

— Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers. 2e semestre 1882.

— Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. Tome XXXVIII.

— Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Tome XI. 3e partie.

— Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise. 3e série. Tome XVI.

— Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau. 2e série. Tome XI.

— Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. 5e Série. Tome II.

— Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. Tome VII. 1e partie.

— Annales de l'Académie Jasmin. 1883.

— Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. Tome XII. Supplément. Tome XIII.

— Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculure du département de la Seine-Inférieure. Cahiers 200 et 201.

— Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du départ. de la Haute-Saône. N° 13.

— Recueil de l'Académie des jeux floraux. 1883.

— Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1882. 2e sem. — 1883. 1er sem. — Tables analytiques de la 2e série. 1867-1878, par M. J. Colin.

— Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie. Tomes I. II III.

— Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. N° 15.

— Société de sciences naturelles de Toulouse. XVIe année. 1882.

Journal de médecine de l'Ouest, publié par la section de médecine de la Société académique de Nantes. 1882. 3e et 4e trim.

— Société de médecine légale de France. Bulletin. Tome VII.

— Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1881-1882.

— Mémoires de la Société académique d'agriculture, de sciences, arts et belles-lettres du départ. de l'Aube. 3e série. Tome XIX.

— Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Tome XXIII.

— Mémoires de la Société académique du Maine-et-Loire. Tome XXXVI.

— Mémoires de l'Académie de Nimes. 7e série. Tome IV.

— Annales de la Société linnéenne de Lyon. Nouv. série. XXIX.

— Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, Tome VIII.

— Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 3e série. 33e année (2e 3e 4e trim.) — 36e, 37e, 38, 39e, 40e. — 40e suppl. 41e-42e-43e. — Table historique et méthodique. (1712-1875) — Documents

historiques (1711-1793). — Catalogue des manuscrits de cienne académie (1712-1793.)

— Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du départ. de l'Ardèche. Nᵉ série. Tome II. 1 semestre 1883.

— Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. Année 1882-1883.

— Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn-et-Garonne. 1879-80-81.

— Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du départ. de la Marne. Année 1882-1883.

— Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers. Nᵒˢ 258-259-260.

— Bulletin scientifique du département du Nord. 1883.

— Bulletin de la Société académique de Brest. 8ᵉ série. Tome VIII.

— Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. 1883.

— Sociétés des sciences et arts de Vitry-le-François. XI.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

JANVIER 1884

BUREAU

MM. MOULLART, Directeur.
LECOMTE, , Chancelier.
DECAIEU (AUGUSTE), Secrétaire perpétuel.
GARNIER, ✻, Archiviste-Trésorier.

MEMBRES TITULAIRES

DANS L'ORDRE DE LEUR RÉCEPTION

MM.

1 GARNIER, ✻, à la Bibliothèque communale.
2 DE FORCEVILLE (GÉDÉON), rue Lamarck, 35.
3 DAUSSY, ✻, boulevard du Mail, 81.
4 LENOEL, ✻, rue de la République, 34.
5 PONCHE (NARCISSE), ✻, rue Constantine, 6.
6 DAUPHIN (ALBERT), ✻, passage de la Comédie, 1.
7 MOULLART, rue Cozette, 29.
8 LELEU, au Lycée.
9 DUPONT (ÉDOUARD), boulevard de l'Est, 17.
10 VERNE (JULES), ✻, rue Charles-Dubois, 2.
11 ROGER, rue Gresset, 21.
12 PEULEVÉ, rue Lamarck, 15.

13 DUBOIS (Gustave), rue Neuve, 19.
14 OBRY (Ernest), rue des Jacobins, 67.
15 BARIL (Gédéon), rue Bellevue, 37.
16 CRAMPON (l'abbé), rue Neuve, 26.
17 GUÉRARD, rue Riolan, 7.
18 JANVIER, Boulevard du Mail, 73.
19 GOBLET, rue Mazagran, 10.
20 DEBAUGE, faubourg de Hem, 232.
21 LECOMTE, rue Charles Dubois, 27.
22 DECAIEU (Auguste), rue de la Pâture, 34.
23 DESBOVES, ❋, rue Bellevue, 38.
24 DECHARME, ❋, rue Laurendeau, 82.
25 CARON (Laurent), rue des 3 Cailloux, 44.
26 DUBOIS (Edmond), rue Cozette,. 31
27 DELPECH, rue Saint-Louis, 4.
28 FOURNIER, rue du Lycée, 28 ; (élu, non installé)
29 OUDIN, rue Debray, 9 ; (id).
30 LENEL. rue Laurendeau 80 ; (id).
31 SELOSSE, rue Chauvelin 101 ; (id).
32 BOR, rue des Vergeaux 5; (id).
33 FRANQUEVILLE, (l'abbé), rue Laurendeau, 163 ;
34 (id).
35
36

MEMBRES HONORAIRES

DE DROIT.

1 M. le Général commandant le 2e corps.
2 M. le Premier Président de la Cour d'appel.
3 M. le Préfet de la Somme.
4 Mgr l'Évêque d'Amiens.
5 M. le Procureur général près la Cour d'appel.
6 M. le Maire d'Amiens.
7 M. l'Inspecteur de l'Académie Universitaire.

MEMBRES HONORAIRES

ÉLUS

—

1 M. GAND, ❋, rue Contrescarpe, 20, à Amiens.
2 M. RICHER, rue Saint-Jacques, 98, à Amiens.
3 M. FUSTEL DE COULANGES, ❋, Directeur de l'École normale supérieure, à Paris.
4 M. GUILLON, ❋, Ingénieur, à Enghien.
5 M. BOHN, professeur, à Paris.
6 M. KOLB, Ingénieur, à Lille.
7 M. HARDOUIN, Conseiller honoraire, à Quimper (Finistère).
8 M. POIRÉ, Professeur, à Paris.
9 M. CORBLET, (l'abbé), ❋, à Versailles.
10 M. DUVAL (RAOUL), C. ❋, premier Président honoraire, à Paris.
11 M. BELIN DE LAUNAY, inspecteur d'Académie.
12 M. DE QUATREFAGES DE BRÉANT, ❋, membre de l'Institut, à Paris.
13 M. DE MARSILLY, O. ❋, directeur des Mines, à Anzin.
14 M. FLEURY, O. ❋, ancien Recteur, à Douai.
15 M. TIVIER, Doyen de la Faculté des Lettres, à Dijon.
16 M. HENNEBERT, O. ❋, Lieutenant-Colonel du Génie, à Versailles.
17 M. MACHART, O. ❋, Inspecteur général honoraire des Ponts-et-Chaussées à Paris.
18 M. DU BOIS DE JANCIGNY, à Paris.
19 M. LANIER, professeur d'histoire. à Paris.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

1 M. Hecquet, Docteur en médecine, à Abbeville.
2 M. Marcotte, ancien Bibliothécaire, à Abbeville.
3 M. Du Souich, C. ❀, Inspecteur général des Mines, à Paris.
4 M. Veret, Docteur en médecine, à Doullens.
5 M. Ferrand, O. ❀, ancien Préfet, à Amiens.
6 M. de Beauvillé (Victor), ❀, ancien magistrat, à Montdidier.
7 M. Lefebvre (Jules), Archiviste de la Société d'Émulation, à Abbeville.
8 M. Huard, Homme de lettres, à Paris.
9 M. Millien (Achille), Homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
10 M. Bernard, Avocat général, à Dijon.
11 M. de Guerle, ❀, Trésorier-Payeur général, à Nancy,
12 M. Le Pelletier, ❀, Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.
13 M. Egger, C. ❀, Membre de l'Institut, à Paris.
14 M. Piedagnel, ❀, Homme de lettres, à Passy-Paris.
15 M. de Valois, ❀, Consul de France, à Lisbonne (Portugal).
16 M. de Rainneville, ❀, Sénateur, à Paris.
17 M. de Longpérier, ❀, Membre de l'Institut, à Paris.
18 M. Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Lougé, canton de Briouze (Orne).
19 M. Lartigue, Ingénieur au chemin de fer du Nord.
20 M. Prarond, Membre du Conseil général, à Abbeville.
21 M. Faucon, Docteur en médecine, Professeur à la Faculté libre de Lille

22 M. Cartault, Professeur, à Paris.
23 M. Le Tellier, Professeur, à Lisieux.
24 M. de Croos, Avocat, à Béthune.
25 M. Jouancoux, à Cachy, près Villers-Bretonneux.
26 M. De Vorges, O. ✻, Ministre plénipotentiaire, à Lima.
27 M. Cahon, Docteur en médecine, à Paris.
28 M. Lamey, O. ✻, Colonel directeur du Génie, à Bordeaux.
29 M. Boulenger (Gustave), Receveur municipal à Albert.
30 M. Pinel, à Gonesse.

COMMISSION DE COMPTABILITÉ

MM. Roger, de Forceville, Decharme.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. l'abbé Crampon, Debauge, G. Dubois, Lecomte, Moullart.

MATIÈRES ET SUJETS

TRAITÉS DANS LES SÉANCES DE L'ANNÉE 1883 ET NON INSÉRÉS

DANS LE PRÉSENT VOLUME.

ERRATA

Page 119. Lig. 14. Au lieu de *autour*, lisez *au sein*.
Page 242. Lig. 2. Au lieu de *ville royale* lisez *villa royale*.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1883.

Séance publique du 13 Juillet 1884.

TABLE DES MATIÈRES

Des dix volumes de la 3me série des Mémoires.

PAR M. J. GARNIER.

M. ALBIN (LOUIS).

M. ALEXANDRE, Membre honoraire.

M. BARIL (GÉDÉON).

M. DE BEAUSSIRE (LUDOVIC).

M. DEBAUGE.

M. DECAIEU (Philippe-Louis), Président.

M. DECAIEU (Auguste).

M. HERBET (Henri).

Donne sa démission le 28 décembre 1882. IX 396

M. JACQUIER, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Elu membre titulaire le 9 avril 1875. II 406
Pour cause de changement de résidence, il donne sa démission le 25 juin 1875. II 408

M. JANVIER (Auguste).

Elu titulaire le 24 mai 1878. V 357
Son discours de réception, L'histoire moderne et l'histoire locale. V 359. — VI 63
Notice archéologique sur les pâtés de canard d'Amiens. VI 388, 425
Notice sur le docteur Duparcque. VII 77, 379
Note sur le Musée des Beaux-Arts de New-Yorck. IX 244, 252
Note sur la famille Clabault. IX 389, 395
Etudes sur divers manuscrits. X 387, 429

M. JOUANCOUX (Jean-Baptiste).

Elu correspondant le 13 décembre 1878. V 359

M. LAMEY, colonel de génie.

Elu titulaire le 8 novembre 1878. V 359
Correspondant le 27 février 1880. VII 380

M. LANIER (Lucien), professeur d'histoire.

Elu titulaire le 14 juin 1878.
Discours de réception. Le club de l'entre-sol. VI I, 378, 422
L'Ambassade de Siam à la cour de France en 1680. VII 381
Elu correspondant le 26 novembre 1880. VII 382

M. LARTIGUE, ingénieur-électricien.

Elu correspoudant le 28 avril 1876. III 328.

M. LAURENT, chimiste.

Elu titulaire le 23 avril 1875. II 406
Changé de résidence, il ne prend point possession.

M. LEPIC, peintre.

M. LEVAVASSEUR (Gustave).

M. MAGNE, inspecteur des postes et telégraphes.

M. MANCEL (Joseph).

M. ROGER.

M. ROUSSEL (Martial).

M. VERNE (Jules).

M. VION (Michel)

M. YVERT (Eugène).



